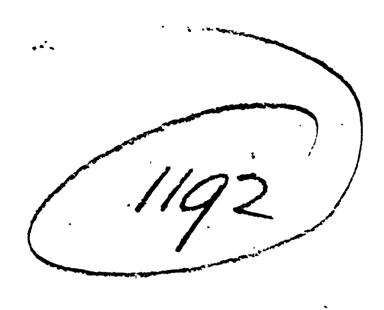



1192



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

Extrait de l'Article 34 des Règlemens de la Société.

« La Société remet un exemplaire de ses
« Mémoires imprimés à chacun de ses Membres
« effectifs.

« Elle en remet également un exemplaire à
« ceux de ses Agrégés ou de ses Correspondans
« qui lui ont fait parvenir quelques Mémoires ou
« Articles conformes au but de son institution et
« de nature à être accueillis avec intérêt. »

Extrait de l'Article 39.

« La Société n'entend ni adopter, ni garantir
« toutes les opinions émises dans les Mémoires
« dont elle aura autorisé l'impression ou la lec-
« ture publique. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE SAVOIE.

TOME IX.





CHAMBÉRY,

PUTHOD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

1839.

TABLE DES MATIÈRES.

*

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 260, note 29, *libri duo*, lisez : *libri tres.*

— 261, — 31, *Historie del Piemonte*, lisez : *Dell' Historie di Piemonte.*

— 263, — 36, *Abraham Brovius*, lisez : *Abraham Bzovius.*

— 268, ligne 28, *les Sammarthan*, lisez : *les Sammarthans*, ou bien *les Sainte-Marthe.*

— 268, — 30, *Lindebrog*, lisez : *Leidenbrog.*

NOTICE HISTORIQUE

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE SAVOIE,

Pendant les années 1837 et 1838;

PAR M. LE CHANOINE RENDU,

CHEVALIER DU MÉRITE CIVIL DE SAVOIE,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Dans la Notice historique qui est en tête du 8e volume de nos Mémoires, M. Raymond a rendu compte des travaux de la Société académique, jusqu'à la fin de l'année 1836. J'aurai à m'occuper dans celle-ci de ce qui s'est fait pendant les années 1837 et 1838.

Médecine.

M. le docteur Gouvert a lu à la Société une Notice sur la Grippe qui a parcouru les différentes régions de l'Europe pendant les années 1836 et 1837. Cet ouvrage contenant des observations générales, et surtout des observations qui ont été faites sur le passage de ce fléau dans la Savoie et en particulier à Chambéry, la Société a voulu qu'il fût inséré en entier dans ce volume.

M. le docteur Mottard avait envoyé à la Société un Mémoire touchant le traitement d'une femme atteinte depuis longtemps d'une affection hystérique qui présentait des caractères extrêmement graves et à la fois singuliers. M. le docteur Gouvert a fait sur l'ouvrage de son confrère un rapport dans lequel, après avoir rappelé les caractères généraux des ma-

ladies de ce genre, il a émis son opinion sur les moyens curatifs qui ont été employés dans le cas dont il s'agit. La nature seule de la maladie et les détails des phénomènes qui l'ont accompagnée, ont empêché l'insertion du travail de M. Mottard dans le présent volume.

Géologie et Minéralogie.

M. l'avocat Duplan, de Moûtiers, Membre correspondant de la Société, a envoyé successivement deux Mémoires qui contiennent des observations pleines d'intérêt sur la géologie des Alpes.

Comme ces Mémoires sont d'une assez grande étendue, et qu'ils contiennent souvent des notions qui sont déjà connues, et qui ne sont pas exclusivement relatives au sujet que l'auteur avait en vue, la Société a décidé que l'ouvrage de son laborieux et savant correspondant serait inséré

par analyse dans le 9e volume de ses Mémoires. Je vais donc rapporter ici les observations qui m'ont paru les plus importantes.

M. Brochand avait indiqué quelques-unes des limites qui séparent les trois espèces de terrains qui forment l'ensemble des montagnes de la Tarentaise ; M. Elie de Beaumont avait continué ce travail en multipliant les observations. Il y avait pourtant encore des points qui n'étaient pas assez connus pour que la géologie pût décider à quel système ils appartenaient ; les travaux de M. l'avocat Duplan ont pour but la solution de ce problême.

Par la seule inspection des chaînes, M. Elie de Beaumont avait annoncé que les montagnes qui bordent l'Isère entre Aigueblanche et Conflans appartenaient au système primitif ; M. Duplan a vérifié ce fait en parcourant les sommités de la montagne de Pussy, sur lesquelles il a

partout trouvé le granit en place, et quelquefois recouvert par des blocs de gneis et de serpentine ; de sorte que cette masse qui se prolonge des deux côtés de la vallée de Maurienne jusque près de St-Jean, lie la chaîne primitive du Mont-Blanc à celle du Dauphiné.

D'après les observations de M. Duplan et celles des deux savans géologistes qu'il a comparées entre elles, le terrain de transition de la Tarentaise est limité à l'ouest par les chaînes de terrain secondaire qui encaissent la vallée de l'Arly à sa droite ; mais au nord-est, le même terrain de transition se lie par des passages insensibles avec le terrain primitif, de sorte que la ligne de séparation est fort difficile à suivre.

Après avoir donné des notions étendues sur les chaînes diverses des montagnes de la Tarentaise, l'auteur parle des fossiles que l'on rencontre dans les bancs d'ardoise

que l'on exploite à Petit-Cœur. Ce sont des fougères et des belemnites.

« La vallée de la Magdeleine, dit M.
« Duplan, présente à son sommet des
« schistes impressionnés d'animaux fos-
« siles marins. Ce col extrêmement re-
« marquable par son élévation, est d'un
« côté formé par des rochers granitiques,
« de l'autre, par des rocs calcaires taillés
« à pic, et dans le bas, des gypses et des
« schistes argileux fossilifères. L'espèce de
« fossile qui s'y trouve le plus ordinaire-
« ment est l'ammonite. On y a rencontré
« une coquille, plutôt conservée que pétri-
« fiée, qui paraît avoir une grande analogie
« avec celle d'un animal vivant reconnu
« près de l'équateur par M. de Humboldt.
« La coquille a, dans sa partie supérieure,
« plusieurs rangées de tubercules saillans,
« et la queue creusée en gouttière, ce qui
« doit la ranger dans la famille des pour-
« pres. »

Dans une dernière excursion faite par M. Duplan sur le sommet de la chaîne primitive qui traverse la Tarentaise et la Maurienne, au-dessus de la commune de Celliers, il a découvert un fait qui mérite d'être consigné ici. La roche granitique qui est autour d'un glacier que l'on peut voir depuis les environs de Chambéry, est recouverte par un lichen très-précieux, parce qu'il fournit une belle teinture rouge, fort recherchée pour les manufactures d'étoffes. Ce végétal, qui est un objet de commerce dans le Dauphiné, où les roches granitiques sont fréquentes, était jusqu'à ce jour inconnu dans la Savoie; cependant il y était soupçonné, puisqu'en 1837, S. Exc. le Ministre de l'intérieur avait écrit à l'Intendant de Tarentaise, afin de s'informer si cette plante n'existait point dans la province.

Le lichen qui recouvre les granites des

hauteurs de Celliers, est de l'espèce appelée par Linnée *variolaria lactea.*

M. Duplan parle des glaciers de la Tarentaise qui ne sont presque pas connus, et c'est pour cette cause que je vais copier ici ce qu'il dit à ce sujet :

« Le glacier de la Chavière est bien « désigné par ce nom dans la carte de la « Savoie publiée par Paul Chaix, de Ge« nève, en 1832, mais il a une autre « dénomination dans la carte de M. Ray« mond; j'ai conservé le nom de la Cha« vière, parce que c'est celui que lui don« nent les gens du pays. Ce glacier, qui « tient par un de ses rameaux à celui de « la Vanoise, et par d'autres à celui de « Gebrulaz, confine aux glaciers de Belle« ville, qui sont en-deça des Encombres. « Depuis le col des Encombres, les gla« ciers proprement dits disparaissent ; « leur ceinture, qui entoure la Tarentaise « et la Maurienne, et en forme les limi-

« tes, discontinue depuis là sur la chaîne
« méridionale des montagnes de ce pays.
« Dès ce point, la température du pays
« plat en Tarentaise, vers le sud, éprouve
« un changement remarquable; dans le
« bassin de Moûtiers, qui est directement
« au nord du col des Encombres, les me-
« lons viennent déjà en pleine terre; on
« y a vu des insectes des pays les plus
« chauds, par exemple, l'ascalaphe de
« Barbarie. M. Laurent Roche, naturaliste
« de ce pays, me l'a fait voir dans sa
« collection des insectes de la Tarentaise;
« il l'a trouvé, à ce qu'il dit, à l'endroit
« de ce bassin appelé la Chaudanne.

« Au nord-est de la Tarentaise, les
« glaciers du Mont-Blanc et leurs divers
« rameaux, à l'est le glacier de Riotour
« de seize lieues d'étendue dans la vallée
« d'Aoste, et qui touche de très-près le
« territoire de la Tarentaise, influencent
« aussi la température de ce pays, cir-

« constances qui concourent à faire qu'en
« général il ne jouit pas du climat de
« sa latitude.

« Une autre cause peut aussi y con-
« courir : les hauts glaciers de la Berarde
« et du Chardon dans le département des
« Hautes-Alpes, se présentent en obstacle
« au vent du midi qui se dirige sur nos
« vallées : ces glaciers doivent exercer
« une grande influence sur les vents du
« sud, qui en ont eux-mêmes une si
« grande sur la température, et par suite
« sur les récoltes. Ces vents chauds qui,
« dans notre hémisphère, règnent prin-
« cipalement au printemps et en été, en
« passant sur ces glaciers qui sont pour
« nous au midi, se refroidissent et n'ap-
« portent pas une si grande chaleur dans
« le pays situé derrière ces glaces, que
« dans les autres situés à la même latitude.
« En outre, les vents qui contiennent
« beaucoup de parties d'eau, en perdent

« en s'élevant pour passer ces glaciers ;
« cette perte doit être au moins d'un tiers,
« la hauteur du glacier de Chardon étant
« de 1,700 toises ; car l'on sait que cette
« perte est proportionnelle à la hauteur
« de l'obstacle que les vents ont à fran-
« chir, et qu'à la hauteur de 4,400 toises
« les vents ne contiennent plus de parties
« d'eau (1).

L'examen des gypses de la Savoie, de ses sources thermales, les filons de spath calcaire des environs de Brides, de spath fluor d'Echaillon, le manganèse qui se trouve entre Salins et Brides, l'anthracite qui est à Montagny, aux Allues, à Villalurin, le sel du rocher d'Arbonne, le souffre qui se trouve en dissolution dans les eaux et natif dans beaucoup de nos roches, l'asphalte qui abonde aux envi-

(1) « Ceci peut expliquer pourquoi la partie orientale « de la Savoie éprouve moins fréquemment et moins hor- « riblement le fléau de la grêle que la partie occidentale. »

rons de Seyssel, de Frangy et d'Annecy, fournissent à M. Duplan le sujet d'une longue dissertation, dans laquelle il semble vouloir prouver que notre sol a été travaillé par les volcans.

Plus tard, M. Duplan a envoyé à la Société une Note dans laquelle il annonce qu'ayant fait analyser à Turin un échantillon de la pierre schisteuse de la Madelaine près de Moûtiers, il a été reconnu que cette pierre, qui est un silicate d'alumine et de fer avec des traces de magnésie et de chaux, était propre à servir de pierre de touche.

M. le chanoine Rendu a communiqué à la Société un travail sur les Alpes de la Savoie. Le but de l'auteur était de grouper les faits les plus généraux, et de les classer par l'analogie, de manière à faire ressortir les traits principaux de cette masse

énorme qui s'élève au-dessus de la surface du globe. Comme ce Mémoire, accompagné d'une carte, est en entier dans ce volume, nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur.

Archéologie.

M. le docteur Pinget, médecin à La-Roche, et Membre correspondant de la Société, lui a communiqué un Mémoire sur un monument druidique dont les restes existent dans le village de Saint-Romain (province de Genevois). M. Bise, chargé de faire un rapport sur ce travail, ne se contente pas de donner la description du monument de St-Romain, mais pour lui assigner le nom qui lui convient et le classer avec ceux de son espèce, il retrace l'histoire de tous les monumens celtiques qui laissent encore des traces dans les différentes contrées de l'Europe

occidentale, et qui sont connus sous les noms de *menhirs*, *cromleehs*, *pulwans*, *temènes*, *dolmens*, *pierres levées*, *pierres des fées*, *palet de Gargantua*, *etc.*, *etc.* D'après l'opinion du savant rapporteur, le monument de St-Romain doit être rangé parmi les *dolmens les plus simples*, et de plus, il avait été depuis long-temps signalé par Albanis Beaumont, Grillet et Verneil.

M. le Secrétaire communique une note qui lui a été adressée par le fils de M. le comte de Vignet, dans laquelle l'auteur fait part à la Société que vers le sommet de la montagne d'Epine, près de l'endroit où passe la route de Novalaise, il a découvert sous des broussailles un bloc de rocher d'environ trois pieds de haut, taillé en surface plane sur le côté qui regarde la route. Sur cette même surface sont gravées en creux et à une ligne de profondeur,

trois lignes verticales, qui, à deux tiers de leur hauteur, présentent chacune un évasement qui s'étend à droite et à gauche. M. de Vignet a joint à cette note un dessin qui représente le rocher et les figures qu'il porte. Si la petite ville de Novalaise était, comme l'ont pensé quelques écrivains, le *Lavisco* des Romains, ce rocher pourrait bien avoir été une pierre milliaire. La route qui traverse la montagne, et qui est encore sur quelques points large de 15 pieds, était anciennement plus belle et plus fréquentée qu'elle ne l'est de nos jours.

Economie sociale.

M. le docteur Mottard a fait lire à la Société un long Mémoire sur *les causes qui ont empêché l'accroissement de la population, celles qui peuvent le favoriser et l'augmenter, suivies du tableau des populations du globe.*

Avec l'Ecriture-Sainte, avec Aristote, Cuvier, et tous les hommes qui se sont élevés à l'universalité des sciences, M. Mottard admet l'unité du genre humain, qui en s'étendant sur la surface du globe, a été soumis, comme tous les animaux et toutes les plantes de la même espèce, à des variations de taille, de formes et de couleur, par l'influence des climats, du sol, de la température, des alimens et même des mœurs.

M. Mottard énumère toutes les causes qui retardent ou empêchent l'accroissement de la population; il en est une à laquelle il s'arrête davantage, parce qu'il la regarde comme particulière à la Savoie : ce sont les migrations, qui enlèvent des bras à notre patrie pour les livrer à l'étranger. Enfin, il donne des tableaux de la population du globe.

Economie rurale.

Pour encourager la fabrication du sucre indigène, la Société avait prié M. le docteur Gouvert de tracer une instruction claire et simple sur la culture de la betterave. L'ouvrage lu à la Société a parfaitement rempli le but qu'elle s'était proposé.

M. le docteur Mottard, Membre correspondant, a communiqué à la Société un Mémoire sur l'huile extraite des pepins de raisins. Après avoir rapporté les divers essais qui ont été faits dans différens pays pour obtenir cette huile, M. Mottard rapporte les expériences qu'il a faites lui-même, il indique des quantités précises, et croit que l'agriculture pourrait tirer un très-bon parti de ces restes de vendange, qui jusqu'à présent n'ont presque pas été utilisés.

Sciences physiques et chimiques.

M. Bonjean fils, pharmacien de Chambéry, a adressé à la Société un manuscrit qui a été publié ensuite, et qui a pour titre : *Analyse chimique des eaux thermales sulfureuses d'Aix-en-Savoie*. M. le docteur Gouvert a fait, dans un long rapport, connaître ce travail, qui ne laisse plus rien à dire sur la nature des eaux d'Aix. L'auteur, familiarisé avec toutes les nouvelles applications des sciences chimiques, a embrassé et traité son sujet avec précision, méthode et habileté.

Histoire.

L'éducation n'est pas finie pour celui qui ne connaît pas l'histoire de son pays ; il faut donc pour chaque peuple un cours d'histoire qui, par sa brièveté, sa clarté, et surtout sa méthode, soit propre à être

mis entre les mains des étudians. Il faut que cette histoire, sans cesser d'être vraie, ait une teinte de patriotisme propre à faire aimer le pays par ceux qui sont destinés à l'habiter; il faut un langage qui fasse passer les faits dans les esprits, sans blesser des cœurs encore neufs et trop faciles à s'ouvrir aux dangereuses impressions; il faut une manière qui s'éloigne assez de la sécheresse chronologique pour intéresser l'élève, et qui s'en rapproche assez pour classer dans la mémoire l'ordre des événemens. Jusqu'à présent nous avons manqué d'un ouvrage capable de répondre à ce besoin, qui était généralement senti. Plusieurs essais ont été faits sans satisfaire à toutes les exigences.

M. le chanoine Turinaz a commencé cette œuvre difficile, et trois lectures ont déjà prouvé à la Société Académique qu'il avançait rapidement dans la carrière qu'il doit parcourir. L'intérêt que ces lectures

ont excité dans les auditeurs nous semble prouver que l'ouvrage de M. Turinaz ne sera pas seulement pour les colléges, mais que les personnes déjà instruites y puiseront encore des lumières et du plaisir.

M. le chanoine Chuit a lu à la Société une Notice *sur les tombeaux et les rites funèbres des anciens Romains et des premiers chrétiens.*

Après des réflexions morales pleines de justesse sur le respect des anciens pour la cendre des morts, et sur les lois redoutables qui punissaient les violateurs des tombeaux, M. Chuit examine les rites que les Hébreux observaient dans les sépultures, le soin qu'ils avaient de la cendre de leurs pères, et l'ignominie qui était attachée chez eux à la privation de ce dernier droit. Il dit quelle était la forme donnée aux tombeaux. L'histoire profane,

l'Ecriture-Sainte, et les relations des voyageurs lui fournissent tour à tour des documens qui constituent une véritable science des tombeaux chez les Hébreux.

Les tombeaux des premiers chrétiens furent simples autant à cause de la persécution que pour rester en harmonie avec les mœurs de ces hommes désintéressés, qui furent les premiers à connaître et à pratiquer l'humilité chrétienne. Les *cœmeteria*, les *dortoirs* ou asiles du sommeil étaient un champ où les chrétiens étaient unis après la mort, comme ils l'avaient été avant par les liens de la charité. Pendant la persécution, ils cachaient les morts dans les catacombes, dans les grottes qu'ils appelaient *cryptæ*; mais quand il fut permis à la croix de s'élever dans les airs, les tombeaux des hommes remarquables par leurs vertus furent recouverts par une pierre qui portait leur nom, et plus tard l'architecture ajouta son luxe au

culte que la Religion accorde à la cendre des morts. Les rites observés dans les cérémonies funèbres, le choix des lieux, la manière d'ensevelir, la privation des honneurs de la sépulture; tel est l'objet des recherches pleines d'érudition que contient l'ouvrage de M. Chuit.

M. Léon Ménabréa, substitut au bureau de l'avocat des pauvres, a lu, dans la séance de sa réception, un Mémoire sur les différentes phases de l'histoire de Savoie ; c'est une grande étude de la science historique de notre patrie. Son travail étant tout entier à la fin de ce volume, nous nous dispensons d'en donner une idée par l'analyse.

A l'époque où l'on a inauguré à Turin la belle statue équestre que S. M. le Roi

Charles-Albert a fait élever à la mémoire d'Emmanuel-Philibert, l'un de ses plus illustres aïeux, M. le baron Jacquemoud a lu à la Société une Notice qui fait connaître ce monument, et qui donne sur le prince auquel il est consacré quelques détails peu connus. C'est pour cette raison que la Société décide que cette Notice sera insérée dans ses Mémoires.

M. l'abbé Bonnefoi a communiqué à la Société un Mémoire qui contient des documens assez circonstanciés sur l'invasion que les Espagnols ont faite en Savoie en 1742. L'intérêt tout local des divers faits consignés dans cette Notice a engagé la Société à la publier.

Le même auteur a encore communiqué à la Société une Note qui a pour but d'expliquer un passage de Strabon sur la

situation des anciennes peuplades qui habitaient jadis les vallées qui occupent le versant des Alpes du côté de la cité d'Aoste.

La question si souvent débattue du passage des Alpes par l'armée carthaginoise, bien loin d'avoir perdu son intérêt, a été reprise avec une nouvelle curiosité depuis une vingtaine d'années. L'ouvrage publié en 1818 par M. de Luc, a appelé l'attention publique sur l'opinion du général Melville, qui avait vu dans le Petit-St-Bernard le passage désigné par Polybe. Une dissertation de MM. ***Wickam*** et ***Cramer***, dont la 2e édition publiée en 1828 est peut-être le meilleur ouvrage sur ce sujet, et un article très-remarquable de l'***Edimburg Review*** sur ces deux livres et sur celui de M. Whitaker, en faveur du passage par l'***Alpe Pennine***, donnèrent

beaucoup de vogue en Angleterre à l'opinion du général Melville, tandis qu'en France M. Letronne défendait l'opinion du *Mont-Genèvre*, mais par une autre route que celle de *Tite-Live* et du chevalier de Folard, et qu'un ouvrage posthume de M. *Larauza* développait l'opinion du passage par le Mont-Cenis. Un grand nombre d'autres écrivains ont traité la même question dès le commencement du siècle. Trois de nos concitoyens, dont les noms sont rappelés dans la 2me édition de l'*Histoire du passage des Alpes*, MM. Albanis Beaumont, Roche et Socquet, ont aussi pris part à cette discussion.

M. le comte X. de Vignet ayant soupçonné un mécompte dans la date assignée par tous ces auteurs à l'époque du passage, mécompte qui changeait totalement un des élémens de la question, a été entraîné à un travail très-considérable sur la narration de Polybe, qu'il avait eu

d'abord l'intention de présenter à la Société; mais la nécessité d'appuyer par le plus grand nombre de preuves possible des assertions contraires aux opinions reçues jusqu'à ce jour, a rendu son ouvrage trop volumineux pour être inséré dans notre collection, et je me bornerai à une analyse aussi resserrée que le permet la multiplicité des questions examinées dans les quatre Mémoires qui forment la division du travail de notre confrère. Cependant, comme le 4e Mémoire sur le ***Jugum Cremonis*** de Cœlius Antipater offre beaucoup de détails d'un intérêt local, M. de Vignet se propose de l'envoyer à la Société, afin qu'il puisse, si elle le juge convenable, être inséré dans le prochain volume de ses Mémoires.

Le 1er Mémoire traite des ***difficultés de la narration de Polybe.*** « Il n'est pas éton-« nant, dit M. de Vignet, que les moder-« nes aient confirmé à cet historien les

« éloges que lui avaient donnés les auteurs
« romains, et qu'ils se soient accordés à
« reconnaître la véracité et la justesse de
« son esprit; mais il est digne de remar-
« que que les écrivains qui ont consacré
« leurs veilles à expliquer son récit du
« passage d'Annibal, admirent presque
« tous la précision et l'exactitude avec
« lesquelles il a décrit les lieux et fixé
« les distances, et y trouvent la preuve
« que Polybe a suivi les traces de l'armée
« carthaginoise de l'Ebre au Pô. Seule-
« ment, tandis que les uns assurent qu'il a
« évidemment et précisément désigné le
« passage d'Annibal à travers le Mont-
« Genèvre, les autres démontrent qu'il a
« indiqué avec la même précision et la
« même certitude le passage de l'Alpe
« grecque, celui de l'Alpe pennine, ou
« celui du Mont-Cenis. Il faut donc qu'il
« manque quelque chose à des données
« dont on peut tirer cinq ou six conclu-

« sions entièrement opposées. Une des « causes de ces contradictions naît sans « doute du silence que Polybe a gardé « sur tous les noms de lieux et de rivières, « silence qu'on a vainement voulu ex- « pliquer par le peu d'intérêt que ces noms « auraient présenté aux lecteurs grecs, « puisque dans le reste de son histoire il « nomme des lieux bien plus obscurs et « bien moins intéressans que celui d'un « passage à jamais célèbre. Mais la di- « vergence des commentateurs s'explique « bien plus par la latitude d'expression « dont il se sert toutes les fois qu'il veut « désigner une position quelconque; il a « indiqué, il est vrai, trois points prin- « cipaux, le confluent de l'Isère et du « Rhône, le pied des Alpes ou le com- « mencement de la montée, et la fin de « la descente; il a même mesuré, mais « en centaines de stades seulement, les « distances entre ces trois positions, dont

« la première est fixe et certaine. Quant « aux deux autres, lorsqu'on a bien exa- « miné le sens de chacune des expressions « employées par Polybe, qu'on les a « comparées avec les autres passages de « sa narration où il s'est servi des mêmes « termes, lorsqu'on a reconnu l'impossi- « bilité de les prendre dans leur accep- « tion la plus étroite, il résulte de cet « examen qu'il a seulement dit qu'An- « nibal a commencé à monter les Alpes « là où elles touchent au bassin du Rhône, « et qu'il est descendu dans les plaines « du Pô; car il n'a pas pu descendre *im-* « *médiatement* chez les Insubriens, à qui « les plaines du Pô au pied des Alpes « grecques ou pennines n'ont jamais ap- « partenu. On conçoit que des indications « aussi vagues peuvent se prêter à tous « les systèmes. Quant aux autres désigna- « tions locales, on trouve à chaque pas « dans les Alpes des défilés étroits, des

« chemins difficiles et des vallons pro-
« fonds et escarpés. On peut aussi placer
« où l'on veut des frontières de peuples
« dont on connaît à peine l'ancienne po-
« sition, et des villes dont le nom est
« ignoré. Il ne reste donc que les distances
« pour se guider dans cette obscurité;
« mais si l'on veut réfléchir sur la diffi-
« culté que Polybe a dû trouver pour les
« mesurer, même avec une demi-exac-
« titude, on n'attachera pas à ces mesures
« une importance qu'il était bien loin d'y
« attacher lui-même. Pour ne pas choisir
« des exemples ailleurs que dans la partie
« de son histoire qui nous occupe, on
« voit que, dans le 3e chapitre, il dit
« que des Colonnes d'Hercule aux Pyré-
« nées il y a 8000 stades. Cependant,
« en ajoutant la distance d'*Emporium* au
« sommet des Pyrénées à celle qu'il
« compte lui-même entre les Colonnes
« d'Hercule et *Emporium*, il ne se trouve

« que 7370 stades. Quelques lignes plus
« bas, il dit qu'il y a 9000 stades entre
« Carthagène et les plaines du Pô, quoi-
« que son propre calcul n'en donne que
« 8400. On voit donc qu'on peut sans
« scrupule appliquer la même latitude
« d'approximation aux 2000 stades entre
« l'Isère et le revers des Alpes. »

M. de Vignet examine ensuite de quelle manière ces dernières distances ont été fixées, et il démontre que dans trois fixations, celle des 1400 stades du Rhône aux Alpes, des 1200 stades pour la traversée, et des 600 stades de Roquemaure au confluent de l'Isère, les mesures de Polybe correspondent exactement aux jours de marche, qui sont, selon lui, de 14 jours, de 12 jours (distraction faite des 3 jours de campement), et de 6 jours (pour la marche de l'infanterie et non des éléphans). M. de Vignet ajoute même qu'en corrigeant cette dernière inexactitude déjà re-

connue par d'autres auteurs, et en reprenant sur le second période de la marche les deux jours enlevés par Polybe à la première, on trouve partout cent stades par jour de marche; or, comme on ne peut supposer avec vraisemblance que le hasard seul ait fait coïncider trois fois ou quatre fois les mesures supposées prises par Polybe avec les jours de marche effective, on doit en conclure que les distances sur lesquelles beaucoup de commentateurs ont insisté par-dessus tout, ne sont que des approximations déduites du nombre de jours de marche employés par l'armée.

Mais autant les désignations locales présentent d'incertitude, autant la narration des événemens de la marche (qui ne peut être fondée que sur les récits des témoins oculaires) est claire, précise et descriptive. Les circonstances des deux combats, du campement et du commencement de la descente sont racontées avec

une exactitude désespérante pour les commentateurs qui veulent en placer la scène au gré de leur système. C'est en vain, par exemple, qu'ils s'efforcent de changer les plaines du Pô en un vallon des Alpes, et la vue de ces plaines en une fiction oratoire. Polybe dit expressément qu'Annibal profita de l'occasion que lui présentait l'aspect de l'Italie, et il distingue très-clairement les plaines du Pô, que ce général *montra* à ses soldats, de la ville de Rome, qu'il se contenta de *désigner*.

Dans le second Mémoire *sur les changemens arrivés dans le climat et l'aspect physique des hautes Alpes dès le siècle d'Annibal*, M. de Vignet a évité soigneusement de s'engager dans les questions si difficiles à résoudre du refroidissement du globe, et de l'accroissement général des glaciers; il se borne à établir son opinion sur les seuls points universellement recon-

nus, et sur des faits suffisamment attestés et non contredits.

1° Il est avoué maintenant que dans les contrées mêmes où la température moyenne n'a pas varié, les étés sont moins chauds et les hivers moins froids qu'ils ne l'étaient il y a quelques siècles. La tradition, les anciens titres, les témoignages historiques, et les expériences thermométriques de l'académie *del Cimento*, ne laissent aucun doute à cet égard. La limite inférieure des neiges a donc été jadis plus élevée qu'actuellement; car les étés très-chauds augmentent la fonte des neiges, tandis que les hivers très-froids n'en augmentent pas la quantité. On ne peut pas objecter que la rigueur de l'hiver, en influant sur la température du printemps, peut augmenter le nombre des jours où il fait trop froid pour pleuvoir, parce que cette influence est compensée par celle des étés chauds, qui augmente, par la prolonga-

tion de la belle saison, le nombre des jours où il fait trop chaud pour neiger. Il restera constant que l'époque de la température moyenne pouvait être déplacée, mais qu'il y avait toujours augmentation de chaleur pendant un temps égal à celui de l'accroissement du froid. Ceci n'est pas une simple théorie; car aucune autre raison ne peut expliquer la différence de plus de 200 toises qui existe entre la limite des neiges sur le Caucase et sur les Pyrénées, à latitude et température moyenne à peu près égales, ni celle de 650 toises entre la pente septentrionale et la pente méridionale de l'Himalaya. Le climat *excessif* de la région caucasienne, et l'irradiation des plateaux du Tubet ne pourraient, en effet, causer ces anomalies, si l'influence de la chaleur excessive de l'été sur la diminution des neiges était contrebalancée par l'influence de la rigueur excessive des hivers de ces contrées sur leur augmentation.

2° Les adversaires du système de l'accroissement constant des glaciers le reconnaissent de fait, sinon en principe. M. de Saussure, entre autres, cite vingt glaciers qui avancent pour un qui recule, et la retraite de ceux-ci provient souvent du déplacement du cours des glaces d'un glacier à l'autre, lorsqu'ils ont une origine commune.

3° Il existe dans toutes les vallées des Alpes un si grand nombre de traditions, et même de documens qui établissent l'existence de chemins anciennement pratiqués et maintenant impraticables, qu'il faudrait un ouvrage *ad hoc* pour les constater tous. M. de Vignet se borne à ceux qui ont disparu en Savoie, et dont l'existence est la plus authentique.

4° Dans le nombre des cols qui sont actuellement impraticables, ou ne sont traversés que pendant quelques semaines, plusieurs ont été jadis des communica-

tions faciles et fréquentées. On trouve des vestiges de chemins pavés et de voies romaines secondaires, dans des cols maintenant inabordables et couverts par des glaciers, à des hauteurs de 1500 et 1600 toises. On a même trouvé des inscriptions romaines au milieu des glaces et des neiges éternelles. Ces chemins se rencontrant à peu de distance d'autres cols de 1000 à 1100 toises, la création de ces routes est inexplicable, si l'on n'admet pas qu'un climat moins sauvage régnait jadis à cette élévation.

Quant aux changemens physiques dans les hautes vallées, s'il est vrai, ainsi que l'observe avec raison l'auteur de l'*Histoire du passage d'Annibal*, que les torrens des Alpes ont produit peu de changement dans ces vallées lorsqu'ils traversent des roches dures, il est tout aussi incontestable qu'il suffit de moins d'un siècle pour former des ravins de plusieurs cen-

taines de pieds de profondeur dans les *éboulis* qui forment la base des escarpemens d'un côté de chaque vallée, ou dans les collines adossées aux croupes de montagnes, dont les *strata* ne sont pas composées de roches ou de grès très-durs, ravines qui se changent peu à peu en vallons inclinés. Les escarpemens dont nous venons de parler présentent partout des pentes plus ou moins rapides, couronnées de rochers perpendiculaires. Les pluies d'orage et la fonte des neiges entraînent chaque année le terrain de ces pentes et détruisent peu à peu tous les chemins élevés.

Toutes ces causes rendent bien peu probable que les sentiers, ou si l'on veut, les routes des Alpes, fussent les mêmes il y a 2000 ans qu'aujourd'hui. Ils devaient s'élever sur le flanc des montagnes et en suivre les contours lorsque les rivières non contenues creusaient les vallées

d'un bord à l'autre, ou les convertissaient en marais et en lacs par l'exhaussement graduel de leur lit. Ils étaient d'ailleurs obligés de tourner tous les obstacles: torrens, ravines profondes, rochers et pentes escarpées. Ils devaient donc être beaucoup plus longs qu'à présent.

La question soulevée dans le 3e Mémoire, sur l'époque du passage d'Annibal, est entièrement neuve. L'expression dont Polybe se sert pour indiquer l'approche du coucher des Pléiades, peut s'appliquer à une proximité plus ou moins immédiate. La plupart des traducteurs se contentent de dire qu'on était *près* du coucher des Pléiades; mais Casaubon traduit *occidente sidere vergiliarum*, et M. de Luc place le jour dont il s'agit au 26 octobre, qui est en effet celui où cette constellation se couchait alors.

Mais cette fixation est sujette à beaucoup de difficultés.

Premièrement, Polybe emploie ailleurs cette expression dans un sens moins restreint, comme lorsqu'il parle des *approches de l'hiver*.

Secondement, c'est à tort qu'on a rapporté à l'année 535 de Rome le changement de longitude des Pléiades; Freret, le P. Pétau, M. de Lalande, ont démontré que le calendrier dont on se servait au temps dont nous parlons, et même jusqu'au siècle de Pline, n'était point conforme à la position réelle des étoiles; mais que ce calendrier, transporté de l'Egypte dans la Grèce et à Rome, se rapportait à l'année 950 avant Jésus-Christ, époque où la longitude des constellations était moindre de 39 degrés qu'actuellement. La différence trouvée par M. Maskeline devait donc être augmentée de près de moitié, c'est-à-dire de trois huitièmes. Ainsi, pour peu qu'on veuille donner de latitude à l'expression employée par Po-

lybe, on remonte vers la fin de septembre.

Troisièmement, cet historien dit en termes exprès qu'Annibal acheva son voyage en cinq mois, et dans le chapitre 34 il avait dit qu'Annibal fit sortir ses troupes de leurs quartiers d'hiver *à la saison du printemps*, ce que les commentateurs traduisent par *le commencement du printemps*, sauf M. de Luc, qui traduit *au temps de la maturité des blés* (ce qui, au fond, ne s'écarte pas autant du texte qu'on pourrait le croire, puisque dans la *Huerta* d'Alicante, c'est-à-dire bien au nord de Carthagène, les orges, au rapport de Townshend, se moissonnent en avril.) Chacun sait que dans le midi de l'Espagne le printemps de la nature devance de beaucoup l'équinoxe, et il serait assez naturel de placer la sortie des quartiers d'hiver au mois de mars; mais afin de ne pas arriver à un résultat qui pourrait

laisser croire que Polybe a mal calculé le jour du calendrier carthaginois qui correspondait au coucher des Pléiades, on peut, si l'on veut, placer le départ d'Annibal en avril, ou même à la moitié du printemps, soit au 5 mai, dernière limite de la vraisemblance historique. Dans cette supposition, les cinq mois romains seraient terminés au 27 septembre.

Quatrièmement, Polybe raconte que la bataille de la Trebbia se donna *vers le solstice d'hiver*, et qu'avant le combat de l'avant-veille, Tiberius avait donné quelque repos à ses troupes, fatiguées par la marche de quarante jours qu'elles avaient faite de Lilybée à Rimini. Maintenant, qu'on place la bataille du 20 au 25 xbre, et qu'on additionne le nombre de jours employés par Annibal, 1° pour le campement; 2° pour la descente des Alpes; 3° pour reposer son armée épuisée de fatigues; 4° pour sommer les *Taurini*, mar-

cher sur leur ville et en former le siége; 5° qu'on ajoute le temps nécessaire pour l'arrivée de cette nouvelle à Rome, la délibération du Sénat et l'envoi des ordres à Lilybée; 6° le voyage de quarante jours jusqu'à Rimini; 7° la route de Rimini à Plaisance; 8° le repos donné aux troupes de Tibérius; 9° le jour du combat et le lendemain. Qu'on évalue tous ces intervalles au moindre espace de temps qu'on peut le supposer raisonnablement, et l'on ne pourra avoir un chiffre moindre de 95 jours, ce qui porte le premier jour du campement entre le 17 et le 22 septembre.

La preuve que M. de Vignet tire de ce rapprochement est d'autant plus décisive, qu'elle peut se passer du témoignage de Polybe. Il lui suffit que tous les historiens soient d'accord que la bataille de la Trebbia ait été donnée dans l'année 535 de Rome, et que les troupes n'étaient pas

encore entrées dans leurs quartiers d'hiver. Il n'est pas besoin d'ajouter que la coïncidence de ces trois calculs ne permet pas de placer le jour de la descente plus tard que l'équinoxe d'automne, et démontre par conséquent que les circonstances de cette descente ne peuvent plus se placer ni au Mont-Cenis, ni à l'Alpe grecque, ni moins encore au Mont-Genèvre.

Dans son dernier Mémoire relatif au *Jugum Cremonis*, M. de Vignet, fidèle au principe qui l'a guidé dans un autre écrit, qu'à égalité de vraisemblance les plus vieilles traditions sont les meilleures, a recherché avant tout quelle était la plus ancienne des opinions émises sur le passage d'Annibal. Celle de Cincius Alimentus n'ayant jamais été connue, et celle de Polybe étant controversée jusqu'à ce jour, le plus ancien historien des guerres puniques est Cœlius Antipater. Les auteurs

qui ont pensé qu'Annibal avait passé par l'Alpe grecque, ont rangé Cœlius parmi les historiens qui avaient embrassé la même opinion, en identifiant le Petit-St-Bernard et le ***Jugum Cremonis***. Mais cette identité est difficile à soutenir : l'inspection de la carte des Alpes démontre que c'est l'Allée-Blanche et non la vallée de la Thuile qui longe les bases du Cramont, et que cette dernière est dominée par les contreforts de la chaîne du Cramont, dont elle est bien plus éloignée. Déjà le savant commentateur de Tite-Live, Doujat, quoique ne connaissant pas le nom du Cramont, avait jugé que le ***Jugum Cremonis*** de Cœlius devait se trouver entre les deux St-Bernard. Mais la meilleure raison pour prouver qu'il s'agit ici de deux montagnes différentes, est que Tite-Live et Appien n'avaient aucun motif d'appeler de ce nom une montagne connue généralement sous le nom d'Alpe grecque, non-

****

seulement à l'époque où ils écrivaient, mais à celle même où vivait Cœlius, comme le prouve la harangue de P. Scipion avant le combat du Tesin.

Deux objections se présentent au premier abord contre le passage par le *Cremonis Jugum* ou le col de la Seigne, l'une, que cette route est inconnue dans l'antiquité; l'autre, qu'elle est longue, presque impraticable et qu'elle conduit dans la vallée de l'Arve, bien loin de la route d'Annibal. Mais il est facile d'écarter ces difficultés. La route du Bonhomme, qui conduit au col de la Seigne, était connue des Romains, et communiquait avec la route romaine dont on voit des traces à Passy et dans la vallée de Chamouni. On y a trouvé des médailles des premiers empereurs. Le nom de *Monjoye* que porte la vallée du Bonhomme, celui de *Mont-Jovet*, donné au hameau le plus près du col, ne permettent pas de douter de l'an-

tiquité de cette route, non plus que l'importance et les souvenirs romains de *Curia Major*, qui était encore, au 10e siècle, une des quatre villes principales de la Marche d'Ivrée.

On ne peut nier que la descente de la Seigne sur l'Allée-Blanche ne soit très-rapide et presque toujours couverte de neige; mais elle n'en correspond que plus exactement à la description de Polybe.

Les troupes piémontaises ont traversé ce col dans le mois d'octobre (en 1793), et dans la guerre de 1742, on éleva les eaux du lac Combal pour empêcher l'armée Gallo-Espagnole de pénétrer par ce passage.

Quant à la longueur, l'objection serait invincible si Annibal n'avait pu arriver à la Seigne que par le Bonhomme, et qu'il eût dû suivre la route actuelle entre les deux cols, dont le trajet est de sept heures, quoique la distance à vol d'oiseau ne soit

que de 3,500 toises de France. Mais le chemin qu'a pu suivre Annibal, bien loin d'être le plus long, est le plus court qu'il soit possible de concevoir depuis Conflans. Car on peut atteindre la croix du Bonhomme dans neuf ou dix heures en passant par Beaufort et le col de la Saulce, tandis qu'il en faut quinze pour arriver à l'hospice du Petit-St-Bernard. La différence mesurée sur la carte (en ne tenant compte, ni d'un côté ni de l'autre, des retours non indiqués) est de près de vingt milles romains, et de dix-huit milles jusqu'au col des Fours. Il reste la traversée de la croix du Bonhomme jusqu'à la Seigne, qu'on peut faire dans deux heures ou deux heures et demie, par un sentier maintenant très-difficile, que M. Bourrit décrit ainsi : « Dans ce passage, on laisse « fort au-dessous de soi, et à sa droite, « la croix du Bonhomme, pour monter « un champ de neige qui est à gauche,

« et du sommet duquel on voit la Seigne,
« qu'on dépasse même. Cette traversée
« est superbe; du point le plus élevé on
« a la vue d'un double ciel, de celui de
« la Tarentaise...... et de celui des plaines
« du Piémont, qui s'abaisse au point de
« paraître une vaste mer; c'est peut-être
« l'unique point de vue de ce genre qu'on
« ait dans les Alpes. » Dans un ouvrage précédent, M. Bourrit avait décrit cette traversée dans des termes si différens, qu'on doute s'il a pris le même sentier. Il monta alors entre les pyramides de la Seigne, s'éleva jusqu'au glacier qui est au nord de la vallée, et redescendit sur le col des Fours. Il prit le chemin entre les pyramides, probablement pour abréger; car on peut arriver au glacier en partant du col de la Seigne même. Les difficultés de ce chemin n'ont pas toujours été aussi grandes. L'avancement du glacier qui le croise est si peu ancien, qu'un des guides

de M. de Saussure lui raconta que son accroissement avait enseveli une mine avec les outils des mineurs, et qu'il s'était dès lors maintenu dans cet état. On peut supposer qu'avant les envahissemens de ce glacier on pouvait gagner le col des Fours sans obstacle. Quant à ce dernier col, il faut observer que, bien que toutes les cartes et toutes les tables de hauteurs lui donnent depuis quarante ans une élévation de 1,396 toises, il est beaucoup moins élevé, et que par méprise on lui a attribué la hauteur que M. de Saussure donne (§ 781) à la cîme des Fours, qui domine ce passage. Au surplus, puisque le col d'Arnas, dont la hauteur est de 1600 toises, et celui de Ceresole, qui doit être encore plus élevé, ont été jadis si fréquentés qu'on ait construit des chemins pavés larges et assez solides pour traverser des siècles, y a-t-il quelque difficulté à supposer qu'avant cette époque Annibal

ait pris une route élevée de 1,300 à 1,400 toises, pour arriver plus tôt au sommet des Alpes? Le Stelvio qu'on vient d'achever a 2,814 mètres d'élévation, et le Mont-Cervin, sur lequel passent les mulets chargés, en a 3,410. L'hypothèse d'un passage par le ***Jugum Cremonis*** n'est donc pas impossible, lors même qu'on se refuserait à admettre que la ligne des neiges s'est abaissée depuis vingt siècles.

Sous tous les autres rapports cette opinion peut soutenir la comparaison avec les autres. 1° Elle est la seule qui puisse vérifier le passage de Polybe sur la vue des plaines du Pô. 2° Ce col est le seul qui soit plus froid et plus couvert de neige et de glaces à la descente qu'à la montée et au sommet. Polybe dit seulement qu'il y avait déjà de la neige sur la ***cîme*** des montagnes quand l'armée arriva au haut du passage. 3° Il est non-seulement le seul où il put tomber de la neige à une grande

épaisseur au mois de septembre, mais le seul où l'on puisse rencontrer le glacier que les Carthaginois et les Numides prirent avec raison pour de la vieille neige, puisque, d'après Saussure, quelques glaciers lui ressemblent parfaitement. M. Bertolotti a déjà remarqué, dans son *Voyage en Savoie*, qu'il est impossible de lire ce passage de Polybe sans y reconnaître la description d'un glacier; on comprend mal que des amas de vieille neige accumulés dans le lit d'un torrent, puissent conserver assez de dureté à cette époque de l'année, pour que les pas de l'homme ne puissent s'y imprimer. 4° Il correspond très-bien aux distances données par Polybe, et les marches de la montée sont beaucoup plus courtes que celles de la descente, tandis que les autres systèmes présentent une proportion inverse. 5° Enfin son plus grand avantage est d'être le plus conforme à la probabilité historique

et au désir qu'Annibal devait avoir d'arriver au sommet des Alpes avant ses ennemis. Car, en passant par Voreppe et le pas de la Cochette, il pouvait arriver au col des Fours plus tôt qu'au Mont-Cenis et même au Mont-Genèvre, lors même qu'il eût suivi la route du Lautaret, tandis que l'armée romaine ne pouvait parvenir au col de la Seigne que six jours plus tard qu'au Mont-Genèvre, en arrivant par Plaisance et Turin.

Quant au chemin dès l'Isère jusqu'à Conflans, M. de Vignet prouve que cinq ou six entrées des Alpes, depuis Grenoble jusqu'au confluent du Rhône et du Fier, (la *Condate* de d'Anville), peuvent s'adapter aux données de Polybe. Il croit néanmoins, comme le général Melville, qu'Annibal a dû passer par les Echelles. Ses motifs sont que le défilé de *Chaille* ressemble bien plus à celui décrit dans le 50e Chapitre, que le passage du Mont-

du-Chat, et qu'il existe en effet plusieurs sentiers assez faciles entre la commune de St-Pierre et celles de St-Jean-de-Couz et de Vimines.

Littérature.

M. le comte Marin fait lecture à la Société d'un fragment sur le ***Romantisme***, sur les doctrines qu'il professe et les dangers dont il menace la société. L'Académie a voulu que cette éloquente réclamation d'un littérateur classique fût insérée dans ses Mémoires.

Biographie.

M. Raymond a lu à la Société, et ensuite publié une Notice nécrologique sur la vie et les travaux de M. le comte de Loche, dans laquelle il expose les détails de sa carrière militaire. Il passe ensuite

du général au savant, et expose l'objet et la nature de ses divers travaux en histoire naturelle et en archéologie. Cet ouvrage se termine par l'énumération des principaux Mémoires qui ont été publiés par M. le général de Loche. La Société est vivement intéressée par le récit de la vie d'un homme dont elle a long-temps admiré les vertus et le zèle scientifique. M. de Loche a été l'un des fondateurs de la Société Académique, et n'a pas cessé de la présider jusqu'à sa mort.

M. le chanoine Rendu a lu à la Société une Notice historique sur la vie et les travaux de M. G.-M. Raymond, Secrétaire perpétuel. Cet ouvrage fait partie du présent volume.

Une des pertes les plus douloureuses qu'ait faites la Société Académique, de-

puis la publication du 8e volume de ses Mémoires, est celle de M. le baron Louis de Vignet, mort à Naples d'une attaque de choléra. Il serait difficile de trouver un plus bel ensemble de qualités précieuses. Il était un de ces hommes que l'on ne peut connaître sans se sentir entraîné vers eux. Un esprit élevé, un beau caractère, un sens exquis du vrai et du beau, des connaissances variées, embellissaient son ame toujours pleine de bienveillance et religieuse par instinct. Si la loyauté pouvait se peindre, elle serait le portrait moral de l'homme que nous regrettons. Le vaporeux éloge qu'en a fait M. de Lamartine ne suffit pas pour le faire connaître, et nous regrettons que ce volume ne contienne pas, sur un Membre aussi distingué, une Notice historique, vivement désirée par ses nombreux amis. Après avoir honorablement et dignement représenté son Roi et sa patrie en France, en

Angleterre, en Belgique, en Suisse, il est mort ministre plénipotentiaire près la Cour des Deux-Siciles.

Prix et encouragemens donnés par la Société.

Pour le prix de dessin de la fondation Guy, la Société avait proposé, pour 1837, de mettre au concours un dessin au lavis, représentant une vue prise dans une partie quelconque de la Savoie. Ce prix a été partagé entre M. Benoît Molin, de Chambéry, et M. Philippe Courtois, dessinateur-lithographe, le même qui avait déjà remporté le prix de dessin en 1834. L'ouvrage du premier est une vue des bords de l'Isère, prise au-dessus de St-Pierre-d'Albigny, et l'autre est une vue des hauteurs de Lémenc et d'une partie de la ville de Chambéry prise d'un point de la colline de Beauvoir.

Pour le prix de poésie de la même fondation, la Société avait mis au concours, pour 1838, un chant héroïque consacré à la mémoire d'Amédée VI, surnommé le *Comte-Vert*, l'un des plus grands princes qui aient illustré l'auguste dynastie de la Maison de Savoie.

Sur le rapport de M. le chanoine Turinaz, la Société a adjugé le prix à M. le docteur Antoine Jacquemoud, de Moûtiers. Son ouvrage, qui a pour épigraphe : *Virorum fortissime.... vade in hac fortitudine tua.... ego ero tecum* (du livre des Juges), est un poème en 12 chants, dans lequel on trouve de l'élévation, de la pureté, du mouvement et tout ce qui caractérise la poésie. On regrette que l'auteur n'ait point encore livré au public un ouvrage dont le sujet est si éminemment national.

Un autre poème ayant pour titre : *Amédéide*, et pour épigraphe : *Virtus ardua transit*, avait fixé l'attention des

Membres de la Commission par la pureté du langage, des doctrines, aussi bien que de la versification. La Société regrettant de ne pouvoir lui donner un prix, a décidé à l'unanimité qu'un second prix de la valeur de deux cents livres, à prendre sur ses propres fonds, serait décerné à l'auteur, M. le docteur Tresal, du Bourg-St-Maurice, qui avait déjà deux fois été couronné par la Société.

Pour 1839, le prix de la fondation Guy était réservé à la peinture. Le sujet était un tableau de chevalet ayant au moins trois personnages. Il a été mérité et partagé entre MM. Benoît Molin, de Chambéry, qui déjà avait remporté le prix de dessin, et Jacques Guille, de St-Jean-de-Maurienne.

Sur la proposition, et plus tard sur le Rapport de M. le chanoine Rendu, la Société, jalouse de récompenser les travaux utiles, a accordé une somme de

trois cents livres au sieur Malo, jardinier, qui, à force de travail et de constance, a réussi à créer un jardin et des terres productives sur les rochers de Lémenc.

Sur la demande de MM. Bise et Raymond, elle a accordé une somme égale au sieur François Bojet, qui, par des travaux soutenus, a comblé une vaste excavation faite dans les rochers de Lémenc par l'extraction des pierres à bâtir, en y conduisant les débris des carrières; de sorte que ce lieu, qui semblait voué à la stérilité, a été, par ses sueurs, transformé en un vaste jardin, qui est maintenant couvert d'une riche végétation.

NOTICE

SUR

LES POIDS ET MESURES

DU DUCHÉ DE SAVOIE.

La présente Notice a été admise à faire partie du Tome IXe des Mémoires de la Société Royale Académique de Savoie, qui, eu égard à l'utilité générale dont elle l'a jugée susceptible, a invité l'auteur à en publier en outre une édition séparée, sans attendre la publication de son IXe Volume.

AVERTISSEMENT.

Dans les Tableaux de comparaison des anciennes Mesures aux nouvelles, on se borne ordinairement à trois décimales au plus à la suite de chaque unité principale. Mais il est des circonstances où l'étendue des opérations et la répétition d'un même nombre entraîneraient à la fin une trop grande inexactitude. Cette considération m'a déterminé à donner, dans les expressions métriques d'un grand nombre de mesures, un développement plus ou moins considérable aux fractions décimales, que l'on pourra au besoin limiter au nombre de chiffres jugé suffisant pour le degré de précision que l'on voudra obtenir.

Parmi les nombres des Tableaux qui accompagnent cette Notice, on en trou-

vera dont la multiplication ou la division ne reproduisent pas les multiples ou les sous-multiples avec une précision rigoureuse : ces différences, qui ne sont d'aucune conséquence dans la pratique, proviennent ou de quelques décimales supprimées, comme inférieures à la moitié d'une des unités auxquelles on s'est arrêté, ou de l'unité ajoutée à la dernière, lorsque l'exigeaient celles qui ont été supprimées.

NOTICE

SUR LES

POIDS ET MESURES DU DUCHÉ DE SAVOIE,

SUR LEUR COMPARAISON
ET CELLE DES PRINCIPALES MESURES DU PIÉMONT
AVEC LES POIDS ET MESURES MÉTRIQUES ;

SUIVIE D'UN APPENDICE

Sur les principales Mesures de quelques pays voisins, et sur le Jaugeage et la fabrication des Tonneaux usités dans le pays ;

PAR M. G.-M. RAYMOND,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU MÉRITE CIVIL DE SAVOIE, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Quelques partisans d'un système conçu dans des vues bien connues, par lequel on cherchait à attribuer à certaines nations une antiquité de quinze mille, de vingt mille, de quarante mille années, ont prétendu qu'il a existé chez quelques peuples de l'Orient un ensemble uniforme de mesures et de poids basé sur une partie aliquote de la circonférence du globe terrestre, dont la valeur aurait été à très-peu près la même que celle qui résulte des opérations faites de nos jours avec les secours les plus complets que puisse

fournir le haut perfectionnement des sciences et des arts dont nous jouissons.

Au lieu de cette antiquité exagérée, sur laquelle on sait maintenant à quoi s'en tenir (1); au lieu d'admettre l'hypothèse gratuite d'un étalon primitif pris à une origine tellement scientifique, n'est-il pas plus raisonnable de considérer que si telle ou telle unité linéaire s'est trouvée, chez des peuples anciens, plus ou moins rapprochée d'une partie aliquote du méridien, cela n'a pu manquer d'arriver par le choix naturel et nécessaire d'une étendue appropriée aux usages journaliers et aux besoins des arts et du commerce, qui ont dû précéder de long-temps toute idée quelconque sur les dimensions de la Terre, et surtout la recherche, la découverte et l'emploi des moyens propres à mesurer la circonférence du globe? C'est tout simplement dans les proportions et les parties du corps humain que furent prises les dimensions des premières mesures, comme l'indiquent les dénomina-

(1) Voir à ce sujet l'*Histoire de l'Astronomie du moyen âge*, de Delambre; l'*Histoire des Mathématiques*, de Montucla, T. I, Part. I, Liv. II, et Part. II, Liv. III; les *Mémoires de l'Acad. des Sciences* de Paris, T. VIII; ceux de l'*Acad. des Inscr.*, T. V et VIII; l'Hist. de la même Acad., T. VI; les *Mémoires de Calcutta*, T. VIII et IX; les *Mémoires relatifs à l'Asie*, de Klaproth, T. I; les *Principes de la saine Philosophie*, T. I; l'*Origine des lois, des arts et des sciences*, etc, de Goguet, T. I, Liv. III, Ch. II, Art. II; les *Lettres géologiques* de De Luc; les observations de Cuvier, les découvertes de Champollion jeune, etc.

tions mêmes qu'elles ont reçues, dont quelques-unes se sont conservées jusqu'à nos jours, telles que le *palme* (*palmum* ou *palmus*); la *coudée* (*cubitum*); la *brasse*, orgye ou *aune* (*ulna*, du grec *ôlenê*, bras ou coudée); le *pied*, le *pouce*, le *pas*, dont se composait le *stade*, etc. Que chacune de ces mesures ait subi tour à tour chez les différens peuples des changemens plus ou moins considérables, cela se conçoit aisément: aussi la valeur du *pied*, celles de la *coudée*, de l'*orgye*, du *plèthre*, du *stade*, etc., n'étaient pas partout les mêmes; elles variaient d'un peuple à un autre, et souvent chez la même nation, comme le pied, la toise, l'aune, la perche, le mille et autres mesures chez les nations modernes.

Quoi qu'il en soit de la première origine des divers genres de mesures, et des variations ou altérations que l'usage et les circonstances leur ont fait éprouver dans la diversité des lieux et dans la succession des temps, nous laisserons ces considérations, qui sont étrangères à l'objet que je me suis proposé dans cette Notice.

Je ne répéterai pas ce qui a été dit assez souvent sur les inconvéniens de l'extrême diversité des mesures, sur les embarras qu'elle a toujours causés dans les relations sociales, sur les incertitudes pour l'évaluation des mesures indiquées dans les récits des voyageurs, et même pour l'intelligence de certains détails quelquefois d'un grand intérêt exposés dans les journaux, etc. Il suffira d'observer que les inconvéniens dont il s'agit se rencontraient en particulier

d'une manière assez remarquable dans notre pays, où la plus grande confusion sous ce rapport ne régnait pas moins qu'ailleurs, puisque la toise, par exemple, l'aune, les mesures des liquides et celles des matières sèches y variaient tellement dans quelques provinces d'une commune à l'autre, que dans un intervalle moindre de six à sept lieues, le voyageur pouvait trouver jusqu'à quatre changemens de mesures pour les objets à son usage, comme on le verra plus bas.

La seule objection tant soit peu spécieuse que l'on ait pu faire contre l'établissement de l'uniformité des mesures, est que les commerçans dont le négoce consistait à transporter des marchandises ou des denrées d'un lieu dans un autre, trouvaient dans la seule différence des mesures un moyen facile d'établir leur bénéfice. Mais outre que cette manière de spéculer, lorsqu'elle n'était pas dirigée par la probité, pouvait favoriser la fraude, on peut dire que le commerçant de bonne foi ne craint pas de laisser apercevoir le juste bénéfice qu'il doit retirer de son industrie, qu'il lui est tout aussi aisé de fixer le système de sa spéculation dans un ordre régulier, et qu'alors l'intérêt de tous se trouve éclairé par la nature même de la chose. Ce n'est pas qu'il n'y ait lieu de présumer que la transition à des mesures nouvelles puisse servir momentanément la cupidité du vendeur peu délicat; mais l'acheteur ne restera jamais sans moyen de mettre ses intérêts à couvert, s'il veut s'en donner la peine.

Le désordre existant dans les mesures et les résultats fâcheux qui en étaient la suite nécessaire ont été

sentis de tout temps par les esprits justes. La correspondance des Administrations locales du ci-devant Département du Mont-Blanc relative à cet objet, que j'ai parcourue toute entière dans le temps, en ma qualité de Membre de la Commission des Poids et Mesures, cette correspondance n'offrait qu'une voix sur les inconvéniens de la grande diversité dont il s'agit, et qu'un seul vœu pour la prompte régénération de cette branche des rapports sociaux.

Depuis Charlemagne, le gouvernement français n'a cessé de tendre vers l'uniformité des mesures par des Ordonnances multipliées; et cette uniformité, comme l'a remarqué M. Lesparat, a été une réforme constamment demandée par les Etats-Généraux, et spécialement encore par les assemblées des Bailliages de 1789 (1). On trouve aussi des décisions analogues

(1) Cette réforme a été demandée notamment par les principales et premières villes commerçantes de France. L'utilité de cette réforme avait déjà été unanimement reconnue de tous les négocians consultés par Colbert sur l'uniformité des mesures que méditait ce grand ministre, qui ne fut arrêté dans son projet que par des motifs qui la plupart ne subsistent plus aujourd'hui.

Cette uniformité, tentée également en Angleterre, y fut obtenue jusqu'à un certain point par les soins de Henri VII; et il est à présumer que les vues de ce prince auraient été complètement remplies, si le système qu'il donna avait réuni les avantages nombreux qui caractérisent le système métrique, et surtout si les nouveaux étalons qui furent envoyés dans les provinces, ne s'étaient pas trouvés inexacts et discordans entre eux.

parmi les Statuts et les Edits des Princes de la Maison de Savoie, soit pour subordonner les mesures des diverses provinces à un type uniforme, soit du moins pour les faire rapporter à des étalons déterminés, comme à un terme unique de comparaison (1).

Ces Ordonnances, dictées par la nécessité, attestaient l'existence des abus et des inconvéniens graves qui leur ont donné lieu ; mais elles ont rarement rempli leur objet, et le désordre s'est reproduit partout comme auparavant. Une réforme, dont le besoin était si généralement reconnu, devenait donc indispensable. Pour l'entreprendre sérieusement et avec efficacité, il ne fallait point s'arrêter devant les obstacles multipliés qu'elle devait naturellement rencontrer. Ces obstacles, après tout, ne sont pas insurmontable sde leur nature ; et si l'on porte la pensée sur l'avenir, pour y considérer les utiles résultats d'un système

(1) « *Item* que les Maistres des Comptes facent appourter « à Chambéry per devant eulx et per gens dignes de foy « les mesures justes des blés, vins, sel et aussi les poids « raisonnables de tous les lieux de la Comté, afin qu'ils « les puissent équipoller à la mesure de Chambéry, per « manière que l'on sache comme les vivres se gouverne- « ront, et aussi pour ce que les vivres que l'on vendra, « l'on les puisse vendre raisonnablement. ».

Statuts et Règlemens pour la Chambre des Comptes de Savoie, donnés en 1389 par Bonne de Bourbon et Amé VII.

Voyez aussi les *Coutumes générales d'Aoste*, Liv. I, Tit. II, Art. 28 et 29; le *Règlement des Maîtres des Monnoies*, etc., etc.

uniforme tout établi, on ne saurait considérer quelques difficultés passagères comme suffisantes pour contrebalancer les incontestables avantages que l'on ne pourra s'empêcher d'entrevoir.

Une entière réforme une fois résolue, sur quelle base devait-elle s'opérer? Pour ménager les habitudes et rendre la transition moins pénible, fallait-il prendre les nouveaux étalons parmi les mesures en usage? Mais qui ne voit pas sur le champ l'inutilité d'un tempérament de cette nature? La variété des dimensions d'une mesure de même nom s'opposait naturellement à l'emploi de ce moyen : car, où se serait trouvée la facilité du changement pour les pays ayant d'autres mesures que celles qui auraient été choisies? Il est évident que, dans l'impossibilité de concilier à la fois tous les intérêts, on pouvait, sans en blesser aucun, prendre à volonté les nouveaux étalons dans un ordre de choses quelconque. Mais pour l'avantage du système en lui-même, et dans l'intérêt des générations à venir, ce choix ne pouvait rester indifférent, puisqu'il importait essentiellement de garantir les nouveaux étalons de toute altération quelconque, ou de les prendre tels que nul évènement futur ne pût en détruire le type originel et fondamental, et qu'il fût toujours possible de le retrouver dans toute son intégrité primitive. Il fallait donc abandonner toute base arbitraire, et en chercher une invariable dans la nature même. Tel est le motif important qui a fait préférer le *Mètre*, déduit de la valeur du quart du méridien terrestre. Quant à la coordination judicieusement

établie entre toutes les parties du système métrique, on ne saurait en contester les avantages réels.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit M. Lesparat, ni même de ce siècle, qu'on a conçu l'idée grande et heureuse de rapporter toutes les mesures à un phénomène invariable, et de les assujétir à la graduation décimale, conformément à notre échelle numérique. Cette idée fut mise en avant en 1670 par l'abbé Mouton, dans un Mémoire intitulé : *Nova Mensurarum geometr. idea*, qui faisait partie d'un plus grand ouvrage (1) ; et pour prévenir l'altération du nouvel étalon, ce géomètre proposait d'en déterminer la longueur d'après celle du Pendule à secondes et d'après la valeur de la minute du globe.

Cette idée du Pendule à secondes, proposée dès cette époque pour fixer la longueur de l'unité fondamentale d'un système de mesures, est remarquable en ce que la longueur du Pendule à secondes, par rapport au mètre ou à telle autre mesure déterminée, étant connue pour une certaine latitude, ce rapport ferait connaître ce qu'il faudrait ajouter à cette longueur pour obtenir ou pour retrouver au besoin celle du mètre ou de la mesure quelconque à laquelle on aurait comparé la longueur du Pendule (2).

(1) *Observationes diametrorum solis et lunæ apparentium, meridianorumque aliquot altitudinum, cum tabulâ declinationum solis*, etc. ; in-4°, *Lugd.*, 1670.

(2) La longueur du Pendule à secondes sexagésimales, calculé pour la latitude de Turin, est de $0^{m}.99218432$.

Dès le 16me siècle et dans les deux suivans, un grand nombre d'opérations astronomico-géodésiques avaient été faites dans diverses contrées et à différentes latitudes, pour déterminer la valeur du degré terrestre. Ces mesures, exécutées en Hollande, en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, au Cap-de-Bonne-Espérance, dans la Pensylvanie, sous le cercle polaire arctique, sous l'équateur, avaient donné tout autant de résultats différens; ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les causes de cette diversité. La combinaison de ces différentes données avait fait conclure la valeur moyenne du degré terrestre de 57,027 toises, évaluation provisoire adoptée d'abord par l'Académie des sciences de Paris, et qui a servi de base au système uniforme de mesures statué par le décret de la Convention du 1er août 1793 (1).

Des Académiciens français avaient mesuré en 1740 l'arc du méridien compris entre Dunkerque et les Pyrénées. Des opérations ultérieures, qui l'emportent sur toutes les autres, tant par leur étendue que par les soins et la perfection des moyens qui y ont été employés, ont donné d'abord la mesure d'un arc de

(1) La valeur moyenne du degré étant censée de 57,027 toises, il en résultait pour le quart du méridien 5,132,430 toises, ou 30,794,580 pieds. Divisant ce nombre sept fois de suite par 10, on arrive à la dix-millionième partie du quart du méridien, dont la valeur était ainsi de 3 pieds 11 lignes 44 centièmes de ligne. Tel était le *Mètre provisoire* qui a servi d'élément fondamental au système de mesures décrété par la Convention.

9° 40′ 25″.5 entre Dunkerque et Mont-Jouy près de Barcelone, exécutée par Delambre et Méchain. Il fut résolu plus tard que ces premières opérations seraient continuées jusqu'à l'île de Formentera, l'une des Baléâres; ce qui a été fait par MM. Biot et Arago. Ces grandes et belles opérations ont donné pour la longueur de l'arc terrestre compris du pôle à l'équateur, 5,130,740 toises, ou 30,784,440 pieds (1); valeur dont la dix-millionième partie est de 3 pieds 0 pouces 11 lignes 295936, ou plus simplement, 3 pieds 11 lignes 296 millièmes : c'est la longueur de ce qu'on appelle le *Mètre définitif*.

En descendant par les divisions décimales successives du quart du méridien, on obtient le tableau suivant, qui présente les mesures de longueur dans leur ordre généalogique.

(1) La valeur de la toise dont il s'agit ici est celle de la toise de six pieds, dite *Toise du Pérou*, qui a servi aux opérations géodésiques exécutées sous l'équateur par les Académiciens français Bouguer, Godin et La Condamine.

Quart du méridien	....	10000000mètr.	30784440 pieds.
Le dixième	....	1000000.	3078444.
Le centième	*D. g. centigr.*.	100000.	307844.4
Le millième	Myriamètre ...	10000.	30784.44
Le dix-millième.	Kilomètre..... *Minute géogr.*	1000.	3078.444
Le cent-millième.	Hectomètre....	100.	307.8444
Le millionième ..	Décamètre .... *Seconde géogr.*	10.	30.78444
Le dix-millionme	MÈTRE (1).....	1.	3.078444
Le cent-millionme	Décimètre..... *Tierce géogr.*.	0.1	0.3078444
Le billionième ...	Centimètre....	0.01	0.03078444
Le dix-billionme.	Millimètre..... *Quarte géogr.*	0.001	0.003078444

L'établissement des mesures de *longueur*, fondées ainsi sur un type invariable, a d'abord fourni, par une induction immédiate, les dimensions des mesures de *surface*, et celles des mesures de *contenance* ou de *volume*. Le poids d'une certaine quantité de substance bien connue, susceptible d'être ramenée à une pesanteur spécifique toujours la même, et renfermée sous un volume de dimensions rigoureusement déterminées, donne l'élément des mesures de pesanteur.

(1) Le *Mètre définitif* vaut en *pieds de Savoie* 2 pieds 11 pouces 4 lignes 3 points; en *pied liprand*, 1 pied 11 onces 4 points 3 atômes; en *aune de Chambéry*, à peu près les $\frac{7}{8}$ de l'aune, ou plus exactement 0aune.87565; en *aune de Paris*, les $\frac{16}{19}$ de l'aune, et plus exactement 0aune.84175.

C'est ainsi que, 1° l'on a formé l'unité des mesures de surface, en supposant un *quarré* (1) d'un mètre linéaire dans ses deux dimensions; 2° en supposant un vase d'une contenance égale à celle du volume d'un décimètre cube, on a donné à cette mesure le nom de *Litre*, et on en a fait l'élément de toutes les mesures de capacité, pour les matières sèches comme pour les liquides; 3° le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, prise au *maximum* de sa densité, par sa réduction à une température de 4 degrés du thermomètre centigrade, et pesée en cet état dans le vide, a donné l'unité des mesures de pesanteur, ou la livre nouvelle, laquelle étant divisée en mille parties, nom-

(1) Je donne au mot *quarré* son ortographe éthymologique, 1° parce qu'elle est plus conforme à l'analogie que cette expression doit conserver avec d'autres mots qui en dérivent, tel que *quadrature*, que l'on n'écrira jamais *cadrature*, parce que la prononciation reçue s'y oppose; tels encore que *quaterne, quadratrice, quadrangulaire*, etc.; 2° parce que l'on a ainsi le moyen d'abréger sans équivoque les dénominations de *mètre quarré* et de *mètre cube*, en écrivant *m. q.* et *m. c.*

On ne peut pas alléguer qu'il soit plus convenable d'écrire *Carré*, afin d'indiquer la prononciation de la première syllabe; car alors, par la même raison, il faudrait écrire *catre*, *catorze*, *catrain*, au lieu de *quatre*, *quatorze*, etc.

Dans une Instruction publiée par ordre du gouvernement français touchant les poids et mesures, on avait proposé pour le mot *quarré* l'orthographe que je lui donne ici; mais on l'a bornée à l'abréviation *m. q.*, et on a continué d'écrire dans le texte le mot *Carré* par un *C*.

mées *grammes*, a reçu en conséquence elle-même le nom de *Kilogramme* ou *Livre métrique* (1).

On a jugé convenable et utile de rattacher le système monétaire au nouveau système des poids et mesures, ce que l'on a fait de la manière suivante.

Une pièce d'argent, du poids de 5 *grammes*, contenant 0.9 de fin et 0.1 d'alliage, s'est trouvée ne différer de la *livre tournois* que de $\frac{1}{80}$ en plus, c'est-à-dire équivalente à 243 deniers de la livre tournois, celle-ci n'étant que de 240 deniers. On a substitué cette unité à la livre ancienne, en lui donnant dès-lors le nom exclusif de *franc*, et l'on a assujéti cette nouvelle unité monétaire à la division décimale appliquée à toutes les branches du *Système métrique* (2). Cette unité monétaire a été adoptée officiellement dans les Etats de S. M. le Roi de Sardaigne, sous la dénomination de *Livre nouvelle*.

Il résulte de cette légère innovation que les mêmes moyens qui feraient retrouver le système tout entier des nouvelles mesures, si jamais il venait à se perdre,

(1) Le *Kilogramme* vaut, en poids de Chambéry, à très-peu près 2 livres 6 onces; en poids de Turin, un peu plus de 2 livres 8 onces $\frac{1}{2}$; en poids de Genève, un peu plus de 1 livre $\frac{4}{5}$; en poids de marc, 2 livres 5 gros $\frac{1}{2}$.

(2) L'expression de *système métrique* pourrait convenir également à tout système quelconque de mesures; mais pour abréger, et pour nous conformer d'ailleurs à l'usage établi, nous appliquerons spécialement l'expression dont il s'agit au système des nouvelles mesures et à ses diverses branches, comme désignant des mesures dérivées du *Mètre*.

feraient également retrouver le système monétaire avec précision, et que les étalons des mesures métriques seront les conservateurs naturels de l'unité monétaire, avantage précieux qui n'était pas à négliger.

La Commission des poids et mesures dont j'ai fait partie, a terminé ses dernières opérations sur la fin de 1802; les Tableaux de comparaison qu'elle avait dressés ont été publiés le 14 juin 1803. A cette époque, la partie septentrionale de la Savoie se trouvant réunie au Canton de Genève sous le nom de *Département du Léman*, la Commission n'avait pu s'occuper que des poids et mesures de la portion du Duché qui formait alors le Département du Mont-Blanc. Pour ne pas faire ici un travail incomplet, je me suis procuré une note officielle des résultats de la comparaison des principaux poids et mesures du ci-devant Département du Léman avec les poids et mesures métriques, exécutée dans le temps par la Commission de ce Département.

J'avais formé, il y a quelques années, le dessein de rédiger un Mémoire dont l'objet avait quelque analogie avec celui de la présente Notice. Dans cette vue, j'avais fait des recherches et rassemblé des notes concernant le but que je m'étais proposé. Une partie des matériaux que j'ai recueillis devenant de plus en plus difficiles à trouver, le temps n'était peut-être pas éloigné où il n'aurait plus été possible de se procurer une connaissance exacte de certains rapports et de quelques détails dont le besoin peut tôt ou tard se faire sentir dans plus d'une circonstance, comme,

par exemple, dans plus d'un procès, dans certaines discussions d'intérêts et de propriétés, dans l'examen d'actes anciens, dans des comptes à régler ou à vérifier, etc. Les Tableaux de comparaison dressés par la Commission des poids et mesures, publiés il y a 35 ans, ne se retrouvent plus; il en est de même de quelques autres documens précieux relatifs au même objet. D'autres matériaux épars, peu connus ou restés complètement ignorés, ne pourraient pas être facilement consultés. Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à m'occuper du travail que j'ai l'honneur de soumettre à la Société.

PREMIÈRE PARTIE.

DES POIDS ET MESURES DU DUCHÉ DE SAVOIE.

ARTICLE PREMIER.

DES MESURES DE LONGUEUR.

§ 1er.

Des Mesures de Toisé ordinaire, et des Mesures d'Aunage.

L'élément fondamental de la principale mesure de longueur usitée dans ce Duché, était le *Pied de Savoie,* autrement nommé *Pied de Chambre.* On prenait assez généralement pour tel un pied en bois fabriqué à Lyon avec plus ou moins d'uniformité. Ce pied de Lyon a été évalué par Ricard à 0m.34176, et par Gattey, à 0m.3424. Quelques ouvriers faisaient le pied de chambre égal au pied de roi augmenté de 6 lignes, ce qui équivaut à 0m.338375. D'autres prenaient pour pied de chambre le *pied manuel* du Piémont, qui se compose de 8 *onces* du *Pied Liprand*, lesquelles valent 0m.34251.

On n'a trouvé aucun étalon authentique du pied de chambre. Le seul modèle que l'on ait pu examiner est

une copie en fer de celui qu'un M. Laracine, Syndic de Chambéry en 1674, avait fait fabriquer pour la ville de Chambéry; cette copie, marquée du poinçon de la ville, avec ces mots, *Pied de Savoie*, et qui s'est conservée dans la famille Laracine, a été ajustée avec le mètre définitif par la Commission des poids et mesures, qui l'a trouvée égale à 0^{m}.3388. Ce pied est celui dont la longueur se rapproche le plus du véritable pied de chambre; peut-être s'en rapprochait-il encore davantage, si l'on admet qu'il ait pu subir par le laps de temps une légère diminution sur sa longueur, outre que les deux bouts en sont terminés avec peu de netteté.

A défaut d'étalon vraiment authentique et irrécusable du Pied de Savoie, c'est dans notre Cadastre qu'il fallait chercher cet élément, parce que là s'en trouve le fidèle et invariable dépôt: c'est ce qu'a exécuté feu M. Pillet, notre savant confrère, qui ayant long-temps travaillé dans les Archives de ce Duché, avait acquis une connaissance approfondie des divers cahiers de cadastre des communes de chaque province. Nous expliquerons dans l'Article suivant comment M. Pillet est parvenu à ce résultat.

La valeur du *Pied de Chambre* trouvée par cette voie, exprimée en fraction du mètre avec 12 décimales, est de 0^{m}.339368347156, expression qui, dans les usages ordinaires, peut être réduite aux millimètres, c'est-à-dire au nombre 0^{m}.339.

La Toise de Savoie, de 8 pieds de chambre, usitée dans une grande partie du Duché, a conséquemment

pour expression métrique : $2^m.71494677725$, ou plus simplement : $2^m.715$ (1).

Outre cette toise de 8 pieds de chambre, il en existait beaucoup d'autres de diverses longueurs, particulièrement dans la province de Maurienne. En Tarentaise, il y avait une toise de 5 pieds et demi, et une autre de 7 pieds et demi. En Maurienne, il y en avait une de 4 pieds et demi à *Modane*; une de 5 pieds à *Jarrier*. Celle de 5 pieds et demi était très-répandue dans la province; celle de 6 pieds était usitée dans trente-une communes. Enfin, il y avait une toise de 7 pieds. L'élément de toutes ces toises était le pied de

(1) On a pu remarquer que j'emploie un *point* au lieu de ce qu'on appelle la *virgule décimale*, que l'on fait généralement servir à séparer les fractions décimales d'avec les entiers qui les précèdent. Cet emploi du *point*, que l'on doit s'étonner de ne pas voir introduit partout à cet usage, a plusieurs avantages sur celui d'une simple virgule, qui est déjà appliquée à classer les nombres entiers, de droite à gauche, en *unités*, en *milles*, en *millions*, etc. Une autre utilité incontestable est de pouvoir alors sans équivoque employer la virgule, dans les mesures de surfaces, à séparer les décimales en groupes de deux figures, de gauche à droite, si l'on veut exprimer les quarrés respectifs des *dixièmes*, des *centièmes*, des *millièmes*, etc., de l'unité principale, et en groupes de trois figures dans les mesures de volumes, pour exprimer les cubes respectifs des parties décimales successives de l'unité.

La substitution du *point* à la place de la *virgule décimale* avait déjà été proposée par un géomètre allemand, et plus tard par M. Lesparat.

chambre, à l'exception de la toise d'*Aussois*, composée de 5 pieds et demi, ce pied n'étant que de 11 pouces 8 lignes de chambre ; ce qui l'avait fait prendre pour le pied de roi, qu'il surpasse d'un peu plus de 5 millimètres. Un fonctionnaire public de St-Jean-de-Maurienne, dans un Tableau par lui transmis en 1801, avait adopté cette erreur relative au pied de roi; il attribuait en outre et à tort ce même pied aux communes d'*Avrieux*, d'*Hermillon*, de *Villard-Gondran*, de *Bessans* et de *Mont-Rond*, qui n'avaient pas d'autre pied que celui de chambre.

Deux autres pieds sont encore connus en Savoie : l'un est le *Pied de Roi* ou *Pied de Paris*, dont se servaient les ouvriers de plusieurs professions, tels que les menuisiers, les tabletiers, les doreurs, les tourneurs, les ferblantiers, les serruriers, etc. L'autre pied, introduit après l'établissement du système métrique, est le tiers du mètre. Ce pied, inférieur au pied de chambre de 6 millimètres, et par conséquent de 48 millimètres sur la toise de 8 pieds, donnerait une erreur de $4^{m}.8$ sur 100 toises, outre qu'il n'est pas en rapport avec les mesures du Cadastre. Toutefois, l'usage de ce pied par les ouvriers employés aux travaux publics, qui se mesurent au mètre, c'est-à-dire par les maçons, les tailleurs de pierre, les charpentiers, les plâtriers, les ferblantiers, etc., cet usage, dis-je, a l'avantage de rattacher directement au mètre la mesure usuelle employée dans le détail des travaux, et de s'accorder ainsi avec les mesures indiquées dans les plans et devis des ouvrages à exécuter.

Indépendamment des diverses espèces de toises dont il vient d'être fait mention, on connaissait en Savoie une autre toise usitée en plusieurs communes de la partie sud-ouest du Duché, dans le voisinage de la frontière de France : c'était la *Toise Delphinale*, que je crois utile de signaler ici, en indiquant le moyen qui m'a servi à en déterminer la valeur, à défaut de tout modèle authentique, car on n'en a retrouvé aucun, ni en Savoie, ni en Dauphiné.

Il régnait, dans le 17e siècle, des difficultés sur les limites de France et de Savoie, entre les communes de Bellecombe et de Chaparillan, en Dauphiné, et celles d'Apremont, de Francin et des Marches, en Savoie. Pour terminer ces contestations, des Commissaires furent nommés de part et d'autre, par Louis XIV et par Charles-Emmanuel II, pour procéder à la plantation des limites définitives adoptées par les deux princes, ensuite d'un Règlement donné par le roi de France, à St-Germain-en-Laie, le 27 avril 1672, et adopté par le Duc de Savoie, à Turin, le 13 août suivant (1). Le procès-verbal de la plantation des limites, du 4 décembre 1672, contient les résultats de 21 mensurations exécutées chacune avec les deux mesures respectives, la toise du Dauphiné, de 6 pieds, et celle de Savoie, de 8 pieds. Celle-ci était exacte-

(1) *Recueil des Edits et Règlemens de Savoie*, etc., par Bailly; Chambéry, 1679, pages 509 et suiv. — *Compilation des anciens Edits de la Maison de Savoie*, etc., par Jolly; Chambéry, 1679, pages 861 et suiv.

ment la même que celle dont la valeur a été ci-devant indiquée ; car le pied qui en était l'élément était parfaitement identique avec le pied de chambre déduit ultérieurement de notre Cadastre, comme le prouve la valeur de l'étalon en fer que le Syndic Laracine avait fait fabriquer en 1672, c'est-à-dire deux ans seulement après les mensurations dont il s'agit.

Il était donc ici question d'une comparaison dont l'un des deux termes ayant une valeur connue et rigoureusement constatée, ne pouvait manquer de conduire à celle de l'autre terme. Or, en combinant de la manière convenable les 21 résultats tous énoncés avec précision dans le procès-verbal dont j'ai parlé, et désignés chacun selon les deux mesures, exécutées toutes les deux sur le terrain et séparément, j'ai trouvé qu'il s'ensuivrait pour la *Toise Delphinale* la valeur de $2^m.114$.

Mais, d'un autre côté, l'opinion commune dans le Dauphiné suppose que la toise delphinale était à la toise royale, de 6 pieds de Paris, dans le rapport de 21 à 20 ; ce qui donnerait à la toise delphinale cette autre valeur de $2^m.046492$. C'est en effet de cette valeur que l'on est parti dans les Tableaux de comparaison publiés à Grenoble, où la toise delphinale est fixée à $2^m.046$. Mais cette valeur est incontestablement trop faible, car elle supposerait, dans toutes les mensurations indiquées ci-dessus, une erreur constante en moins, d'environ 3 toises de Savoie sur 55, c'est-à-dire de 8 mètres sur 150. Or, comment admettre que dans des opérations exécutées contra-

dictoirement, sous les yeux mêmes des Commissaires des deux parties intéressées, on ait pu commettre vingt fois de suite une erreur aussi considérable, qui est plus de cinq fois plus forte que la tolérance ordinaire d'un centième, accordée dans les opérations de l'arpentage? La plus faible valeur que supposeraient à la toise delphinale quelques-unes de ces mensurations, serait de $2^m.09$, quantité qui surpasse encore de 44 millimètres la valeur prétendue de $2^m.046$.

J'observe d'ailleurs que la valeur de $2^m.046$ n'est pas fondée sur une autorité assez légitime pour infirmer celle que je viens d'exposer. A défaut d'étalon authentique de la toise delphinale, c'est en se référant seulement aux toises usuelles fabriquées à Grenoble, et au rapport indiqué par l'opinion vulgaire, que l'on s'est fixé à la valeur dont il s'agit. Tout ce que pourrait permettre la critique la plus tolérante, serait d'accorder à cette autorité un poids tout au plus égal à celui des résultats des mensurations; et, d'après ce principe, il s'agirait de prendre une moyenne entre la valeur de la toise delphinale indiquée par ces mensurations et celle que lui donne la tradition du pays, ce qui fixerait cette valeur à $2^m.08$. Si l'on s'arrête définitivement à cette dernière évaluation, comme étant la seule qui contrarie le moins les diverses données existantes, il s'ensuivrait que le pied delphinal serait de $0^m.346707$, etc., ou plus simplement, $0^m,347$.

Je ne pense pas que l'on puisse opposer à ce qui précède la valeur de 12 *pouces* 7 *lignes* 2 *points* que

l'on a attribuée au *Pied de Grenoble*, dans l'article *Pied* de la première Encyclopédie, longueur qui donnerait à la toise delphinale la même valeur de 2m.046 indiquée par la tradition du pays ; car, il est probable que cette évaluation n'est que la répétition de l'opinion vulgaire, qui aura été consultée sur ce point. Et d'ailleurs, quelle confiance pourrait-on accorder à un article dans lequel, par exemple, à quelques lignes de distance, on fait tour-à-tour le *pied de Savoie* inférieur de deux pouces au *pied de roi*, et égal au même pied ?

J'ai transmis, il y a quelques années, à Grenoble, une Note relative aux détails que je viens d'exposer, touchant l'évaluation de la toise delphinale, ensuite de la demande qui m'en avait été faite de la part d'une des Administrations du Département de l'Isère.

Passons aux mesures d'aunage.

Les espèces d'aunes principalement usitées en Savoie, étaient l'*aune* dite *de marchand*, ou *aune mercière*, pour la mesure en détail des étoffes, des divers genres de tissus, des rubans, des cordons, etc. ; et l'*aune de tisserand*, pour la mesure en pièces des toiles de diverses qualités fabriquées dans le pays.

L'aune mercière de *Chambéry*, dont la valeur métrique est de 1m.142, est en usage à *Aix*, au *Châtelard* et dans le reste des Bauges, aux *Marches*, à *Montmélian*, à *Moûtiers*, à *La Rochette*, à *Rumilly*, à *St-Jean-de-Maurienne*, à *Sallanches*, etc.

L'aune mercière d'*Annecy* et de *Faverges* est de 1m.154.

Celle de *Thonon* est de 1^{m}.192 ; et celle de *Bonneville*, de 1^{m}.136.

L'aune de tisserand de Chambéry, qui vaut 1^{m}.268, est usitée à *Aix*, au *Châtelard* et aux *Marches*.

Les autres aunes les plus longues sont, dans l'ordre décroissant, celles de *Thermignon*, de *Sollières* et de *Bramans*, d'*Aussois*, d'*Aime*, d'*Avrieux*, etc.

A Thônes, on distingue l'aune pour la mesure des draps fins, et celle qui sert pour la mesure des gros draps.

Parmi les principales d'entre les autres aunes de tisserand, il suffira de citer celles de *Lanslebourg*, de *Thônes*, de *Moûtiers*, de *Modane*, d'*Ugine*, de *Faverges*, des *Echelles* et du *Pont-de-Beauvoisin*.

Le *Raz* de Piémont, qui vaut un peu plus de la demi-aune de Chambéry, est usité dans une partie de la Haute-Maurienne.

On trouvera dans le Tableau annexé au présent Article, la valeur métrique de chacune des aunes que je viens d'indiquer.

§ 2.

Des Mesures itinéraires.

J'avais cherché dans un temps à déterminer, par le moyen d'un grand nombre de combinaisons critiques, à défaut de données plus directes, la valeur de notre lieue commune, ou *Grand Mille de Savoie*. J'avais trouvé pour résultat que cette valeur devait être, du

moins très-approximativement, de 2838 toises 54 centièmes, mesure de Savoie. La connaissance acquise ultérieurement de la valeur légale du grand mille de Savoie, composée de 2500 trabucs, a confirmé la justesse du résultat auquel j'étais parvenu.

En effet, le trabuc se compose de 6 *pieds liprands*. Or, le pied liprand, dont l'étalon authentique se conserve à l'Hôtel-de-ville de Turin, comparé, à Paris, d'une manière rigoureuse, avec le mètre définitif, par deux savans, l'un piémontais et l'autre français, MM. Vassalli et Lenoir, a été trouvé de $0^m.51376597$; ce qui donne, pour la valeur du trabuc : $3^m.08259582$, ou, plus simplement : $3^m.0826$, et par conséquent, pour les 2500 trabucs, cette valeur : $7706^m.5$. Divisant ce nombre par l'expression métrique de la toise de Savoie, c'est-à-dire par $2^m.71495$, on trouve pour la valeur de la lieue commune de Savoie : $2838^t.5053$, valeur qui ne diffère de celle à laquelle j'étais arrivé par la voie que j'ai indiquée, que de la quantité minime de $0^t.0347$, inférieure à 4 pouces.

De là il résulte que la lieue commune de Savoie est d'environ $14 \frac{5}{12}$ au degré terrestre. Elle est un peu plus forte que le mille commun d'Allemagne, qui est de 15 au degré; elle est à ce mille, à très-peu près, dans le rapport de 75 à 72. Elle vaut 3954 toises de France; elle est à la lieue de France de 25 au degré, à très-peu près, comme 26 à 15.

L'ancienne *Poste* de Savoie était de 5 milles de Piémont, c'est-à-dire de 4000 trabucs, ou d'une lieue $\frac{3}{5}$ de Savoie. Maintenant la *Course de poste* fixée pour tous

les Etats du Roi sur le continent, est de 8000 mètres, ou de 2595 trabucs, qui font à peu près 3 milles $\frac{1}{4}$ de Piémont (1), et environ une lieue et 108 toises de Savoie.

(1) *Itinerario pei Regi Stati di Terraferma compilato sui Documenti somministrati dall'Azienda generale dell'Interno, ecc.* Torino, 1827.

MESURES DE LONGUEUR DU DUCHÉ DE SAVOIE.

I. — *Mesures pour le Toisé ordinaire.*

NOMS DES MESURES.	VALEURS MÉTRIQUES.
	mètr.
Toise de Savoie, de 8 pieds de chambre.....	2.714947
Pied de chambre..........................	0.339368
Pouce id............................	0.0282806955
Ligne id............................	0.00235672463
Point id............................	0.00019639372
Pied de la commune d'Aussois.............	0.329945
Pied d'un tiers de mètre, usité par quelques classes d'ouvriers..................	0.3333, etc.

II. — *Mesures d'Aunage.*

NOMS DES LIEUX.	VALEUR MÉTRIQUE de l'Aune mercière.	VALEUR MÉTRIQUE de l'Aune de Tisserand.	NOMS DES LIEUX.	VALEUR MÉTRIQUE de l'Aune mercière.	VALEUR MÉTRIQUE de l'Aune de Tisserand.
	mètr.	mètr.		mètr.	mètr.
Chambéry	1.142	1.268	Rochette (La)	1.142	»
Aiguebelle	1.142	1.357	Rumilly	1.142	1.256
Aime	»	1.423	St-Jean-de-Maur^{ne}.	1.142	1.495
Aix	1.142	1.268	St-Michel	»	1.470
Albert-Ville	1.142	1.352	Sallanches	1.139	»
Annecy	1.154	1.288	Sollières	»	1.474
Aussois	»	1.450	Thermignon	»	1.554
Avrieux	»	1.412	Thônes p^{r} draps fins	1.130	1.411
Biolle (La)	»	1.256	Thônes p^{r} gros draps	1.240	
Bonneville	1.136	»	Thonon	1.192	»
Chambre (La)	»	1.446	Valloire	»	1.612
Châtelard (Le)	1.142	1.268	Ugine	1.130	»
Echelles (Les)	»	1.244			
Faverges	1.154	1.352		VALEUR MÉTRIQUE du RAZ DE PIÉMONT.	
Lanslebourg	»	1.495			
Marches (Les)	1.142	1.268			
Modane	»	1.373			
Montmélian	1.142	1.357	Usité dans une partie de la Haute-Maurienne	mètr. 0.599	
Moûtiers	1.142	1.383			
Pont-de-Beauvoisin	1.190	»			

III. — *Mesures itinéraires.*

NOMS DES MESURES.	VALEURS MÉTRIQUES.
Lieue commune ou Grand Mille de Savoie, d'environ 14 $\frac{5}{12}$ au degré, de 2838 toises 4 pieds, et de 3954 toises de France	mètr. 7706.5
Course de Poste pour tous les Etats Sardes, de 2946 toises	mètr. 8000

ARTICLE II.

DES MESURES DE SURFACE.

§ 1er.

Des Mesures de Surface pour le Toisé ordinaire.

Il y a peu de chose à dire sur les mesures de superficie appliquées au toisé ordinaire. Avant l'introduction du pied nouveau égal au tiers du mètre, les mesures dont il s'agit avaient, en général, dans notre pays, le pied de chambre pour élément, comme les mesures de longueur, à l'exception des cas particuliers où quelques ouvriers se servaient du pied de roi.

Pour envisager avec méthode les diverses mesures qui faisaient ou pouvaient faire partie de l'ancien toisé de superficie, il faut considérer séparément chaque espèce d'unités principales qui admettaient chacune des divisions et des subdivisions particulières. Ces unités étaient la toise quarrée, le pied quarré, le pouce quarré, la ligne quarrée.

Or, la toise quarrée, en conservant l'une de ses dimensions toujours la même, se divisait sur l'autre dimension en toise-pieds, toise-pouces, toise-lignes et toise-points. Il entrait, en conséquence, dans la toise quarrée 8 toise-pieds; dans chaque toise-pied, 12 toise-pouces; dans chaque toise-pouce, 12 toise-lignes, et ainsi du reste.

La toise quarrée ainsi divisée présentait donc d'abord 8 parallélogrammes rectangles d'une toise de haut sur un pied de base; chacun de ceux-ci comprenait à son tour 12 parallélogrammes rectangles d'une toise de haut sur un pouce de base; chacun de ces derniers se composait de 12 parallélogrammes rectangles d'une toise de haut sur une ligne de base; et ainsi de suite. En sorte que la toise quarrée pouvait être considérée tour à tour comme contenant 8 toise-pieds, ou 96 toise-pouces, ou 1152 toise-lignes, ou 13,824 toise-points.

Le pied quarré, en conservant de même sa hauteur constante, se divisait sur sa base et parallèlement à sa hauteur, en pied-pouces, pied-lignes et pied-points; et comme il entrait ainsi dans le pied quarré 12 pied-pouces, dans chacun de ceux-ci 12 pied-lignes, et dans chaque pied-ligne 12 pied-points, il s'ensuit que le pied quarré pouvait être envisagé tour à tour comme comprenant 12 pied-pouces, ou 144 pied-lignes, ou 1728 pied-points.

Le pouce quarré se divisait à son tour en pouce-lignes, en pouce-points; et la ligne quarrée en ligne-points.

Il est superflu d'observer que la toise quarrée pouvait encore être considérée tour à tour comme contenant 64 pieds quarrés, ou 9216 pouces quarrés, ou 1,327,104 lignes quarrées, etc.

Le mètre quarré, qui, dans le système des nouvelles mesures, devient l'unité principale des mesures pour le toisé des surfaces, le mètre quarré, dis-je,

fournit des divisions et des subdivisions analogues à celles que nous venons d'indiquer; mais l'emploi de ces nouvelles mesures a deux avantages sur les anciens systèmes : l'un est la grande facilité du calcul des mesures assujéties à la division décimale, en comparaison des méthodes compliquées nécessaires pour les nombres complexes exprimant les divisions et les subdivisions des anciennes mesures; l'autre est l'extrême facilité de passer du système des parallélogrammes à celui des quarrés respectifs des parties de l'unité principale, passage qui se fait d'un trait de plume par l'emploi d'une simple virgule, au lieu des calculs entremêlés qu'entraînent dans ce cas les rapports des parties des unités principales assujéties à divers modes de division et de subdivision. Soit donné, par exemple, le nombre $9^{m.q.}32746$; ce nombre peut être interprété à volonté des deux manières suivantes : 1° en laissant ce nombre écrit dans ce premier état, il exprime 9 mètres quarrés, et une suite de parallélogrammes rectangles ayant tous un mètre de hauteur, et pour bases respectives 3 décimètres, 2 centimètres, 7 millimètres, etc.; ce qui signifie 9 mètres quarrés 3 *dixièmes* 2 *centièmes* 7 *millièmes*, etc., de mètre quarré. 2° Si maintenant on distribue les décimales en groupes de deux chiffres chacun, de gauche à droite, le même nombre sous cette forme $9^{m.q.}32,74,60$, exprime alors 9 mètres quarrés 32 *décimètres quarrés* 74 *centimètres quarrés* 60 *millimètres quarrés*, et ainsi de suite, s'il y avait un plus grand nombre de décimales.

§ 2.

Des Mesures agraires.

La mesure agraire la plus généralement usitée dans le Duché était le *Journal commun de Savoie*, formé de 400 toises quarrées, ayant pour élément la toise linéaire de 8 pieds de chambre. Ce Journal était en usage dans 489 communes.

Outre ce journal, il en existait dans quelques provinces un assez grand nombre d'autres, différant entre eux non-seulement par le nombre des toises, mais par la valeur respective des toises elles-mêmes, qui ne se composaient pas toutes du même nombre de pieds, comme on l'a vu dans le § 1er du Premier Article. Toutefois, ces journaux divers avaient tous aussi le pied de chambre pour élément fondamental, à l'exception du journal d'Aussois, dont le pied n'était, comme je l'ai dit, que de 11 pouces 8 lignes.

Toutes les mesures agraires du Duché étant donc basées sur un élément uniforme, il suffisait, pour obtenir leurs valeurs respectives en mesures agraires du nouveau système, de déterminer le rapport exact du pied de chambre au mètre définitif. Mon frère, Chef de Bataillon dans le Corps des Ingénieurs-Géographes de France, avait été chargé, il y a un certain nombre d'années, par le gouvernement français, de s'occuper, dans le dépôt du Cadastre de la Savoie, d'un travail relatif à la Carte générale de France. Pour employer, dans le but que l'on se proposait, les données à ex-

traire de notre Cadastre, il était nécessaire de connaître la valeur précise de la mesure fondamentale représentée par les échelles des Plans. M. Pillet, que mon frère a employé quelque temps à une partie de son travail, entreprit de rechercher la valeur exacte du pied de Savoie. A défaut d'étalon authentique, c'était en effet dans le cadastre seul qu'il restait à chercher cette valeur.

A l'époque de la mensuration générale de toutes les propriétés et de tous les terrains de ce Duché, prescrite en 1728 par le Roi Victor-Amédée II, pour l'établissement du Cadastre destiné à fournir les bases d'une équitable répartition de la contribution foncière, la grande diversité des mesures agraires usitées dans quelques provinces détermina le Souverain à ordonner, pour prévenir toute méprise et toute erreur, que l'arpentage serait exécuté dans toutes les communes avec la mesure de Piémont, que la contenance de toutes les pièces de terrain serait portée dans les Cahiers, sur une première colonne, en *Journaux*, *Tables* et *Pieds* de la mesure de Piémont, et traduite ensuite, dans une seconde colonne, en *Mesures de Savoie*, telles qu'elles étaient usitées dans chaque commune. Ainsi les contenances respectives furent d'abord toutes calculées et consignées d'après une mesure uniforme, certaine et connue avec précision.

A l'aspect des divers Cadastres des communes, M. Pillet était alors dans un cas analogue à celui où je me suis trouvé plus tard relativement à la recherche de la valeur de la toise delphinale, avec cette différence qu'il avait à exécuter un travail beaucoup plus

vaste et bien plus compliqué ; c'est-à-dire qu'il se trouvait en présence de deux termes de comparaison, dont l'un avait une valeur déterminée, authentique et parfaitement connue, et l'autre dont il s'agissait de déduire la valeur au moyen de son rapport avec le premier. D'une part se présentaient des résultats obtenus immédiatement sur le terrain et exprimés sur le Cadastre en mesures basées sur le *trabuc*, et de l'autre, les résultats correspondans exprimés respectivement en mesures formées de toises différentes, chacune d'un nombre déterminé de pieds de Savoie. C'est par des comparaisons multipliées de ces deux genres de résultats, que M. Pillet est parvenu à trouver la véritable valeur du pied de chambre par rapport au mètre définitif, valeur dont il a poussé la précision jusqu'à 12 décimales, et qu'il a confirmée, comme on peut encore la confirmer à volonté, par des exemples sans réplique.

J'ai dit ci-dessus que le journal commun de Savoie était en usage dans 489 communes. Il était usité dans toute la Savoie-Propre, dans tout le Genevois, dans tout le Faucigny, dans toute la province de Carouge, dans trois communes du Chablais; en Tarentaise, dans les cantons de Beaufort et de Conflans et dans quatorze autres communes de cette province; enfin, dans 9 communes de la Maurienne.

Le journal usité dans tout le Chablais, à l'exception des communes de Loisin, Machilly et St-Cergue, était de 500 toises.

Il y avait en Tarentaise un journal de 400 toises de 7 pieds et demi, et un autre de 600 toises, aussi de

7 pieds et demi ; un journal de 576 toises, un autre de 600 toises, et un troisième de 640 toises, tous les trois formés d'une toise de 5 pieds et demi.

En Maurienne, le journal de Modane était de 960 toises de 4 pieds et demi ; celui de Jarrier, de 220 toises de 5 pieds. La toise de 5 pieds et demi était l'élément d'un journal de 960 toises, d'un journal de 720 toises, d'un autre de 660 toises. La commune du Til avait une *quartelée* de 160 toises aussi de 5 pieds et demi. La toise de 6 pieds appartenait au grand *journal* des Arves, de 1050 toises, et à des journaux de 900 toises, de 750, de 720, de 600, de 500, de 480, de 450, de 400 toises ; à la quartelée de Mont-Vernier, de 160 toises, et à la fosserée de St-Martin-de-la-Chambre, de 120 toises. La toise de 7 pieds était celle d'un journal de 800 toises, d'un autre de 480, et d'un troisième de 300 toises.

A Montaimon, il y avait le *grand journal* de 750 toises, et le *petit journal* de 500 toises, composés tous les deux de la toise de 8 pieds.

Enfin, le journal d'Aussois, de 960 toises, avait pour élément le pied déjà mentionné de 11 pouces 8 lignes du pied de chambre.

L'unité métrique des mesures agraires, qui a reçu le nom d'*Are*, se compose de 100 mètres quarrés. Cent ares forment l'*Hectare*. Les sous-multiples de l'*are* sont le *déciare*, qui vaut 10 mètres quarrés, et le *centiare*, qui est un mètre quarré. On n'a pas adopté d'autres dénominations spéciales.

Pour trouver, dans un nombre donné d'ares, celui

des hectares qu'il peut contenir, on voit qu'il suffit de séparer les deux derniers chiffres qui expriment les unités d'ares par le point décimal, ce qui revient à diviser le nombre donné par 100, nombre d'ares dont l'hectare est composé. Si l'on a, par exemple, ce nombre 3465ares, on écrira : 34hec.65ares.

En divisant en groupes de deux figures les chiffres qui suivent les unités d'ares, on obtient successivement l'expression respective des *mètres quarrés*, des *décimètres quarrés*, des *centimètres quarrés*. Il est superflu d'observer que le premier chiffre à gauche, dans le premier groupe, exprime les *déciares*, et que le second chiffre du même groupe exprime les *centiares*. Ainsi étant donné ce nombre : 24ares346782, on le mettra sous cette forme : 24ares34,67,82 ; ce qui signifie : 24 *ares* 34 *mètres quarrés* 67 *décim. quarrés* 82 *centim. quarrés*, ou 24 *ares* 3 *déciares* 4 *centiares*, et successivement 6 millièmes 7 dixmilliém., etc. de l'are.

MESURES DE SURFACE DU DUCHÉ DE SAVOIE.

I. — *Pour le Toisé ordinaire*.

MESURES ANCIENNES.	VALEURS MÉTRIQUES.						
	mètr. q.	déc. q.	cent. q.	mill. q.			
Toise de Savoie quarrée.....	7 .	37,	09,	36,	00,	33	
Toise-pied	0 .	92,	13,	67			
Toise-pouce	0 .	07,	67,	80,	51		
Toise-ligne................	0 .	00,	63,	98,	38,	08	
Toise-point................	0 .	00,	05,	33,	19,	17	
Pied de chambre quarré......	0 .	11,	51,	70,	87,	50	
Pouce quarré	0 .	00,	07,	99,	79,	77	
Ligne quarrée...............	0 .	00,	00,	05,	55,	41,	41
Point quarré................	0 .	00,	00,	00,	03,	85,	70

II. — *Mesures agraires.*

JOURNAUX.	VALEURS MÉTRIQUES.				PROVINCES.
	Ares.	m. q.	d. q.	c. q.	
Journal commun de Savoie, de 400 toises quarrées.......	29 .	48 ,	37 ,	10	
J. de 576 toises de 5 pieds $^1/_2$..	20 .	06 ,	73 ,	73	En Tarentaise.
J. de 600 toises....id........	20 .	90 ,	35 ,	14	Ibid.
J. de 640 toises....id........	22 .	29 ,	70 ,	81	Ibid.
J. de 400 toises de 7 pieds $^1/_2$..	25 .	91 ,	34 ,	47	Ibid.
J. de 600 toises....id........	38 .	87 ,	01 ,	70	Ibid.
J. de 960 toises de 4 pieds $^1/_2$..	22 .	38 ,	92 ,	18	En Maurienne.
J. de 220 toises, de 5 pieds...	6 .	33 ,	43 ,	98	Ibid.
J. de 960 toises de 5 pieds $^1/_2$..	33 .	44 ,	56 ,	22	Ibid.
J. de 720 toises....id........	25 .	08 ,	42 ,	11	Ibid.
J. de 660 toises....id........	22 .	99 ,	38 ,	65	Ibid.
J. de 160 toises....id........	5 .	57 ,	42 ,	70	Ibid.
J. de 1050 toises de 6 pieds....	43 .	53 ,	45 ,	91	Ibid.
J. de 900 toises.....id........	37 .	34 ,	53 ,	64	Ibid.
J. de 750 toises.....id.......	31 .	09 ,	61 ,	36	Ibid.
J. de 720 toises.....id.......	29 .	85 ,	22 ,	91	Ibid.
J. de 600 toises.....id.......	24 .	87 ,	69 ,	09	Ibid.
J. de 500 toises.....id.......	20 .	73 ,	07 ,	58	Ibid.
J. de 480 toises.....id.......	19 .	90 ,	15 ,	27	Ibid.
J. de 450 toises.....id.......	18 .	65 ,	76 ,	82	Ibid.
J. de 800 toises de 7 pieds	45 .	14 ,	69 ,	83	Ibid.
J. de 480 toises....id........	27 .	08 ,	81 ,	90	Ibid.
J. de 300 toises....id........	16 .	93 ,	01 ,	19	Ibid.
J. de 750 toises de 8 pieds.....	55 .	28 ,	20 ,	20	Ibid.
J. de 500 toises.....id..... (1)	36 .	85 ,	46 ,	80	Ibid.
Quartelée de la commune du Til, de 160 toises de 5 pieds $^1/_2$..	5 .	57 ,	42 ,	70	Ibid.
Quartelée de Montvernier, de 160 toises de 6 pieds.......	6 .	63 ,	38 ,	42	Ibid.
Fosserée de St-Martin-sur-la-Chambre, de 120 t. de 6 p..	4 .	97 ,	53 ,	82	Ibid.
Journal d'Aussois, de 900 t. de 5 p. $^1/_2$ du lieu, de 0m329945.	31 .	61 ,	33 ,	39	Ibid.

(1) Ce journal de Montaimon est usité dans tout le Chablais, à l'exception des communes de Loisin, Machilly et St-Cergue.

ARTICLE III.

DES MESURES DE VOLUME.

—

§ 1er.

Des Mesures de Volume pour le Toisé ordinaire.

Pour la mesure des volumes dans le toisé ordinaire, la toise cube étant une unité trop considérable pour les cas les plus fréquens, on préférait alors l'usage du pied; et, dans beaucoup de circonstances, on faisait les évaluations en pieds de roi.

Je crois convenable d'exposer ici relativement aux volumes, des considérations analogues à celles du paragraphe précédent touchant les divisions et les subdivisions des diverses unités de surface. Nous appliquerons ces considérations à la toise de Savoie et au pied de chambre : les applications au pied de roi s'ensuivront d'elles-mêmes.

Si l'on prend une toise cube pour unité principale, on peut d'abord la concevoir divisée et subdivisée de la manière suivante.

En conservant la base, qui est une toise quarrée, on conçoit le cube divisé dans sa hauteur, par des plans parallèles à la base, en 8 parallélipipèdes rectangles, d'un pied de hauteur sur une toise quarrée de base, ce qui donne 8 toise-toise-pieds. Chacun de

ces parallélipipèdes peut à son tour être divisé parallèlement à la base, en 12 autres, d'un pouce de haut; ce qui fait 12 toise-toise-pouces; chacun de ceux-ci en 12 toise-toise-lignes, etc.

Si l'on part du pied cube pour unité principale, et qu'on le divise et subdivise successivement dans sa hauteur et parallèlement à la base, on obtiendra d'abord 12 pied-pied-pouces; chacun de ceux-ci donnera à son tour 12 pied-pied-lignes, et ainsi du reste.

En sorte que, 1° la toise cube pourra être considérée comme comprenant 8 toise-toise-pieds, ou 96 toise-toise-pouces, ou 1152 toise-toise-lignes, etc.

2° Le pied cube pourra être envisagé comme composé de 12 pied-pied-pouces, ou de 144 pied-pied-lignes, ou de 1728 pied-pied-points.

3° Des divisions analogues peuvent s'appliquer au pouce cube, à la ligne cube, etc.

Si l'on divise immédiatement la toise cube en pieds cubes, chaque pied cube en pouces cubes, chacun de ceux-ci en lignes cubes, etc., la toise cube pourra être considérée comme composée de 512 pieds cubes, ou de 884,736 pouces cubes, ou de 1,528,823,808 lignes cubes, etc.

Le mètre étant maintenant dans notre pays l'élément des mesures dans tous les genres de toisé, le mètre cube y est devenu l'unité principale des mesures de volume pour le toisé ordinaire. Les systèmes de division et de subdivision auxquels on peut le soumettre offrent pour le calcul dans la pratique la même

facilité que relativement aux surfaces, par le moyen de la division décimale qui lui est appliquée comme à toutes les autres branches du système des nouvelles mesures.

Si, du système des parallélipipèdes ayant pour base un mètre quarré, et pour hauteurs respectives un décimètre, un centimètre, un millimètre linéaires, si, dis-je, on veut passer de ce système de divisions et de subdivisions à celui des cubes des parties décimales respectives, ce passage se fait, comme dans l'évaluation des surfaces, par l'emploi seul de la virgule divisant les décimales qui suivent les unités principales, en groupes successifs de trois chiffres chacun.

Soit donné, par exemple, le nombre 4m.c.5362174. Ce nombre, laissé d'abord sous la forme où il se trouve, signifie : 4 mètres cubes et une suite de parallélipipèdes rectangles ayant tous pour base un mètre quarré, et pour hauteurs respectives 5 décimètres linéaires, 3 centimètres, 6 millimètres, etc., c'est-à-dire 5 *dixièmes* 3 *centièmes* 6 *millièmes* 2 *dixmillièmes*, etc., de mètre cube.

2° Si l'on distribue les décimales comme il suit : 4m.c.536,217,400, cela signifie alors 4 *mètres cubes* 536 *décimètres cubes* 217 *centimètres cubes* 400 *millimètres cubes*, et ainsi de suite, s'il y avait un plus grand nombre de décimales.

Il n'est pas nécessaire d'observer que des considérations analogues s'appliquent, par exemple, au décimètre cube pris pour unité principale, ainsi qu'au centimètre cube, etc.

MESURES DE VOLUME DU DUCHÉ DE SAVOIE.

Pour le Toisé ordinaire.

DÉSIGNATION DES MESURES.	VALEURS MÉTRIQUES.					
	mètr. c.	déc. c.	cent. c.	mill. c.		
Toise cube	20 .	011 ,	698 ,	938 ,	5	
Toise-toise-pied	2 .	501 ,	462 ,	367 ,	312 ,	5
Toise-toise-pouce	0 .	208 ,	455 ,	197 ,	276	
Toise-toise-ligne		17 .	371 ,	266 ,	439	
Toise-toise-point		1 .	447 ,	605 ,	539	
Pied cube		39 .	085 ,	349		
Pouce cube			22 .	618 ,	836	
Ligne cube				13 .	089 ,	6

§ 2.

Des Mesures de Contenance pour les Liquides.

Le *Pot* était devenu dans ce pays l'unité de mesure la plus répandue pour l'évaluation de la contenance des diverses espèces de vases et ustensiles usités pour les liquides. Toutefois, la valeur du pot était loin d'être uniforme.

Les vins de Montmélian étant réputés ceux de la première qualité du pays, la mesure de Montmélian avait prévalu, surtout dans la partie méridionale du Duché, pour la vente des vins en pièces. Quoiqu'il se fabrique dans le pays des futailles de toutes sortes de grandeur, au gré des propriétaires, le prix des vins s'estimait le plus souvent, particulièrement dans la

Savoie-Propre, à tant le tonneau de 200 pots, mesure de Montmélian. Les futailles employées pour les transports étaient et sont encore, pour l'ordinaire, le tonneau, le demi-tonneau et le poinçon, ce dernier équivalent à la charge de 2 barils de 25 pots. Dans les cantons où les transports ne peuvent guères se faire qu'à dos de mulets, on estime les vins à tant la charge.

Le pot de vin, en général, différait tellement dans les diverses parties du Duché, que, dans quelques localités, il variait même d'une commune à l'autre.

Dans le menu détail, on faisait usage, dans beaucoup de lieux, du *demi-pot* ou *bouteille*, et du quart de pot, auquel on donnait le nom vulgaire de *jevelot*.

Je pourrais entrer ici dans le détail de toutes les anciennes mesures usitées autrefois dans les différentes parties du Duché; mais, outre que ces mesures étaient en très-grand nombre, sous les noms de *brochet*, de *clavelet*, de *coupe*, d'*émine*, de *meitier* ou *meidier*, de *picholette*, de *picot*, de *pinte*, de *quarteret* ou *quartelet*, de *quarteron*, etc., chacune de ces mesures variait encore de capacité d'un lieu à un autre; et d'ailleurs ayant cessé pour la plupart d'être en usage, leur évaluation serait maintenant inutile.

Les plus grands pots connus dans le Duché étaient ceux de Cusy, de 3$^{\text{lit.}}$ 162, et celui de La Biolle, équivalent à 3 litres 1 décilitre. Viennent ensuite ceux de Puitsgros, près de Chambéry, égal à près de 3 litres, et celui d'Allève et de Gruffy, contenant 2^{lit}.964. Le pot dit de *Mont-Bonod*, le 5e en grandeur, principalement en usage dans le canton de La Rochette et dans

les environs d'Yenne, sous le nom de *quartelet*, est équivalent à 2^{lit}.718.

Les plus grands pots après ceux-là, dans l'ordre décroissant, étaient le *pot de vin et d'huile* de Megève, le pot d'Alby, la pinte de Bonneville et le *quarteron* de Thonon.

Le pot de Chambéry et du voisinage, commun à Aix et aux environs, au Châtelard, à St-Pierre-d'Albigny, aux Marches, etc., est de la contenance de 1^{lit}.858. Celui de Montmélian étant de 2^{lit}.228, le rapport très-approché de ces deux pots est de 5 à 6, c'est-à-dire que 5 pots de Montmélian en font 6 de Chambéry. C'est d'après ce rapport que le tonneau de 200 pots de Montmélian est censé de 240 pots de Chambéry. Dans la rigueur des rapports entre les deux pots, les 200 pots de Montmélian valent 445^{lit}.6, et les 240 pots de Chambéry vaudraient 445^{lit}.92.

Dans les Bureaux d'Octroi, le tonneau est censé de 450 litres, et c'est d'après cette évaluation, trop forte de 4 litres, que l'on a fixé les droits d'entrée.

A Chambéry et dans plusieurs autres lieux, le demi-pot pour la vente en détail est maintenant remplacé par le litre.

Le lait se mesure de même au litre.

Quant au *pot d'huile* de Chambéry, commun à la Chautagne, à Aix, à La Biolle, au Châtelard, à St-Pierre-d'Albigny, à Montmélian, etc., il est de 2^{lit}.228.

Le gouvernement français avait ordonné que les huiles de toute espèce seraient désormais vendues au

poids, ou que si on les vendait à la mesure, ce ne pourrait être que dans des vases assujétis aux mesures métriques, et en outre sous l'obligation de l'indication patente de la pesanteur spécifique des huiles, affichée dans les boutiques des marchands.

MESURES DE CONTENANCE DU DUCHÉ DE SAVOIE.

Pour les Liquides.

NOMS DES LIEUX.	VALEUR en NOUVELLE MESURE du Pot de vin.	du Pot d'huile.	NOMS DES LIEUX.	VALEUR en NOUVELLE MESURE du Pot de vin.	du Pot d'huile.
	litre	litre		litre	litre
Chambéry	1.858	2.228	Montmélian	2.228	2.228
Aiguebelle	1.558		Moûtiers.........	1.452	
Aix.............	1.858	2.228	Novalaise........	1.489	
Albert-Ville	1.793		Pont-de-Beauvoisin	1.589	0.124*
Alby............	2.265		Puitsgros........	2.974	
Allève et Gruffy...	2.964		Roche (La).......	1.495	
Annecy, etc......	1.426		Rochette(La) (Quar-		
Argentine........	2.027		telet)....	2.718	
Beaufort.........	1.544		Ruffieux.........	1.594	2.228
Biolle (La).......	3.100	2.228	Rumilly.........	1.904	2.144
Bonneville..(Pinte)	2.252		St-Genis.........	1.458	
Id. (Petite mesure)	1.308		St-Jean-de-Maur^{ne}.	1.483	
Bourget (Le)	2.228		St-Pierre-d'Albigny	1.858	2.228
Bourg St-Maurice..	1.739			2.228	
Chambre (La)	2.027		Sallanches. 1er pot	1.942	
Châtelard (Le)....	1.858	2.228	2d pot	1.921	
Cusy............	3.162		Thoiry	2.838	
Echelles (Les)	1.451		Thônes..........	1.684	
Evian...........	1.242		Thonon quarteron.	2.209	
Lanslebourg......	1.468		demi-pot..	0.644	
Marches (Les)	1.858		Ugine...........	1.638	
Megève..........	2.368	2.368	Yenne (Quartelet).	2.718	

* Quarteron.

§ 3.

Des Mesures de Capacité pour les Matières sèches.

On distingue, pour les matières sèches, la mesure *rase* et la mesure *comble*. Celle-ci s'employait rarement pour les grains.

Les mesures usitées dans les divers points de la Savoie pour les blés et pour les légumes secs, n'étaient pas moins variées que celles des vins. Elles portaient, selon les localités, les noms de *bichet*, de *bichette*, de *coupe*, de *coupet*, d'*émine*, de *meidier*, de *muid*, d'*oynée*, de *picot*, de *quart*, de *quartal*, de *quarte*, de *ras*, de *setier*, de *varcine*, etc., sans parler du *veissel*, du *quartan* et du *moudurier* de Chambéry et autres lieux, encore en usage. Les valeurs respectives de ces diverses mesures n'étaient point partout les mêmes sous un même nom; ces différences de valeur d'une même mesure sous des noms identiques ne pouvaient manquer de donner lieu à de fréquentes incertitudes et à de nombreuses équivoques.

On a vu que la Chambre des Comptes était anciennement chargée de faire apporter à Chambéry et comparer avec les mesures de la capitale, toutes les mesures particulières usitées dans chaque canton; ce qui avait donné aux mesures de Chambéry une importance qu'elles ont en partie conservée jusqu'à nos jours. Aussi les commerçans en grains, familiarisés avec les rapports des mesures locales à celles de Chambéry,

suivaient-ils régulièrement les résultats des marchés de chaque semaine de la Grenette de Chambéry, qui leur servaient de règle dans leurs spéculations.

Les mesures d'après lesquelles l'Administration municipale de cette ville établissait et déclarait, chaque semaine, le prix moyen des diverses espèces de grain, étaient le *veissel du froment*, le *veissel du seigle* et autres grains, et le *veissel de l'avoine*. Le veissel du froment usité autrefois pour le payement des servis se composait de 4 *quartans*; le quartan, de 4 *mouduriers*; et le moudurier, de 4 *creveirons*. Ainsi le veissel comprenait 16 mouduriers, ou 64 creveirons. Pour distinguer le veissel marchand du veissel féodal, on ajoutait, pour former le premier, un moudurier en sus, que l'on nommait *les gets*, ce qui donnait au veissel de froment du commerce 17 mouduriers, au lieu des 16 seulement dont restait composé le veissel pour les autres grains, tels que le seigle, l'orge, le mil, le sarrasin, etc. (1). Quant à l'avoine, attendu sa plus grande légèreté, on avait composé le veissel pour ce grain, de 7 quartans et demi, c'est-à-dire de 30 mouduriers.

Tels sont à Chambéry les trois sortes de veissels encore usités aujourd'hui, et qui sont connus de tous les habitués de la Grenette.

A part le veissel de l'avoine, de Chambéry, qui est une particularité, la plus grande mesure de tout le Duché pour les grains était la coupe d'Annecy. Cette

(1) *Traité des Laods, des Servis et des Taillables*; par Gaspard Bailly; 2e édition, pag. 157.

coupe est au veissel du froment, de Chambéry, à très-peu près dans le rapport de 35 à 32.

Le poids du veissel de froment de première qualité était réputé de 150 livres, poids de Chambéry. Le poids moyen était de 145 livres, ou de 124 livres, poids de marc. Aujourd'hui, le poids du froment est fixé, à la Grenette, à 64 kilogrammes, qui font 153 livres du poids de Chambéry. Mais le veissel du froment étant, en nouvelle mesure, de $0^{hect.}8126$, et le poids de l'hectolitre étant censé de 75 kilogrammes, il s'ensuivrait que le veissel ne devrait peser que 61 kilogrammes, ou 145 livres du poids de Chambéry.

Le veissel de seigle doit peser, en poids de Chambéry, 136 livres; en poids de marc, 117 livres, ou 57 kilogrammes.

Le veissel d'orge doit peser, en poids de Chambéry, 119 livres; en poids de marc, 102 livres, ou 50 kilogrammes.

Enfin, le veissel d'avoine, en poids de Chambéry, 158 livres; en poids de marc, 135 livres, ou 66 kilogrammes.

Les anciennes mesures des grains, avec leurs divisions et subdivisions, fruit d'une longue expérience, étaient assez bien appropriées aux avantages du commerce, ainsi qu'aux usages et aux besoins journaliers de la société. On reconnaît d'abord ces avantages dans les grandes mesures du marché, précisément conformes à la charge ordinaire de l'homme, et en juste rapport avec celle des bêtes de somme. Les mesures moyennes étaient très-commodes pour exécuter et

accélérer le mesurage des grains, comme les petites mesures pour faciliter les partages.

Les nouvelles mesures publiques établies à la Grenette de Chambéry, pour les blés et les légumes secs, sont maintenant l'hectolitre et ses divisions décimales. Mais l'usage a prévalu d'acheter le blé au poids métrique; les grains ne se livrent guère à la mesure que pour la vente en détail, ce qui se fait ordinairement en quartans.



MESURES DE CONTENANCE DU DUCHÉ DE SAVOIE.

Pour les Matières sèches.

NOMS DES LIEUX.	DÉNOMINATIONS DES MESURES.	VALEURS EN HECTOLITRE.
		hect.
Chambéry	Veissel du froment	0.8126
	Veissel du seigle et autres grains.	0.7648
	Veissel de l'avoine	1.434
Aiguebelle	Quarte	0.1343
Albert-Ville	Quarte	0.2285
Aime	Bichet	0.1543
Annecy	Coupe	0.8886
	Quart de la Coupe	0.2223
Argentine	Quarte	0.1334
Beaufort	Quarte	0.1821
Biolle (La)	Quart	0.148
Boëge	Quart	0.1773
Bonneville	Quart	0.1405
Chambre (La)	Quarte	0.1334
Chanaz, Conjux, etc	Bichette	0.2229
Châtelard (Le)	Quarte	0.1334
Echelles (Les)	Quarte	0.1379
Evian	Quart	0.1184
Faverges	Quarte	0.229
Lanslebourg	Quarte	0.1311
Megève	Quart de l'Octave	0.1054
Modane	Quarte	0.1228
Montmélian	Quarte	0.1369
Moûtiers	Bichet	0.1543
Pont-de-Beauvoisin	Bichet	0.259
Roche (La)	Quart	0.2029
Rochette (La)	Varcine	0.1693
Ruffieux et la Chautagne	Quart	0.148
Rumilly	Quart	0.148
St-Genis	Bichet	0.2546
St-Jean-de-Maurienne	Quarte	0.1334
St-Jeoire en Faucigny	Quart	0.1732
St-Pierre-d'Albigny	Quarte	0.1344
Sallanches	Quarte	0.1531
Sollières	Quarte	0.1145
Thermignon	Quarte	0.128
Thônes	Quart	0.1839
Thonon	Quart	0.1784
	Autre Quart	0.1409
Ugine	Quarte	0.1957
Yenne	Bichette	0.2031

ARTICLE IV.

DES POIDS.

Cinq poids principaux étaient en usage en Savoie : les poids de Chambéry, d'Annecy, de Turin, de Genève, et le poids de marc.

C'était une opinion généralement répandue que le poids commun usité dans une grande partie de ce Duché était la livre de Montpellier, divisée en 16 onces. Mais la livre de Montpellier, équivalente à 13 onces 2 gros 48 grains du poids de marc, ne vaut, en poids métrique, que 0kil. 40792 (1), tandis que la livre de Chambéry a été trouvée égale à 0kil. 41852 ; ce qui donne une différence de 10 grammes 60 centigrammes. Il résulte de là qu'il y aurait une grande incertitude sur la valeur réelle de la livre dans toutes les communes qui, sans aucune vérification, se sont bornées à rapporter à la fois leur poids à celui de Montpellier et à celui de Chambéry, comme à une

(1) Il y a erreur dans l'article *Montpellier* du *Dictionnaire de la Géographie commerçante,* de Peuchet, où la valeur indiquée de la livre de Montpellier en poids de marc ne supposerait cette livre, en poids métrique, que de 0kil. 39926, tandis que le même auteur, dans son *Vocabulaire des termes de Commerce*, à l'article *Livre,* fait la même livre de Montpellier égale, comme il est dit ci-dessus, à 13 onces 2 gros 48 grains.

seule et même chose, puisque l'identité de ces deux poids ne se trouve pas confirmée par le fait.

La livre de Chambéry est beaucoup plus approchée de la *livre de ville* de Lyon, dont la valeur en poids métrique est de 0kil. 41876, valeur qui ne surpasse celle de la livre de Chambéry que de 24 centigrammes.

La livre d'Annecy équivaut à une livre et demie du poids de Chambéry, c'est-à-dire à 24 onces de ce poids; aussi sa valeur métrique est-elle précisément de 0kil. 62778.

Outre ces deux livres principales, je crois devoir faire mention de deux autres poids particuliers à ce pays, savoir, ceux de Bonneville et de La Roche.

A Bonneville, l'unité usuelle du poids est la *demi-livre* de cette ville, qui est à peu près les 9 seizièmes de la livre du poids de marc; sa valeur en poids métrique est de 0kil 277737.

A La Roche, on distingue la *Grosse* et la *Petite Livre*. La première vaut, en poids de marc, 1 livre 4 onces 3 gros 1 denier 19 grains. Vérifiée sur un poids de 8 livres produit comme étalon, elle a été trouvée, en poids métrique, de 0kil. 625668. La *petite livre* équivaut, en poids de marc, à 1 livre 4 onces 3 gros 4 grains. Evaluée en poids métrique d'après un poids de 6 livres réputé étalon, elle s'est trouvée de 0kil. 623578.

La livre de Thonon, vérifiée par la Commission des Poids et Mesures du Département du Léman, a été trouvée, en poids métrique, égale à 0kil. 552494. La livre de Genève est de 0kil. 551793. Ces deux livres

ne diffèrent que de 701 milligrammes, quantité qui ne correspond qu'à 13 grains du poids de marc. Or, une si petite différence sur plus de 18 onces autorise à conjecturer qu'elle pourrait être le résultat d'une altération produite par le laps de temps, et qu'ainsi la livre de Thonon aurait été, dans le principe, la livre même de Genève; ce qui paraît d'autant plus vraisemblable, qu'il résulte de la correspondance des Administrations que le poids de Genève était en usage dans plusieurs localités de ce Duché, notamment à Faverges, à Ugine, ainsi qu'à Moûtiers et en d'autres lieux de la Tarentaise, concurremment avec le poids de Chambéry.

La livre de Turin se divise en 12 onces, qui sont un peu plus fortes que l'once du poids de marc. Celle-ci vaut, en poids métrique, 30$^{\text{gram.}}$594; et l'once de Turin, 30$^{\text{gram.}}$737; la différence en poids de marc est de 2^{grains}7. La livre du poids de marc vaut, en poids de Turin, 1 livre 3 onces 22 deniers 5 grains. La livre de Turin, en poids de Chambéry, ne vaut que 14 onces 58 grains; et la livre de Chambéry, en poids de Turin, vaut 1 livre 1 once 14 deniers 19 grains.

On trouvera le détail des poids de Turin dans le 4e Article de la Seconde Partie de cette Notice.

La livre de Genève était réputée vulgairement de 18 onces du poids de marc, et de 21 onces du poids de Chambéry; ce qui était déjà une première erreur, car 18 onces du poids de marc font 21 onces 30 grains du poids de Chambéry. Mais, il y a plus : le Tableau de comparaison publié dans le temps par le Préfet du Léman, assigne le rapport de 501 à 500 entre l'once

de Genève et celle du poids de marc ; ce qui porte la livre de Genève, en mesure métrique, à 551^{gram}.793, et donne à cette livre un excès de 46 grains $\frac{4}{5}$ du poids de marc sur les 21 onces du poids de Chambéry. Peuchet a commis encore une plus grande erreur, en ne donnant à la livre de Genève que 17 onces 7 gros du poids de marc.

Le poids de marc était en usage en Savoie dans diverses circonstances particulières, attendu les nombreuses relations de ce pays avec la France ; il l'était particulièrement dans les bureaux des Commissionnaires-chargeurs et chez les négocians en gros. La livre du poids de marc est à celle de Chambéry à peu près comme 49 à 42, c'est-à-dire que 42 livres du poids de marc font 49 livres de celui de Chambéry. La livre poids de marc, en poids de Chambéry, vaut à très-peu près 1 livre 2 onces 5 gros 51 grains $\frac{2}{7}$; et la livre de Chambéry, en poids de marc, est égale à 13 onces 5 gros 31 grains $\frac{3}{7}$.

Selon les Ordonnances du gouvernement sarde, les poids des orfèvres, des bijoutiers et de tout marchand quelconque de matières d'or et d'argent, devaient être conformes aux poids de Paris (1).

Le gouvernement français avait ordonné que, nonobstant l'établissement du système métrique, les pharmaciens continueraient de se servir des anciens poids,

(1) *Règlemens des Maîtres généraux des Monnoies*, Art. 6.

afin de prévenir le danger des méprises dans les doses des médicamens.

Maintenant le kilogramme est le poids légal usité dans ce Duché ; il l'est notamment dans les Bureaux des Douanes, des Octrois, des Messageries, des Commissionnaires-chargeurs, etc. C'est à raison du kilogramme que l'Administration de la ville de Chambéry fixe chaque semaine, d'après le prix du blé dans les marchés de la Grenette, celui du pain de différentes qualités porté dans la *Mercuriale* ou bulletin hebdomadaire qu'elle fait afficher tous les dimanches.

POIDS DU DUCHÉ DE SAVOIE.

NOMS DES LIEUX.	POIDS ANCIENS.	VALEUR en NOUVEAUX POIDS.	OBSERVATIONS.
Chambéry.......	Livre......	kil. 0.41852	Le Kilogramme vaut, en poids de Chambéry, 2 liv. 6 onces 1 gros 2 deniers 12 grains. Le Quintal métrique équivaut, à très-peu près, à 238 liv. 14 onces 7 gros 2 deniers 21 grains du même poids, ou plus simplement 238 livres 15 onces.
	Once.......	gram. 26.1573	
	Gros.......	3.2697	
	Denier.....	1.0899	
	Grain......	0.04541	
Annecy.........	Livre......	kil. 0.62778	
Bonneville.......	Demi-Livre.	0.27774	
Roche (La)......	Livre Grosse.	0.62567	
	Petite Livre.	0.62358	
Thonon.........	Livre......	0.55249	

ARTICLE V.

DE LA MONNAIE.

L'unité de la monnaie de compte de Savoie était l'ancienne *Livre de Piémont*, qui se divisait en 20 *sous*, et le sou en 12 *deniers*. Dans les anciens comptes où l'on exigeait une rigoureuse précision, le denier se subdivisait en 2 *oboles*, l'obole en 2 *pites*, et la pite en 2 *semi-pites*.

Le rapport généralement admis de l'ancienne livre de Piémont à l'ancien franc ou livre tournois, était celui de 6 à 5; c'est-à-dire que 5 livres de Piémont valaient 6 francs. L'Académie des Sciences de Turin a déterminé le rapport de l'ancienne livre de Piémont au nouveau franc, à 1$^{fr.}$186057, rapport qui supposerait l'ancienne livre de Piémont égale, en livre tournois, à 1$^{liv.}$4$^{s.}$0$^{den.}$211 etc. La différence entre ce dernier rapport et celui de 6 à 5 est si petite, qu'elle n'est d'aucune conséquence pour la pratique. Un Billet Royal du 20 mars 1822, publié par Manifeste de la Chambre Royale des Comptes du 22 du même mois, contient la disposition suivante :

« Les amendes, contributions et droits établis par « les différentes lois y relatives en livres anciennes de « Piémont, auxquelles, pour leur réduction et paye- « ment en livres nouvelles, on devait ajouter le cin- « quième, seront perçus dorénavant par les Finances « royales avec la seule addition de *quinze quatre-*

« *vingtièmes* sur les sommes dues, correspondant à « 18 $\frac{3}{4}$ pour $\frac{0}{0}$. »

Les *quinze quatre-vingtièmes* étant la même chose que les *trois seizièmes*, il s'ensuit le rapport de 16 à 19 entre la livre nouvelle et l'ancienne livre de Piémont; c'est-à-dire qu'il faut ajouter 3 sur 16, qu'ainsi 16 livres anciennes font 19 livres nouvelles, et qu'une livre ancienne est équivalente, en livre nouvelle, à 1liv. 1875.

Quant aux espèces en circulation, leur valeur variait selon les tarifs publiés à diverses époques. Suivant le tarif joint à l'Edit du 13 février 1741, qui était le même que le tarif annexé à l'Edit du 25 juin 1733, l'écu de France *aux trois couronnes*, par exemple, était fixé en livres de Piémont à 5 livres 2 sous 8 deniers. Dans le tarif de 1784, le même écu était porté à 5 livres 2 sous 6 deniers; et par le tarif de 1789, il n'était fixé qu'à 5 livres 2 sous. Cette dernière valeur était celle qui était encore généralement reçue pour l'écu de 6 francs, dans l'usage journalier, avant l'introduction du système monétaire; change qui donnait, à très-peu près, le rapport de 7 à 6. Dans le commerce, les négocians recevaient quelquefois l'écu de 6 francs pour 5 livres 5 sous; ce dernier change donnait exactement le rapport de 8 à 7.

La nouvelle unité monétaire établie dans les Etats sardes, est, comme je l'ai déjà dit, le nouveau franc, sous le nom de *livre nouvelle*, divisée en *décimes* et *centimes*. On a vu aussi de quelle manière a été déterminée la valeur du franc, et quel est le

rapport de la livre tournois à la livre nouvelle, rapport de 80 à 81, qui, développé en fraction décimale, donne cette fraction périodique remarquable : $0^{\text{fr.}}$.987654320987654, etc., laquelle peut être considérée comme équivalente à la suite naturelle décroissante et complète des nombres : 0.987654321 (1).

Le rapport inverse 81 à 80 de la livre nouvelle à la livre tournois, donne cette valeur : $1^{\text{liv.t.}}$0125 (1 liv. 3 deniers).

(1) Le rapport de 80 à 81 est célèbre en musique parmi les harmonistes sous le nom de *Comma ordinaire*, ou la différence entre le *Ton mineur* et le *Ton majeur*. Mais gardons-nous de faire ici une comparaison bizarre qui pourrait bien valoir celle que l'on trouve dans une *Instruction* sur les Poids et Mesures publiée à Genève il y a plusieurs années, dans laquelle l'auteur compare sérieusement le *Mètre*, comme générateur de toutes les nouvelles Mesures, *à la côte d'Adam dont le Créateur forma notre première mère Eve.*

⁂

SECONDE PARTIE.

DES PRINCIPALES MESURES DU PIÉMONT.

ARTICLE PREMIER.

DES MESURES LINÉAIRES.

Si l'on divise le quart du méridien terrestre, comprenant 10 millions de mètres, successivement par 90, et trois fois de suite par 60, ou, ce qui revient au même, par 19,440,000, pour arriver à la *Tierce géographique*, on trouve pour la valeur de cette tierce, poussée jusqu'à la 8e décimale : $0^{m}.51440329$. Or, la valeur métrique du *Pied Liprand* est, comme on l'a vu, de $0^{m}.51376597$. Cette valeur ne diffère de la tierce géographique que de la petite quantité de $0^{m}.00063732$, quantité qui n'est que de 2 atômes du pied liprand et moins de 158 millièmes d'un atôme.

En 1816, la Chambre Royale des Comptes avait invité l'Académie des Sciences de Turin à indiquer sur quelles bases invariables on pourrait asseoir les mesures et les poids du Piémont. L'Académie, considérant la petitesse de la différence qui se trouve entre le pied liprand actuel et la tierce géographique, a exposé l'avantage qu'il y aurait de substituer au premier la longueur de la tierce, comme étant une partie aliquote juste de la distance de l'Equateur au Pôle, ce

qui donnerait en effet une base invariable, directement liée d'ailleurs, par un rapport facile à retenir, avec le *mètre*, que l'Académie considère comme *la mesure la mieux déterminée et la plus universellement connue, et qui le sera toujours à l'avenir.*

En effet, les 2 nombres 10,000,000 et 19,440,000, ou plus simplement les nombres 1000 et 1944. qui expriment le rapport du nouveau pied proposé au mètre, dépouillés de leur plus grand commun diviseur, se réduisent à 125 et 243, ce qui revient au rapport de 5^3 à 3^5, rapport qu'il est aisé de se rappeler, ne contenant que les deux chiffres 3 et 5, chacun d'eux ayant l'autre pour exposant.

Mais il y a plus, et voici qui est remarquable. Non-seulement le nouveau pied légal identique avec la tierce géographique rattacherait directement les mesures du Piémont à la base invariable du système métrique, mais il les ferait encore concorder avec quelques mesures d'autres nations.

Le *Mille* de Piémont, composé de 800 Trabucs de 6 pieds, calculé d'après la valeur du nouveau pied légal, équivaudrait, en mètres, à 2469$^{\text{mèt.}}$1358. Multipliant ce nombre par 9 et divisant le produit par 5, on trouve : 4444$^{\text{mèt.}}$444 etc.; ce qui est précisément la lieue commune de France de 25 au degré; c'est-à-dire que 9 milles de Piémont feraient exactement 5 lieues communes de France.

Les 9 milles de Piémont divisés par 4 donneraient ce nombre de mètres : 5555$^{\text{mèt.}}$555 etc.; ce qui est précisément la valeur de la lieue marine de France

de 20 au degré ; c'est-à-dire que 9 milles de Piémont équivaudraient à quatre lieues marines de France.

Si l'on multiplie la valeur du mille de Piémont par 3, et qu'on divise le produit par 4, on trouve : $1851^{\text{mèt.}}852$, ce qui est exactement la longueur du mille marin ou commun d'Italie ; c'est-à-dire que 3 milles de Piémont feraient précisément 4 milles communs d'Italie.

L'Académie avait examiné quelles seraient les conséquences de l'introduction du pied légal proposé dans ses applications à la pratique, et s'il en résulterait des changemens qui méritassent d'être pris en considération. Elle a pensé que la petite différence du nouveau pied à l'ancien, moindre que deux atômes et quart, pourrait être entièrement négligée dans le commerce ; qu'il en serait de même pour les trabucs usuels, et, à plus forte raison, pour toutes les longueurs inférieures. Quant à la Poste ancienne, censée de 5 milles, mais qui n'a jamais été considérée que comme une approximation, elle ne serait augmentée que d'un peu moins de cinq trabucs, ce qui n'entraînerait aucun inconvénient, attendu d'ailleurs, peut-on ajouter, que cette poste est maintenant remplacée par une autre, fixée, comme je l'ai déjà dit, à 8000 mètres, qui ne font environ que 3 milles et quart.

L'Académie a recherché de même quelles seraient les modifications respectives à introduire dans les autres branches du système des mesures et des poids du Piémont. Pour les mesures de contenance en particulier, elle est partie du principe que la capacité d'un

vase s'évalue beaucoup plus exactement par le poids de la quantité qu'il peut contenir d'un liquide d'une densité déterminée, que par les dimensions mêmes du vase.

Voici le texte des conclusions auxquelles elle s'était arrêtée :

« I. *La distance entre l'Equateur et le Pôle*, déterminée par la mesure de l'arc du méridien compris entre Formentera et Dunkerque, étant divisée en *dix-neuf millions quatre cent quarante mille parties égales*, une de ces parties est le PIED PIÉMONTAIS.

« II. LE CUBE D'UN TIERS DU PIED PIÉMONTAIS contient, *en eau distillée, cent soixante-quatre onces du* POIDS PIÉMONTAIS, la température de l'eau étant de quatre degrés du thermomètre centigrade..

« III. L'EMINE contient, *en eau distillée, sept cent cinquante onces du* POIDS PIÉMONTAIS.

« IV. La BRENTE *contient, en eau distillée, mille six cent quatre onces du* POIDS PIÉMONTAIS. »

Il n'a pas été donné de dispositions légales proprement dites pour faire subir aux mesures et aux poids les modifications proposées par l'Académie ; mais ces modifications ont été opérées de fait par les soins de M. Lana, Inspecteur des Poids et Mesures à Turin, dans les onze provinces qui se servent seules des mesures et des poids dont il s'agit. Les nouveaux étalons ont été déposés à la Chambre Royale des Comptes, qui a approuvé les changemens ; et il a été dressé des Tableaux des nouveaux rapports de ces mesures et de ces poids avec les mesures et les poids métriques.

Toutefois, comme la plupart des changemens sont à peu près insensibles dans la pratique, que d'ailleurs les nouveaux Tableaux de comparaison n'ont pas été publiés, et que pendant long-temps on aura besoin de connaître les valeurs respectives des anciennes mesures employées ou mentionnées dans des Mémoires et autres écrits, dans des livres nombreux, dans des actes publics ou privés, dans des monumens, dans des relations, dans des discussions concernant des intérêts soit publics, soit particuliers, etc., j'ai jugé qu'il serait utile de consigner dans cette Notice les détails les plus essentiels sur les mesures et les poids tels qu'ils ont été connus jusqu'ici.

Le *Pied Liprand*, dont la valeur métrique, bornée à 4 décimales, est de 0m.5138, se divise en 12 *Onces*, l'Once en 12 *Points*, et le Point en 12 *Atômes*. Ainsi le pied liprand contient 144 points, ou 1728 atômes. Il vaut, en pied de Savoie, 1 pied 6 pouces 2 lignes; et le pied de Savoie équivaut à 7 onces 11 points et un peu moins de 2 atômes du pied liprand.

Le *Trabuc* se compose de 6 pieds liprands; il vaut 1 toise 1 pied 1 pouce de Savoie; et la toise de Savoie vaut 5 pieds liprands 3 onces 4 points 11 atômes.

Deux trabucs font la *Perche*, qui vaut ainsi 12 pieds liprands; elle équivaut à 2 toises 2 pieds 2 pouces de Savoie.

La *Toise* de Piémont, qui sert pour les bois, pour le foin, etc., est de 3 pieds 4 onces; elle se divise en 5 *Pieds manuels*, de 8 onces chacun. Elle équivaut à 5 pieds 6 lignes 8 points de Savoie.

Outre le pied liprand et le pied manuel, il y a encore le *Pied légal*, de 10 onces 10 points. Ce pied vaut, à très-peu près, 1 pied 4 pouces 4 lignes 9 points de Savoie.

Le Mille de Piémont se compose, comme on l'a dit plus haut, de 800 trabucs. Ce mille correspond à 908 toises 2 pieds 8 pouces de Savoie.

La mesure d'aunage est le *Raz*, qui équivaut, comme je l'ai dit ailleurs, à un peu plus d'une demi-aune de Chambéry. Il est égal à 14 onces du pied liprand.

Peuchet (*Vocab. des termes de Commerce*, Art. *Aune)* fait l'aune de Paris égale à 2 *raz* de Turin. Mais les 2 raz surpassent l'aune de Paris de 4 lignes 9 points du pied de roi.

ARTICLE II.

DES MESURES DE SURFACE.

—

Mesures agraires.

La *Perche quarrée*, considérée comme mesure agraire, porte le nom de *Table*. Elle contient 144 pieds quarrés; mais, pour la facilité du calcul, on la divise seulement en 12 *pieds*, c'est-à-dire en 12 *perche-pieds*, qui sont des parallélogrammes d'une perche linéaire de hauteur sur un pied de base. En établissant les subdivisions sur les parties successives du pied linéaire, et leur conservant une perche de hauteur, on aurait successivement des *perche-onces*, des *perche-points*, etc.

Une étendue de 100 *tables* forme la *Giornata* ou *Journée*, que nous nommons improprement *Journal*. La table étant composée de 4 trabucs quarrés, il s'ensuit que le journal comprend 400 trabucs quarrés.

Il résulte de cette composition du journal, formé de 100 tables, que le même nombre qui exprime la valeur de la table sert à exprimer celle du journal, au moyen du simple déplacement du point décimal et des virgules décimales, reculés de deux degrés de droite à gauche; que pour réduire un nombre donné de tables en journaux, il suffit de diviser ce nombre par 100, et que pour réduire au contraire

un nombre de journaux en tables, il suffit de le multiplier par 100.

Ainsi, 1° l'expression métrique de la table étant :

Ares.	mèt.q.	déc.q.	cent.q.	mm.q.
00,	38.	00,	95,	88,

on aura pour le journal :

Ares.	mèt.q.	déc.q.	cent.q.
38.	00,	95,	88.

2° Soit donné le nombre de 23675 tables ; ce nombre réduit en journaux est de $236^{jx.}75^{tab.}$.

3° Le nombre $74^{jx.}38$ exprimé en tables, donne $7438^{tab.}$.

La *giornata* ou journal de Piémont vaut, à très-peu près, en mesure de Savoie, 1 *journal* 115 toises 5 *pieds* (toise-pieds) 4 *pouces* (toise-pouces) 2 *lignes* (toise-lignes).

Le journal de Savoie, en mesure de Piémont, équivaut très-approximativement à 77 *tables* 6 *pieds* (perche-pieds) 9 *onces* (perche-onces) 11 *points* (perche-points), etc.

L'Académie de Turin, appliquant aux mesures agraires du Piémont le nouveau pied liprand qu'elle a proposé, a observé qu'il n'en résulterait qu'une augmentation d'un peu moins d'*un trabuc quarré* sur le journal ; que cette petite augmentation n'entraînerait point la nécessité de refaire les plans des propriétés ni les Cadastres des communes, mais que, dans les cas où l'on croirait devoir tenir compte de la différence dont il s'agit, il suffirait d'une augmentation de *un sur quatre cents*.

ARTICLE III.

DES MESURES DE CAPACITÉ.

—

§ 1er.

Mesures des Liquides.

La principale mesure pour les liquides est la *Brente*, dont la capacité est de 628 onces cubes du pied liprand. Sa contenance, en mesure métrique, est de $49^{lit}.285$.

La Brente se divise en 36 *Pintes ;* la pinte vaut $1^{lit}.369$.

La pinte se subdivise en 2 *Bocaux ;* le bocal vaut $0^{lit}.684$.

Le bocal comprend 2 *Quartins ;* le quartin est de $0^{lit}.342$.

Enfin, le quartin est de 2 *Verres ;* et le verre vaut $0^{lit}.171$.

La brente, en mesure de Chambéry, vaut un peu plus de 26 pots $\frac{1}{2}$; et en mesure de Montmélian, à très-peu près, 22 pots [illegible]. La brente contient, comme l'on voit, environ 3 pots de moins que notre baril de 25 pots de Montmélian.

§ 2.

Mesures des Matières sèches.

La mesure pour les grains est l'*Emine*, qui est une capacité cylindrique de 8 onces 2 points 11 atômes de diamètre, et de 5 onces 5 points 11 atômes de hauteur. Sa capacité est de 293 onces cubes et 178 millièmes. Elle contient, en mesure métrique, 23^{lit}.006.

Cinq émines forment le *Sac*, qui vaut ainsi 1$^{\text{hec.}}$.1503. Le sac équivaut, à très-peu près, à 1 veissel 6 mouduriers $\frac{1}{2}$ du veissel de froment de Chambéry.

ARTICLE IV.

DES POIDS.

La *Livre* de Turin se divise en 12 *Onces;* l'once, en 24 *Deniers;* le denier, en 24 *Grains;* le grain, en 24 *Grainots;* le grainot, en 24 *Grainotins.* On fait quelquefois usage du *Marc*, qui vaut 8 onces.

Le *Rub* est un poids de 25 livres.

La livre de Turin, en poids de Chambéry, équivaut, comme il a déjà été dit, à 14 onces 58 grains; et la livre de Chambéry vaut, en poids de Turin, 1 livre 1 once 14 deniers 19 grains.

Le rapport approché entre les deux livres est, à très-peu près, de 37 à 42; c'est-à-dire que 42 livres de Turin font environ 37 livres de Chambéry.

Le rub, en poids de Chambéry, vaut 22 livres 4 gros 10 grains; et le quintal de Chambéry, en poids de Turin, correspond à 4 rubs 13 livres 5 onces 15 deniers.

La livre de Turin, en poids métrique, est de 0kil.36884, ou 368gram.84. Le kilogramme vaut, en poids de Turin, 2 livres 8 onces 12 deniers 20 grains.

Enfin, le rub, en poids métrique, est de 9kil.221.

Les poids pour la pharmacie désignés dans le *Code Pharmaceutique* approuvé par la Commission supérieure de Santé, le 10 octobre 1837, sont les suivans:

La *livre*, de 12 onces; l'*once*, de 8 drachmes; la *drachme*, de 3 scrupules, et le *scrupule*, de 20 grains.

La livre, moindre d'environ un sixième que la livre ordinaire, vaut : 307 grammes 37 centigrammes; d'où résultent les valeurs suivantes :

	gram.
L'once	25.614
La drachme.	3.202
Le scrupule.	1.0672
Le grain	0.05336.

MESURES DU PIÉMONT.

MESURES POUR LE TOISÉ.

NOMS DES MESURES.	VALEURS MÉTRIQUES.
	mètr.
Pied Liprand, de 12 onces..............	0.51376597
Once, de 12 Points....................	0.04281384
Point, de 12 Atômes..................	0.00356782
Atôme..................................	0.0002973183
Trabuc, de 6 Pieds Liprands............	3.08259582
Perche, de 2 Trabucs..................	6.16519164
Toise pour les bois, etc., de 5 Pieds Manuels.	1.7125536
Pied Manuel, de 8 onces................	0.34251072
Pied légal, de 10 onces 10 points........	0.4638166
Pied égal à la Tierce géographique sexagésimale, proposé par l'Académie des Sciences en remplacement du Pied Liprand.	0.5144032922

MESURES ITINÉRAIRES.

	mètr.
Mille de Piémont, de 800 Trabucs.........	2466.377
Course de Poste, de 2595 Trabucs........	8000.

MESURE D'AUNAGE.

	mètr.
Raz, de 14 onces......................	0.5994

MESURES AGRAIRES.

NOMS DES MESURES.	VALEURS EN MESURES NOUVELLES.				
	Ares	mèt.q.	déc.q.	cent.q.	mm.q.
Journal (*Giornata*) de 100 Tables ou Perches quarrées	38 .	00 ,	95 ,	88	
Table, de 4 Trabucs quarrés	»	38 ,	00 ,	95 ,	88

MESURES DE CAPACITÉ.

POUR LES LIQUIDES.		POUR LES MATIÈRES SÈCHES.	
NOMS DES MESURES.	VALEURS en MESURES NOUV^lles.	NOMS DES MESURES.	VALEURS en MESURES NOUV^lles.
	litr.		litr.
Brente, de 36 Pintes	49.285	Emine	23.006
Pinte, de 2 Bocaux	1.369	Sac, de 5 Emines	115.028
Bocal, de 2 Quartins	0.684		
Quartin, de 2 Verres	0.342		
Verre	0.171		

POIDS.

NOMS DES POIDS.	VALEURS en POIDS NOUVEAUX.	NOMS DES POIDS.	VALEURS en POIDS NOUVEAUX.
	kilogr.		gram.
Rub, de 25 Livres	9.221	Once, de 24 Deniers.	30.737
Livre, de 12 Onces.	0.369	Denier, de 24 Grains.	1.2807
Marc, de 8 Onces	0.246	Grain, de 24 Grainots	0.05336
		Grainot, 24 grainotins	0.002223
		Grainotin	0.000093

APPENDICE.

§ 1er.

De quelques Mesures de Genève.

Mesures de longueur. L'élément des mesures de longueur de Genève est le *Pied de roi.* La toise est de 8 pieds. Le rapport de cette toise à celle de Savoie est le même que celui du pied de roi au pied de chambre, c'est-à-dire, à très-peu près, de 45 à 47. La valeur de cette toise en mesure métrique est de 2m.59872.

L'*Aune* de Genève diffère peu de celle de Chambéry; elle ne lui est inférieure que d'un centimètre. Peuchet la suppose telle qu'il faudrait 103 aunes $\frac{1}{4}$ de Genève pour 100 aunes de Paris, ce qui donnerait le rapport de 80 à 83; et dans ce cas, la valeur métrique de l'aune de Genève serait de 1m.1451, tandis qu'elle est seulement de 1m.1324; ce qui donne entre les deux aunes le rapport très-approché de 20 à 21; c'est-à-dire que 21 aunes de Genève correspondent à 20 aunes de Paris.

Mesures agraires. La grande mesure agraire du Canton de Genève est la *Pose*, qui se compose de 400 toises quarrées de 8 pieds de roi. Ainsi, la pose est inférieure au journal de Savoie de 33 toises 4 pieds. Sa valeur, en mesure métrique, est de 27ar.0132.

MESURES DE CAPACITÉ. 1° *Pour les liquides*. L'unité de mesure pour les liquides est le *Quarteron*, qui se divise en deux *Pots* ou *Bouteilles*. Il faut 24 quarterons pour un *Setier*, et 12 setiers font le *Char*. En sorte que le char contient 288 quarterons, ou 576 pots.

Le setier ne diffère en moins du baril de 25 pots de Montmélian, que d'un litre 9 décilitres.

Le char, en mesure métrique, vaut 646^{lit}.272, ou 6$^{hect.}$463. Le setier contient 53^{lit}.856; le quarteron, 2^{lit}.244; et le pot, 1^{lit}.122.

2° *Mesure des grains*. La mesure des grains est la *Coupe*, qui se divise en 4 *Quarts*; le quart se subdivise en 4 *Quarterons*. Le poids moyen de la coupe de blé est de 118 livres de Genève. Cette mesure surpasse le veissel de Chambéry, de 5 litres et demi. Sa contenance en mesure métrique est de 0$^{hec.}$868.

POIDS. La Livre de Genève se compose de 18 onces, qui diffèrent, comme on l'a vu précédemment, de l'once du poids de marc. L'once de Genève est, en poids métrique, de 30$^{gram.}$65527; et les 18 onces, qui composent la livre, font, comme on l'a vu également, 21 onces 54 grains $\frac{4}{5}$ du poids de Chambéry.

§ 2.

De quelques Mesures françaises.

MESURES DE LONGUEUR. Le *Pied de Roi* ou *Pied de Paris*, plus court que le *Pied de Savoie*, en diffère à très-peu près de 6 lignes 2 points de ce dernier; ou, ce qui revient au même, le pied de Savoie surpasse celui de Paris, de 6 lignes 5 points de celui-ci.

La *Toise de France*, de 6 pieds de roi, est plus courte que celle de Savoie, de 2 pieds 3 pouces 1 ligne du pied de Savoie, et de 2 pieds 4 pouces 3 lignes 6 points du pied de roi.

Quelques auteurs font l'*Aune de Paris* de 44 pouces du pied de roi, c'est-à-dire de 3 pieds 8 pouces : c'est une erreur, la longueur de cette aune ayant été fixée par un Règlement de Police, du 9 juillet 1746, à 3 pieds 7 pouces 10 lignes $\frac{5}{6}$; longueur conforme à la valeur légale actuelle de l'aune en mesure métrique, qui est de 1^{m}.188. L'aune de Chambéry est à celle de Paris à très-peu près dans le rapport de 24 à 25.

La *Lieue commune de France*, de 2280 toises 2 pieds, de 25 au degré, est, comme je l'ai dit ailleurs, à la lieue commune ou grand mille de Savoie, à peu de chose prés, comme 15 à 26. Elle est inférieure à notre lieue commune de 1674 toises de France, ou de 1201 toises 3 pieds de Savoie.

La *Lieue marine de France*, de 20 au degré, de 2850 toises 3 pieds, est à notre lieue commune très-approximativement dans le rapport de 31 à 43.

MESURES AGRAIRES. On distingue en France deux sortes d'*Arpent*, celui *de Paris* et l'*Arpent des Eaux et Forêts ;* ce dernier est ainsi nommé parce qu'il a été fixé par la célèbre Ordonnance des Eaux et Forêts de 1699.

L'arpent de Paris, égal à 900 toises quarrées, équivaut, en mesure métrique, à 34 ares 19 centiares. Il surpasse le journal de Savoie, de 4^{ares}70,63; et il est à ce journal à très-peu près comme 29 à 25.

L'arpent des eaux et forêts, de 1344 toises quarrées, plus 16 pieds quarrés, est égal, en mesure nouvelle, à 51 ares 7 centiares. Cet arpent excède notre journal, de 21 ares 58,63; et le rapport de cet arpent au journal de Savoie est à peu près de 19 à 11.

MESURES DE CAPACITÉ. Vingt et une *Pintes* de Paris correspondent, à très-peu près, à vingt litres; c'est-à-dire que le litre vaut une pinte plus un vingtième. L'expression métrique de la pinte est, en conséquence, de $0^{lit}.9524$. Or, le demi-pot de Chambéry vaut $0^{lit}.929$; ce qui donne approximativement le rapport de 39 à 38, entre la pinte et le demi-pot de Chambéry; ou, ce qui revient au même, 38 pintes de Paris font 19 pots et demi de Chambéry. La même pinte est, à très-peu près, au demi-pot de Montmélian, dans le rapport de 53 à 62; c'est-à-dire que 62 pintes correspondent à 53 demi-pots de Montmélian, ou à 26 pots et demi.

La grande mesure pour les grains est le *Setier*, qui se divise en 12 *Boisseaux*. Le boisseau est de 13 litres, et le setier vaut 1 hec. 56.

Le rapport du setier au veissel du froment de Chambéry, est de 48 à 25; ainsi 25 setiers font 48 veissels, et le veissel est égal à 6 boisseaux et quart.

POIDS. Il n'y a rien à ajouter ici touchant le poids de marc. Un poids spécial qui est d'un intérêt particulier pour notre pays, est le poids usité à Lyon pour la soie. La livre pour la soie diffère à Lyon de la *Livre de ville*. Si, comme on le prétend, elle se compose de 15 onces du poids de marc, sa valeur métrique serait

de $0^{kil}.45891$; elle excéderait la livre de Chambéry, de $40^{gram}.39$, qui équivalent à 1 once 4 gros 25 grains $\frac{1}{2}$.

MESURES DE GENÈVE.

MESURES DE LONGUEUR.

MESURES POUR LE TOISÉ.	VALEUR MÉTRIQUE.	MESURE D'AUNAGE.	VALEUR MÉTRIQUE.
	mètr.		mètr.
Pied de Roi ou de Paris.....	0.32484	Aune..................	1.1324
Toise de 8 pieds de Roi...	2.59872		

MESURE AGRAIRE.

	ares.
Pose, de 400 Toises quarrées de 8 pieds de roi................	27.01,32

MESURES DE CAPACITÉ.

MESURES DES LIQUIDES.	VALEURS en MESURES NOUVELLES	MESURES DES GRAINS.	VALEURS en MESURES NOUVELLES
	litr.		hectol.
Pot ou Bouteille.........	1.122	Quarteron..............	0.0542
Quarteron, de 2 Bouteilles.	2.244	Quart, de 4 Quarterons...	0.217
Setier, de 24 Quarterons..	53.856	Coupe, de 4 Quarts......	0.868
Char, de 12 Setiers......	646.272		

POIDS.

	kilogr.
Livre, de 18 Onces...............	0.5518
	gram.
Once..........................	30.6553

MESURES FRANÇAISES.

MESURES DE LONGUEUR.

MESURES DE TOISÉ ET D'AUNAGE.	VALEURS MÉTRIQUES	MESURES ITINÉRAIRES.	VALEURS MÉTRIQUES
	mètr.		mètr.
Pied de Roi ou de Paris...	0.32484	Lieue commune de France, de 25 au degré.......	4444.44
Toise, de 6 Pieds de Roi..	1.94904	Lieue marine, de 20 au degr.	5555.55
Aune de Paris...........	1.188		

MESURES AGRAIRES.

	ares.
Arpent de Paris, de 900 Toises quarrées......................	34.19
Arpent des Eaux et Forêts, de 1344 Toises quarrées.............	51.07

MESURES DE CAPACITÉ.

MESURES DES LIQUIDES.	VALEURS en NOUVELLES MESURES.	MESURES DES GRAINS.	VALEURS en NOUVELLES MESURES.
	litr.		hect.
Pinte de Paris...........	0.9524	Boisseau...............	0.13
		Setier, de 12 Boisseaux...	1.56

POIDS.

NOMS DES POIDS.	VALEURS en POIDS NOUVEAUX.	NOMS DES POIDS.	VALEURS en POIDS NOUVEAUX.
	kilogr.		kilogr.
Livre de marc, de 16 Onces.	0.4895	Livre *de Ville*, de Lyon..	0.41876
Marc, de 8 Onces........	0.2448	Livre pour la soie, id.	0.4589[illegible]
	gram.		
Once, de 8 Gros........	30.594		
Gros, de 3 Deniers......	3.824		
Denier, de 24 Grains.....	1.275		
Grain.................	0.053		

TABLEAU DE QUELQUES VALEURS PARTICULIÈRES.

DÉNOMINATIONS.	VALEURS MÉTRIQUES.
	m.q. d.q. c.q. mill.q.
Toise quarrée de France	3. 79, 87, 43, 64
Toise-pied	63. 31, 23, 94
Toise-pouce	5. 27, 60, 32, 83
Toise-ligne	43. 96, 69, 40
Toise-point	3. 66, 39, 12
Pied quarré de France	10. 55, 26, 66
Pouce quarré	7. 32, 78, 23, 33
Ligne quarrée	5. 08, 87, 66
Point quarré	3, 53, 38, 65
	m. c. d. c. c. c. mill. c.
Toise cube de France	7. 403, 890
Toise-toise-pied	1. 233, 981
Toise-toise-pouces	102. 783, 175
Toise-toise-ligne	8. 569, 312
Toise-toise-point	713. 593, 750
Pied cube de France	34. 277, 300
Pouce cube	19, 836, 400
Ligne cube	11, 479, 398

DÉNOMINATIONS.		VALEURS.						
		pieds c.		pouces c.				
Tonneau de 446 lit.	en pieds cubes de Savoie	11	»	710				
	en pieds cubes de roi	13	»	19				
Pot de Montmélian.	en pouces cubes de Savoie			98 1/2				
	en pouces cubes de roi			112 2/5				
Pot de Chambéry	en pouces cubes de Savoie			82 1/7				
	en pouces cubes de roi			93 3/5				
		toises		pieds		pouc.		lig.
Quart du Méridien en mesure de Savoie		3,683,313	»	3	»	4	»	11
Degré sexagésimal	id	40,925	»	5	»	7	»	7
Minute sexagésimale	id	682	»	0	»	9	»	1 1/2
Seconde sexagésimale	id	11	»	2	»	11	»	4 1/4
Tierce sexagésimale	id			1	»	6	»	2 1/5

§ 3.

Du jaugeage des principales futailles usitées en Savoie.

Nous distinguerons d'abord les tonneaux à douves pliées en lignes courbes, et les tonneaux à douves brisées en lignes droites.

I. Si l'on considère un tonneau de la première espèce comme un ellipsoïde de révolution, et que l'on calcule sa capacité intérieure en conséquence, on obtient un résultat un peu trop fort. Si on l'envisage comme formé de deux conoïdes paraboliques assemblés par leur grande base, on trouve un résultat trop faible. La pratique ordinaire du jaugeage de ces tonneaux consiste à ramener leur capacité intérieure à celle d'un cylindre équivalent, d'une longueur égale à celle du vide du tonneau, et dont les dimensions se déduisent de celles du tonneau même, que l'on mesure avec soin.

Pour obtenir la capacité du cylindre, on mesure dans le tonneau le diamètre du bouge, au moyen d'une verge bien droite que l'on enfonce verticalement par la bonde, ayant égard à l'épaisseur du bois, que l'on retranche de la longueur comprise depuis le bout inférieur de la verge jusqu'à la surface extérieure du bouge. On mesure ensuite le diamètre des fonds; si les deux diamètres ne sont pas parfaitement égaux, on prend la moitié de leur somme. Quant à la longueur

du vide intérieur du tonneau, on l'obtient au moyen de la règle du jaugeur par le procédé connu. A défaut de cette règle, on mesure la longueur extérieure et totale du tonneau; on retranche de cette longueur le double de la longueur du bord extérieur des douves, et le double de l'épaisseur des fonds. Avec les deux diamètres trouvés on établit respectivement, par le calcul ordinaire, l'aire du grand cercle et celle du fond. Au double de l'aire du grand cercle on ajoute celle du fond, et l'on prend le tiers de cette somme; ce résultat représente l'aire du cercle moyen, qui devient la base du cylindre cherché. Il reste donc à multiplier ce résultat par la longueur intérieure du tonneau. Les mesures étant prises en millimètres, le résultat final sera exprimé en millimètres cubes, qui étant réduits en décimètres cubes, donneront immédiatement la contenance cherchée en *Litres*.

On peut exprimer le résultat de ces opérations par une formule très-simple, comme il suit.

Soient R le rayon du cercle intérieur du bouge; r, le rayon des fonds; l, la longueur intérieur du tonneau; π, le rapport constant 3.1416 du diamètre du cercle à la circonférence, et C, la contenance cherchée. Cette contenance sera exprimée par cette formule :

$$C=\frac{1}{3}\pi(2R^2+r^2)l. \quad (A)$$

Supposons un tonneau dont la longueur intérieure soit de 940 millimètres, le diamètre du cercle du bouge de 804^{mm}, et celui des fonds de 714^{mm}. Nous avons ici $l=940$, $R=402$, et $r=357$. Exécutant les opérations indiquées dans la formule (A), nous

aurons successivement : $R^2=161604$, $r^2=127449$, $2R^2+r^2=450657$; multipliant ce dernier nombre par $l=940$, il viendra :

$$(2R^2+r^2)l=423617580.$$

Enfin, multipliant ce produit par $\frac{1}{3}\pi=1.0472$, nous aurons pour la contenance cherchée :

$$C=443612329.776.$$

Supprimant la fraction décimale, qui d'ailleurs peut être négligée dans tous les cas, on aura :
C=443,612,330 *millimètres cubes*, c'est-à-dire : 443 *décimètres cubes*, 612 *centimètres cubes*, et 330 *millimètres cubes ;* ce qui fait à très-peu près :

C=444 *litres*.

Nous confirmerons ce résultat en exécutant les premières opérations de la manière dont elles sont indiquées ci-dessus.

Le diamètre du bouge étant de 804^{mm}, et celui des fonds de 714^{mm}, les aires respectives des deux cercles seront de 507695.1264, et de 400393.7784. Ajoutant celle-ci au double de la première et divisant la somme de ces deux nombres par 3, on aura : 471928.0104. Multipliant ce quotient par la longueur intérieure du tonneau =940, il viendra :

C=443,612,329.776.

Supprimant la fraction décimale, on trouvera comme ci-dessus :

C=443,612,330 *millimètres cubes*, ou :

C=444 *litres*.

II. Une grande partie des tonneaux qui se fabriquent dans notre pays, particulièrement ceux qui sont

destinés au transport des vins, étant construits en bois épais, pour résister aux chocs, aux secousses et aux frottemens, les douves sont trop fortes pour pouvoir être pliées en ligne courbe ; ce qui oblige de les tailler en ligne droite brisée, et fait d'un tonneau de cette espèce l'assemblage de deux cônes tronqués réunis par leur grande base.

Pour évaluer la capacité intérieure d'un pareil tonneau, on a coutume d'assimiler cette capacité à celle d'un cylindre de même longueur, et d'une base égale à l'aire d'un cercle intérieur dont le plan couperait perpendiculairement l'axe du tonneau au quart de sa longueur, c'est-à-dire à une distance égale du fond et du centre du tonneau. Pour obtenir le diamètre de cette base du cylindre, il faut prendre, comme l'on voit, le terme moyen arithmétique entre le diamètre du bouge et celui du fond. Cette méthode, qui donne un résultat trop faible, est vicieuse par la raison que voici.

Si sur le profil de la moitié d'un cône tronqué, on trace le profil de la moitié correspondante du cylindre dont il s'agit, et si l'on conçoit que la figure entière fasse une révolution autour du demi-axe du tronc de cône, on voit, au premier coup-d'œil, que le volume engendré par le trapèze appartenant au tronc de cône, est plus fort que le volume engendré par le rectangle appartenant au cylindre. On convient, il est vrai, de cette différence; mais on prétend qu'elle est assez peu considérable pour pouvoir être négligée. A quoi je réponds que dans une opération qui, malgré tout le soin

apporté dans les mesures, ne peut jamais être d'une exactitude parfaite, c'est s'exposer à de trop grands écarts, que d'admettre encore des erreurs volontaires, et qu'en conséquence, on doit au contraire rejeter tout procédé qui n'est pas fondé en rigueur. Les écarts deviendraient ici d'autant plus grands, qu'il y aurait une plus grande différence entre le diamètre du bouge du tonneau et celui des fonds. Or, cette différence est trop variable d'un tonneau à un autre, pour qu'une méthode telle que celle dont il est question puisse être appliquée avec uniformité dans tous les cas.

Des jaugeurs purement praticiens emploient une jauge destinée à indiquer immédiatement la contenance des futailles auxquelles on l'applique. Cette jauge, qui est une verge de fer graduée, s'enfonce obliquement dans le tonneau par la bonde, jusqu'à ce que son extrémité inférieure atteigne la jonction des douves avec la circonférence du fond. Un indicateur mobile, que l'on fait glisser le long de la verge, est poussé jusqu'à ce que sa pointe réponde au niveau du bord intérieur de la bonde. Le N° indiqué par cette pointe est le nombre qui doit accuser la capacité du tonneau. Pour le cas où les deux moitiés de la futaille ne seraient pas parfaitement égales, on présente la jauge de la même manière du côté opposé. Si les deux N^{os} indiqués sont différens, on additionne les deux nombres et l'on prend la moitié de leur somme. Cette méthode n'est pas meilleure que la précédente : en voici les preuves.

Et d'abord, la jauge dont il s'agit est établie d'a-

près la supposition de l'égalité de capacité entre le vide intérieur d'un tonneau et celui du cylindre dont il est parlé ci-dessus; ce qui est une première cause d'erreur, ou au moins d'incertitude.

En second lieu, cette jauge est graduée en parties proportionnelles aux dimensions respectives de futailles analogues, de différentes grandeurs, mais supposées de formes géométriquement semblables entre elles. Elle ne pourrait donc être appliquée dans la pratique à toutes les pièces à mesurer, qu'autant que ces pièces seraient des volumes géométriquement semblables entre eux et au type primitif d'où l'on serait parti. Or, c'est ce qui certainement n'a pas lieu dans la diversité infinie des pièces employées dans le commerce ou à l'usage des propriétaires, par la raison que les tonneliers n'ont pas de règle assez fixe ni de type invariable auxquels ils aient soin de s'assujétir dans la construction des futailles qu'ils pratiquent. A plus forte raison, la jauge dont il s'agit ne peut-elle s'appliquer aux pièces dans lesquelles on a changé le rapport de leurs dimensions primitives par des réparations, telles, par exemple, que le raccourcissement des douves endommagées à leurs extrémités, ou le rétrécissement des pièces dont on supprime des douves défectueuses et où l'on diminue en conséquence le diamètre des fonds.

Ajoutons à ce qui précède que l'épaisseur des fonds de nos tonneaux exige que leur circonférence soit taillée en biseau pour entrer dans le jable ou rainure des douves qui doit la recevoir; et le chanfrein n'étant

pratiqué que d'un seul côté, les tonneliers rejettent dans l'intérieur du tonneau la partie saillante du fond, pour laisser à sa surface extérieure un plan uniforme dans toute son étendue. De là il résulte que, dans l'opération du jaugeage, l'extrémité inférieure de la jauge arrive plus loin qu'elle ne devrait aller et qu'elle n'irait en effet, si le plan intérieur du fond avait sa surface entière prolongée jusqu'à celle des douves. Ainsi la jauge, toute autre erreur à part, accuse nécessairement une plus grande contenance que celle de la capacité réelle.

Un autre inconvénient qui se présente fréquemment dans l'emploi de cette jauge, c'est que souvent l'ouverture trop étroite de la bonde, ou l'épaisseur des douves, ou même ces deux circonstances réunies, ne permettent pas alors de donner à la jauge assez d'inclinaison pour que son extrémité parvienne à la jonction des douves avec le fond.

D'après les considérations que je viens d'exposer, je conclus qu'il faut recourir à une méthode rigoureuse en elle-même, et, attendu la grande diversité qui se trouve dans les dimensions des futailles construites sans uniformité, appliquer la méthode, dans chaque cas, à la pièce qu'il s'agit de jauger, comme si cette pièce était seule de son espèce. En conséquence, nous devons prendre, par exemple, nos tonneaux pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire comme composés de deux cônes tronqués, et traiter ces troncs de cônes selon les lois rigoureuses de la Géométrie. Or, il est démontré, comme on sait, qu'*un cône tron-*

qui est équivalent à la somme de trois cônes ayant pour hauteur commune la hauteur même du tronc, et pour bases respectives, l'un la base inférieure du tronc, un autre la base supérieure, et le troisième une base moyenne proportionnelle entre les deux bases du tronc.

Le calcul exécuté directement selon cet énoncé étant long, on peut le simplifier de la manière suivante, qui n'est autre chose qu'une traduction de la formule.

1° Multipliez chacune des deux bases par son rayon; 2° prenez la différence des deux produits, et divisez-la par la différence des deux rayons; 3° multipliez le quotient obtenu par la hauteur du tronc : le tiers de ce dernier résultat sera le volume cherché (1).

(1) Voici la démonstration de ce procédé.

Soient R le rayon de la base inférieure ou grande base, *r* celui de la base supérieure, *h* la hauteur du tronc, et V le volume cherché. Les aires des deux bases auront pour expressions respectives πR^2 et πr^2, et le produit de chacune par son rayon sera πR^3 et πr^3. Désignant par *a* le premier résultat indiqué ci-dessus, on aura :

$$a = \frac{\pi R^3 - \pi r^3}{R - r} = \frac{\pi (R^3 - r^3)}{R - r}$$

Et, comme l'on a :

$$\frac{R^3 - r^3}{R - r} = R^2 + Rr + r^2,$$

il viendra :

$$a = \frac{\pi (R^3 - r^3)}{R - r} = \pi R^2 + \pi r^2 + \pi Rr.$$

Multipliant par *h* et divisant par 3, on aura enfin pour le volume du tronc de cône :

$$V = \tfrac{1}{3} h \pi R^2 + \tfrac{1}{3} h \pi r^2 + \tfrac{1}{3} h \pi R r ;$$

ce qui est précisément l'expression du théorème ordinaire.

Je propose de simplifier encore le calcul en ramenant le volume du cône tronqué à *la somme de* DEUX CÔNES SEULEMENT, *dont l'un a pour base et pour hauteur la base inférieure et la hauteur du tronc, et l'autre a pour base la différence des deux bases du tronc, et pour hauteur celle de la partie qui manque pour compléter le cône entier.*

La hauteur de la partie retranchée se déduit facilement des dimensions mêmes du tronc; on l'obtient *en multipliant le rayon de la base supérieure par la hauteur du tronc, et divisant le produit par la différence des rayons.*

Cette hauteur étant trouvée, on multiplie la base inférieure du tronc par sa hauteur, et la différence des deux bases par la hauteur de la partie retranchée; on ajoute ces deux produits, et le tiers de leur somme donne le volume cherché du tronc de cône (1).

Appliquons tour à tour à un même exemple les deux

(1) Soient h la hauteur du tronc, h' la hauteur de la partie retranchée, et V le volume cherché. La hauteur de la partie retranchée, qui est une fonction très-simple de la hauteur du tronc et des rayons des bases, se trouve par la comparaison de triangles semblables dans le profil du cône entier; on a pour son expression :

$$h'=\frac{hr}{R-r}.$$

Multipliant la différence des bases par cette hauteur, et représentant ce produit par a, on a d'abord :

$$a=\frac{hr}{R-r}(\pi R^2-\pi r^2)=h\pi r\left(\frac{R^2-r^2}{R-r}\right);$$

méthodes que nous venons d'indiquer : les deux résultats se vérifieront l'un par l'autre.

Supposons un tonneau qui ait 962 millimètres de longueur intérieure; soit le diamètre du bouge de 808^{mm}, et celui des fonds de 728^{mm}. La hauteur de chacun des troncs de cône sera de 481 ^{mm}. On trouvera pour la grande base du tronc : 512759.3856; et pour la base supérieure : 416249.4336.

Le produit de la première base par son rayon sera de 207154791.7824; et celui de l'autre base aussi par son rayon, de 151514793.8304. La différence de ces deux produits est de 55639997.952; divisant cette différence par la différence des deux rayons, qui est de 40, on aura pour quotient : 1390999.9488.

Multipliant ce dernier nombre par 481, hauteur du tronc, il viendra pour produit : 669070975.3728. Prenant le tiers de ce nombre, on trouvera pour le volume de l'un des cônes tronqués : 223023658.4576. Doublant ce nombre, pour avoir la capacité entière du tonneau, et négligeant la fraction décimale, il

et, comme l'on a :

$$\frac{R^2-r^2}{R-r}=R+r,$$

il vient, par la substitution,

$$a-h\pi r(R+r)=h\pi r^2+h\pi Rr.$$

Divisant par 3, et ajoutant l'expression du premier cône indiqué, on trouve enfin :

$$V=\tfrac{1}{3}h\pi R^2+\tfrac{1}{3}h\pi r^2+\tfrac{1}{3}h\pi Rr;$$

ce qui reproduit également, comme l'on voit, la somme des trois cônes du théorème ordinaire.

viendra : 446,047,317 millimètres cubes, c'est-à-dire 446 *litres*.

Passons maintenant à la seconde méthode.

Le rayon supérieur étant de 364^{mm}, et la hauteur du tronc, de 481, le produit de ces deux nombres, qui sera de 175084, étant divisé par 40, différence des deux rayons, on aura pour la hauteur de la partie retranchée : 4377.1.

On a vu plus haut que les deux bases sont respectivement : 512759.3856, et 416249.4336 ; la différence des deux bases est donc : 96509.952.

Multipliant la grande base par la hauteur du tronc, on aura : 246637264.4736 ; et le produit de la différence des bases par la hauteur de la partie retranchée, sera : 422433710.8992. La somme de ces deux produits étant : 669070975.3728, en divisant ce nombre par 3, on aura, comme précédemment, pour le volume du tronc de cône : 223023658.4576.

Le double de ce dernier nombre, qui est de 446,047,317 millimètres cubes, exprimera la contenance entière du tonneau, laquelle est donc, comme ci-dessus, de 446 *litres*.

OBSERVATIONS

RELATIVES A LA CONSTRUCTION DES TONNEAUX LES PLUS GÉNÉRALEMENT USITÉS DANS LE PAYS.

La fabrication de nos tonneaux les plus ordinaires me paraît susceptible de quelques améliorations faciles à exécuter, qui en feraient disparaître les principales imperfections. Il serait en effet à désirer que les tonneliers, dans l'intérêt public, dans celui de leur art et dans le leur propre, voulussent adopter, pour la fabrication des futailles qu'ils construisent, des procédés uniformes et réguliers. Voici quelques-uns des vices principaux que l'on remarque dans la construction de nos tonneaux ordinaires.

Et d'abord, les tonneliers n'apportent pas toujours assez de soin au choix et à la préparation de leurs bois. Ils mettent quelquefois dans une même pièce des douves de largeurs très-inégales, ce qui fait que le contour intérieur du tonneau, au lieu d'être un cercle, devient une espèce de polygone irrégulier. Souvent les douves n'ont pas toutes la même épaisseur, et les inégalités rejetées dans l'intérieur y font des saillies qui diminuent la contenance de la pièce. Il en est très-souvent de même quant aux pièces d'assemblage dont les fonds sont composés; outre que le large chanfrein

pratiqué sur la circonférence des fonds et sur une seule des deux surfaces, pour faire entrer le bord du fond dans la rainure des douves, étant tourné en dedans du tonneau, le fond forme une saillie intérieure, d'où résulte, dans l'opération du jaugeage, l'inconvénient mentionné plus haut relativement à l'emploi de la jauge oblique.

Quant au guichet, qui sert à ouvrir le tonneau, soit quand on veut le faire sécher promptement, afin qu'il ne prenne pas mauvais goût, soit pour le nettoyer, l'emplacement et la disposition de ce guichet ne sauraient être plus mal conçus. Le guichet est ordinairement formé d'une portion de la pièce moyenne du fond antérieur du tonneau; on l'adapte à sa place en l'appuyant, au moyen d'une traverse mobile, sur les deux pièces latérales; et les quatre pièces dont ce fond est composé, forment ainsi un ensemble mal assuré par l'incohérence de ses parties. Pour enlever et remettre ce guichet, il faut lâcher les deux cercles de la moitié antérieure du tonneau, et même enlever tout-à-fait celui de l'extrémité, afin d'obtenir du jeu par l'écartement des douves, ce qui est déjà un grave inconvénient. Pour dégager le guichet dans le premier cas, on n'y parvient guère qu'en le frappant pour le faire incliner en dedans jusqu'à un certain point; ce qui tend, d'une part, à enfoncer les autres pièces du fond, et de l'autre, à faire sauter le bord de la rainure des douves au bas du guichet. Ces opérations répétées souvent produisent peu à peu une difficulté à bien faire rejoindre les douves: aussi n'y réussit-on,

quand on remet le guichet, qu'en forçant de plus en plus les cercles, dont l'effort, joint à l'effet des autres manœuvres, tourmente et fait gauchir les pièces du fond antérieur, qui ne tardent pas à s'enfoncer de manière à présenter au-dehors une plus ou moins grande concavité. Il n'est pas surprenant que des tonneaux traités ainsi deviennent en peu de temps hors de service, ou exigent des réparations fréquentes qui ne remédient que bien imparfaitement aux dégradations.

Voici quelques améliorations qu'il serait utile d'introduire dans le travail de nos tonneliers.

Choisir d'abord du bon bois sec, et autant que possible à fibres régulières, surtout entièrement exempt de nœuds.

Adopter des rapports constans entre la longueur intérieure du tonneau, le diamètre du bouge et celui des fonds. Ces rapports étant établis avec précision, offriraient un grand avantage, celui de faire connaître la longueur intérieure et le diamètre du bouge par la seule mesure du diamètre des fonds.

Tracer le profil des douves et les tailler exactement en deux lignes droites, faisant entre elles un angle convenable pour le renflement du bouge.

Faire toutes les douves d'une égale épaisseur entre elles, et leur en donner vers le bouge une suffisante, soit pour le bois qu'il en faut retrancher extérieurement avec le rabot, pour abattre l'angle, soit pour résister au frottement qu'éprouve cette partie du tonneau, dont le poids, lorsqu'on le roule, porte presque entièrement sur le bouge.

Donner aux fonds la même épaisseur que celle des douves à leur extrémité, bien entendu que toutes les pièces de ces fonds aient aussi entre elles une égale épaisseur.

Placer le biseau du bord des fonds en dehors, afin que la surface intérieure de chaque fond se joigne immédiatement à celle des douves, sans aucune retraite de la première. La partie saillante du fond tournée au dehors, avec un biseau convenablement aplani, ne nuirait point à l'agrément de la forme extérieure de la pièce.

Ne laisser absolument aucune saillie ni aucune irrégularité dans l'intérieur du tonneau.

Faire la bonde d'un diamètre égal dans toutes les pièces de mêmes dimensions.

Etablir le guichet à la seule place qui lui convienne, savoir, au sommet du tonneau où se pratique la bonde. A cet effet, la douve supérieure ayant une largeur convenable, serait divisée à angles droits en trois parties, par deux coupes obliques dans le sens de son épaisseur, et rentrantes de la surface supérieure à l'inférieure, de manière que les biseaux de la partie moyenne qui formerait le guichet, reposeraient sur celui de chacune des deux autres parties. Ce guichet, sur lequel on percerait la bonde, se trouverait solidement assujéti vers ses extrémités par les deux cercles du bouge remis à leur place. En vertu de cette disposition, l'enlèvement et le replacement du guichet se feraient sans la moindre difficulté, au moyen d'un simple déplacement des cercles du bouge, tandis que

les cercles des extrémités restant immobiles, rien ne serait dérangé dans l'ensemble du tonneau. Le fond antérieur n'ayant aucune de ses pièces divisée transversalement, et n'étant soumis à aucun dérangement, conserverait sa fixité et son assujétissement primitif, et n'éprouverait aucune dégradation particulière de plus que le fond postérieur. Le vin ne pourrait se répandre autour du guichet sans que l'on ne pût y remédier sur-le-champ avec la plus grande facilité; et d'ailleurs, la quantité de vin qui sortirait par là ne serait jamais que très-peu considérable.

Si le guichet ne joignait pas parfaitement, et que l'on eût à craindre l'introduction de l'air par son contour, on enduirait celui-ci de terre glaise délayée avec de l'eau, ou de gypse, ou de toute autre matière convenable dont on pourrait disposer.

Si l'on veut réfléchir aux avantages de ce genre de construction et des autres conditions indiquées ci-dessus, on ne saurait méconnaître ceux qui en résulteraient pour la pratique, et surtout combien le placement du nouveau guichet serait favorable à la conservation des futailles.

Pour la commodité des propriétaires ou autres qui voudraient diriger eux-mêmes la construction de leurs futailles, j'ai calculé les dimensions précises à donner, dans les deux systèmes de construction, 1° à un tonneau de 446 litres, ou de 200 pots, mesure de Montmélian; 2° à un demi-tonneau de 223 litres, ou de 100 pots; 3° à une pièce de 200 litres, ou de 2 hectolitres justes.

DIMENSIONS INTÉRIEURES

A DONNER AUX FUTAILLES DÉSIGNÉES CI-DESSOUS,

Dont la contenance est indiquée d'après celle du véritable étalon du Pot de Montmélian, *laquelle est de* 2^{lit}.228, *le tonneau étant de* 200 *pots, qui font* 446 *litres.*

TONNEAUX A DOUVES PLIÉES EN LIGNE COURBE.

CONTENANCE DES PIÈCES.	DIAMÈTRE DU BOUGE.	DIAMÈTRE DES FONDS.	DIAMÈTRE MOYEN.	LONGUEUR INTÉRIEURE.
446 litres.	806 millim.	717 millim.	776 millim.	943 millim.
223 id.	640 id.	569 id.	616 id.	748 id.
200 id.	618 id.	548 id.	594 id.	720 id.

TONNEAUX A DOUVES BRISÉES EN LIGNE DROITE.

CONTENANCE DES PIÈCES.	DIAMÈTRE DU BOUGE.	DIAMÈTRE DES FONDS.	LONGUEUR INTÉRIEURE.
446 litres.	808 millim.	728 millim.	962 millim.
223 id.	642 id.	576 id.	764 id.
200 id.	618 id.	554 id.	740 id.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

COURTE NOTICE

SUR LA FIÈVRE ESSENTIELLEMENT CATARRHALE

GÉNÉRALEMENT DÉSIGNÉE SOUS LES NOMS

DE *GRIPPE* OU *D'INFLUENZA*,

Qui a régné à Chambéry pendant environ six semaines, depuis le milieu de février 1837 jusqu'au commencement d'avril suivant.

PAR M. LE DOCTEUR GOUVERT.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

—

Cette maladie, dont les journaux nous ont occupés long-temps avant qu'elle arrivât jusqu'à nous, a été signalée grave et meurtrière en quelques localités, telles que l'Angleterre et la Hongrie, simple et bénigne en beaucoup d'autres, comme à Paris, à Lyon et dans plusieurs autres villes de France ; de sorte que, par la diversité des rapports faits à son sujet, il était difficile de fixer ses idées et d'asseoir son jugement sur elle avant son apparition parmi nous. Mais aujourd'hui qu'à nos propres regards elle s'est montrée sous toutes ses formes, il nous est permis et même facile

d'en tracer le caractère, les symptômes, la marche, les anomalies, ainsi que ses terminaisons et son traitement.

Si le grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe atteints à la fois d'une maladie ; si l'uniformité des symptômes, tant dans leur nature que dans leur marche, à quelque différence accidentelle près, annoncent et signalent une maladie populaire ou épidémique, il n'en exista certainement jamais une mieux caractérisée que celle qui nous occupe, car peu de personnes lui ont échappé ; et si même, sans s'être constitués malades, ceux qui prétendent ne l'avoir pas éprouvée, fixent scrupuleusement leur attention sur l'état de leur santé pendant le cours de l'épidémie, ils y reconnaîtront quelques altérations plus ou moins passagères, qui en étaient de véritables atteintes. L'influence générale n'avait pas rencontré en eux des dispositions individuelles favorables à son action et à un développement plus prononcé.

Cette maladie, qu'on pourrait appeler européenne, n'est pas nouvelle : il n'est pas de siècle où elle ne se soit montrée et même plusieurs fois, et toujours d'une manière aussi générale, comme on l'a vu en 1774 et 1784.

Quelque bénigne qu'ait été la maladie, elle n'en constitue pas moins un événement digne d'être recueilli, quand ce ne serait que pour l'instruction de ceux qui nous suivront, lesquels, dans le cas d'une épidémie de ce genre, trouveront dans le tableau que nous leur laisserons, des données et des documens qui

leur serviront de point de départ et de comparaison pour ceux qu'ils auront à tracer à leur tour.

J'observerai d'abord que les enfans, jusqu'à l'âge de cinq ou six ans, ont été pour la plupart à l'abri de l'épidémie ; que jusqu'à l'âge de quinze à dix-huit ans, elle s'est montrée simple, bénigne, de courte durée et sans récidives graves ; qu'elle a été vive et très-aiguë chez les adultes (sa durée n'était que de cinq à six jours au moyen des soins exigés) ; qu'elle a été grave et souvent mortelle chez les vieillards, surtout chez les valétudinaires et les catarrheux, ou déjà atteints de quelques lésions des organes pulmonaires.

On ne doit point chercher la cause occasionnelle ou développante de cette maladie dans toutes les circonstances où se trouve communément celle des maladies ordinaires. C'est peut-être là un de ses cachets caractéristiques. On n'a pas observé, en effet, que, ni les écarts du régime, ni les infractions même graves aux règles de l'hygiène, ni les imprudentes expositions aux brusques et grandes mutations atmosphériques qui ont été fréquentes sous le règne de la maladie, qui se sont encore soutenues long-temps après lui, et qui étaient de nature à devoir prolonger et même à produire les affections des surfaces muqueuses des voies supérieures qu'affectait particulièrement la grippe, on n'a pas vu, dis-je, que la maladie ait sévi plus particulièrement à la suite de ces circonstances. Nous avons remarqué, au contraire, que dans les hôpitaux et les maisons d'éducation, où s'observent avec exactitude toutes les règles d'une dié-

tétique sage et prudente, elle s'y est montrée d'une manière aussi générale que dans le public. Nous l'avons vue atteindre dans les salles de l'hôpital presque tous les malades, quelle que fût leur maladie, aggravant les unes, et particulièrement les affections pulmonaires, quel que fût leur genre, suspendant et même soulageant les autres. J'ai vu deux jaunisses anciennes et profondes, soumises au traitement depuis long-temps, s'améliorer sous l'influence de la grippe, et arriver peu après à une parfaite guérison. J'ai vu sur une jeune personne un vomissement nerveux existant depuis six mois, avec une alternative de mieux et de retour, disparaître complètement à l'invasion de la grippe. Mais ici la violence de la fièvre et de tous les autres symptômes ont signalé une affection catarrhale des plus aiguës et des plus profondes, qui a exposé pendant près d'un mois la vie de la malade; mais le fait est que depuis l'instant de l'invasion de la grippe, elle n'a pas vomi un atôme de tout ce qu'elle a pris.

A quel principe, à quelle cause peut se rapporter d'une manière au moins probable une maladie dont la marche rapide et passagère lui a bientôt fait parcourir l'Europe? La placerons-nous dans la nature des constitutions médicales qui ont pour objet l'histoire des saisons de l'année, de l'ordre et des anomalies éprouvées dans leur marche et leur succession, ainsi que des divers phénomènes météorologiques qui se seront montrés dans leur cours? Il est certain que les constitutions médicales ou maladives restent sous

l'influence et la dépendance immédiate des constitutions annuelles qui les produisent ou les modifient. Mais la sphère de cette influence, quelque grande qu'on la suppose, est toujours limitée; elle ne peut s'exercer que sur les maladies qui règneront sur la région où auront agi les causes dépendantes de la constitution annuelle propre à cette région. Or, chaque climat, et même chaque portion de climat ayant sa constitution propre soit régulière, soit anomale, la maladie que produira cette constitution se limitera aux bornes de sa sphère et de son influence, et ne s'étendra pas, comme la grippe, sur tous les climats dont les constitutions annuelles sont si différentes et si opposées.

L'année précédente (1836) avait été féconde en grands phénomènes terrestres et atmosphériques : des tempêtes, des ouragans sur terre et sur mer, de vastes inondations, l'apparition de plusieurs aurores boréales et autres météores, de fréquentes secousses de tremblement de terre éprouvées en divers lieux, etc.: tous ces grands phénomènes n'auraient-ils point imprimé à l'enveloppe atmosphérique du globe, ou aux élémens qui la composent, quelques modifications capables d'altérer ou d'affecter nos corps de telle ou telle manière, selon les dispositions où ils se rencontrent? et ne trouverions-nous pas dans ces dispositions de nation ou de climat la raison de la différente manière d'agir de la grippe, en se montrant simple et bénigne en plusieurs lieux, grave et meurtrière en d'autres? Serons-nous plus avancés si, à

l'exemple du grand Sydhenam, qui s'est tant occupé des épidémies, nous recourons à l'influence des astres, ou à des émanations terrestres dont la subtilité et la manière d'agir nous échappent?

Mais arrêtons-nous, et convenons de notre faiblesse et de notre incapacité d'atteindre à la cause première du plus simple phénomène de la nature relativement à la vie des êtres qui en sont doués, et convenons en second lieu de toute l'inutilité attachée à cette recherche. Est-il besoin de savoir ce que sont la lumière, le calorique, l'électricité, l'oxigène, etc., pour en étudier les phénomènes? De même, ne pouvons-nous pas étudier tout ce que la grippe nous présente de perceptible, en suivre la marche, la terminaison et les moyens à lui opposer, sans connaître la cause qui l'engendre et la propage?

La grippe est une espèce réelle de fièvre catarrhale, dont le caractère spécial est de régner passagèrement et épidémiquement de la manière la plus générale, sur les climats les plus opposés et indépendamment de toute influence de la part des constitutions médicales et des causes occasionnelles propres au développement des autres maladies. Elle frappe les membranes muqueuses qui ont les rapports les plus directs et les plus immédiats avec l'air extérieur, telles que celles qui tapissent les fosses nasales, la gorge, les bronches et même les voies digestives, quoique moins vivement et moins directement, et seulement dans les cas de complication de gastricité.

L'anatomie nous apprend que ces membranes ne

sont que des prolongemens de la peau, qui, arrivée vers les ouvertures de la bouche et du nez, comme vers toutes les ouvertures qui correspondent et communiquent avec l'air extérieur, se replie et va tapisser toute l'étendue de ces cavités, en éprouvant quelques modifications dans son organisation.

D'après cette continuité, il paraît que l'action de la grippe ne se borne pas aux membranes précitées, qu'elle frappe en même temps toute l'enveloppe cutanée, et lui imprime une disposition très-prompte et très-prochaine à d'abondantes transpirations, qui, sur les 19 vingtièmes des malades, sont la véritable crise de cette maladie; car ceux qui, par imprudence ou défaut de soins, ne les ont pas favorisées et respectées, ont prolongé la maladie par des récidives multipliées. Cette action de la grippe se porte même plus profondément sur les muscles et les aponévroses qui les enveloppent, comme l'indiquent les lassitudes générales et les douleurs des membres et des reins qui accompagnent son période aigu, et se prolongent dans la convalescence sous la forme d'une sorte de fatigue qui enchaîne les mouvemens. J'ai même observé des douleurs de rhumatisme avec enflure sur un jeune homme, lesquelles se dissipèrent après une sueur prolongée.

Pour décrire la grippe dans tous ses degrés et dans ses complications, nous la diviserons en simple et en compliquée.

ARTICLE PREMIER.

—

DE LA GRIPPE SIMPLE.

On pourrait subdiviser la grippe simple en bénigne ou légère, et en aiguë ou vive ; elles ne différaient en général l'une de l'autre que par l'intensité des symptômes et leur durée.

Lassitude, frissons vagues et erratiques, douleurs de tête, surtout au front, des reins et des membres tant supérieurs qu'inférieurs, impression sur les fosses nasales et l'arrière-bouche, chaleur à la peau, langue humide et blancheâtre, toux, fièvre avec pouls vif et serré, soif, constipation et urine colorée sans sédiment. La sueur, qui ne tardait pas à se développer, apaisait la fièvre et les symptômes concomitans, et pour peu qu'elle se prolongeât, elle en amenait la solution après 36 à 40 heures, ne laissant au malade qu'un état de lassitude et une toux plus ou moins humide. Telle est la marche simple qu'a suivie la maladie chez les neuf dixièmes des malades. Quoique toujours simple et franche, elle s'est montrée chez quelques-uns avec une telle violence et une telle intensité dans les symptômes, que tout annonçait une maladie grave et semblait ne plus permettre au médecin de rester dans la voie de l'expectation. J'ai cependant observé qu'à quelque degré que fût portée

l'acuité, tant que la fièvre restait générale et indépendante de toute localisation sur un organe essentiel; il fallait laisser la maladie aux soins de la nature, et ne pas la troubler par un seul remède. C'est particulièrement chez les forts tempéramens et dans la force de l'âge que la maladie se montrait ainsi. C'est dans le pensionnat des RR. PP. Jésuites que j'ai observé la grippe simple, légère et aiguë. C'est en rapportant l'histoire de l'épidémie dans cette nombreuse maison, et de la méthode suivie pour les soins à lui donner, qu'on pourra se former l'idée de la simplicité de la maladie, ainsi que du traitement à lui opposer.

Le personnel du pensionnat était au-dessus de 260 individus, depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 50 au moins; les pensionnaires dont l'âge se portait de 8 à 18 ans en composaient les trois quarts et plus. Les Pères, les Frères, les surveillans ou règlementaires, et les nombreux domestiques complétaient le nombre indiqué, et dont l'âge pouvait se présumer de 20 à 50 ans, de sorte qu'il a été facile d'observer l'influence de l'âge sur la marche et les effets de la grippe, vu surtout qu'en plus ou en moins, personne dans cette maison n'a échappé à son impression.

C'est vers les derniers jours de février que la maladie s'est développée sur quelques pensionnaires d'abord, dont l'infirmerie fut bientôt remplie. Le nombre des malades croissant chaque jour, on fut forcé de les laisser dans les dortoirs, où ils étaient gardés et surveillés nuit et jour, et visités matin et soir par les deux médecins de l'établissement.

sans âcreté, visage rouge, traits animés sans grande agitation, langue humide et peu chargée, mais respiration libre et peu de toux, sans coryza ni mal de gorge.

Jamais tableau plus indicateur de la saignée et même copieuse. Cependant, voyant qu'aucun organe n'était ni pris ni menacé, que la fièvre se présentait sous la forme d'une violente synoque non putride, que la sueur, d'après la marche de l'épidémie, ne manquerait pas d'amender la violence de cet état, nous la différâmes au lendemain; mais la sueur, comme nous l'avions prévu, s'étant abondamment développée sur tout le corps pendant la nuit, nous trouvâmes déjà à notre visite du matin, une grande amélioration dans l'état du malade, et cette salutaire évacuation, soutenue et prolongée amena la solution complète de la maladie à la fin du 3me jour, sans autres remèdes qu'une diète sévère et des boissons simples et chaudes.

Cette observation, qui m'a servi de règle dans tous les cas analogues, n'a d'autre mérite que celui de prouver que les évacuations sanguines, indiquées en apparence, ne sont point nécessaires au traitement de la grippe, quelque aiguë qu'elle soit, lorsqu'elle existe sans complication d'affections inflammatoires locales ou organiques.

Dans toute cette nombreuse maison, nous n'avons eu que trois malades chez qui la grippe se soit présentée sous forme de fluxion de poitrine, plus catarrhale qu'inflammatoire, et encore cette forme n'a été que le résultat ou d'avoir négligé ses premières at-

teintes, ou d'un écart dans le régime de la convalescence. Ces trois malades sont les deux frères scolastiques, *Perrot* et *Sénèclauze*, et M. *Devaux*, prêtre, lesquels cependant ont été guéris par les mêmes moyens employés dans la grippe simple, auxquels on a ajouté les vésicatoires et les lavemens. Le cours de la maladie a été de deux septenaires ; les sueurs et les crachats, et surtout les sueurs, ont été les voies de crise par lesquelles s'est opéré le rétablissement.

Par ce court exposé de ce qui s'est passé dans le pensionnat des RR. PP. Jésuites, au sujet de la grippe simple, soit légère, soit aiguë, on se fera facilement une juste idée de sa simplicité, ainsi que de son traitement, aussi simple qu'elle, consistant tout entier à se tenir, dès son début, chaudement au lit, à la diète plus ou moins stricte et à l'usage de quelques boissons chaudes, propres à favoriser les mouvemens de la nature vers la peau. Il n'en était pas de même de la grippe compliquée, dont il me reste à parler.

ARTICLE SECOND.

DE LA GRIPPE GRAVE ET COMPLIQUÉE.

C'est particulièrement dans le public, que la grippe s'est montrée sous les formes graves et variées. Ce que, dès ses premières atteintes, exigeait impérieusement la maladie, quelque simple et quelque légère qu'elle fût, c'étaient le lit, le régime et quelques boissons légèrement diaphorétiques, et dont la température constituait la principale propriété.

Or, le peuple, généralement indifférent pour sa santé, ne s'arrête et ne s'alite que lorsque le mal enraye tous ses mouvemens; négligeant la maladie dans son invasion, laquelle se présentait le plus souvent sous la forme d'un simple rhume, il se livrait à ses occupations et à sa manière de vivre ordinaires, et s'exposait sans précaution à toutes les rigueurs de la saison, ne se constituant malade que lorsque le mal avait porté son impression sur tel ou tel organe, selon les dispositions ou les causes prédisposantes, de sorte qu'on peut avancer que la négligence à se soigner dans le début de la maladie a été une des causes principales des formes graves dont elle s'est revêtue.

L'âge et l'état habituellement valétudinaire, joints à l'oubli des soins à prendre dans le principe du mal,

ont constamment détourné la marche simple de la grippe, en lui imprimant des directions vicieuses et variées qui l'ont convertie en maladies plus ou moins graves, lesquelles n'ont pas laissé de faire quelques victimes, surtout parmi les vieillards et les infirmes.

C'est à l'Hôtel-Dieu que j'ai pu observer les formes diverses que toutes ces causes réunies ou isolées ont imprimées à la maladie; la plupart n'y arrivaient qu'après avoir lutté, pendant plusieurs jours, sans tenue, sans régime et sans précautions contre les premières atteintes; heureux encore lorsqu'ils ne les avaient pas aggravées par des remèdes violens et incendiaires, comme l'avait fait l'homme du N° 19, qui mourut d'une profonde pneumonie, vingt heures après son entrée à l'hôpital, et qui nous fit l'aveu que depuis huit jours qu'il était malade, il n'avait bu que du vin et de l'eau-de-vie. Tel fut encore le boucher Allemand qui mourut de la même maladie au N° 16, deux jours après son entrée à l'hôpital, malgré l'émission de sang qui lui fut faite à l'instant même.

Par toutes ces causes réunies, la grippe ainsi déviée de la simplicité de sa marche, va porter son impression sur divers organes; et il en est peu sur lesquels elle n'ait pas dirigé ses atteintes d'après les dispositions individuelles qui en déterminaient les mouvemens.

C'est ainsi que par la grippe dégénérée ou compliquée, et par l'influence en mal ou en bien qu'elle exerçait sur toutes les autres maladies, nous l'avons vue porter sur le cerveau, sur les organes digestifs et

particulièrement sur ceux de la respiration ; et toujours là d'une manière grave, parce que c'était sur ces organes que portaient les maladies de la saison ; lesquelles aggravées par l'action et le génie de l'épidémie, ont fait la plus grande partie des victimes qui y ont succombé. Nous l'avons vue agir sur les voies urinaires et produire des dysuries ; sur les organes des sens et de la peau, sur les muscles, les articulations, et produire des ophtalmies, des rhumatismes et des éruptions.

Chez l'homme placé au N° 4, la fièvre a été accompagnée pendant trois jours d'un délire assez violent, qui ne s'apaisa que par l'action des rubéfians et d'une transpiration abondante et soutenue. Chez celui du N° 3, un coryza et une vive ophtalmie sur l'œil gauche ont accompagné la fièvre pendant vingt jours, et il n'a point toussé.

Je crois, d'après des informations prises sur l'invasion de la maladie, que la grippe n'a pas été étrangère à quelques cas de profonde adynamie putride qui ont eu lieu à l'hôpital, tels que les malades du N° 8 de la salle des femmes, et du N° 12 de la salle des hommes, jeunes l'un et l'autre, entrés ensuite en pleine convalescence, chez lesquels on n'a observé d'autres crises qu'une diarrhée long-temps soutenue, et un large décubitus chez la fille. Le N° 29 chez les hommes et le N° 9 chez les femmes, entrés depuis peu de jours, étaient dans le fort de la maladie, et laissaient encore le prognostic incertain à leur égard ; le premier est mort.

Les complications gastriques et intestinales n'ont pas été rares sous le règne de la grippe, comme l'ont indiqué les nausées, les vomissemens, l'état de la langue, ses dégoûts, l'aversion pour les bouillons et les boissons douces, la constipation d'abord, et ensuite la diarrhée, jointes à des douleurs, ou de l'estomac ou de quelques autres régions du bas-ventre.

C'était encore pas la voie des sueurs que s'apaisait peu à peu l'ensemble de ces symptômes. Mais dans ce genre de complication, malgré le besoin d'alimens éprouvé par le malade, l'organe du goût est resté long-temps altéré et loin de son état naturel, surtout le matin au réveil.

De tous les organes, les poumons ont été les plus affectés par la grippe, non sous la forme de pleurésie essentielle, dont je n'ai pas observé un seul cas, mais bien sous la forme de pneumonie à divers degrés, ou plus profonde encore; mais inflammatoire et menaçant promptement la vie des malades, malgré le traitement le mieux adapté: tels sont les deux cas rapportés, et que la mort a terminés peu après l'entrée des malades à l'hôpital.

C'est sous la forme catarrhale que la grippe s'est montrée le plus souvent, et toujours d'autant plus longue et plus grave, que les sueurs étaient plus difficiles à s'établir; la fièvre, la toux, l'oppression et l'expectoration séreuse et difficile ne s'apaisaient que par la sueur; tel a été le cas de la malade au N° 10, dont la dyspnée lui permettait à peine de se tenir assise sur le lit, et qu'accompagnait une violente fièvre

et une toux continuelle : l'application de quatre vésicatoires, l'usage d'une boisson douce et chaude, suivie d'une abondante sueur, lui ont rendu la santé en peu de jours.

Les malades chez lesquels la sueur ne s'est point établie à une époque quelconque de la maladie, ont conservé la fièvre, la toux et une abondante expectoration séreuse et spumeuse chez quelques-uns, épaisse, musqueuse et puriforme chez d'autres, au point de faire craindre de les voir passer d'un état aigu à un état chronique. Tel était l'état de la femme du N° 14, arrivée au 35me jour de la maladie sans avoir pu suer.

Je ne cite ici les N^{os} des malades à l'hôpital que comme exemples des formes diverses qu'a prise la grippe dégénérée, sans prétendre en donner les observations. Cependant, il en est une que je crois devoir faire connaître dans ses détails, par tous les intérêts qui s'y rattachent.

Une demoiselle de 18 à 19 ans, d'une complexion délicate, douée d'une extrême sensibilité, cultivée par une éducation soignée, à la suite de beaucoup de chagrins et de malheurs de famille, entra à l'hôpital vers le milieu de janvier, pour un vomissement qu'elle éprouvait depuis six mois, arrivé au point que rien ne passait sauf quelques gouttes d'eau fraîche.

Cette demoiselle, d'une taille moyenne, bien conformée, maigre, brune, peau blanche, visage coloré, surtout sur les pommettes, poitrine resserrée, sans fièvre, sans toux, sans douleurs sur aucun point, pressée par un véritable appétit, trouvant le goût propre

à chaque aliment, redoutait d'en prendre, à cause de la peine de les rendre peu à près, sans acidité et sans mélange, tels qu'elle les avait pris; et ne présentait d'ailleurs ni signe, ni trace d'aucune lésion organique.

Les sangsues, les bains, les adoucissans de toute espèce, les calmans sous toutes les formes, le bismut, les anti-spasmodiques et les anti-émétiques les plus reconnus ont été successivement mis en usage, avec des améliorations éphémères.

Vers le milieu de mars, la malade fut brusquement atteinte de la grippe, qui se montra tout-à-coup sous la forme d'une profonde fluxion catarrhale pulmonaire, avec tous les symptômes qui la caractérisent; les plus violens étaient la toux, l'oppression, la difficulté de la supination et surtout la fièvre portée au point de ne pouvoir compter les pulsations du pouls, qui d'ailleurs était serré et petit; la toux ne produisait que des crachats séreux et spumeux, et la malade ne pouvant être qu'assise sur son lit, était menacée d'une suffocation prochaine.

Quatre vésicatoires aux jambes et aux bras, des sinapismes ambulans sur divers points, des bouillons de grenouilles légèrement émulsionnés, un léger look gommeux, furent les seuls remèdes employés pendant la première semaine avec un amendement marqué dans tous les symptômes, sauf dans l'état du pouls, qui restait toujours serré, petit et d'une fréquence extraordinaire. Cependant les sueurs avaient coulé, mais pas assez abondamment, et avaient été remplacées

par une diarrhée qui s'est prolongée, quoique à un degré modéré. A l'usage des adoucissans au dedans, et des excitans au dehors, j'ajoutai, dans l'intention d'agir sur le pouls, trois petit bols par jour, composés chacun avec demi-grain de feuilles de digitale, autant de sel de saturne, incorporés dans un peu de conserve de rose, et dont la malade fit usage pendant dix jours sans interruption. Par l'effet de ce traitement, l'oppression a disparu, la toux est devenue rare et facile, toutes les positions au lit commodes et indifférentes, le pouls plus satisfaisant, quoique toujours très-vite, mais sans fièvre, retour de l'appétit, et enfin tout annonçait une guérison, moyennant une suite de soins de régime et de tenue.

L'intérêt de cette observation est moins de voir la malade échappée à une maladie grave, que de la voir délivrée du vomissement chronique qui la tourmentait depuis plus de huit mois; car dès l'instant qu'elle a été prise de la grippe, boissons, bouillons, remèdes, et même les alimens solides, tels que potages, pain, volaille, œufs frais et légumes, dont elle a usé ensuite, plus rien n'a été vomi, tout a été digéré et pris avec plaisir.

Je pourrais multiplier les exemples et les observations des métamorphoses variées sous lesquelles s'est présentée la grippe dégénérée d'après les dispositions individuelles des malades, et surtout le défaut de soins et de précautions que la plupart ont négligé de prendre à son invasion; mais, ce serait grossir inutilement

cette Notice. Je préfère la réduire a un résumé analytique, et présenter sous la forme de quelques corollaires tout ce qu'elle contient d'essentiel.

1° La grippe est une maladie essentiellement épidémique, non contagieuse, qui dépend d'une cause inconnue, il est vrai, mais bien générale, puisque celle-ci a parcouru toute l'Europe.

2° Son allure primitive est catarrhale, en ce qu'elle affecte principalement les surfaces muqueuses; elle agit spécialement encore sur le système des forces, tant nerveuses que musculaires; et c'est à cette spécialité qu'elle doit de se présenter sous telle ou telle forme de maladies, selon les dispositions où se trouvent les malades.

3° Dans son état de simplicité, elle est ou légère et bénigne, ou aiguë. Dans l'un et l'autre cas, elle est sans danger; elle se termine du 3me au 6me jour, toujours par des sueurs; elle n'exige d'autres remèdes que le lit, la chaleur, la diète et de douces et chaudes boissons.

4° Quelque simple qu'elle soit, elle doit être soumise au même traitement, qu'il est même bon de prolonger plutôt qu'abréger, afin d'éviter les récidives, ou sa conversion en d'autres maladies, toujours plus graves que sa première invasion. Il faut surtout éviter le froid et s'observer dans le régime.

5° Lorsque, soit primitivement, soit secondairement, elle se complique et se montre sous la forme d'une autre maladie, on doit avoir égard, pour le traitement, à la maladie dont elle a emprunté la

montre à nu ; en gravissant le flanc de ses hautes montagnes, en cotoyant ses ravins, en parcourant ses vallées profondes, en s'enfonçant dans ses grottes obscures, en visitant ses lacs souterrains, on assiste, pour ainsi dire, à la formation des enveloppes du globe et aux divers cataclismes qui les ont modifiées. Toutes les grandes scènes de la nature se pressent autour du géant des Alpes : les glaciers, les cascades, les fontaines jaillissantes, minérales, thermales, intermittentes ; les gorges étroites, les chaînes régulières, les cimes escarpées, les rochers de toute nature, en masse, en blocs épars, en couches redressées, renversées, contournées dans tous les sens. Le voyageur qui, pour la première fois, parcourt cette contrée, n'aperçoit dans tout cet ensemble que le désordre de la nature, un véritable chaos. A mesure cependant qu'il fait planer l'intelligence sur cette masse de phénomènes, il sent se passer dans ses idées ce qui se passa dans le monde lors de la création : le chaos se débrouille, les faits se généralisent, les substances se démêlent, et l'analogie établit partout des divisions qui portent la lumière dans les ténèbres. Mes soins, dans cet article, seront de grouper les observations plus encore que de me perdre dans des détails inutiles. Je ne dirai pas tout ce qu'il y a à dire ; mais je ne dirai que des choses vraies.

Je n'ai pas besoin de prévenir que je m'en tiendrai à des énumérations de faits. Je ne plaide pour aucun système, parce que je n'ai foi à aucun. Si dans l'étude des sciences géologiques j'en avais rencontré un qui

fût susceptible de répondre aux exigences d'une raison probe et sévère, je me serais empressé de l'admettre, afin de grouper les phénomènes selon sa méthode; mais nous sommes encore loin de ce chef-d'œuvre, si toutefois nous en approchons.

Position.

La Savoie comprend la partie des Alpes qui s'étend du Mont-Cenis au Grand-Saint-Bernard, ce que les anciens comprenaient sous le nom d'Alpes Grecques et Alpes Pennines. Si l'on tire une ligne droite de ces deux points extrêmes, sa direction est à peu près du nord au sud. En remontant plus haut vers le nord, la chaîne se courbe vers l'est jusqu'au Mont-Rose.

D'après le système de M. Elie de Baumont, le soulèvement de cette partie des Alpes serait le résultat du dernier cataclisme qui a ébranlé la terre. La masse granitique du Mont-Blanc, qui serait le point central de cette éruption, se serait fait jour à travers les couches secondaires qui formaient la dernière enveloppe du globe sur le point dont il s'agit. Mais je m'arrête, parce que j'ai promis de ne tenir à aucun système.

Division des Chaînes.

Outre la chaîne centrale, il y a d'autres chaînes d'un second ordre qui lui semblent subordonnées et qui font partie du même massif.

Ces chaînes secondaires séparées de la chaîne Alpine, en suivent pourtant la direction. Il y en a deux

principales ; l'une, qui a de tout temps été observée par les naturalistes, est le Jura, qui s'étend depuis le Rhin aux environs de Bâle jusqu'aux montagnes de la Grande-Chartreuse dans le Dauphiné. Cette montagne est assez bien connue, soit quant à sa composition, soit quant à ses rapports avec la chaîne centrale. Mais il en est une bien plus importante que le Jura, tant par son étendue que par sa composition et par sa forme, qui n'a été ni indiquée ni décrite par les naturalistes. Comme elle est coupée par des cols nombreux et des vallées transversales, on n'a pas su voir son ensemble, et l'on a trouvé plus simple de voir, dans cette chaîne, plusieurs montagnes distinctes. L'homme est petit, et pour qu'il puisse porter des jugemens justes sur les grandes choses, il faut les réduire à sa taille ou à la portée de son œil. Ce n'est que depuis la publication de la belle Carte de M. Raymond, que cette chaîne est devenue sensible pour les observateurs. Comme elle sera d'une grande importance pour la géologie des Alpes, de la Suisse et de la Savoie, j'ai pensé qu'il fallait lui donner un nom qui pût en désigner l'ensemble, et je l'ai désignée dans ma carte sous le nom de *chaîne Isérienne*, montagnes *Isériennes*, parce qu'elles sont baignées par l'Isère sur une longueur de près de vingt lieues.

La chaîne Isérienne commence sur les bords du lac de Genève, près de Saint-Gingolph, et après avoir suivi le méridien jusqu'à Sixt, elle se courbe et descend vers le sud-est-sud jusque sur les confins de la Provence. En examinant son extrémité du nord, on

croirait volontiers qu'elle se lie avec la montagne qui s'étend sur la droite du Rhône, depuis Martigny jusqu'au Saint-Gothard; mais cette dernière chaîne en diffère totalement par sa composition, qui est primitive; elle tient plutôt au système central.

La chaîne Isérienne est coupée par des cols qui donnent passage aux rivières qui descendent des Alpes. A Sallanches, elle s'ouvre pour donner passage aux eaux de l'Arve; à Ugine, elle s'abaisse et forme une petite vallée transversale qui se joint à la vallée de Faverges; vis-à-vis de Montmélian se trouve une coupure assez large, qui paraît n'être ni une fente ni l'effet d'un affaissement, mais qui daterait de l'époque de la formation, et qui aurait été déterminée par des courans qui n'existent plus. A Grenoble se trouve une nouvelle interruption dont profite l'Isère pour passer dans la vallée du Rhône.

Cette chaîne secondaire est sans contredit l'une des plus étendues et des mieux caractérisées qu'il y ait en Europe, et j'ajoute qu'elle est la plus importante à connaître. Deux ou trois considérations suffisent pour le démontrer.

1° La chaîne Isérienne est la plus rapprochée de la chaîne centrale Alpine;

2° Elle est de formation secondaire et placée comme une muraille entre deux systèmes : tout ce qui est à l'est est primitif ou de transition, et tout ce qui est à l'ouest est secondaire;

3° Elle donne lieu à deux grandes vallées longitudinales qui sont à peu près parallèles, mais qui sont

remplies de substances bien différentes : la vallée qui est entre la chaîne Isérienne et les Alpes centrales, est un mélange continuel des systèmes primitif et secondaire, c'est la transition; tandis que la vallée qui est entre la chaîne Isérienne et le Jura, ne contient rien de semblable. Je reviendrai sur ce sujet, mais auparavant il faut exposer tous les faits, et quand ils seront connus, nous verrons s'il est possible d'avoir quelques idées fondées sur l'âge respectif des diverses chaînes de montagnes.

Outre les trois chaînes principales qui semblent se suivre parallèlement, il est d'autres montagnes moins bien caractérisées, qui tantôt suivent la direction des chaînes principales, tantôt traversent les deux grandes vallées qu'elles forment.

Avant que d'aller plus loin, il faut que j'avertisse mon lecteur que dans tous les faits que je cherche à généraliser, il ne faut pas s'attendre à cette régularité symétrique d'un plan tracé par la main de l'homme. La nature a, pour l'exécution de ses dessins, plus de lignes que nous n'en connaisons, et nous ne savons pas encore à quelle loi elle s'assujettit pour les combiner entre elles. Pour généraliser, il suffit que dans la masse des faits qui se présentent à l'observateur, le plus grand nombre puisse se renfermer dans les lois de l'analogie. Si, par exemple, je dis que telle montagne stratifiée présente ses couches inclinées à l'est, cela n'empêche pas que sur sa longueur on ne trouve une foule de points où cet ordre est interverti par des accidents. Ces principes

étant posés, revenons à la division des montagnes par leur direction.

Quant aux montagnes transversales, il est facile de s'en faire une idée. Prenons d'abord celles qui s'échelonnent dans la vallée qui sépare la chaîne Isérienne de la chaîne Alpine. Elles sont, par rapport à cette dernière, comme les côtes d'un animal par rapport à l'épine dorsale. Ce sont des arêtes qui sortent d'une vertèbre. En jetant un coup d'œil sur le côté des Alpes qui regarde l'Italie depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique, on voit cette multitude de chaînons qui s'éloignent de la chaîne centrale et viennent, en s'abaissant, mourir dans la plaine. Les intervalles qui les séparent forment autant de vallées transversales qui sont toujours parcourues par un courant d'eau.

On ne saurait trop s'arrêter sur la grande différence qui existe entre les deux côtés des Alpes : le côté de l'Italie n'est devancé par aucune chaîne secondaire, et par conséquent par aucune montagne de transition ; les rayons qui sortent de la ligne principale sont donc de même nature qu'elle. Du côté opposé, au contraire, la chaîne principale est devancée par deux lignes de montagnes secondaires, qui elles-mêmes ont leurs dérivations, de sorte que sur cette face, les montagnes sont plus multipliées quant au nombre, et plus variées quant à leur composition; les rayons venant du centre sont de la nature des roches primitives, les rayons venant de la ligne secondaire sont calcaire de dépôt, et d'autres montagnes,

qu'on appelle de transition, tiennent de la nature des deux chaînes.

Il y a encore une grande différence dans la direction des eaux. Du côté de l'Italie où elles ne trouvent point de montagnes longitudinales, elles suivent un cours presque perpendiculaire au point de départ; mais du côté opposé, les eaux traversent d'abord la grande vallée de transition, et en arrivant contre la première chaîne ou contre la seconde, elles sont forcées d'en prendre la direction jusqu'à ce qu'elles trouvent une fente, un col pour prendre la pente au-delà. C'est ainsi que le Rhône suit d'abord la montagne longitudinale qui est sur sa droite depuis sa source jusqu'à Saint-Maurice. Après avoir, au moyen d'une fente, traversé cette même montagne et la seconde vallée longitudinale, il reprend bientôt une semblable direction sur le pied du Jura qui l'empêche de couler à l'ouest. C'est encore ainsi que l'Arli, puis l'Isère, suivent longitudinalement la chaîne Isérienne jusqu'à Grenoble, où une dépression de la montagne permet au courant de passer dans la vallée du Rhône.

Des Vallées.

La chaîne des Alpes est, sur la surface du continent, une boursoufflure allongée et contournée qui, d'un côté, se lie aux Apennins, et de l'autre, aux monts Crapáks et au Balcan. La base de cette montagne entre le Piémont et la Savoie, est d'une largeur moyenne de 15 à 20 lieues de 2000 toises, en com-

prenant dans sa masse tout ce qui appartient au système de transition. Tout cet espace est sillonné de dépressions, de cols, de fentes, de vallées plus ou moins larges et profondes. Les eaux qui découlent de cette protubérance se jettent dans quatre mers différentes : Dans l'Océan par le Rhin, dans la mer Noire par le Danube, dans la Méditerranée par le Rhône et le Var, et dans l'Adriatique par le Pô.

En général les vallées qui entourent ce massif sont transversales, ou, si l'on veut, leur longueur est perpendiculaire à la chaîne.

C'est une chose bien digne de remarque que les plus grandes vallées, celles qui sont le mieux caractérisées par leur longueur et leur profondeur, sont en correspondance de deux côtés de la chaîne centrale, et unies entre elles par un col qui traverse le sommet de la montagne. C'est ainsi que la vallée de Domodossola s'unit par le col du Simplon à la vallée du Rhône; la vallée d'Aoste s'unit par le Petit-Saint-Bernard à la vallée de Tarentaise; la vallée de Suse correspond à la vallée de Maurienne par le Mont-Cenis; la vallée d'Oulx conduit à la grande vallée de Briançon par le col du Mont-Genèvre, etc.

Outre ces grandes vallées qui sont déterminées par les grandes arêtes qui sortent de la chaîne centrale, il y a encore sur ses flancs d'autres vallées qui sont comme des espèces de couloirs qui peut-être ont été creusés par les eaux. La fréquente correspondance de leurs angles rentrans avec les angles saillans semblerait l'indiquer. Bourguet avait attribué à toutes les

espèces de montagnes cette propriété de la correspondance des angles ; mais des observations mieux faites et sur une échelle plus étendue ont enlevé à ce phénomène des vallées une bonne partie de l'importance qu'on lui donnait du temps de Bourguet ; il n'en a plus que pour les vallées d'érosion.

Elévation verticale.

La plus grande élévation est vers le centre du massif et va en diminuant jusqu'aux extrémités; de sorte que si l'on suppose un plan appuyé d'un côté sur le sommet du Mont-Blanc et de l'autre sur les plaines de la Bourgogne, il toucherait dans son trajet à toutes les cimes des montagnes qui remplissent cet espace.

Je ne donne ici que trois hauteurs principales, dont deux sont prises entre les deux extrêmes.

Le Mont-Blanc . . . . 14,430 pieds.
Le Buet, c'est-à-dire la plus haute cime de la chaîne Isérienne . . . . . 9,477 id.
La Dole, c'est-à-dire la plus haute cime de la chaîne Jurassique . . . . 5,090 id.

Depuis ce dernier point, les montagnes vont en s'abaissant jusqu'aux plaines.

Division des Terrains.

Division par quantité.

Trois substances principales forment la masse des montagnes qui couvrent la Savoie : la chaux, la silice et l'alumine. Sans qu'il soit possible de connaître les

rapports de quantité qui se trouvent entre elles, je pense qu'elles ne seraient pas mal représentées par les nombres suivans : Chaux, 0,5 ; silice, 0,4 ; alumine, 0,1. Cette répartition ne s'approche de la vérité que quand on s'arrête à la partie visible.

La chaux domine dans les montagnes du second ordre, la silice dans les deux chaînes primitives, et elles sont en quantité presque égale dans tout l'espace qui les sépare. L'alumine n'est guère en certaine quantité que dans ces deux dernières divisions.

Division par étage.

Si l'on part de la surface du globe et que l'on suive un rayon terrestre, on trouve assez généralement que la partie supérieure est calcaire, et qu'en descendant, la silice plus ou moins combinée avec l'alumine, forme la masse des substances que l'on rencontre ; car les sommités des montagnes sont en général de grands dépôts calcaires, et leur base passe insensiblement par un dépôt calcaro-siliceux à une formation purement siliceuse dont la puissance n'est pas connue. En partant de cette base pour comparer entre elles les quantités des substances, il semble qu'il faudrait retourner la progression, et prendre la plus forte fraction pour exprimer la quantité de la silice.

Je ne parle point des substances qui ne se rencontrent dans la masse que d'une manière accidentelle et qui n'entrent essentiellement dans aucune formation géologique. On en rencontre beaucoup de ce genre dans les montagnes de Savoie ; ce sont le fer, la me-

guésie, le plomb, le cuivre, le souffre, l'or, les carbonifères, etc.

Division par surface.

Cette division est la seule véritablement importante pour la géologie de la Savoie. Quoique nos montagnes aient été décrites par les hommes les plus habiles et que tout soit à peu près connu, cependant il reste à faire un grand travail, qui consisterait à coordonner entre elles les observations faites par chacun d'eux. Si ce Mémoire ne remplit pas ce but, il pourra du moins en donner une idée et fournir un plan à ceux qui voudraient compléter le travail. Ce qui serait le plus à désirer, serait une suite de cartes géologiques qui mettraient sous les yeux le plan des montagnes, les coupes de leur structure, l'inclinaison des couches, les étages des substances qui entrent dans leur composition, etc., etc.

La surface de la Savoie comprend trois systèmes qui sont assez bien marqués sur la surface du sol : le système secondaire, le système de transition et le primitif. Le terrain tertiaire est moins bien prononcé; mais l'époque diluvienne y est écrite en caractères ineffaçables.

Le système secondaire en Savoie est limité à l'ouest par la chaîne Jurassique, qui vient finir dans le massif de la Grande-Chartreuse, et à l'est, par la chaîne Isérienne, qui commence vers l'extrémité du lac de Genève, et s'étend par le Dauphiné jusqu'en Provence. Toutes les montagnes qui sont dans cette

zone, appartiennent au système secondaire. Outre les deux chaînes principales, les autres montagnes qui appartiennent à ce système sont les montagnes du Chablais, une partie de celles du Faucigny, le Salève, la Tournette près du lac d'Annecy, le groupe des Bauges, celui de la Grande-Chartreuse, et les bords du lac du Bourget. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce système finit d'une manière brusque et tranchée du côté des Alpes centrales. La chaîne Isérienne est, dans toute sa longueur, une limite entre les deux terrains. L'Arli et ensuite l'Isère qui coulent à ses pieds dans la vallée qu'elle forme, reçoivent, par leur droite, les élémens du système calcaire, et, par leur gauche, ceux du système siliceux.

Il n'est pas facile de déterminer, avec autant de précision, les limites qui séparent le système primitif du système de transition ; il y a de l'un à l'autre des passages si fréquens et souvent si insensibles, que l'on est embarrassé quand on veut chercher à grouper les montagnes qui appartiennent à la même espèce.

Le premier obstacle vient de ce que la forme du sol n'est pas bien tracée dans les cartes physiques. J'excepte celle de M. Raymond, qui est l'ouvrage le plus parfait qui ait paru sur ce sujet ; mais comme il ne donne que la partie des Alpes de la Savoie et celle qui l'avoisine, on reste embarrassé pour compléter le système. Le vice dans lequel sont tombés tous les géographes, a été de prendre presque toujours le cours des eaux pour déterminer l'axe des montagnes. Ils tracent deux montagnes, l'une à droite et

l'autre à gauche d'un courant, et les représentent comme deux chaînes partant de la source du fleuve, sans savoir si ce ne sont point des chaînes que l'eau traverse par des coupures et dont on ne voit que le profil. C'est ce qui est arrivé pour les vallées de Tarentaise, de Maurienne, de Briançon et de Barcelonette; les montagnes qui les avoisinnent sont dessinées de manière à tromper le géologiste.

En consultant tous les naturalistes qui ont décrit et observé les Alpes, j'ai cru observer deux lignes primitives et parallèles dans la masse qui s'étend du Mont-Rose à la Méditerranée. Ces deux chaînes granitiques seraient séparées par des montagnes de transition qui remplissent tout l'espace qui les sépare. L'une des deux lignes me paraît assez bien établie pour être hors de contestation; elle commence au Saint-Gothard, en Suisse, elle descend vers le sud-est-sud jusqu'à Martigny, en encaissant le Rhône. Là, après une coupure qui permet au fleuve de traverser la chaîne, elle continue par Ornex jusqu'au Mont-Blanc, passe ensuite par le Grand-Mont, le Cormet, encaisse la vallée de Beaufort jusqu'à Conflans, d'où, après avoir donné passage à l'Isère qui la coupe assez obliquement, elle continue par Pussy jusqu'au Bourg-d'Oisans en Dauphiné, et enfin jusqu'à La-Mure dans le même pays. Cette chaîne est coupée obliquement par l'Arc comme par l'Isère, de sorte que pendant que l'on cotoie ces deux rivières dans toute l'étendue de cette fente qui a plus de 3 lieues, on croirait avoir à droite et à gauche deux chaînes différentes: c'est ce

qui a fait illusion à beaucoup de naturalistes ; ils auraient été détrompés s'ils avaient jugé la direction des chaînes par la nature de leur composition. M. de Saussure avait bien observé que les montagnes granitiques que l'on rencontre en entrant par Aiguebelle, dans la vallée de Maurienne, se terminaient près de Saint-Jean, et que dès lors jusque bien au-delà du Mont-Cenis, cette route n'en présente plus de ce genre.

Cette ligne primitive qui avait été établie par les observations de plusieurs géologistes, a été reconnue pas M. Elie de Beaumont. M. l'avocat Duplan, qui a exploré la portion de montagne qui sépare la Maurienne de la Tarentaise, depuis Albert-Ville jusqu'au col de la Magdelaine, a reconnu dans cette partie de la chaîne, et surtout dans la montagne de Pussy, l'existence des granites en place. Les observations, encore manuscrites, de ce savant minéralogiste, m'ont souvent été utiles pour ce Mémoire.

Cette ligne granitique n'occupe qu'une petite place dans la largeur des Alpes. Il y a sans doute une autre ligne primitive qui lui serait parallèle, mais dont je ne saurais établir la direction. D'après le plus grand nombre des observations, cette autre ligne primitive se montrerait sur le penchant des Alpes, du côté de l'Italie, et même au-dessous des plus hautes montagnes, qui offrent assez souvent le caractère du système intermédiaire. Voici ce que dit, à cet égard, M. de Saussure, auquel il faut toujours recourir quand on veut de la précision et de la bonne foi dans l'étude de la nature :

« Le Mont-Cenis présente quelques singularités que
« je ne dois pas omettre de faire remarquer. D'abord
« ce grand amas de gypse, du côté de la Savoie.
« Ensuite, il est bien remarquable que la partie
« la plus élevée de la chaîne, et les cimes mêmes
« les plus hautes, telles que Roche-Melon, Roche-
« Michel,.... soient en entier des schistes micacés,
« plus ou moins mélangés de parties calcaires,
« et que les granites, soit en masse, soit feuilletés,
« soient relégués loin de la chaîne centrale pour ne
« former que des montagnes du second ordre ; tandis
« que dans plusieurs autres parties des Alpes et de
« diverses autres grandes chaînes de montagnes, les
« granites occupent la chaîne centrale et forment les
« cimes les plus élevées. »

Les observations de M. Sismonda, dans la vallée d'Aoste, tendent aussi à pousser la ligne primitive au pied des Alpes. C'est là qu'il a suivi, sur une grande étendue, la serpentine depuis si long-temps connue dans la vallée de Suse. Mais il semblerait que cette ligne primitive serait, pour ainsi dire, enfouie sous le grand dépôt de transition qui la sépare de la chaîne granitique dont j'ai marqué le cours. Cette seconde ligne n'irait-elle point aboutir au Mont-Viso, comme l'autre au Mont-Blanc ? Du reste, je déclare manquer des élémens nécessaires pour traiter ce sujet ; c'est un travail qui reste à faire. Cependant, pour nous reconnaître dans nos divisions, je donnerai à ces deux lignes des noms différens : celle du côté de l'Italie, s'appellera ligne primitive orientale, et celle de la Savoie, ligne primitive occidentale.

Terrain de transition.

Il y a, dans les Alpes, une masse de montagnes qui contiennent à la fois les élémens du primitif et du secondaire, qui sont un mélange des deux, et qui occupent un grand espace dans la largeur de la chaîne; on leur a donné le nom de montagnes de transition ou montagnes intermédiaires ; peu importe la dénomination : ce qui est certain, c'est qu'il faut admettre une dénomination entre le primitif et le secondaire, pour une formation qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre système.

Le système de transition occupe deux zones à peu près parallèles, et qui suivent, dans leur direction, l'axe des Alpes centrales; mais il faut bien se garder de confondre cette direction générale du dépôt intermédiaire, avec la direction de chacune des montagnes qui appartiennent à ce système. Le dépôt général suit une direction longitudinale, au lieu que les montagnes de transition sont plus ordinairement dans un sens transversal et vont, en s'échelonant, de chaque côté de la ligne primitive.

La première zone de transition et, sans contredit, la plus considérable, est celle qui remplit l'espace qui sépare les deux lignes primitives. Elle s'étend depuis Saint-Blanchier, en Valais, jusqu'au col de l'Auteret, dans les Hautes-Alpes; les principaux points intermédiaires sont le Cramont, la plupart des montagnes de la Tarentaise, celles de la Haute-Maurienne, et les aiguilles d'Arves.

La seconde zone de transition, bien moins considérable, s'étend à l'occident de la ligne primitive, entre celle-ci et le système calcaire; mais elle manque sur certains points. Il paraît que ce vaste dépôt s'appuie sur la ligne primitive occidentale, et en recouvre les bases des deux côtés.

Terrain tertiaire.

Les géologistes sont convenus d'admettre, sous cette dénomination, un dépôt qui repose sur le terrain secondaire, et au-dessous du terrain diluvien; ce sont des grès et des calcaires récens. Cette formation n'a pas été assez étudiée en Savoie, pour qu'il soit possible de lui assigner des limites bien précises.

Terrain diluvien.

Ce dépôt accompagne et recouvre le précédent avec lequel il paraît souvent se confondre.

Je vais maintenant parler de la composition et de la forme de chacune de ces classes, en commençant par le diluvien, puisqu'il recouvre les autres.

Du Terrain diluvien de la Savoie.

Les dépôts diluviens se rencontrent dans le fond des vallées bordées par les montagnes secondaires. Je ne sais s'il en existe dans les vallées des Alpes. On rencontre bien dans cette partie de nos montagnes, des dépôts et des aglomérats qui sembleraient appartenir à cette formation; mais il est plus probable que ce sont des alluvions postérieures.

Les plus grands dépôts diluviens de la Savoie, sont dans la grande vallée que forme la chaîne du Jura et une autre chaîne irrégulière qui commence au nord avec le mont Salève, et finit, après plusieurs interruptions, dans le groupe de la Grande-Chartreuse. Ce terrain a, pour ainsi dire, nivelé les fonds de toutes les vallées, mais il a été lui-même, postérieurement à sa formation, creusé par les rivières et les torrens, de sorte qu'on le voit à découvert dans de nombreux ravins. Il s'élève aussi, dans les environs de Rumilly et de Chambéry, en collines gracieusement arrondies et toujours couvertes de végétation.

Ce terrain se présente tantôt sous une texture meuble, tantôt sous une texture cohérente. La colline de Sainte-Ombre, celle de Servolex, dont on découvre des coupes assez profondes, offrent des alternances irrégulières de couches de gravier, de sable, d'argile, de lignite, de marne, de grès et d'aglomérats. Le tout est mêlé de fragmens souvent assez volumineux, de roches primitives qui, pour l'ordinaire, portent des traces évidentes de corrosion opérée par les eaux; à peu d'exceptions près, les blocs erratiques contenus dans l'intérieur du dépôt, ont les angles abattus et sont plus ou moins arrondis, tandis qu'à la surface du sol et sur le penchant des montagnes secondaires, on trouve des blocs erratiques à angles vifs, que l'on croirait tout fraîchement détachés des sommités auxquelles ils ont appartenu.

Les graviers des terrains diluviens de la Savoie, necontiennent guère que des galets siliceux.

Il y a, dans le terrain de cette formation, des étages ou couches, soit dans la partie meuble, soit dans la partie solide. Quand on examine les strates sur le pied des montagnes, ils sont inclinés dans le même sens que les strates de la montagne; mais l'inclinaison diminue en s'éloignant de ce point, et dans le milieu de la vallée, les couches sont à peu près horizontales.

Terrain tertiaire.

Cette formation géologique est peu caractérisée en Savoie, il serait même possible que les terrains que je vais indiquer comme lui appartenant, fussent mieux classés dans la formation secondaire. Ils n'ont pas été suffisamment étudiés pour être classés avec certitude, outre que cette division des géologistes présente un groupe de substances qui pourrait bien appartenir à l'étage supérieur de la formation secondaire. Quoi qu'il en soit, il y a au pied de nos montagnes secondaires des monticules de calcaire à petits strates, espèce de calcaire moëllon, qui ne contient pas de fossiles, et qui semblerait du calcaire d'eau douce; ce sont les seules raisons qui m'ont porté à le classer hors de la série secondaire. Les localités dans lesquelles il se rencontre, sont les tours de Chignin, le monticule de la Peysse, celui qui porte le château de la Bâthie, et quelques autres points sur le revers du Mont-du-Chat.

On rapporte à cette formation les grottes à ossemens; mais quoique nous possédions dans nos monta-

gnes calcaires un grand nombre de grottes qui paraissent réunir toutes les conditions des grottes à ossemens, on n'en a signalé, jusqu'à ce jour, aucune qui en contienne. J'ai pourtant découvert dans la montagne de Lémenc, deux petits gissemens de brêche osseuse; ce sont deux fentes de quelques pieds de largeur, qui ont été remplies par des matières calcaires et terreuses; il en est résulté un calcaire grossier qui contient de petits cristaux, de la terre, des débris osseux et même des coquillages.

Terrain secondaire.

Les montagnes secondaires occupent une large zone en Savoie, elle s'étend depuis le Rhône ou depuis le Jura, jusqu'à l'Arli et l'Isère. Il y a dans cet espace plusieurs chaînes qui se ressemblent parfaitement pour la composition, la stratification, la direction et les corps organiques qu'elles contiennent; il suffit presque d'en décrire une pour les décrire toutes. Les diverses chaînes sont parallèles à la chaîne Alpine. La masse est composée d'un calcaire compacte dont la couleur varie du blanc au jaune et au noir bleuâtre. Les strates ont une épaisseur qui varie de quelques centimètres à quelques mètres. Les plus épais sont à la partie supérieure, et vers le bas des montagnes, les substances ont une tendance à se feuilleter.

Il y a des montagnes qui, dans le prolongement de leur hauteur, laissent voir jusqu'à trois fois la répétition d'une certaine série de couches. Par exemple, en examinant le Nivolet depuis la route d'Aix, on trouve

leur ont assignée dans les étages qui en forment l'épaisseur. On voit les gripheis dans les couches supérieures du calcaire à Saint-Innocent, elles sont mélangées avec des oursins, des ammonites, des nautiles, etc. Il n'est pas rare de trouver des couches entières qui paraissent n'être composées que de coquillages; telles sont les couches d'oolites ferrugineuses du Mont-du-Chat, qui sont un aglomérat d'ammonites, de bélemnites, d'oolites liées par un ciment ferrugineux.

Montagnes de transition.

Rien ne serait plus difficile, plus long et plus obscur, qu'une description exacte du terrain de transition et de la position des élémens qui entrent dans sa composition. On peut dire que c'est un mélange désordonné de tous les débris de la nature.

C'est surtout dans la Tarentaise et dans la Haute-Maurienne que se trouve le grand dépôt dont nous parlons. C'est lui qui forme la masse principale des montagnes de ces pays.

Cette formation géologique est un vaste dépôt formé par la voie aqueuse; la stratification et les restes organisés qu'il contient, en font foi. La présence des végétaux et des coquillages marins, atteste encore que les eaux de la mer ont concouru à le former. Les roches principales de ce dépôt sont le calcaire, les schistes et les aglomérats.

Le calcaire des terrains de transition des Alpes, est bien différent du calcaire jurassique. On en distingue

au moins de trois espèces bien caractérisées. Le plus généralement répandu, est un calcaire greau, noir, magnésien, à fragmens rhomboïdaux. M. Bebert, savant professeur de chimie, qui a eu la complaisance d'en faire l'analyse à ma demande, a trouvé que la partie colorante était une substance végétale ; et en effet, ce calcaire est pour l'ordinaire accompagné d'anthracite. On en trouve de grandes masses en Tarentaise, dans les environs de Moûtiers. Les couches d'anthracite y sont très-fréquentes, mais rarement d'une grande puissance.

La seconde espèce de calcaire du terrain de transition des Alpes, consiste dans un calcaire fibreux à feuillets contournés arrondis autour d'un centre, coupés par des veines de quartz, comme on en voit entre Aigue-Blanche et Moûtiers. Enfin le calcaire sacaroïde et le calcaire bréchiforme et à nodules quartzeux, comme le marbre de Vilette en Tarentaise.

Il y a entre le calcaire alpin et le calcaire jurassique, cette grande différence que dans celui-ci l'élément silicéux ne se rencontre que rarement et comme par accident, tandis que dans l'autre il se trouve toujours en plus ou moins grande quantité, tantôt en veines, tantôt en nodules, tantôt en état de mélange. Une seconde différence, c'est que la magnésie, qui entre souvent dans la composition du calcaire alpin, se trouve plus rarement dans le jurassique.

Les schistes occupent une grande place dans les terrains de transition des Alpes ; on trouve sur le prolongement d'une même montagne, des schistes argi-

leux, calcareux, talqueux, micacés, rubanés, etc., comme on le voit dans la chaîne qui s'étend en Tarentaise depuis la commune du Petit-Cœur jusqu'à Moûtiers, où ces schistes semblent s'appuyer les uns sur les autres, et se succéder sans régularité dans les alternances.

On pourrait facilement comprendre sous le nom d'aglomérats, toute la masse du terrain de transition, car ce ne sont que des élémens plus ou moins grossièrement aglomérés sous l'action des eaux. Mais on ne désigne ordinairement par ce nom que ceux dont les fragmens, d'une grosseur appréciable, sont unis par un ciment. Ils se rencontrent très-fréquemment dans les montagnes de transition. M. de Saussure observe que les poudingues des vallées de transition, ont un gluten quartzeux, tandis que ceux des vallées secondaires ont un gluten calcaire; souvent aussi le ciment qui unit les cailloux, est accompagné de parties de fer. Plusieurs masses de calcaire que l'on croit, au premier aspect, être du calcaire compacte à texture uniforme, ne sont que des brèches calcaires, des aglomérats de coquilles et de fragmens dont on reconnaît le nombre et la forme quand on les polit. Outre les nombreux aglomérats calcaires, il y a, dans les montagnes de transition, des aglomérats dont les élémens sont primitifs, tantôt en cailloux roulés, tantôt en petits fragmens que l'on croirait formés par cristallisation. De ce dernier genre sont les grands rochers d'arkose, que l'on trouve en sortant de Moûtiers, sur la gauche du chemin qui conduit au Petit-

Saint-Bernard. Le grès, qui fait aussi souvent partie de cette formation, se rencontre assez fréquemment dans les montagnes de la Tarentaise; les principaux gissemens de cette roche, sont ceux qui recouvrent le col des Encombres, la montagne de Notre-Dame-des-Prés près de Moûtiers, et les hauteurs de la commune de Mont-Girod.

Quelques géologistes placent encore dans les terrains de transition, les micaschistes et des roches talqueuses feuilletées; mais outre que je n'en connais pas dans les montagnes que je décris, je regarde cette classification comme encore très-incertaine, et je pense que ces deux roches appartiennent bien plutôt à la formation primitive.

Dans le centre des vallées de transition on trouve un grand dépôt de gypse, qui se présente à l'observateur sous différens aspects, dans différentes combinaisons. Tantôt il se montre en petits monticules au fond des vallées et avec une apparence stallagmitiforme, comme dans la vallée du Mont-Cenis; tantôt il s'élève le long des flancs des montagnes et leur sert de revêtissement; il est partout superposé. Le savant M. Sismonda a regardé celui du Mont-Cenis comme des efflorescences volcaniques, et, en effet, il en a toute l'apparence; mais comme dans la plupart des localités, il repose sur des couches de roches solides qui sont sans apparence de cratères, il est bien plus probable que l'origine de cette roche est due à un dépôt.

La masse de cette substance qui se trouve dans la

vallée du Doron en Tarentaise, est considérée par un géologiste anglais (Bakwel) comme la plus énorme que l'on connaisse sur la terre.

Il paraît qu'il y a une espèce de traînée gypseuse qui embrasse tout l'espace occupé par le terrain de transition qui se trouve entre les deux lignes primitives. Il y en a en Valais, en Faucigny, en Tarentaise, en Maurienne, au Mont-Cenis et en Dauphiné. Il est fâcheux que nous n'ayons pas des observations assez exactes pour marquer les correspondances et tracer la ligne précise parcourue par ce dépôt.

Outre la quantité de soufre qui entre dans la combinaison de la chaux pour former le gypse ou sulfate de chaux, on rencontre souvent ce minéral à l'état natif, tantôt dans les dépôts de gypse, tantôt avec le carbonate de chaux. Il faut d'ailleurs qu'il soit fréquent et abondant à l'intérieur de ces montagnes, puisque les eaux thermales de Bride, d'Echaillon, de Saint-Gervais, de Bonneval et d'Aix, en contiennent toutes plus ou moins.

Les fossiles sont assez nombreux dans les terrains de transition de la Savoie. Les brèches de Vilette contiennent une grande quantité de bélemnites : j'en ai compté quinze sur une surface polie d'un pied carré. Le col de la Magdeleine, entre la Tarentaise et la Maurienne, contient des schistes argileux qui sont remplis d'ammonites, de bélemnites et d'autres coquillages marins. Ces fossiles sont remarquables pas l'élévation de la localité dans laquelle ils se trouvent; il n'est pas en Europe de couche fossilifère aussi haute

que celle-là. En 1827, M. Elie de Beaumont a découvert dans les calchistes de Petit-Cœur, un grand nombre de bélemnites et d'encrinites.

Outre ces fossiles marins, M. Brochand a trouvé les empreintes de plusieurs espèces de végétaux dans les couches anthraxifères, dans les schistes argileux et dans le calcaire noir ; il y a entre autres des *équisétum* d'une grande dimension dans le calcaire de la vallée de Salins.

Du Terrain primitif.

Le terrain primitif de la Savoie est composé de roches feldspathiques. Le granite ne se montre que rarement en masse ; cependant M. de Saussure l'a plusieurs fois rencontré dans ses excursions autour du Mont-Blanc. M. l'avocat Duplan, savant géologiste de Moûtiers, qui a exploré la montagne de Pussy, qui sépare la vallée de Tarentaise de celle de Maurienne, croit que le noyau de cette montagne est du granite massif. Les roches talqueuses sont très-fréquentes et forment la masse de la montagne de Saint-Georges, entre Aiguebelle et Saint-Jean-de-Maurienne. Depuis Conflans jusque dans la vallée de Beaufort, on rencontre une roche composée de lames minces de feldspath, de quartz et de mica, qui sont singulièrement contournées : c'est ce que Brochand appelle du gneis ondulé. Le Mont-Blanc et la plupart des cimes qui s'y rattachent, sont composés d'une roche feuilletée de talc et de feldspath qui se délite en couches de quelques pouces d'épaisseur :

c'est ce qu'on appelle le granite alpin. A travers ces masses primitives, on rencontre souvent, mais comme accidentellement, de la serpentine, du gneis porphyroïde, du quartz, du micaschiste, du grès, de l'amphibole et du calcaire sacaroïde; mais on n'y rencontre ni le trapp, ni le basalte, à moins qu'on ne confonde ces roches avec l'aphanite qui s'y rencontre en blocs épars.

Il est fort difficile de se faire une idée un peu générale de la contexture des masses primitives des Alpes. Celle qui se rapprocherait peut-être le plus de la vérité, serait celle-ci : la masse serait des schistes et des gneis pénétrés transversalement par d'autres masses de granite, de protogine, d'eurite et de porphyre.

A l'exception de quelques masses granitiques, toutes les roches primitives des Alpes ont une apparence schistoïde et même stratifiée; les parties qui s'en détachent ont des angles rhomboïdaux. Les joints qui séparent les strates sont-ils des fissures causées par l'action de la cristallisation, ou biens sont-ils des signes d'une formation par dépôt, comme dans les roches secondaires? On peut soutenir les deux opinions avec des chances de succès à peu près égales. Quant à l'ordre de superposition, son existence n'est pas même démontrée dans les Alpes; il faudrait, pour le reconnaître, une étude plus minutieuse que celle que nous possédons.

Je n'ai rien dit jusqu'à présent des différens gîtes métalliques répandus dans cette masse; la raison en

est que les métaux n'appartiennent essentiellement à aucun groupe géologique, mais qu'ils se trouvent accidentellement dans tous. C'est surtout dans le groupe de transition que se trouvent les gites métalliques. A Mâcot, à Pesey, on exploite des mines de plomb argentifère ; dans la montagne de Saint-Georges, il y a des filons de cuivre et un peu d'or; dans la prolongation de la même montagne, près de Saint-Jean-de-Maurienne, on exploite une mine de plomb et d'argent; dans les environs de Modane, du fer spalthique ; il y a des rochers de sel dans la Haute-Tarentaise; le fer se trouve très-fréquemment dans les montagnes secondaires de la Savoie, et il est exploité sur plusieurs points.

Il y a de l'asphalte dans les environs de Seyssel, d'Annecy et de Salenove près de Frangy, et pour compléter cette énumération, j'ajouterai que l'Arve, qui descend du Mont-Blanc, et le Chéran, qui traverse les molasses d'Alby, traînent des sables aurifères.

Forme des Montagnes.

Inclinaison des couches.

C'est ici la partie la plus intéressante de ce Mémoire. La disposition des couches, leur redressement ou plutôt leurs différentes inclinaisons, ont donné lieu aux systèmes géologiques qui maintenant encombrent et *enténèbrent* la science au lieu de la faire progresser. La persuasion qu'ont les naturalistes que les couches d'un dépôt doivent avoir sur le sol une position hori-

quelques-unes de celles de la Chartreuse, le Mont-du-Chat, etc., ont leurs couches inclinées à l'est ou l'est-sud-est. Dans un Mémoire que j'ai publié sur la géologie des environs de Chambéry, j'avais généralisé cette observation à toutes les montagnes secondaires qui devancent les Alpes, mais dès lors j'ai reconnu que je m'étais trompé. M. de Saussure dit que la chaîne du Buet a ses couches inclinées à l'ouest; comme on peut compter sur l'exactitude de ce géologiste, cette assertion m'a fait faire des recherches, et j'ai vu que toute la chaîne dont le Buet fait partie et que j'appelle chaîne Isérienne, est inclinée dans le même sens à l'ouest, de sorte qu'en suivant le mont Isérien, le long de la grande vallée qu'il forme depuis Sallanches jusque sur les bords de la Durance, en passant par Megève, Albert-Ville, Montmélian et Grenoble, on voit toujours à sa droite le côté de l'escarpe de la montagne, et son versant est à l'ouest; ainsi tout le groupe jurassique, (et j'entends par ces mots toutes les montagnes de même formation qui lui sont parallèles et qui ont le même genre d'inclinaison), qui occupe une zone très-large, a ses montagnes inclinées à l'est, et le groupe Isérien, plus étroit et plus rapproché des montagnes primitives, a ses couches inclinées à l'ouest. Cette opposition est un phénomène qui ne peut manquer d'être d'une grande importance dans l'étude des faits géologiques. Je dois convenir qu'il est extrêmement favorable au système de M. Elie de Beaumont, qui regarde le soulèvement de la chaîne centrale des Alpes comme l'un des derniers. En effet, dans cette

supposition, la masse du système primitif, en sortant de la terre, aurait dû soulever et redresser les couches calcaires de la surface, de telle sorte que les strates vus à l'est du côté de la chaîne primitive, offriraient l'aspect du soulèvement et celui de l'abaissement à l'ouest, du côté opposé ; or, c'est précisément ce qui arrive.

Il y a des points où les deux groupes sont en contact : tels sont les sites des Bauges et de la Grande-Chartreuse, et alors on aperçoit beaucoup d'accidens, d'anomalie, de bouleversement dans les dépôts, comme si sur ces localités la nature avait été gênée dans ses opérations. En parcourant la petite vallée transversale qui s'étend de Chambéry à Montmélian, on voit le profil des deux systèmes qui sont en contact, et qui produisent des effets extrêmement remarquables. En se tournant au midi vers le massif de la Chartreuse, on voit de nombreuses échancrures qui désignent trois chaînes dont deux appartiennent au groupe jurassique et l'autre au groupe isérien. En regardant au nord le massif des Bauges, on voit se reproduire ce même phénomène avec des caractères moins prononcés.

Le degré d'inclinaison varie dans les diverses chaînes, sur les différens points de la même chaîne, et même aux différentes hauteurs de la même montagne. Les couches supérieures semblent généralement plus inclinées et se rapprocher de la verticale, tandis que les couches inférieures tendent à devenir parallèles à l'horizon. Cette observation aurait besoin d'être véri-

fiée sur un grand nombre de localités, ce qui n'a pas été fait; si elle était vraie, elle établirait un fait qui serait en opposition avec le système des soulèvemens appliqué aux montagnes secondaires.

On a souvent observé des accidens de stratification d'une forme bizarre qui présentent des couches contournées, repliées, arquées, plissées, etc.; mais ces accidens n'étant d'aucun intérêt pour la science, nous ne nous y arrêterons pas.

Pour l'inclinaison régulière, elle me paraît être d'une toute autre importance. Voici ce qu'en dit le comte Bilan, dans sa Théorie des volcans: « Une des remar-
« ques les plus intéressantes que j'aie faites pendant
« ces onze années employées à parcourir les Alpes,
« les Pyrénées, les monts Carpathes et les Appenins,
« observation qui paraît avoir échappé à mes devan-
« ciers, c'est qu'aucune montagne n'est abordable
« du côté de l'occident, toutes ont leurs faces tournées
« vers le couchant, et ces faces sont perpendiculaires,
« arides, pelées, et souvent inclinées en avant de
« leur axe. Elles présentent ordinairement une roche
« nue plus ou moins en état de décomposition, tandis
« que la croupe tournée du côté du levant offre des
« pentes plus douces et une végétation riche et abon-
« dante. Je me suis souvent demandé quelle peut être
« la cause d'un contraste si constant; il doit y en
« avoir une, car la nature ne souffre aucun effet sans
« que la cause ne soit à côté. Je vois ici l'influence
« d'un effet constant sur les masses exposées à l'at-
« mosphère en correspondance avec le mouvement

« diurne du globe, etc. » (vol. 1, page 202).

En regardant l'observation de l'auteur anglais comme un fait, il s'ensuivrait que la chaîne Isérienne, qui a ses couches inclinées à l'ouest et son côté escarpé à l'est, serait une anomalie à l'égard de toutes les montagnes de l'Europe, comme elle l'est à l'égard du groupe jurassique; cette chaîne a encore ceci de remarquable qu'elle est, dans toute sa longueur, la dernière limite entre deux formations différentes, le système secondaire et le système de transition.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'elle sépare les régions qui sont sujettes au crétinisme de celles qui ne le sont pas. Je tiens cette importante remarque du savant Evêque de Maurienne. En examinant tous les pays qui sont affligés de cette infirmité, il s'est efforcé de rechercher ce que ces pays pouvaient avoir de commun, persuadé que dans ce point de ressemblance se trouverait la cause véritable, et il a reconnu que les terrains gypseux, argileux, qui se trouvent en abondance dans les terrains de transition, devaient être ce point commun de ressemblance, et la cause immédiate de ce mal se trouverait dans les eaux, les alimens et l'air, qui sont plus ou moins chargés des émanations du sol. On peut chercher la vérification de ce fait en Tarentaise, en Maurienne, en Valais, dans le Piémont, sur les flancs des Apennins et dans les vallées des Pyrénées. Tout le terrain qui est à l'ouest de la chaîne Isérienne étant du calcaire jurassique, le crétinisme n'y est connu que dans quelques points exceptionnels.

J'ai déjà dit que sous le rapport de la forme, les montagnes de transition diffèrent peu de celles dont nous venons de parler : c'est un dépôt, ce sont des couches, c'est de l'inclinaison; la différence est, 1° que les couches sont généralement plus minces et tendent à feuilleter; 2° que l'inclinaison est plus grande, et que les strates atteignent quelquefois la verticale. La direction des couches varie trop souvent pour indiquer une normale.

Nous avons vu que les masses primitives des Alpes sont composées de roches feuilletées fortement inclinées et souvent verticales; leur disposition est extrêmement remarquable; je vais, pour en donner une idée, me contenter de copier M. de Saussure et le voyageur allemand Hebel.

« Quant à la structure de ces montagnes, dit Saussure, si l'on consulte les auteurs qui ont parlé du « granite, on verra que tous, ou à peu près tous, « disent que les pierres de ce genre se trouvent en « masses informes entassées sans aucun ordre..... « Ce préjugé vient de ce qu'on a toujours cru trouver « du désordre partout où l'on n'a pas vu des couches « horizontales. Mais tout homme qui observera en « grand et sans prévention la structure de ces hautes « chaînes de montagnes de granite, reconnaîtra « qu'elles sont composées de grandes lames ou de « feuillets pyramidaux, appuyés les uns contre les « autres, et que je ne puis mieux comparer qu'à des « feuilles d'artichaux comprimées et applaties...

« Ces feuillets sont tous à peu près verticaux; ceux

« du centre ou du cœur de la chaîne le sont presque « toujours ; mais les autres, à mesure qu'ils s'en éloi- « gnent, s'inclinent en s'appuyant contre ce même « centre....

« Presque tous ces grands feuillets ont leurs plans « exactement parallèles entre eux ; et, ce qui est bien « remarquable, c'est qu'ils sont aussi parallèles à la « direction générale de la chaîne de montagnes dont « ils font partie...

« Il y a cependant quelques montagnes de granite, « de forme pyramidale, dont les feuillets tournent « autour du centre ou de l'axe de la pyramide, pres- « que comme ceux d'un artichaux. L'aiguille du « midi paraît être de ce genre...» *(Voyage dans les Alpes, tom: 1, p. 419)*.

Voici maintenant ce qu'Hebel dit du Mont-Rose :

« La forme de cette montagne est tout-à-fait parti- « culière ; elle est composée d'un grand nombre de « pics de hauteur à peu près égales, disposés en cer- « cle et appuyés comme les feuillets d'une rose autour « de leur centre commun ; au milieu de ces pics on « observe un vaste enfoncement circulaire, semblable « à ces sortes de cratères que l'on observe sur la « surface de la lune.» *(Manuel du Voyageur en Suisse, pag. 541)*.

De l'âge respectif des quatre formations principales en Savoie.

Faire des calculs de temps sur cette matière, ce serait ajouter à toutes les folies que l'on a déjà débi-

tées sur ce sujet, et je suis trop en garde contre les puériles combinaisons de la faiblesse humaine pour m'enrôler à leur service. Mais si la raison s'oppose à ce que l'on ajoute foi à ces œuvres d'imagination, elle n'empêche pas de suivre les progrès du travail de la nature. Quand, en montant une montagne, je compte les couches successives entassées les unes sur les autres, je puis bien assurer sans crainte que la couche inférieure était déposée quand est venue se former celle qui la couvre ; et quand je suis au sommet, je puis bien croire sans crainte d'erreur que la couche qui couvre toutes les autres a été la dernière déposée par les eaux. Or, ce que je puis dire pour les strates d'une montagne, je puis aussi le dire pour les masses qui sont aussi superposées, et assurer que celle qui est par-dessus toutes les autres, a été déposée la dernière. Portons maintenant nos regards sur la surface de la terre, et jugeons.

Il y a un dépôt qui couvre un grand nombre de plaines, qui remplit le fond des vallées et qui s'appuie sur les couches inférieures des montagnes en les recouvrant ; ce dépôt de gravier, sable, galets, lignite, argile, grès et calcaire grossier, a donc été posé là après la formation des montagnes sur lesquelles il repose, quoiqu'en général il ne se montre guère sur leur sommité, mais seulement à leur pied. Ce dépôt tient à l'époque diluvienne, qui est la dernière catastrophe générale connue. Ainsi, les collines de Vimine, Bissy, Servollex, Sainte-Ombre, celles des environs de Rumilly, etc., sont postérieures aux

montagnes secondaires qui les avoisinent. Les gros blocs erratiques qui accompagnent ce dépôt, ceux qui se rencontrent sur les flancs de nos montagnes jurassiques et qui se trouvent jusque sur la crête de ces dernières montagnes, y ont été apportés après leur formation. Voilà un article irrécusable de la grande succession des couches. Je préviens que les autres articles de la théorie que je vais donner sont bien loin de jouir de la même évidence ; je ne la donne que comme soutenue par des probabilités plus ou moins sûres, mais dont la vraisemblance l'emporte de beaucoup sur celles des autres systèmes.

Selon moi, les masses primitives sont les plus anciennes ; ce sont les premières arêtes qui aient dépassé la surface du globe. Les montagnes de transition ne viennent qu'après, et les montagnes secondaires, ammonéennes ou oolitiques, comme on voudra les appeler, les ont suivies de près. Voici sur quelles raisons je fonde ma théorie :

Les montagnes de transition précisément placées entre le système primitif et le secondaire, peuvent être considérées comme une grande masse composée d'aglomérats dont les élémens ont été pris moitié dans le système primitif, moitié dans le système secondaire. Je n'en citerai que quelques exemples. Le psammite, qui fait partie du terrain de transition, est un composé de sable et d'argile. L'arkose est un agrégat des élémens des granitoïdes réunis par un ciment. Les poudingues, si fréquens dans cette formation, sont formés de fragmens qui ont été arrachés aux montagnes pri-

mitives. Il en est de même des brèches. La brèche de Vilette, par exemple, est composée de fragmens calcaires, de coquillages et de ciment siliceux; les schistes argileux, les grès micacés, les calcaires stéatiteux, etc., ne doivent leur naissance qu'à la présence du système primitif.

Si les masses primitives n'avaient encore existé qu'au-dessous de la croûte visible du globe, nous ne trouverions dans les montagnes dont il s'agit que les élémens du calcaire qui a dû être plus généralement répandu à la surface. On voit presque évidemment que les montagnes de transition doivent leur existence à un remaniement du sol primitif, qui par conséquent existait auparavant.

Maintenant, s'il faut en croire aux indications fournies par les restes organisés contenus dans les montagnes, il serait prouvé que les terrains intermédiaires sont plus anciens que les terrains secondaires, puisque les premiers contiennent des espèces, telles que les trilobites, qui déjà ne se rencontrent plus dans les seconds.

La disposition des montagnes secondaires relativement aux montagnes primitives, semble encore indiquer la préexistence de celles-ci. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte physique et géologique des Alpes, pour voir que les montagnes secondaires sont subordonnées, que leur position, leur direction, leur élévation a été déterminée par la position, la direction et l'élévation de la chaîne primitive.

Les raisons sur lesquelles se fondent les partisans

du système des soulèvemens sont bien peu sûres; elles n'ont pas encore passé par le creuset d'une critique rigoureuse, par la raison que la plupart des faits sur lesquels elles reposent ne sont pas suffisamment connus.

L'une des raisons qui ont fait imaginer le soulèvement, c'est la prétendue impossibilité que l'Océan ait pu jamais s'élever assez au-dessus de son niveau actuel pour former les dépôts qui constituent la cime des montagnes. Voici comment d'Homalius s'exprime à cet égard : « Il y a même des faits absolument im-« possibles à expliquer dans toute autre hypothèse « (que l'hypothèse des soulèvemens); telle est notam-« ment celui de la présence, à plusieurs milliers de « mètres, de roches qui, renfermant des restes d'ani-« maux marins, doivent avoir été formées sous les « eaux de la mer. Or, quels que soient les phénomè-« nes extraordinaires que l'on puisse supposer pour « expliquer le séjour des eaux à une semblable hau-« teur, tel que le déplacement de la position astrono-« mique du globe, ou l'existence d'une masse d'eau « immensément plus considérable que celle qui existe « actuellement, ces hypothèses sont tout-à-fait insuf-« fisantes pour expliquer le fait qui nous occupe, etc.»

On croirait qu'il y a de la distraction dans cette manière de juger. Soit que l'on admette des soulèvemens ou des abaissemens, soit que l'on repousse toutes ces suppositions, le grand fait du changement de niveau dans l'Océan restera toujours un fait nécessaire, tout inexplicable qu'il soit.

En effet, en prenant pour exemple l'une des montagnes secondaires les plus élevées, la Dôle, qui est le point le plus haut du Jura, puisqu'il s'élève à 5169 pieds au-dessus de l'Océan, ou le Buet, autre montagne du même genre, qui dépasse 6000 pieds, on aura une masse sédimenteuse et stratifiée dont l'épaisseur sera au moins de 6000 pieds, en ne regardant comme formée par dépôt que la partie de la montagne qui est au-dessus du niveau de l'Océan. Mais puisque toute la masse est un sédiment, il a bien été nécessaire que la colonne d'eau ait été à la fois ou successivement à toutes les hauteurs correspondantes aux diverses couches du dépôt, et en supposant que les couches qui lui servent de base se fussent même trouvées dans les profondeurs moyennes de l'Océan, c'est-à-dire à 3000 pieds plus bas qu'elles ne le sont actuellement, il faudrait toujours admettre que l'Océan, à l'époque de la formation de ces montagnes, s'est trouvé de plus de 3000 pieds plus haut qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ce n'est pas tout : en examinant les couches qui forment labase des montagnes secondaires, on est forcé de dire que cette partie du dépôt n'a pu se former à une grande profondeur, mais seulement vers un point également touché par les eaux fluviales et les eaux marines, vers un point où pouvaient se mêler les produits organiques des deux élémens. En effet, les couches les plus profondes des montagnes secondaires sont composées de grès en même temps coquiller et antraxifère ; tout près des encrines, des

trilobites, des térébratules, on voit des couches épaisses de végétaux terrestres, des monocotylédones, des prêles, des fougères, etc., mêlés souvent avec des coquillages d'eau douce. Or, il est évident que ces dépôts n'ont pas été formés à 6000 pieds au-dessous de l'Océan; on ne peut faire aucune supposition raisonnable pour faire descendre ces masses de végétaux au fond de l'Océan; mais si cette base de la montagne était, lors de sa formation, vers la surface des eaux, il a bien fallu que ces eaux se soient élevées pour former et déposer les couches supérieures. On voit donc qu'il faut nécessairement admettre une immense variation dans le niveau des mers, et qu'il est impossible d'échapper à cette nécessité par le système des soulèvemens.

Le second motif des partisans de cette théorie est puisé dans l'inclinaison des couches du dépôt. Or, en étudiant soigneusement et avec détail le phénomène de l'inclinaison des couches, on y trouve un grand nombre de preuves qui démontrent l'impossibilité du soulèvement, du moins appliqué aux montagnes dont nous parlons. C'est ce qui me fait croire que quand on aura les connaissances nécessaires sur ce sujet, le système sera abandonné; et si j'étais condamné à admettre un système sur la formation des montagnes primitives, j'embrasserais celui des affaissemens de l'écorce du globe, moins quelques arêtes, qui forment ces aspérités.

Des changemens survenus dans la Chaîne Alpine.

Que la terre ait été formée sous l'action du feu ou sous celle de l'eau, il est assez probable qu'après les derniers cataclismes dont elle a été le théâtre, elle a dû apparaître avec une surface plus inégale, plus âpre, plus informe que celle que nous voyons. Elle était, si je puis m'exprimer ainsi, moins géométrique qu'elle ne l'est devenue le long des temps. Les points saillans étaient plus aigus, plus élevés; les parties rentrantes, plus nombreuses et plus profondes; les parties parfaitement planes devaient être rares et seulement par accident. Cet état ne pouvait durer. Semblable à la masse d'argile que le potier met sur son tour et qu'il ramène à une forme régulière, la terre soumise par le Créateur aux lois de l'attraction centrale, du mouvement rotatoire et de la circulation des élémens fluides, a dû peu à peu se modeler et revêtir la forme que devaient lui imprimer le durcissement, l'expansion et le frottement. Mais on retrouve encore bien des traces de ses inégalités primitives. Le principal travail de la nature a consisté à porter des lieux les plus élevés dans les plus bas, les parties de matière que les élémens atmosphériques pouvaient détacher, et de s'en servir pour niveler la terre. Arrêtons-nous à considérer ce qui s'est passé dans les Alpes par rapport à ce nivellement.

Les Alpes ont diminué de hauteur et de largeur. La plupart des naturalistes ont reconnu cette diminu-

tion ; mais je doute qu'ils aient eu une juste idée de sa quantité. M. de Saussure pourtant la juge bien considérable, puisqu'il pense qu'une partie des collines du Piémont ont été formées par les débris venus des hautes montagnes des Alpes.

Trois choses peuvent aider à la solution du problème que nous cherchons : les ravins, qui sont évidemment creusés par les eaux ou les éboulemens, les anciennes aiguilles isolées, et les débris descendus des montagnes dans les plaines.

1° Quoique l'on soit maintenant convenu de ne plus attribuer à la puissance des eaux le creusement des vallées en général, il est cependant bien certain qu'il en est un certain nombre auxquelles on ne saurait attribuer une autre origine. Si l'on prend deux montagnes qui se suivent parallèlement, elles laissent entre elles un espace qui probablement n'a pas été creusé par les eaux; mais si l'on examine l'un des côtés de chaque montagne, ont trouve sur ses flancs des crevasses, des ravins, des couloirs, des lits de torrens, des vallées qui naissent vers le sommet de la montagne et se prolongent souvent à plusieurs lieues de distance. Ces vallées transversales ont été creusées par les eaux; on y voit le travail de cet élément, on en suit même les progrès. Ce moyen de destruction agit lentement sur la masse des montagnes, mais il agit toujours ; et dans les temps qui ont succédé à la formation de ces vastes dépôts, il devait produire des effets rapides et étendus. Aussi, à la sortie de ces vallées d'érosion, on voit pour l'ordinaire des tertres,

faites depuis deux siècles, s'avance dans la mer de plus de 210 pieds par année. Depuis que l'on a enfermé ce fleuve entre des digues, il a tellement élevé son lit, que ses eaux se trouvent maintenant au niveau des toits de Ferrare. En quatre siècles il a, sur certains points, reculé les rivages de la mer de plus de 10,000 mètres. Il est infiniment probable que dans les temps reculés la mer occupait toutes les plaines du Piémont et de la Lombardie, et qu'elle a été comblée par les débris venus des Alpes.

On peut en dire autant du Rhône. D'après le témoignage d'anciens auteurs et de Strabon en particulier, le Rhône se jetait autrefois dans la mer par un golfe qui a été comblé par les atterrissemens. Sans parler du Rhin et du Danube, qui sans doute doivent enlever aux Alpes autant de débris que les deux autres fleuves, ces considérations doivent suffire pour nous convaicre que les Alpes ont perdu de leur étendue et de leur élévation.

4° Il reste une dernière preuve de la diminution des Alpes, mais elle repose sur des faits moins sûrs et sur une théorie que je ne donne que comme probable. Voici les faits : on trouve sur les flancs du Jura et des autres montagnes qui l'avoisinent, des traînées rocheuses de débris qui n'appartiennent pas à la montagne sur laquelle ils reposent, mais dont on ne rencontre les analogues que dans les sommités primitives. Ces blocs erratiques tantôt isolés, tantôt rangés en ligne au travers des vallées et surtout de la vallée du Rhône en Valais, ont excité au plus haut degré la

curiosité des naturalistes. Il n'était pas facile d'expliquer leur transport à cette distance et souvent à cette hauteur, par la force des courans acqueux. La parfaite ressemblance que l'on a trouvée dans l'arrangement de ces lignes rocheuses, avec celles que les glaciers déposent à leur pied, a fait juger par plusieurs savans distingués que ces amas de blocs granitiques étaient d'anciennes morènes de glaciers, et que par conséquent les glaciers avaient occupé jadis un immense espace dans la chaîne des Alpes. Pour concevoir la possibilité de ces glaciers, M. Venetz, ingénieur du canton du Valais, suppose que la révolution qui a poussé la chaîne du Mont-Blanc sur la surface du sol, l'a d'abord élevée à une hauteur de 18,834 pieds; dès lors la température a dû baisser sur toute cette boursoufflure, et par conséquent favoriser la formation des glaciers dont nous retrouvons aujourd'hui les traces. Par la suite des temps, la masse soulevée se serait affaissée sur elle-même, et en reprenant l'élévation que nous lui voyons aujourd'hui, elle aurait élevé sa température et réduit ses glaciers.

En regardant les blocs erratiques comme réellement transportés par les glaces, il me paraît qu'il n'est point nécessaire de recourir à ces soubresauts de montagnes pour arriver à des glaciers plus étendus que ceux que nous voyons actuellement; il suffit, ce me semble, de connaître la théorie des glaciers et les changemens qui ont dû survenir dans la masse des montagnes, pour arriver à l'existence de véritables

glaciers géants. Je vais rappeler ici les principes généraux de ma théorie des glaciers.

1° Vers la limite des neiges perpétuelles, à la hauteur de 9,000 pieds, la fusion des neiges pendant l'été est peu considérable, elle va en diminuant jusqu'à 12 mille pieds, et au-dessus la fusion est tout-à-fait nulle.

2° Que la fusion soit nulle, ou qu'elle soit insuffisante pour opérer toute la destruction des neiges et des glaces, il y a un accroissement perpétuel dans leur masse ; et puisque la fusion n'est pas un moyen de décroissement proportionné, il faut en chercher un autre.

3° Les glaces des sommités diminuent par le moyen de leur écoulement dans les parties inférieures, où elles viennent se fondre en étant soumises à une température plus élevée, ce qui divise les glaciers en deux espèces : les glaciers-réservoirs et les glaciers d'écoulement.

4° La quantité de glace fournie par les glaciers-réservoirs est proportionnelle à leur étendue ; de sorte que si cette étendue venait à doubler, les glaciers d'écoulement recevraient une plus grande quantité de glace, et si elle diminuait le contraire aurait lieu.

5° Les glaciers d'écoulement descendent d'autant plus bas dans la région thermale, qu'ils contiennent plus de glace ; mais cet abaissement n'est pas seulement en rapport avec la quantité de glace, il l'est encore avec plusieurs circonstances qui peuvent accélé-

rer ou retarder la fusion, comme la pente, l'étendue de la surface de la glace, la position par rapport au soleil, etc.

6° Les glaciers d'écoulement en descendant les montagnes traînent des rochers qu'ils portent à leur surface, d'autres qui sont cachés à l'intérieur des glaces, et ceux que le frottement détache dans le fond et sur les flancs du couloir.

7° Les rochers portés par les glaces viennent s'accumuler, 1° sur les flancs du fleuve glacé, 2° et principalement à l'endroit où se termine le glacier. Ces rochers de toutes les grosseurs mêlés avec du sable, forment des espèces de remparts que l'on appelle morènes.

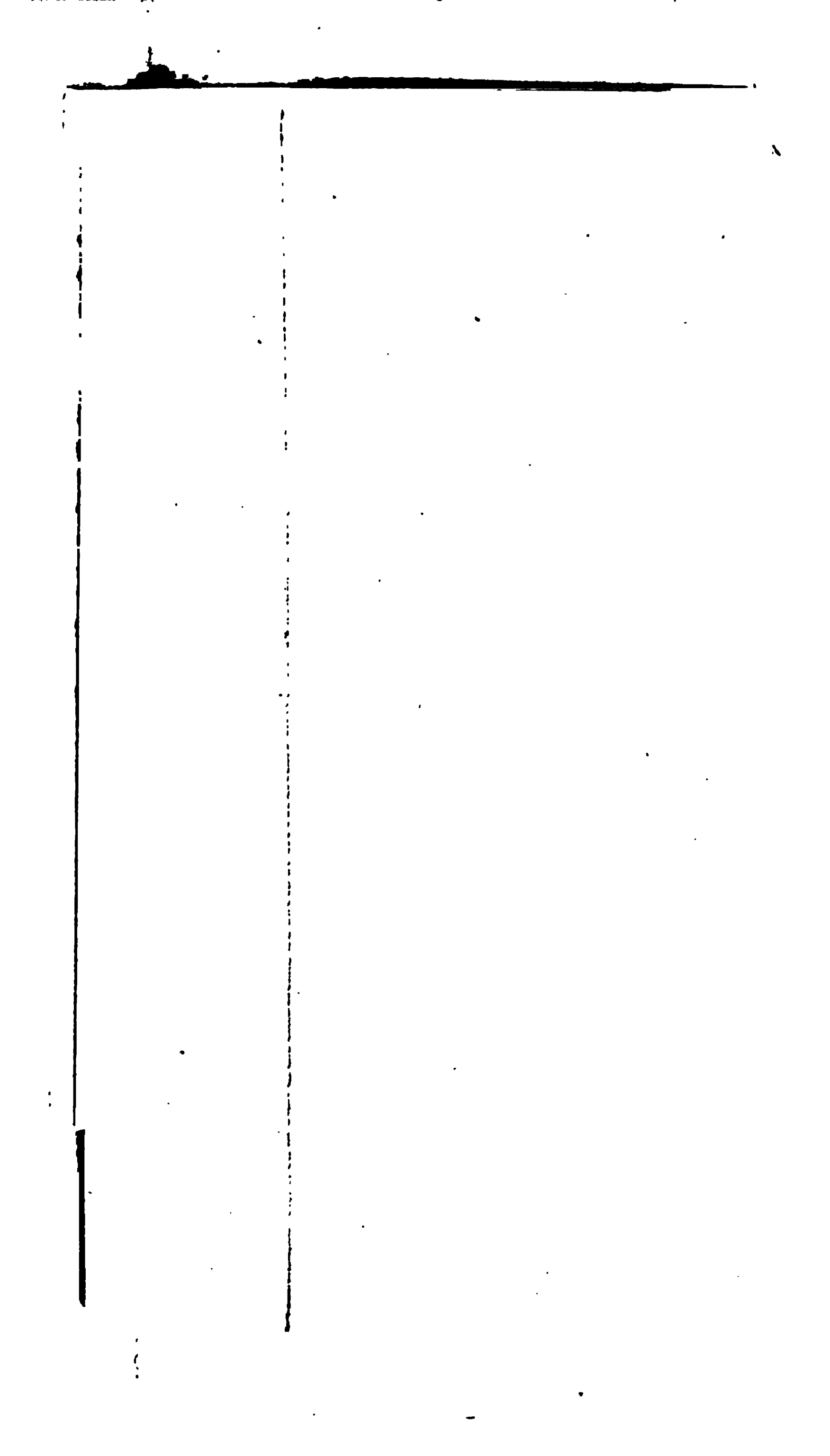
De ces idées principales tirons maintenant deux conséquences : la première, c'est que dans les premiers temps qui ont suivi la formation de la chaîne Alpine, avant qu'elle eût perdu l'immense quantité de matière qui couvre les plaines sous la forme de cailloux, qui atterrit les bords des mers, qui comble les bas-fonds, qui est éparse à une grande distance en blocs erratiques, le plateau supérieur des Alpes devait être d'une grande étendue, et la quantité de glaces qui s'y amoncelait chaque année, devait donner lieu à des écoulemens de glace qui devaient s'étendre à une grande distance de la chaîne centrale, et par conséquent y porter des blocs de rochers appartenant à cette portion de la montagne.

La seconde conséquence que l'on peut tirer, c'est que, puisqu'il est bien démontré que la masse des

montagnes diminue chaque jour, soit dans leur élévation, soit dans leur épaisseur, les glaciers d'écoulement doivent suivre cette progression. En effet, quoique ce mouvement soit insensible, il est encore possible de l'apprécier ; mais ce n'est pas ici le lieu.

P. S. — A la page 149 de ce volume j'ai dit, en parlant du dépôt de gypse du Mont-Cenis, que M. Sismonda le regardait comme un amas d'*efflorescences volcaniques;* ce savant minéralogiste me demande de rectifier cette assertion. Il a dit seulement que ce gypse était *un calcaire jurassique métamorphosé par la vapeur sulfurique* qui a accompagné l'apparition de la serpentine.

C'est bien ainsi que j'avais compris l'opinion de M. Sismonda, en me servant du mot d'*efflorescences* pour indiquer ces substances calcaires modifiées par les fumées sulfuriques.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

M. GEORGES-MARIE RAYMOND,

PAR M. LE CHANOINE RENDU,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Lue dans la séance du 6 juillet 1839.)

Messieurs,

Ce n'est pas un éloge que vous attendez de moi : l'homme simple et modeste dont vous m'avez ordonné de vous retracer la vie, repousserait du fond de la tombe tout ce qui pourrait ressembler au faste du panégyrique. Je ne m'arrêterai pas même à l'expression de vos regrets ; j'aime mieux montrer combien ils sont légitimes en disant ce qu'il fut et ce qu'il a fait pour les mériter. Pour mettre un peu d'ordre dans ce que j'ai à dire, je suivrai monsieur Raymond dans la société et dans les lettres.

Georges-Marie Raymond naquit à Chambéry le 23 mai 1769. Son père, Claude-François, était natif de Sixt en Faucigny. Malgré la faiblesse de sa santé et une certaine difficulté d'articuler, dont il triompha par l'exercice et le travail, M. Raymond termina rapidement ses études dans le collége royal de Chambéry.

M. le marquis d'Arvillard avait donné à ses enfans un précepteur habile dans la littérature et dans les sciences; M. Raymond, qui faisait les affaires du marquis, obtint de faire suivre à son fils Georges-Marie les leçons et les cours que suivaient les jeunes d'Arvillard. Cet avantage et celui d'une bibliothèque qu'il rencontra dans la même famille, déterminèrent sa vocation pour les sciences et secondèrent merveilleusement ce goût naturel, qui, toute sa vie, le porta vers l'étude; une mémoire heureuse, une intelligence facile, un grand amour pour le travail étaient de sûrs garans des succès du jeune Raymond.

A l'époque dont nous parlons, les études scolastiques proprement dites étaient plus favorisées en Savoie que dans aucun autre pays de l'Europe; les colléges royaux s'y trouvaient aussi nombreux qu'ils le sont actuellement, et partout l'enseignement était gratuit; mais comme on ne faisait des études que par spéculation, pour arriver à un état, se créer une existence, on s'en tenait partout aux études strictement nécessaires pour la carrière que l'on voulait suivre. Le jeune homme qui voulait sortir du cercle rétréci des classes du collége pour s'élever vers les hautes scien-

ces, manquait absolument de moyens et souvent même d'encouragement. Le jeune Raymond trouva tout dans lui-même. Les premiers élémens de physique et de mathématiques qu'il avait reçus dans le collége, ne furent pour lui que comme des signaux indicateurs de la route qu'il devait bientôt parcourir tout seul. Souvent je l'ai entendu dire qu'il n'avait rien appris que dans les livres. Du reste, c'est ce qui arrive pour la plupart des hommes qui pénètrent un peu avant dans les sciences ; il leur faut des maîtres, mais des maîtres muets, qui ne puissent pas interrompre le silence nécessaire aux profondes méditations.

Il y a dans la vie de chaque homme des momens décisifs qui, d'un seul trait, déterminent ce qu'il sera toujours ; des momens où le mystère de la vie se révèle à la conscience, où elle apparaît tout-à-coup avec cette nuance qu'elle doit conserver jusqu'à la fin. Quand cette lampe d'avenir s'alluma dans l'intelligence du jeune étudiant, il était au château d'Arvillard, pour se remettre d'une maladie qu'il venait de faire après avoir terminé le cours de belles-lettres. Voici comment il raconte lui-même cet événement :
« La conscience que j'avais de moi ressemblait, pour « ainsi dire, à celle d'un être qui se verrait tout-à-« coup jeté sur la surface du globe terrestre avec tous « ses sens en état d'exercer leurs fonctions, mais « l'ame absolument neuve et semblable à une *table* « *rase*. Les sensations entraient en foule par toutes « les parties de mon ame ; les perceptions naissaient « et se multipliaient à l'infini ; la nature s'offrit à mes

« yeux avec des beautés nouvelles pour moi ; il me « semblait que je voyais tout avec d'autres yeux « qu'auparavant. »

On voit naître ici l'homme réfléchi, qui ne laissera pas passer la vie sans en étudier les phénomènes.

A l'instant où le jeune Raymond eut terminé ses cours de physique et de philosophie, plusieurs circonstances contribuèrent à porter jusqu'à la passion l'amour qu'il sentait en lui pour les sciences. C'était en 1784 ; à cette époque il y avait dans les esprits une certaine effervescence de désirs et de pensées qui enflammait l'imagination de la jeunesse. Au siècle de littérature et de goût qui venait de finir avec Voltaire, allait succéder un siècle de science, d'analyse et de spéculation. Le génie, qui s'était fatigué à créer des beautés d'imagination, changea tout-à-coup d'objet en portant son activité sur l'examen de la nature. Lavoisier avait fait ses premiers pas dans la chimie, et chacun de ses essais avait été une découverte. Fourcroy l'avait suivi de près. Montgolfier avait donné le moyen des voyages dans l'air. La théorie du *Contrat social*, en donnant à la société une origine tout humaine et un mécanisme de fabrication postérieure, avait jeté dans le monde une idée fausse qui devait enfanter les plus étranges comme les plus affreuses conséquences ; les philosophes proclamaient de toute part la suprématie de la raison humaine, même dans les choses où la raison ne peut avoir d'accès. Les économistes promettaient la fortune aux gouvernemens qui consentiraient à embrasser leurs systèmes. Saint-

Germain, Cagliostro, Mesmer, parsemaient de leurs folies tout ce siècle de présages et d'enivrement.

Chambéry n'était pas resté en dehors de ce mouvement des esprits : M. Xavier de Maistre et M. Brun l'ingénieur, s'étaient élevés dans les airs aux cris d'étonnement de tous leurs compatriotes ; M. le docteur Desmaisons avait été envoyé à Paris pour faire une étude spéciale du mesmérisme, et rapporter à son pays des théories dont l'impuissance était encore cachée sous la nouveauté.

La jeune génération de cette époque comptait des talens qui furent électrisés sans être éblouis ni aveuglés par cette effervescence d'enthousiasme qui couvrait la société. C'est une chose bien remarquable et qui proclame la solidité de nos jugemens. Tous les jeunes gens qui primaient dans l'ordre intellectuel échappèrent à la séduction, et conservèrent sur l'ordre social, sur les idées religieuses et sur la puissance de la raison, ces idées saines qui ne sont revenues que bien plus tard dans une foule d'esprits qui avaient été emportés par la violente irruption des systèmes. Les deux messieurs de Maistre, le marquis Costa de Beauregard, M. l'abbé Martinet et M. Raymond conservèrent toujours ces doctrines que l'on peut oublier, mais que l'on ne peut détruire.

Cependant le jeune Raymond, animé par tout ce qu'il voit et tout ce qu'il entend, se livre à l'étude avec une ardeur incroyable. Pour obéir aux désirs de son père, il commence l'étude du droit; mais son goût décidé pour les sciences naturelles, la physique,

les mathématiques, et même pour les beaux-arts, ne peut sympathiser avec une étude qui doit absorber toute la vie et confiner l'homme dans une spécialité. Quoiqu'il soit sans fortune, il renonce à toute carrière de lucre pour se livrer aux sciences, qui n'en donnent guère. C'est un spectacle bien plein d'intérêt que celui d'un jeune homme acharné à poursuivre la science qui semble vouloir lui échapper. Pourtant il ne faut pas le plaindre, il trouvait dans sa constance des plaisirs dont il a souvent, dans la suite, entretenu ses amis. Quand il avait, pendant quelques heures, et quelquefois pendant plusieurs jours de méditations, saisi une démonstration, trouvé la solution d'un problême, ou le long enchaînement qui lie les différentes propositions d'un raisonnement mathématique, il éprouvait une joie, des sensations de bonheur impossibles à décrire. Ces jouissances intellectuelles augmentaient son ardeur et assuraient ses succès. Il fut bientôt familiarisé avec les questions les plus ardues de l'algèbre et de la géométrie.

Cependant il fallait pourvoir à ce matériel de l'existence qui est toujours la condition première de toute célébrité. M. Raymond entra dans la carrière de l'administration, où la nature de ses connaissances devait le rendre utile et lui procurer de l'avancement. En effet, il ne tarda pas d'être employé pour les opérations du cadastre.

La révolution française pénètre en Savoie. Ce vaste mouvement qui déplace les existences devait être funeste au jeune Raymond, qui n'en parta-

geait pas les principes, et qui eut bientôt son père rangé parmi les suspects. Pour le sauver, il consentit à conserver une place dans l'administration, et bientôt il fut nommé secrétaire-général du département du Mont-Blanc.

Dans cette position, si M. Raymond avait eû de l'ambition de fortune, il n'eût tenu qu'à lui de la satisfaire. Il était aux premières places dans ces scènes de pillage et de spoliation qui s'opéraient sur une grande échelle et sous le glaive de la terreur. C'est par-devant lui que se faisaient les adjudications des biens nationaux; il lui eût été facile de les diriger de manière à conserver une part du butin que se distribuaient les vainqueurs. Mais je l'ai entendu dire que la seule idée de posséder de la fortune acquise par ce moyen lui aurait paru mille fois plus insupportable que la pauvreté.

Quand la république, qui se vantait de n'avoir pas besoin de savans et qui les égorgeait comme des ennemis dangereux, fut revenue à des principes moins opposés à la civilisation, M. Raymond quitta cette carrière où ses opinions le rendaient suspect, et dont les fonctions n'étaient en harmonie ni avec ses goûts, ni avec sa manière de voir. Le voilà pour le reste de sa vie dans l'enseignement public.

Au 22 novembre 1794 il est fait professeur d'histoire et de géographie au collége de Chambéry, puis à l'école centrale, qui succède au collége le 21 novembre 1796. Nommé membre du jury de l'instruction publique, il fit, comme rapporteur de cette

commission, un règlement destiné à mettre de l'ordre et de la régularité dans les cours d'instruction.

Au 5 janvier 1800, le jeune professeur joignit la chaire de mathématiques aux deux qu'il possédait déjà.

Au 3 octobre 1801, il est nommé membre d'un conseil institué dans le département pour veiller à l'encouragement des arts, du commerce et de l'agriculture.

Quand la République française eut décrété l'usage d'un système uniforme de poids et mesures, l'administration centrale du Mont-Blanc dut créer une commission pour déterminer les rapports des anciennes mesures usitées dans la Savoie, avec le nouveau système métrique. M. Raymond, membre et rapporteur de cette commission, publia, sous le nom de *Manuel métrologique du département du Mont-Blanc*, un Mémoire qui contenait les bases d'où l'on devait partir pour établir des tables de comparaison. Ce travail fut approuvé par la commission le 24 février 1803.

Un arrêté des consuls de la République (12 brumaire an 11) ayant réglé une nouvelle répartition de l'impôt foncier, il était nécessaire de connaître quel était le rapport des anciens plans du cadastre de la Savoie avec le terrain. La commission des poids et mesures chargea M. Raymond de rechercher la solution du problème. Par un Mémoire qu'il publia sur ce sujet, il démontra que le rapport cherché était de 1 à 2372. La commission adopta les conclusions du savant géomètre, et déclara que la réduction des

anciens plans serait opérée en partant de cette base.

Dans une époque de désorganisation comme celle qui s'est écoulée de 1790 à 1800, il était difficile que l'enseignement public ne se ressentît pas du désordre général qui troublait la société. La génération qui marchait à côté de la révolution, privée des institutions dont le temps avait montré l'efficacité, ou livrée à l'expérimentation des théoristes révolutionnaires, se réfugiait dans les camps, où le courage et le génie naturels suppléent assez à la science acquise par l'étude. Le vice et l'insuffisance des écoles centrales se faisaient partout sentir; mais les efforts de M. Raymond, le zèle et la haute intelligence qu'il portait dans l'enseignement des sciences, la pureté des principes religieux qu'il mêlait à ses leçons, la capacité et le choix des professeurs qu'il avait pour collègues, firent de l'école de Chambéry une exception à ce qui se passait ailleurs. Aussi reçut-il du gouvernement des éloges mérités. Les lettres de félicitation que lui adressèrent les ministres Benezech, François de Neuchateau, Lucien Bonaparte, Chaptal, etc., attestent ses succès et sa supériorité. Au 23 septembre 1801, le gouvernement lui fit remettre, par le préfet, une médaille frappée à l'occasion de la paix de Lunéville, comme un témoignage de sa satisfaction.

Comme il arrive toujours après les grandes commotions, à mesure que le calme se rétablit, on voit les idées traditionnelles reprendre leur empire, et les institutions que la saine raison avait consolidées par l'expérience des âges, renaissent peu à peu. Il arrive

un moment où l'on se trouve tout étonné d'être revenu au point où l'on en était avant le départ, sans autre changement que celui de quelques noms, devenu nécessaire pour enlever aux hommes la honte du retour. Après une courte et fâcheuse expérience, les écoles centrales tombent et font place à l'organisation des *lycées* et des *écoles secondaires communales*, qui feront bientôt place à l'organisation de l'Université impériale que Bonaparte décrétera le 17 mars 1808; mais n'anticipons point.

En 1803, Chambéry eut une école secondaire dont M. Raymond fut nommé directeur, en même temps qu'il était professeur de mathématiques spéciales. Il ouvrit aussi dans le collége un pensionnat qui fut d'une grande utilité pour les jeunes gens qui ne pouvaient trouver le bienfait de l'instruction sans quitter leurs foyers.

Placé dans l'ancien couvent de la Visitation, M. Raymond sauve la jolie église de cet établissement, qui était destinée à la démolition ; il la pourvoit de tout ce qui est nécessaire, et la rend au culte religieux. Ce gracieux monument, échappé au marteau du vandalisme révolutionnaire, a toujours dès lors servi pour les exercices religieux du collége.

Le monopole universitaire de cette époque avait une tendance à restreindre l'enseignement public dans un petit nombre de localités, et par conséquent de le borner à un petit nombre d'individus. Le décret impérial du 11 mars 1808 ne permettait qu'aux lycées d'avoir des chaires de philosophie, de sorte que la

Savoie, qui, avant la révolution, possédait au moins six chaires de philosophie, et qui maintenant en possède huit, ne devait en avoir aucune sous le régime français. Notre jeunesse eût été condamnée à s'exiler pour aller chercher ailleurs le complément de son éducation scolastique. Dans un pays où les fortunes sont aussi rares qu'elles le sont en Savoie, c'était une véritable prohibition portant sur l'intelligence. M. Raymond fit des Mémoires et des démarches qui obtinrent une exception spéciale pour le collége de Chambéry.

Ce n'est pas la seule exception que l'on fit en sa faveur. En 1813, il reçut de l'Université un diplôme de licencié ès lettres et sciences, et en 1814 il fut fait officier du même corps, quoique ce titre ne dût être accordé qu'aux proviseurs, aux censeurs et aux professeurs des deux premières classes des lycées.

Après la restauration, M. Raymond abandonna le pensionnat, reçut le titre de préfet honoraire du collége royal, et conserva les chaires de mathématiques spéciales et de géographie. C'est en 1829 qu'il quitta pour toujours l'enseignement public.

Sous un gouvernement qui sait aussi bien que le nôtre apprécier les mérites littéraires, M. Raymond ne pouvait manquer de ressentir les effets de cette protection traditionnelle dont les Princes de la Maison de Savoie ont toujours entouré le génie et les sciences. Il faut l'avouer, cet encouragement est bien nécessaire aux travaux de l'esprit. L'homme qui s'exclut lui-même des carrières que la fortune a coutume de

suivre, pour se livrer à la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts, dans le but de leur faire faire des progrès, ou de les communiquer à ses semblables, a besoin de certains adoucissemens qui l'empêchent de porter ses regards sur l'opulence que l'industrie, le commerce, et même certaines professions honorables, procurent à ceux qui les exercent. En 1817, M. Raymond reçoit de Victor-Emmanuel une pension sur la caisse de l'Université. En 1820, une nouvelle pension est accordée à ses *mérites littéraires* (c'est le motif énoncé dans le Billet royal); en 1829, Charles-Félix lui accorde une nouvelle pension de retraite, et enfin, en 1834, S. M. Charles-Albert joint une pension de six cents francs à la croix du Mérite civil, dont la décoration lui est décernée.

Outre ces avantages, M. Raymond a joui depuis 1816 du privilége exclusif de la rédaction du *Journal de Savoie*.

En 1812, l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avait proposé l'éloge de Blaise Pascal pour le concours d'éloquence. Le prix était une églantine en or. Aucun des concurrens n'ayant remporté les suffrages de l'Académie, ce prix fut doublé et remis au concours jusqu'à trois fois. Enfin, en 1816, la double églantine d'or fut décernée à M. Raymond, qui l'avait remportée sur 28 concurrens. En 1817, quand S. M. Victor-Emmanuel vint en Savoie, il daigna accorder une audience à notre savant compatriote, et après l'avoir félicité sur sa victoire, il demanda à voir l'églantine d'or qu'il venait de recevoir, et se la fit

apporter, comme pour joindre son suffrage à celui des académiciens. Les souverains ont en leur pouvoir beaucoup de moyens d'encourager le génie. Quand ils possèdent cette bienveillance remplie de délicatesse qui sait s'associer aux applaudissemens que l'on donne à leurs sujets, on peut dire qu'ils ont trouvé le secret de réchauffer l'amour de la gloire dans le fond des cœurs. Quelque modeste que fût l'éloquent panégyriste de Pascal, il ne put qu'être vivement touché de l'attention dont il venait d'être l'objet de la part d'un Roi si bon appréciateur du mérite.

Si la patrie doit de la reconnaissance au citoyen qui l'honore par ses talens, elle ne fit rien de trop pour celui qui reçut les faveurs que nous venons d'énumérer.

Telle fut la carrière de M. Raymond. Sa santé étant usée par la fatigue et le travail, il ne pouvait longtemps résister à une maladie violente; six jours d'une fièvre catarrhale aiguë l'emportèrent le 24 avril 1839, à l'âge de soixante-neuf ans, onze mois et cinq jours.

Sous quelque rapport que l'on envisage cet homme de bien, on le trouve toujours digne de l'estime publique et placé à la hauteur de tous les devoirs que la société lui impose. Professeur, il communique avec patience et avec plaisir ce qu'il apprit avec passion. Toujours grave, clair et précis, il jouit de ce certain sens de pénétration qui est comme l'œil du bon professeur, de ce sens qui lui fait deviner le moment où il a été compris, et celui où il doit varier encore le langage de la démonstration.

Si mon dessein était de montrer qu'il conserva toujours l'affection de ses élèves, les preuves ne me manqueraient pas. Le jour où la nouvelle de sa mort parvint à Turin, ceux de ses compatriotes qui se trouvaient dans cette capitale et qui avaient autrefois profité de ses leçons, se réunirent aussitôt pour faire célébrer un service funèbre pour le repos de son ame. Ils firent chanter une messe de *requiem* en musique, avec accompagnement d'orchestre, de la composition du défunt. Il y a dans cette manifestation d'intérêt tout spontané, un sentiment qui honore le maître et ceux qui se glorifient d'avoir été ses disciples. Ils ne sont pas suspects les témoignages de reconnaissance qui s'expriment par le culte des tombeaux !

Chef d'institution, M. Raymond donne à la jeunesse qui lui est confiée les soins les plus assidus. Surveillance active, instruction religieuse, éducation domestique, sa sollicitude se porte sur tout.

Comme simple particulier, il donne à ses compatriotes l'exemple de toutes les vertus sociales. Il n'attend pas pour proclamer les principes religieux sur lesquels reposent la morale et l'ordre public, qu'on puisse le faire sans danger ou sans se mettre en contradiction avec la foule ; il se montre religieux au milieu de la persécution ; et quand, en 1803, on le place à la tête du collége de cette ville, il prononce, en présence de toutes les autorités, un discours dans lequel il ne craint pas de soutenir que cette religion, que l'on vient de persécuter et qui se cache encore, est la seule véritable base de l'ordre social,

parce qu'elle est la source de toute vérité morale.

Il était presque impossible que M. Raymond ne fût pas religieux. La raison que j'en donne c'est qu'il possédait des connaissances variées, étendues, je dirais presque universelles. Or, l'homme qui embrasse toutes les sciences est nécessairement religieux, parce que hors de la religion, il n'y a point de lien entre les différentes parties de l'univers. Pour l'ordinaire, les hommes irréligieux sont des esprits superficiels, qui ne voient que la couleur des choses sans en interroger la nature; des esprits faux, qui tombent presque toujours sur l'erreur et la prennent pour le vrai; des esprits rétrécis, qui réduisent tout au petit cercle de leur personnalité; des esprits incomplets, qui sont d'autant plus absolus dans leurs jugemens qu'ils ne voient jamais que la plus petite partie des choses; des esprits spéciaux, épris d'une idée particulière, façonnés par un système d'où leur ignorance même les empêche de sortir. M. Raymond, philosophe, mathématicien, artiste, littérateur, plus ou moins avancé dans les sciences naturelles, pouvait comparer les choses, et, par les échelons des sciences, remonter jusqu'à Dieu qui en est le principe et qui doit en être la fin. Esprit net et pénétrant, il était débarrassé de cette idéologie nuageuse qui est commode, parce qu'en obscurcissant toute vérité, elle dispense de toute vertu; car la vertu n'est que la conséquence-pratique de la croyance à la vérité.

M. Raymond a laissé à sa famille et à ses amis un monument de sa piété que je veux communiquer à

tous ses compatriotes en le publiant dans cette Notice. Son testament contient une profession de foi qui est trop édifiante pour qu'il soit permis de la laisser cachée dans des archives de famille. Voici les paroles de cet homme de bien : « Je recommande par-dessus tout à « mes enfans la fidélité à remplir leurs devoirs reli- « gieux, dans quelque situation que la Providence « puisse les appeler : c'est le plus précieux hommage « qu'ils puissent rendre à ma mémoire. Je leur dé- « clare qu'ayant toute ma vie cru et pratiqué notre « sainte religion catholique, apostolique et romaine, « j'ai toujours désiré de mourir dans cette salutaire « croyance ; cette religion étant, selon ma conviction, « la seule véritable, et la seule, comme divine, où « l'on puisse trouver le repos de la conscience, les « consolations réelles dans les afflictions et le malheur, « et surtout à l'heure de la mort. Hors de là, il n'y a « que trouble, terreurs, désespoir, ou fausse sécurité « cent fois pire que le remords. J'ai connu tous les « sophismes de l'incrédulité et de la fausse philoso- « phie, et je leur ai trouvé une impuissance absolue « pour ébranler la foi de l'homme sensé.

« Que mes enfans ne cherchent point les richesses, « et qu'ils redoutent la funeste influence d'un seul « denier acquis injustement. Piété solide, intégrité « rigoureuse, travail, courage et résignation dans les « peines, soumission sans murmure aux volontés du « ciel, combat soutenu des passions dangereuses et « des penchans désordonnés, mépris des vanités « mondaines, privation de tout superflu, afin de

« pouvoir exercer le précepte de la charité chrétienne
« en venant au secours des infortunés dans toutes les
« occasions ; voilà en peu de mots les règles de con-
« duite qu'ils doivent se prescrire, et qui seules peu-
« vent assurer leur véritable félicité. Qu'ils en croient
« l'expérience et les conseils d'un père qui, pénétré
« des obligations qu'imposent la nature et la religion,
« a toujours désiré de ne jamais s'écarter des devoirs
« sacrés de l'homme, de ceux de citoyen, de fils,
« d'époux et de père ! Qu'ils ne se laissent point aveu-
« gler par les illusions d'une vie passagère ; mais que
« la vie future, dont le bonheur ne peut s'acquérir
« que par des sacrifices et par les efforts de la vertu,
« soit toujours présente à leur pensée ! »

Un testament qui ne contiendrait que ces pensées serait déjà pour une famille un héritage précieux. Ce chemin tracé vers la vertu est d'autant plus facile à suivre, que les enfans peuvent y retrouver partout l'empreinte des pas de leur père !

Père de famille, M. Raymond transmet à ses enfans des principes qui déjà revivent auprès de son foyer. Presque toujours renfermé dans un doux commerce d'intérieur, il inspire autour de lui le goût d'une simplicité toute patriarchale, moins propre à frapper les yeux qu'à toucher le cœur. Il vit comme étranger au monde ; les lettres, les sciences, ses enfans et la vertu se partagent sa vie à l'insu du siècle, dont le mouvement et les passions ne le troublent point dans sa solitude. J'ai souvent admiré l'harmonie de cette communauté dont il était le centre et le conduc-

tour. C'était un spectacle bien intéressant que celui d'une famille nombreuse réunie autour du même foyer à la manière de nos ancêtres. On voyait dans la même salle les femmes occupées d'ouvrages de main, les enfans préparant des devoirs classiques, les professeurs méditant des leçons, et le chef de la famille passant tour-à-tour des avis qu'il donne, des conseils qu'on lui demande, à la revue des journaux ou à la méditation d'un savant Mémoire académique, d'une critique littéraire ou d'une dissertation philosophique, à la composition d'une œuvre musicale ou à la solution de quelques problèmes d'analyse; puis toute cette famille se réunissant sous l'inspiration de la même idée, s'emparant des instrumens de musique qui sont toujours là, essayant de reproduire l'effet d'une composition qui a pris naissance sur la table même autour de laquelle on va se réunir pour prendre le repas du jour.... Au milieu du luxe qui nous tue, de l'égoïsme qui nous divise et nous disperse, de cette foule de besoins artificiels qui usent la vie, cette simplicité de mœurs, cette communauté de jouissances, cette unité de famille doit paraître un rêve..... Ce rêve je ne l'ai pas fait; mais j'ai été témoin de toutes les scènes qu'il retrace. Du reste, on en comprend la possibilité quand on a entendu les avis que le patriarche donne à ses enfans.

Considéré comme savant, M. Raymond joignait de la modestie, de la simplicité, à une rare étendue de connaissances. On peut dire que cet homme était dominé par deux passions, celle d'apprendre et celle de

communiquer. Il trouvait toujours du temps pour tout. Pendant qu'il était à la tête du collége et du pensionnat, il donnait aux élèves de l'intérieur des leçons de mathématiques, de dessin, de langue française, de langue italienne; de géographie et d'histoire. Le temps qui passe si vite pour l'homme dissipé, semblait se multiplier pour lui. Il a toujours fait partie de toutes les commissions qui avaient pour but des travaux d'intelligence; il a été membre du conseil de ville et d'autres administrations, secrétaire perpétuel de la Société académique, professeur, unique rédacteur d'un journal, père d'une nombreuse famille, et au milieu de tous ces devoirs il trouvait du temps pour composer des ouvrages.

Son amour pour les sciences ne le portait pas seulement à les communiquer, il faisait encore tous ses efforts pour en répandre le goût dans la société et exciter une louable émulation parmi la jeunesse. C'est lui qui a réuni les premiers élémens du musée, qui n'attend plus qu'un local convenable pour exposer aux regards des curieux et des personnes qui recherchent l'instruction, une foule d'objets qui ne sont point encore ce que l'on peut appeler de la richesse en ce genre, mais qui forment un honorable commencement.

Quand, à la Restauration, la Savoie vint à sortir du gouffre dans lequel elle était ensevelie, la vie revint à toutes les œuvres de nationalité. Ce feu du patriotisme, qui se perd quand il se divise, vint de nouveau se concentrer et réchauffer tous les cœurs savoisiens.

Subitement les établissemens d'éducation se multiplièrent, l'enseignement prit un nouvel essor, le clergé encouragea les institutions, les fondations de tout genre, M. de Boigne versa des trésors sur sa ville natale; l'intelligence et le zèle des administrateurs encouragèrent sa générosité par le bon usage qu'ils en firent. M. Raymond ne resta pas étranger à ce mouvement de progrès; il conçut la pensée de rendre la vie à cette Académie Florimontane que saint François de Sales avait établie en Savoie 27 ans avant la naissance de l'Académie Française, c'est-à-dire avant que les institutions du même genre fussent connues en-deçà des Alpes. Quatre hommes de zèle, de science et de vertu se concertèrent pour cette œuvre et en devinrent le premier noyau; ces hommes de régénération sont le général comte de Loche, M. Billiet, alors vicaire-général et aujourd'hui évêque de Maurienne; M. le sénateur comte de Vignet et M. Raymond, qui fut chargé de rédiger les statuts de la Société, et qui, après sa complète organisation, en devint le secrétaire perpétuel. Admis dès le principe dans cette société naissante, j'ai pu admirer les efforts de cet homme laborieux pour exciter dans sa patrie l'émulation du savoir. Vous l'avez vu, Messieurs, assister à vos séances avec la plus grande assiduité, et nos Mémoires, qui sont pleins de ses travaux, attesteront à nos successeurs que le premier secrétaire perpétuel de la Société Royale Académique de Savoie en fut l'ame et l'ornement pendant de longues années. Puisse le choix que vous avez daigné faire pour lui

donner un successeur ne pas vous faire sentir plus vivement sa perte (1) !

Avant de porter un jugement sur l'écrivain, je commencerai par donner la liste et le titre des nombreux ouvrages sortis de sa plume.

1° M. Raymond débuta dans la carrière des lettres par une réfutation du système de Bernardin de Saint-Pierre sur la figure de la terre. Cet ouvrage a pour

(1) Je ne suis point dans l'erreur en disant que la naissance de l'Académie de Savoie est due à la Restauration. Voici ce que M. Raymond a écrit lui-même dans les premières pages des registres de la Société : « Les circonstances « actuelles sont favorables pour l'établissement d'une « Société littéraire dans la capitale du duché. La Savoie, « rétablie en corps de nation, a recouvré son existence « politique. Rentrée sous le sceptre paternel de ses légi- « times souverains, qui l'ont rendue à ses antiques lois « et à l'heureuse influence de la religion de nos pères, « elle peut espérer la protection d'un prince disposé à « seconder toutes les entreprises utiles, tous les projets « qui tendent à l'avantage de ses peuples et à l'accroisse- « ment de la prospérité publique. La consistance nouvelle « que vient de prendre la bibliothèque de Chambéry, ré- « tablie comme par enchantement dans un beau local par « les soins du corps de ville, l'empressement d'un grand « nombre d'amateurs, à concourir à l'augmentation de ce « dépôt et à la formation d'un Museum d'histoire natu- « relle et d'antiquités, sont un présage de plus pour le « succès d'une Société littéraire, et font espérer qu'un « tel établissement trouvera un accueil favorable dans « l'opinion publique. » *(Reg. de la Soc. R. Acad. de Savoie.)*

titre : *A l'auteur de la Chaumière indienne*, etc. Par la nature du sujet et par la manière dont il est traité, cette production proclamait un savant, et par les agrémens du style, elle faisait présager un littérateur. (Chambéry, chez Lullin, 1792.)

2° *De la Peinture considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes, et de son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples.* Cet ouvrage fut publié à Paris en 1801, après avoir reçu, en 1798, une mention honorable de l'Institut de France. Il s'en fit une seconde édition en 1804. De l'érudition, une morale saine, de la profondeur dans les jugemens et les idées, un style convenable et facile caractérisent ce livre, qui fut annoncé avec éloge dans tous les journaux, à une époque où la vénalité n'avait pas encore détruit toute la confiance que l'on pourrait avoir dans leurs jugemens. Voici ce que dit un journal allemand sur cet ouvrage : « Il (M. Raymond) « pense en philosophe et en artiste; son style est celui « d'un homme qui réunit à une sensibilité exquise le « goût le plus délicat. Jeunes artistes, qui cherchez « à perfectionner votre génie au moyen d'une théorie « sage et épurée par l'expérience, venez élaborer « vos conceptions en méditant quelques paragraphes « de l'observateur à la fois philosophe et sensible à « qui nous devons cet excellent essai. Emule d'Ho- « garth, il vous apprendra par quelle inconcevable « magie, par quelle chaîne invisible, tout se tient « dans le monde moral, comme dans le monde phy- « sique, etc., etc. »

3° *Essai sur l'Emulation dans l'ordre social et sur son application à l'éducation.* (Genève, Paschoud, 1802.) Je me contente de citer sur cette production le jugement du *Journal des Débats* du 28 floréal an X : « M. Raymond, dit-il, prouve par le talent avec « lequel il a traité ce sujet, combien il serait injuste « de le ranger dans la classe des littérateurs médio- « cres, et par le système qu'il embrasse, combien il « est étranger à celle des sophistes. Il tremble, il est « vrai, soit vénération réelle pour J. J. Rousseau, « soit déférence et ménagement pour ses juges, « d'avoir à soutenir un sentiment combattu par l'au- « teur de l'*Emile*. Mais enfin, quand il a pris son « parti, il n'en ébranle pas d'une main moins ferme « le trône sur lequel est assise la divinité; il renverse « avec une logique très-solide tout cet échafaudage « de mauvais raisonnemens, de sophismes captieux, « de contradictions évidentes que peut revêtir, mais « que ne pourra jamais faire absoudre, une éloquence « vive et entraînante. »

« Cet ouvrage de M. Raymond (dit à son tour la « *Bibliothèque française*, en juin 1802), doit être lu « et médité par tous ceux qui s'occupent des moyens « de régénérer notre système d'éducation, et ils re- « connaîtront sans peine le besoin de confier l'éduca- « tion de la jeunesse à des hommes qui joignent aux « talens de ce professeur son ardent amour pour le « travail et sa courageuse franchise, etc. »

4° *Manuel métrologique du département du Mont-Blanc.* (Chambéry, chez Lullin, 1803.)

5° *Rapport sur l'échelle des plans du cadastre de la Savoie, et rapport de cette échelle avec le terrain.* (Chambéry, chez Cléaz, 1803.)

6° *Métaphysique des Etudes, ou recherches sur l'état actuel des Méthodes dans la culture des Lettres et des Sciences, et sur leur influence relativement à la solidité de l'érudition.* (Paris, chez Pougens, 1804.)

L'Académie de Lyon, consultée sur cet ouvrage, le renvoya à une commission, qui en porta le jugement suivant : « La commission a fait connaître à la com-
« pagnie l'écrit intitulé : *Métaphysique des études*, par
« une analyse exacte et détaillée, dont le résultat est
« que cet ouvrage présente partout des connaissances
« philosophiques très-étendues, bien méditées, dis-
« tribuées avec sagesse, exprimées avec précision ;
« des vues extrêmement utiles pour la perfection de
« l'entendement humain et les progrès de l'instruc-
« tion publique ; une diction noble et facile, caracté-
« risée surtout par le mépris des vains ornemens et
« par ce ton ferme déjà remarqué dans les précédens
« écrits de l'auteur. »

7° *Lettre à M. de Châteaubriand sur deux chapitres du Génie du Christianisme.* (Genève, chez Pachoud, 1806.)

8° *De la Musique dans les églises, considérée dans ses rapports avec l'objet des cérémonies religieuses.* (Chambéry, chez Cléaz, 1809.)

9° *Lettres à M. Millin sur l'utilité de l'établissement des Maîtrises de chapelle dans les cathédrales de France, et sur l'usage de la musique dans les églises.* (Chambéry, chez Cléaz, 1810.)

10° *Lettre à M. Villoteau, touchant ses vues sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte des principes naturels de la musique.* (Paris, chez Courcier, 1811.)

11° *Plan d'un Cours de Logique, ou Essai d'un choix de matières proposées pour un Traité élémentaire de l'art du raisonnement.* (Paris, chez Sajou, 1811.)

12° *Application aux équations du premier degré de la méthode d'élimination par la recherche d'un commun diviseur entre les équations données.* Mémoire publié dans le second volume des *Annales de Mathématiques.*

13° *Notice sur les Charmettes et les environs de Chambéry* (1811.)

L'utilité de ce petit ouvrage était assez indiquée par le nombre des voyageurs qui, à cette époque, se rendaient dans la petite vallée des Charmettes, qui a été habitée et décrite par J. J. Rousseau. Cet ouvrage en est à la quatrième édition. C'est le seul de M. Raymond qui porte les caractères du style apprêté, de la littérature compassée de l'Empire, de cette époque où la soumission la plus stricte aux antiques règles de l'art était une conséquence de la soumission des volontés aux lois du vainqueur.

14° *Essai sur la détermination des bases physico-mathématiques de l'art musical.* (Paris, chez veuve Courcier, 1813.)

15° *Lettres sur l'établissement d'éducation d'Yverdun.* (Chambéry, chez Cléaz, 1814.)

16° *Eloge de Blaise Pascal, accompagné de notes historiques et critiques.* (Lyon, chez Rusand, 1816.)

Cet ouvrage en est à la seconde édition; il est

du petit nombre de ceux dont la vie est assurée.

Peu d'écrivains pouvaient s'élever à la hauteur d'un tel sujet. Aussi l'Académie des Jeux floreaux de Toulouse le remit jusqu'à trois fois au concours avant de trouver un ouvrage digne d'être couronné. Esprit vaste, philosophe profond, moraliste habile, génie créateur, chrétien fervent, Pascal était dans l'empire des intelligences une des sommités qui sont presque aussi difficiles à mesurer qu'à atteindre. Notre savant compatriote semblait, par la nature de ses connaissances, de ses habitudes et de ses goûts, destiné à remplir cette tâche ; il le fit, et son ouvrage est un monument dressé à la gloire de Pascal.

17° *Elémens de Géographie moderne, à l'usage des Collèges et des Ecoles des deux sexes des Etats de S. M. le Roi de Sardaigne, approuvés par le Magistrat de la Réforme des études.* 2 volum. in-12. (Annecy, chez Burdet.)

18° *Eloge historique du comte Joseph de Maistre*, inséré dans le tome XXVII des Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Turin. 1822.

19° *Des principaux systèmes de notation musicale, usités ou proposés chez divers peuples tant anciens que modernes, ou examen de cette question :* L'écriture musicale géneralement usitée en Europe est-elle vicieuse au point qu'une réforme complète soit devenue indispensable ?... (Turin, de l'imprimerie royale, 1824.)

Quoique cette dissertation fût d'une étendue considérable, elle a été en entier insérée dans le XXXe tome des Mémoires de l'Acad. des Sciences de Turin.

M. Raymond a fourni un grand nombre d'articles aux Mémoires de la Société Royale Académique de Savoie ; je vais citer les principaux :

20° *Observations sur le système de Bailly touchant l'origine des sciences et des arts.*

Observations sur le principe philosophique de M. l'abbé de La Mennais, touchant les fondemens de la certitude.

Mémoire sur la nature et la signification de l'expression analytique générale $\frac{a}{o}$.

Notice sur la vie et les travaux de Mgr Bigex, archevêque de Chambéry.

Saint François de Sales considéré comme écrivain.

Mémoire sur la Musique religieuse, à l'occasion de l'établissement d'un bas-chœur et d'une maîtrise de chapelle dans l'église métropolitaine de Chambéry.

Mémoire sur la Carrière militaire et politique du général de Boigne.

Notice historique sur l'église de Lémenc.

Quelques notes relatives à la théorie analytique des lignes du second degré et à celle des surfaces du premier et du second ordre.

Nouvelle dissertation sur le principe d'action chez les animaux.

Observations relatives à un système sur l'origine des êtres organisés.

Notice sur les Poids et Mesures de Savoie, sur leur comparaison et celle des principales mesures du Piémont avec les poids et mesures métriques.

21° *L'Ermite de Saint-Saturnin*, recueil d'articles

de mœurs et de critique. 2 vol. in-8°. (Chambéry, chez Puthod, 1833.)

L'Ermite parut dès 1818, en morceaux détachés, dans le *Journal de Savoie*. Ce sont des descriptions de mœurs et d'usages, des critiques qui portent sur les ridicules de la société, et quelquefois sur les institutions dangereuses. Ici M. Raymond quitte les hauteurs de la science pour venir se familiariser avec les lecteurs gens du monde. Des contrastes, quelquefois des saillies, un style simple et parfois enjoué, mais toujours subordonné aux lois de la morale la plus pure, donnèrent dans le temps un grand succès aux réflexions de l'Ermite ; on attendait avec une espèce d'impatience des articles qui n'étaient pas trop longs, qui ne revenaient qu'une fois la semaine, qui portaient des caractères de nationalité, et dont cependant l'auteur restait inconnu. En 1833, l'auteur, encouragé par le premier succès, voulut faire un Recueil des différens discours de l'Ermite, et l'ouvrage ne trouva plus que de la froideur dans ce public dont il avait reçu les applaudissemens. Quinze ans s'étaient écoulés entre ces deux publications ; mais pour les annales des lettres, ces quinze ans étaient plus d'un siècle. Trois révolutions s'étaient accomplies dans le monde : révolution dans la politique, révolution dans les mœurs et les usages, révolution dans la littérature, qui avait tourné au romantisme ; de sorte que le pauvre Ermite, qui venait avec son habit décent, son langage simple, ses habitudes classiques, apparaissait comme un revenant au milieu des spectateurs qui

avaient épuisé jusqu'à la faculté de l'émotion, en savourant le dévergondage et l'impudeur de la nouvelle école. Un écrivain honnête et moral doit être bien froid et insipide pour les lecteurs de Victor Hugo, de Balzac, de Jules Janin et de tant d'autres. Il y a pourtant dans l'Ermite de Saint-Saturnin des morceaux qui feront toujours honneur à l'esprit de leur auteur ; tels sont les digressions sur *l'esprit public*, sur *la publicité donnée par les journaux aux débats des procès criminels*, sur *la lecture des mauvais livres*, et plusieurs autres.

22° M. Raymond a publié deux traductions de l'Italien, l'une d'un ouvrage de Mengotti, *Sur l'utilité des bois pour retenir le cours des eaux sur les pentes des montagnes*, etc., et l'autre d'un ouvrage de M. Hyacinthe Carena, ayant pour titre : *Notions sur le calendrier civil et ecclésiastique.*

23° Notre savant écrivain a fourni des articles à beaucoup d'ouvrages périodiques publiés en France. Les *Annales de Mathématiques*, le *Magasin encyclopédique*, la *Biographie universelle*, se sont souvent enrichis de ses productions.

24° Il est auteur d'un grand nombre de pièces de musique religieuse. Cartoud, de Lyon, éditeur de musique, en a publié un Recueil qui a eu beaucoup de succès dans toutes les églises de France. Plusieurs pièces sont encore en portefeuille.

25° Enfin, M. Raymond laisse manuscrits des travaux considérables sur l'histoire, la géographie et les mathématiques. Il laisse aussi un *Traité élémentaire*

d'Harmonie, de Contrepoint et de Composition musicale.

Il est facile de voir, par la seule nomenclature des ouvrages composés par le savant Savoisien, que ses connaissances étaient aussi variées que profondes. Aussi toutes les Académies de l'Europe s'étaient empressées d'accueillir son nom ; les associations de savans ou d'hommes de lettres qui s'étaient formées pour produire ces grands ouvrages, qui ne peuvent être que le fruit d'un concours universel de l'esprit humain, l'avaient recherché pour collaborateur ; et cependant, il faut le dire, la renommée dont il jouissait dans son pays n'était pas en rapport avec son mérite : on l'estimait, on l'honorait ; mais il était facile de voir que l'éloge ne sortait qu'en grimaçant des bouches auxquelles il était arraché. On peut trouver la raison de cette espèce d'injustice. M. Raymond était opposé à ces opinions politiques et religieuses qui, pendant un temps, ont suffi aux yeux de beaucoup de personnes, pour tenir lieu de mérite et donner une de ces réputations artificielles qui ne laissent rien à l'avenir. On peut ajouter que les compatriotes sont moins faciles à contenter que les étrangers. Il y a dans la nature humaine un instinct d'orgueil qui entre de moitié dans le principe déterminant de toutes les actions, et qui se refuse autant qu'il le peut à l'agrandissement de ceux qui sont à sa portée. Le mérite lointain ne blesse pas, chacun se croit intéressé à le reconnaître et même à l'exalter ; mais à mesure qu'il se rapproche, on s'en garantit comme d'un terme de comparaison qui déplaît. Les géans rapetissent ce qui

les entoure, on a intérêt à les diminuer ; mais on grandit volontiers les géans qui sont à distance, ne fût-ce que pour faire oublier ceux dont la présence nous écrase.

Maintenant que notre savant compatriote est séparé de la génération vivante par toute la distance que mesure la porte d'un tombeau, il est apprécié comme il méritait de l'être, et chacun s'empresse d'ajouter une fleur à la modeste couronne que lui avaient méritée ses travaux.

NOTES INÉDITES

SUR LA

GUERRE DES ESPAGNOLS

En Savoie,

PENDANT LA CAMPAGNE DE 1742;

PAR M. L'ABBÉ BONNEFOY (1).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser cet opuscule, résultat d'une partie des recherches que j'ai faites dans mes voyages en Tarentaise. Mon but a été de mettre au jour plusieurs faits particuliers qui ont échappé aux historiens dont les soins sont de tracer les grands événemens politiques et militaires, et de dessiner les vastes tableaux du mouvement social.

Plus tard, j'aurai l'honneur de vous transmettre de nouvelles notes sur la guerre de 1690, entre le Duc de Savoie et la France.

(1) Ancien Aumônier de l'Hospice de Charité de Chambéry, membre correspondant de la Commission historique de Turin, et de la Société Royale Académique de Savoie.

L'Europe jouissait de la paix; mais la mort de l'empereur Charles VI (20 octobre 1740) vint plonger de nouveau tous les peuples occidentaux de cette partie du monde dans les désastres de la guerre. Ce prince, qui n'avait point de fils, souhaitant avec ardeur que sa fille Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche et grande-duchesse de Toscane, succédât à tous ses états héréditaires, avait fait recevoir, pour cet effet, une pragmatique-sanction dans tout l'empire. Marie-Thérèse se saisit des rênes du gouvernement et prit le titre de reine de Hongrie.

Les cours d'Espagne, de France et de Pologne s'étant coalisées en 1741, pour disputer à Marie-Thérèse la succession de son père, Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, crut l'occasion favorable de faire valoir des droits qu'il prétendait avoir sur le Milanais par Catherine-Michelle d'Autriche, infante d'Espagne, fille de Philippe II, dont il descendait. Mais informé que les alliés destinaient le Milanais à l'infant don Philippe, fils de Philippe V de Bourbon, roi d'Espagne, il chercha aussitôt à rompre avec eux, et fit sonder les dispositions de la reine de Hongrie, pour savoir ce qu'elle voudrait lui céder s'il joignait ses armes à celles de cette princesse. Marie-Thérèse, charmée d'enlever à la coalition un tel allié, et de l'attacher à ses intérêts, lui fit faire des propositions avantageuses qu'il accepta sans délai, ayant eu soin de conclure préalablement une convention avec la reine de Hongrie, le 1er février 1742.

Charles-Emmanuel renonça à ses prétentions sur le

Milanais en faveur de la reine, accéda à la pragmatique-sanction, et s'engagea à soutenir en Italie les prétentions de cette princesse avec une armée de quarante mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie.

Dès le milieu de mars, l'armée sarde prit position sur les frontières du Milanais et du Parmesan, faisant tête aux Espagnols qui débarquaient dans les ports de Toscane, ou qui arrivaient de Naples. Le roi de Sardaigne apprenant que le duc de Modène était secrètement d'accord avec les Espagnols, et n'attendait que leur arrivée pour se joindre à eux, le somma de lui livrer sa citadelle comme place de sûreté, et, sur son refus, il l'assiégea, et la prit au bout de quelques jours; la Mirandole fut aussi assiégée et ne fit qu'une bien faible résistance.

Ce que ces deux siéges eurent de plus remarquable fut d'avoir été achevés sous les yeux du duc de Mortemar, général de l'armée espagnole, lequel, fortement retranché à la droite du Panaro, resta spectateur immobile de l'événement.

Le roi passa ensuite la rivière pour le combattre; mais le général espagnol alla toujours reculant devant lui jusqu'aux bords de l'Adriatique; et comme, dans cette position, les Austro-Sardes se disposaient à lui livrer une bataille décisive, il leur échappa et s'enfuit à Naples. A Césène, le roi apprit que l'infant don Philippe avait traversé le Midi de la France à la tête de trente mille Espagnols (fin de juillet 1742), qu'il avait tenté en vain de pénétrer en Piémont par les

montagnes du Dauphiné et par Nice, et qu'étant constamment repoussé, il s'était porté, au commencement de septembre, sur la Savoie, qu'il avait trouvée sans défense. Charles-Emmanuel laissa la majeure partie de ses troupes au maréchal de Traun, général de la reine de Hongrie, et se mit en route pour le Piémont (1). Le roi envoya en avant, à Alexandrie-de-la-Paille, six bataillons et un régiment de dragons, sous les ordres du commandeur du Verger. L'armée royale arriva sur les bords du Panaro avant que le commandeur eût pu arriver dans cette ville. Dans sa marche, il reçut un courrier de sa majesté, qui lui ordonnait d'aller, sans retard, prendre le commandement de Plaisance pendant le quartier d'hiver. Il s'y rendit aussitôt avec ses six bataillons et son régiment de dragons. Des circonstances imprévues obligèrent le roi de changer de résolution, et le commandant ne resta qu'un jour dans cette ville, où il reçut l'ordre de partir pour Turin. Le roi ne tarda pas à l'y suivre avec la plupart de ses généraux (2).

Don Philippe avait essayé de franchir les Alpes par Nice et par les vallées de Barcelonnette, de Queiras, du Mont-Genèvre ; tous ses efforts avaient été inutiles. Dix mille hommes de troupes réglées, et les Vaudois qui avaient pris les armes, commandés par le marquis de Caraïl, se portaient avec une activité extraordi-

(1) Frezet, t. 3. — De Costa, t. 3. — *Vie de Charles-Emmanuel III.*

(2) *Livre de Raison* de la maison du Verger, p. 81.

naire sur tous les points par où l'ennemi tentait de pénétrer en Piémont. L'hiver approchait, et l'armée espagnole manquait de vivres : pour approvisionner ses troupes, don Philippe détacha de son armée dix-huit mille hommes, franchit avec eux le mont Galibier, accompagné du général comte de Glimes, et alla établir son camp à Valloire en Maurienne (2 septemb.)

A cette nouvelle, le baron Lornay, pour lors gouverneur de la Savoie, et Gaspard-Marie Bonaud, comte de Monteu, intendant-général de justice, police et finances, se hâtèrent d'envoyer au-delà des Alpes, par la Tarentaise, tout ce qu'il y avait de plus précieux à Chambéry, avec la caisse des finances, et se rendirent à Genève, ainsi que tous les employés du roi, et de là en Piémont, par le Vallais et le Grand-Saint-Bernard. Les invalides furent envoyés au fort de Miolans pour renforcer la garnison.

Pendant que ces choses se passaient, don Rodolphe Aquaviva, lieutenant-général de l'armée d'Espagne, commandant l'avant-garde, était maître de St-Jean-de-Maurienne (4 septembre 1742), et y ordonnait la levée des contributions (1). Don Philippe traversa l'Arc et entra dans la même ville avec se troupes. De là il publia, le 6 septembre, un manifeste de déclaration de guerre à S. M. sarde, sous divers prétextes, et partit pour Aiguebelle, où se rendirent de toutes les provinces de la Savoie, les syndics des communes,

(1) Annotations de la maison *Levret*, d'Albert-Ville, p. 2.

les juges et les châtelains, avec des députés de la noblesse, pour prêter serment de fidélité au roi d'Espagne, et recevoir des ordres concernant l'administration des finances et de la justice. Peu de jours après, don Philippe entra dans Montmélian, dont il fit le centre de ses opérations militaires, et son armée campa aux environs de cette ville jusqu'à la mauvaise saison. Chambéry n'eut qu'un détachement commandé par don Immanuel de Sada, qui avait été ambassadeur à la cour de Turin.

Pendant que les provinces s'empressaient de faire les fournitures imposées, le conseil de Saint-Pierre-d'Albigny protesta par trois ou quatre délibérations successives (1), déclarant que le peuple était réduit à la dernière misère par suite de la mauvaise saison. Cette résistance opiniâtre irrita don Philippe, qui ordonna le pillage pendant plusieurs heures dans toute l'étendue de la commune. Les soldats espagnols se saisirent de tout ce qu'ils purent emporter, et ne laissèrent après eux que la désolation, la pauvreté et les larmes.

Néanmoins, comme les Espagnols avaient à craindre que des bataillons sardes ne s'avançassent par le Mont-Cenis et le Petit-St-Bernard, et ne les attaquassent à l'improviste, l'infant d'Espagne laissa en Maurienne quelques détachemens pour la sûreté du pays et pour avertir à temps le camp de Montmélian, dans le cas où le roi de Sardaigne enverrait des troupes en-

(1) Délibérations du conseil, en octobre 1742.

deçà des Alpes. Le régiment des dragons jaunes, nommé *Pavie*, traversa le col de la Magdelaine pour occuper la Tarentaise, sous les ordres de don Thomas de Corvalan, qui, de simple capitaine de milice, devint colonel de ce régiment par la protection du général duc de Mortemar. L'avant-garde, composée de deux officiers et de dix cavaliers, arriva aux portes de Moûtiers à une heure après midi (8 septembre 1742). Le doyen du Verger, suivi du chapitre métropolitain, et des principaux habitans de la ville, alla les complimenter au nom de la province. Quelques heures après entrèrent dans la même ville six cents dragons, qui campèrent à la Contamine jusqu'au 17. Ce jour là, le clergé et le peuple, informés de la prochaine arrivée des troupes espagnoles, passèrent la journée dans l'agitation. La crainte d'être troublés dans l'exercice de leurs fonctions empêcha les prêtres de célébrer l'office divin l'après-midi.

Le même jour (8 septembre 1742) un détachement de troupes espagnoles entra dans Conflans et y séjourna jusqu'au 7 octobre de la même année, d'où il se replia sur Barraux (1).

Le 14, à midi, on vit arriver le lieutenant-général Aquaviva, accompagné de quatre garde-du-corps seulement; et le 17, à une heure après-midi, mille piétons, formant un corps composé de détachemens de toutes sortes de régimens espagnols, sous les ordres

(1) Annotations de la maison *Levret*, d'Albert-Ville, p. 2.

du colonel du régiment de Galice. Ce même jour on leva le camp ; les dragons furent logés chez les particuliers sur une rive de l'Isère, et les piétons sur la rive opposée (1).

Pendant cette première occupation de la Savoie par les Espagnols, le peuple fut écrasé par les fournitures en paille, avoine et orge pour les chevaux, et en froment pour les soldats. Le 29 septembre, on publie en Tarentaise l'ordre de fournir quarante-huit mille bichets de toutes espèces de grains, qui devaient se percevoir depuis Conflans dans toute l'étendue de cette province. Les autres provinces furent frappées de la même manière, mais les Espagnols n'eurent heureusement pas le temps de faire exécuter en entier cet ordre vexatoire (2).

Lorsque le roi de Sardaigne rentra dans sa capitale, après avoir chassé de la haute Italie l'armée espagnole, déjà le baron de Lornay, le seigneur Bonand, intendant-général, et les autres employés de S. M. en Savoie, étaient arrivés dans cette ville. Ils exposèrent fidèlement au roi l'état de leur administration respective, les moyens qu'ils avaient pris pour arracher aux ennemis la caisse des finances et les autres objets de prix ; comment ils avaient quitté la Savoie et dans quelle affliction ils avaient laissé ses

(1) *Livre de Raison* de la maison du Verger, p. 76, 77 et 78.

(2) Journal de révérend Jean Tharin, curé de Bellecombe en Tarentaise, art. *Guerre*.

fidèles et chers Savoisiens. Le roi loua la sagesse de leur conduite dans tout ce qu'ils avaient fait. Mais son ame fut profondément affligée en apprenant quelles impositions pesaient sur un peuple qui avait donné à sa famille tant de preuves de dévouement.

Après quelques jours de repos, le roi assembla (17 septembre 1742) son conseil ordinaire avec les généraux de ses armées, à l'effet de délibérer sur le parti qu'on devait prendre dans cette circonstance. Les avis furent partagés. Les uns avancèrent qu'il était à propos de laisser les troupes en quartier d'hiver, parce que les soldats, fatigués par les travaux de la campagne qu'on venait de faire, avaient besoin de repos; que la saison était trop avancée pour commencer des opérations militaires; que les Alpes allaient se couvrir de neiges qui rendraient les communications presque impraticables, et le retour périlleux, si l'on était forcé de quitter la Savoie en hiver, les désertions faciles, les maladies presque inévitables; enfin, que l'ennemi, averti à temps par ses espions, ne manquerait pas de se retirer sur le territoire français, inviolable pour l'armée sarde, par suite du traité de neutralité, ou de non-intervention dans la guerre actuelle de la part de la France. D'autres représentérent que les Espagnols s'étant emparés de la Savoie sans effusion de sang, il ne fallait point les inquiéter jusqu'à la bonne saison, et que si l'on conduisait au-delà des Alpes une armée nombreuse, elle ruinerait le pays, obligé par le fait de faire des fournitures considérables. On ouvrit un troisième avis, et ce fut celui du baron de Lornay,

du maréchal de Retindes et du marquis d'Aix. Ils dirent que l'honneur du roi était compromis en suivant le parti de l'inaction; que Victor-Amédée son père, de glorieuse mémoire, n'avait pas craint de franchir les Alpes pendant l'hiver de 1709 et celui de 1711, à la tête de trente mille impériaux, pour repousser les Français hors du territoire savoisien; qu'il était de la gloire du monarque, déjà couvert de lauriers, de marcher sur les traces de son illustre prédécesseur; que l'univers entier applaudirait à une entreprise aussi glorieuse; enfin, qu'il était urgent de voler au secours des plus anciens sujets de la couronne, accablés sous le poids des contributions exhorbitantes dont l'ennemi les surchargeait. Ce sentiment fixa la résolution du roi (1).

Les ordres sont donnés : l'armée, composée de quatorze mille hommes, tant infanterie que cavalerie, quitte ses quartiers d'hiver; huit bataillons et le régiment des dragons du roi, commandés par le général comte de Schullembourg, prennent la route de Suze, franchissent le Mont-Cenis en diligence, traversent la Maurienne et vont camper à Aiguebelle (2 octobre 1742). Le roi, à la tête du reste de l'armée, se dirigea sur Aoste et le Petit-St-Bernard (2 octobre 1742). Lorsqu'on fut arrivé à la Cité, le roi détacha de l'armée six compagnies de grenadiers et deux cents chevaux, sous les ordres du commandeur du Verger,

(1) *Livre de Raison* de la maison du Verger, p. 81 et 88. — Frezet, *Vie de Charles-Emmanuel III*.

pour composer l'avant-garde. Le commandeur arriva à Scéez le 4 octobre, et à Aime le 5, et il en partit le lendemain 6, à onze heures du matin, pour se rendre à Moûtiers, où il arriva à trois heures de l'après-midi. Ne sachant pas avec certitude à quelle distance était l'ennemi, il détacha à Scéez une colonne tirée de son avant-garde, qu'il dirigea par le Bon-Homme et Beaufort, sur Conflans, sous les ordres de M. d'Entremont, pour épier les mouvemens des Espagnols, et leur couper la retraite s'il était possible. Étant dans la même incertitude à Moûtiers, il tint ses soldats sous les armes près d'une heure sur la place publique, située sur la rive droite de l'Isère. Dans cet intervalle parut un soldat espagnol, venant du camp de Montmélian, qui se présenta hardiment devant le commandeur, et lui remit une feuille imprimée avec tout le sang-froid qui caractérise sa nation, lorsque rien ne l'agite. Cette feuille, signée par le marquis Ehsenada, intendant-général de l'armée de don Philippe, portait injonction aux habitans de la Tarentaise de payer sans retard le reste des contributions. Le commandeur prit l'ordonnance, et, après l'avoir lue, il la mit dans sa poche pour la présenter au roi, et laissa partir l'Espagnol sans rien lui dire. Lorsqu'il fut assuré qu'il n'avait rien à craindre de la part de l'ennemi, il fit distribuer les billets de logement à ses soldats (1).

(1) *Livre de Raison*, p. 82 et 83. — FREZET, *Vie de Charles-Emmanuel III*. — Annotations de la maison *Levret*, d'Albert-Ville, p. 2.

Ayant donné les ordres nécessaires, le commandeur du Verger visita sa famille ; mais il eut à répandre des larmes sur la tombe de son épouse, que la mort lui ravit à l'âge de 34 ans et quelques mois, le 26 décembre 1737. Sa douleur fut un peu tempérée par le plaisir qu'il éprouva de trouver sa mère, alors âgée de 86 ans, pleine de santé, et avec toute la vigueur d'esprit qu'elle avait déployée pendant une si longue vie. Les courts entretiens qu'il eut avec son fils le comblèrent de joie. Né avec des dispositions heureuses (11 mai 1726), mais avec moins de talens que son père, Christophe-Gaspard du Verger avait un esprit observateur ; aussi mettait-il de l'importance aux moindres détails. Ce qui reste de ses nombreux manuscrits annonce un jugement droit, qui voit clairement les faits, sait en connaître les causes et en apprécier les suites. Élevé sous les yeux de son oncle le chanoine du Verger, vicaire-général, il avait acquis, à l'âge de 16 ans, époque où il vit le commandeur son père, à Moûtiers, des connaissances assez étendues, et l'habitude de la réflexion, heureux fruit de l'éducation religieuse qu'il avait reçue et qui respire partout dans ses écrits (1).

Dans toute autre circonstance, le commandeur du Verger aurait joui à l'aise, dans le sein de sa famille, du plaisir qu'elle lui donnait ; mais on commençait une expédition dont les suites funestes étaient prévues par plus d'une personne ; et lui-même, chargé de

(1) *Livre de Raison*, p. 75.

l'avant-garde, n'était pas sans inquiétude sur le succès. D'ailleurs, le roi devait arriver incessamment.

Ce prince traversa le Petit-St-Bernard avec un corps de troupes composé de douze bataillons, du régiment des dragons de Piémont, et d'un détachement de celui du roi, sous les ordres du baron de Lornay (5 octobre).

Le 7, vers les dix heures et demie du matin, arriva aux portes de Moûtiers le régiment des dragons de Piémont, qui traversa la ville les armes à la main, sans s'arrêter, et alla camper à Aigueblanche. Ce régiment fut suivi de la cour et des gardes-du-corps. Enfin arriva le roi, accompagné de quelques-uns de ses généraux, au milieu des acclamations d'un peuple immense qui criait *vivat! vivat!* il alla descendre au palais archiépiscopal, où il fut reçu, avec tous les transports de la joie, par Mgr d'Arvillard, archevêque de Tarentaise, à la tête de son chapitre, par les nobles syndics de la ville et par tous les hauts employés. Le roi les admit immédiatement après son arrivée au baiser de main, et leur parla avec cette bonté toute paternelle que les princes de la Maison royale de Savoie ont toujours montrée à leurs chers et fidèles Savoisiens. Son discours fit une telle impression sur les cœurs qu'on ne parlait de lui qu'avec enthousiasme.

Une heure après l'arrivée de S. M., les brigades des gardes et de Montferrat, composant la première colonne de l'armée, entrèrent à Moûtiers et allèrent camper à la Contamine. Pendant ce court espace de temps, on vit le commandeur du Verger aussi géné-

reux chez lui qu'il avait jusque-là déployé de bravoure dans les combats. Le doyen son frère ne montra pas moins de générosité envers les officiers du roi qui voulurent bien accepter ses offres (1).

Après dîner, le commandeur alla offrir ses hommages au roi ; son fils, qui l'accompagnait, fut admis pour la première fois au baiser de main. Ce jeune homme plut à S. M., qui l'honora de marques de bienveillance et lui fit quelques présens (2).

Le cabinet de Turin avait été aussi prompt à exécuter sa résolution qu'il l'avait été à la prendre. On s'était mis en marche le 2 octobre, et déjà le 6 du même mois, l'avant-garde des troupes royales était à Moûtiers. Ce fut le 5 au matin que les Espagnols apprirent, dans cette ville, l'arrivée prochaine de l'armée sarde. A cette nouvelle, le lieutenant-général Aquaviva envoya deux dragons à Aime, sous prétexte de percevoir des contributions, mais au fond pour s'assurer du fait, et cependant il rassembla sur-le-champ et en toute diligence ses troupes sur la place Saint-Pierre, vendit, à quelque prix que ce fût, avec un désordre qui avait l'air du pillage, les provisions entassées dans les appartemens du collége royal, et évacua à huit heures du matin la ville et la province, avec une précipitation qui tenait de la fuite.

A peine les Espagnols eurent-ils quitté Moûtiers, que les deux premiers syndics de la ville, MM. Duran-

(1) *Livre de Raison*, p. 83 et 84.
(2) Id., p. 84.

dard et Mérel, avec messire du Tour de Villeneuve, partirent pour Aime, où arrivait en même temps le commandeur du Verger avec les compagnies qui lui étaient confiées ; ils le complimentèrent, reçurent de lui les ordres pour préparer ce qui était nécessaire en cette circonstance, et rapportèrent sans délai à Moûtiers l'agréable nouvelle que le roi serait dans deux jours au milieu d'un peuple chéri (1).

Aussitôt que le commandeur et son fils eurent rendu leurs hommages à S. M., le jeune du Verger se retira, et le roi tint, avec ses généraux et les principaux officiers supérieurs, un conseil de guerre, où il fut résolu que la brigade des Gardes partirait le lendemain (8 octobre), à neuf heures du matin, pour la Roche-Cevin, sous les ordres du baron de Lornay, accompagné du commandeur du Verger, avec commandement exprès de S. M. de ne s'avancer que l'épée à la main. Le général de Montberceil les suivait à la tête des voitures de bagages, de grains et de biscuits, arrivées à Moûtiers le 6 et le 7, vers le soir. Peu de jours après, ils partirent de la Roche-Cevin et se rendirent à Montmélian pour rejoindre les huit bataillons et le régiment des dragons du roi, qui y arrivaient par Aiguebelle et Maltaverne. Mais l'infant d'Espagne avait quitté le sol savoisien et s'était retiré dans la vallée du Grésivaudan.

Le lendemain de son arrivée à Moûtiers (8 octobre), le roi visita dans l'après-midi les salines, et se rendit

(1) *Livre de Raison*, p. 79 et 80.

à Salins, où il parcourut les souterrains d'où jaillissent les sources d'eau saline. Le 9, dès l'aube du jour, il se prépara à quitter Moûtiers; mais en prince chrétien, il consacra les prémices de la journée au Seigneur, et assista, dans l'église métropolitaine, au saint sacrifice de la messe, avec le recueillement et la piété les plus exemplaires, en présence de l'archevêque, du chapitre et d'un grand concours de peuple. Aussitôt que la messe fut célébrée, le roi alla au milieu de l'église, adressa un petit discours à l'archevêque, vénérable vieillard qui était arrivé à sa quarante-cinquième année d'épiscopat, monta sans retard à cheval, et partit pour Conflans, précédé de la brigade de Montferrat, cantonnée à la Contamine, et du régiment des dragons de Piémont, campé à Aigueblanche; les bagages le suivaient. On ne laissa à Moûtiers qu'un détachement de Suisses, qui y séjournèrent jusqu'à la fin de décembre. Dans l'après-midi du même jour arrivèrent douze pièces de canon, qu'on fit partir le 11 pour Montmélian, où le roi se rendit le 13 du même mois (1).

Charles-Emmanuel, à son arrivée dans cette ville, célèbre par son fort, qu'on a long-temps regardé comme imprenable, avait résolu de passer l'hiver en Savoie, et de forcer l'ennemi lui-même d'hiverner dans la vallée du Grésivaudan, ou de se retirer plus loin. En conséquence, toutes ses troupes avaient été cantonnées à droite et à gauche de l'Isère, communi-

(1) *Livre de Raison*, p. 84 et 85.

quant ensemble par le pont de Montmélian, leur centre adossé aux ruines de l'ancienne forteresse, et leurs flancs appuyés à des châteaux susceptibles de quelque défense.

Plusieurs points intermédiaires avaient été retranchés et palissadés, et les communications étaient si bien établies qu'en moins de deux heures toutes les forces pouvaient se réunir sur un point donné de la ligne (1).

Le coteau de Chignin, qui s'élève vis-à-vis du fort de Barraux et de la vallée du Grésivaudan, parut au roi un poste important pour la défense, et pour observer les mouvemens des Espagnols, surtout dans l'arrière-saison, où les arbres, dépouillés de leurs feuilles, laissent le coup d'œil libre. Il ordonna au commandeur du Verger d'occuper cette hauteur, et le 7 décembre au matin, il s'y rendit avec messire du Tour de Villeneuve, officier dans le régiment de Savoie et son aide-de-camp (2).

Jusque-là rien n'était plus glorieux qu'une pareille campagne. Charles-Emmanuel avait conservé à Marie-Thérèse tous ses états d'Italie. De deux puissantes armées dirigées contre lui sur deux points opposés, il avait, en moins de trois mois, repoussé l'une dans le royaume de Naples, et l'autre dans les gorges du Dauphiné. Le comte de Glimes était résolu de se retirer; l'infant avait déjà quitté l'armée. Mais ils

(1) De Costa, t. 3, p. 189.
(2) *Livre de Raison*, p. 85.

furent hautement désapprouvés à Versailles et à Madrid ; il leur fut enjoint de rentrer de vive force en Savoie, pour y prendre leurs quartiers d'hiver et tirer leur subsistance du pays. Le commandement de l'armée fut ôté au comte de Glimes, et le marquis de Lamina fut envoyé à sa place avec quelques renforts (1).

Cependant Charles-Emmanuel, au milieu de cette perplexité momentanée, était entré le 1er novembre à Chambéry, et avait donné le soir un bal magnifique chez le marquis de Chabeau de Saint-Maurice (2). Mais ce fut là le terme de ses succès pour cette campagne, ainsi que celui de sa joie. Le marquis de Lamina, dès son arrivée, fit jeter des ponts sur l'Isère, comme si son dessein avait été de se porter sur Aiguebelle, pour couper la retraite à l'armée sarde (3). Pendant la nuit du 1er au 2 novembre, l'ennemi profitant de l'absence du roi, s'était mis sous les armes et avait tenté de rentrer en Savoie. Charles-Emmanuel, informé des mouvemens des Espagnols, sortit de Chambéry le 2 novembre, et alla de nouveau habiter à Montmélian ; les dangers qu'il courait d'une attaque imprévue le déterminèrent à faire sortir les troupes de leur cantonnement et à former un camp (4). Ses craintes n'étaient pas vaines : les Espagnols, sortant

(1) De Costa, t. 3, p. 188 et 189.
(2) *Livre de Raison*, p. 85. — De Costa, t. 3, p. 189.
(3) De Costa, p. 189.
(4) *Livre de Raison*, p. 85.

des environs du fort de Barraux, se dirigèrent sur Apremont et Chambéry (18 décembre 1742). Le roi accourut avec ses meilleures troupes, entre lesquelles on distinguait le régiment des fusiliers, connu plus tard sous le nom de régiment d'Aoste, pour sauver la capitale de ses états en-deçà des Alpes. On arriva à temps pour arrêter la marche de l'ennemi. Pendant quatre jours, c'est-à-dire les 19, 20, 21 et 22, on se battit. Le 23, les Espagnols parurent reculer, mais la saison devint si rigoureuse et le froid si excessif, que l'armée se fondait par les maladies. Chaque jour on trouvait de nouvelles victimes. La désertion vint accroître le mal, qui était presque à son comble ; plus de quatre mille soldats abandonnèrent leurs drapeaux. Le roi vit alors avec douleur la nécessité de repasser en Piémont ; il ordonna la retraite (29 décembre 1742), qui fut plus désastreuse qu'une bataille perdue, non par les efforts de l'ennemi, ni qu'elle ne se fît militairement et dans le plus grand ordre, mais par la rigueur cruelle de la saison et par les maladies qui dévoraient l'armée. Les troupes, disposées de la même manière que lorsqu'elles descendaient des Alpes, c'est-à-dire divisées en deux grandes colonnes, rentrèrent dans les vallées de l'Arc et de l'Isère. Le commandeur du Verger fut chargé du commandement en chef de la colonne qui devait rentrer en Piémont par la Tarentaise et le Petit-St-Bernard. Les Espagnols poursuivirent cette colonne et l'atteignirent à Aiguebelle le 1er janvier 1743. On en vint aux mains et l'on se battit avec acharnement depuis deux heures de

l'après-midi jusqu'à la nuit. La colonne, trop faible pour tenir tête à l'ennemi, se retira à Moûtiers, et les jours suivans elle continua sa route vers le Piémont.

La butte de Montmélian était restée armée de canons et garnie de troupes d'élite, et le roi en personne commanda cette arrière-garde, qui passa par la Maurienne, et qui était en grande partie composée du régiment des fusiliers dont on a parlé. Lorsque cette arrière-garde fut arrivée à Aiguebelle, des bataillons espagnols qui la poursuivaient l'assaillirent avec tant de fureur, le 1er janvier 1743, qu'elle fut contrainte de poursuivre sa marche jusqu'à la Chambre, et le lendemain elle se retira à Saint-Jean-de-Maurienne, d'où elle partit le 4 pour Saint-Michel. Le 5, elle se retira sur les hauteurs de cette commune pour se déployer et faire face à l'ennemi, contre lequel elle ne put tenir, et se retira à Saint-André. Le 6, les ennemis arrivèrent par le grand chemin; leurs grenadiers et les nôtres restèrent en présence toute la journée, tandis que les miquelets et nos grands-gardes tiraillaient sur la hauteur. Depuis le 7, les Espagnols laissèrent nos troupes en repos. Le 8, elles arrivèrent à Lanslebourg; le 9, à la Novalaise et à Suze, mais après des souffrances infinies (1).

(1) *Livre de Raison*, p. 85. — Rd Tharin, journal, art. *Guerre*. — De Costa, tom. 3, p. 190 et 191. — Comte Milliet-de-St-Alban, colonel du régiment des fusiliers; journal du même régiment, années 1742 et 1743, p. 24. — Annotations de la maison *Levret*, d'Albert-Ville, p. 2.

Beaucoup de malades moururent de froid; beaucoup de soldats valides eurent des membres gelés, surtout en passant le Mont-Cenis, où régnait la tourmente. Charles-Emmanuel conserva toute sa vie un souvenir pénible de l'expédition de Savoie, où il n'avait fait que sacrifier inutilement ses meilleures troupes et appesantir le joug des Espagnols sur des provinces fidèles ; aussi dès lors ne repassa-t-il jamais les Alpes (1).

Ausitôt que l'armée sarde eut repassé les monts, les troupes espagnoles furent distribuées en quartiers d'hiver sur tous les points de la Savoie. La cavalerie fut envoyée en Chablais, l'infanterie occupa la Tarentaise, la Maurienne et le reste du duché. Alors les Savoisiens furent accablés d'impositions, le soldat espagnol ne recevant que la solde pour le pain. Pour percevoir les impositions, l'infant avait adopté le système de la capitation, et la taxe sur chaque tête était de neuf sous de Piémont par mois. Cette imposition dura depuis le mois d'août jusqu'à la Toussaint, époque où l'imposition sur chaque famille fut de cinq sous par livre, outre la capitation de neuf sous ; ce qui fournissait chaque mois, au trésor de l'infant, la somme totale de huit mille trois cent cinquante-trois louis d'or d'Espagne. La Savoie, obligée de fournir en outre, à l'armée espagnole, la viande, l'huile, les chandelles, draps, couvertures, lits, paille, foin, avoine, se trouvait réduite à la dernière misère, lors-

(1) De Costa, t. 3, p. 190 et 191.

que l'armée reçut l'ordre (1er septembre 1743) de se rendre dans le Briançonnais, par les Encombres, le col de la Magdelaine et la vallée du Grésivaudan. On ne laissa que deux bataillons d'Arragon, l'un à Chambéry et l'autre à Montmélian, pour faire payer les impositions (1).

Par suite du traité de Worms, en date du 13 septembre 1743, entre le roi de Sardaigne et la reine de Hongrie, la France déclara la guerre le 30 septembre à Charles-Emmanuel, dans les formes usitées; le roi la déclara à son tour avec tout l'ancien cérémonial héraldique, et les hostilités commencèrent sur-le-champ (2).

L'infant don Philippe conduisit l'armée espagnole par le col de St-Véran, tandis qu'une colonne de Français débouchait par le col de l'Agnel dans la vallée de Vraïta. Les Sabaudo-Piémontais, retranchés au hameau de Bellin, avaient à combattre une armée de trente mille hommes. Le combat fut très-vif et la résistance opiniâtre. Après trois jours d'efforts infructueux (8, 9, 10 octobre 1743), les ennemis voyant les montagnes se couvrir de neige, se hâtèrent de rentrer dans le Dauphiné. Ils souffrirent beaucoup dans leur retraite. L'infant perdit plus de quatre mille hommes, douze canons, les convois de l'armée, ses équipages et son argenterie, que le roi de Sardaigne

(1) *Livre de Raison*, pag. 86. — Rd Tharin, journal, art. *Guerre*.

(2) De Costa, t. 3, p. 197 et 198.

lui fit rendre. Ce fut la seule action de cette campagne. De part et d'autre les troupes rentrèrent en quartiers d'hiver (1).

Les Espagnols revinrent en Savoie à la fin d'octobre, et y prirent leurs quartiers d'hiver jusqu'au commencement de 1744, où les régimens reçurent l'ordre de se rendre en Provence. On laissa néanmoins de distance en distance, dans les provinces de la Savoie, trois cents hommes pour faire payer les impositions (2).

Les difficultés insurmontables qu'avait rencontrées l'armée espagnole à franchir le col de Château-Dauphin, dans la dernière campagne, déterminèrent le général de Lamina à tourner la grande chaîne des Alpes du côté de la mer, pour pénétrer en Italie. Mais après quelques succès obtenus au-delà du Var, et quelques contestations dans les conseils de guerre entre l'infant et le prince de Conti, il fut convenu qu'on rebrousserait chemin pour forcer les vallées du marquisat de Saluces. Les Français et les Espagnols, ayant repassé le Var, prirent la route du Haut-Dauphiné. L'armée coalisée de France et d'Espagne fut partagée en neuf colonnes, pour pénétrer en Piémont par les neuf vallées principales qui se trouvent dans les Alpes, entre Suze et St-Etienne, sur la rivière de Tinea.

Entre ces vallées, celle de Château-Dauphin tient la neuvième place dans la description qu'en donne le

(1) Frezet, t. 3, p. 210 et 211.
(2) Rd Tharin, journal, art. *Guerre*.

marquis de St-Simon. « La vallée de Château-Dau-
« phin, dit-il, communique avec la vallée de Queiras
« en Dauphiné par les cols Vieux, de Lagnel et de
« St-Véran ou de la Guère, et avec la Provence par
« les cols de Longuet et du Chazal, qui la joignent à
« celle de Barcelonnette. Elle prend le nom de vallée
« de St-Pierre après Château-Dauphin, et s'appelle
« en général vallée de Vraïta jusqu'à son entrée dans
« la plaine, à cause de la rivière qui porte ce même
« nom.

« Trois lieues au-dessus des bornes de la France,
« on trouve la plate-forme ou le plateau de Château-
« Dauphin, au confluent des deux Varatches ou
« Vraïtes, qui forment la rivière de Vraïta, laquelle
« se jette dans le Pô près de Villa-Franca, après avoir
« fait un grand détour à l'est. Plusieurs hauteurs
« dominent ce plateau, sur lequel il n'existe plus
« aucun château ni fortification régulière ; mais c'est
« un point de jonction où aboutissent plusieurs cols
« par lesquels on peut passer de France en Piémont,
« d'autant plus aisément que la vallée de St-Pierre,
« qui n'est que la prolongation de celle de Château-
« Dauphin, est elle-même déjà une espèce de plai-
« ne (1). »

La neuvième colonne, destinée à entrer dans le marquisat de Saluces par le col de Château-Dauphin et la vallée de St-Pierre, était commandée par le bailli de Givri, lieutenant-général français, qui avait sous

(1) *Histoire de la Guerre des Alpes* en 1744, p. 53, 54.

ses ordres le comte de Danois, lieutenant-général, et dix bataillons. Le brigadier de Chevert, lieutenant-colonel du régiment de Beauce, commandait un détachement de quinze cents hommes et de quatre compagnies de grenadiers. Ces quinze cents hommes, ayant un bon guide à leur tête, arrivèrent le 17 juillet au soir près du château de la Gardette, à l'entrée de la vallée de Bellin, et au pied de la montagne des Combes (1).

Le roi de Sardaigne avait porté son quartier-général derrière les lignes de Château-Dauphin, et confié ce poste important au maréchal-de-camp du Verger, major-général depuis le 28 janvier 1744, chevalier grand'croix depuis le 1er février de la même année (2), et au marquis de Seyssel, aide-de-camp de sa majesté. Lorsque les bataillons sardes furent arrivés à Château-Dauphin, le roi, qui se trouvait partout, envoya lui-même le major-général du Verger occuper la grande route de Pierre-Longe, point le plus fort de toute la position (3).

Cette redoute occupait un mamelon escarpé de trois côtés et défendu du quatrième par un fossé naturel très-profond. Les parapets étaient en pierres sèches, fraisés et palissadés, abondamment garnis de canons, et défendus par 1,200 hommes (4).

(1) Marquis de St-Simon, hist. citée, p. 75 et 76.
(2) *Livre de Raison*, p. 92.
(3) St-Simon, p. 79.
(4) De Costa, t. 3, p. 209.

Aussitôt que le poste avancé de Château-Dauphin vit (18 juillet) les Français à sa portée, il fit feu sur eux, et l'on en vint aux mains. Les soldats piémontais, retranchés dans des maisons qu'ils avaient crénelées, avaient pour eux une position avantageuse, et il n'était pas possible au détachement de Chevert de s'emparer des hauteurs de Boudormi sans les en avoir chassés. Chevert ne balança pas à attaquer ces maisons avec vivacité : ses grenadiers emportèrent avec peine la première ; il en restait neuf ou dix que les Piémontais se disposaient à défendre avec courage. Mais Chevert et le comte de Danois les chargèrent si vigoureusement, qu'ils les contraignirent à se retirer en désordre et avec perte de beaucoup de monde. La colonne continua sa route et vint sur les hauteurs de Boudormi, en face des retranchemens de Pierre-Longe. L'ardent Chevert désirait vivement les attaquer sans délai ; mais le baron de Givri, qu'il consulta, lui dit qu'il voulait auparavant tenir un conseil de guerre. Dans ce conseil, l'attaque fut décidée et remise au lendemain 19.

Les 1,500 hommes détachés devaient rester aux ordres du brigadier Chevert, et préparer l'attaque en s'emparant d'un défilé où l'on ne pouvait passer qu'un à un ; il se terminait à un rocher escarpé d'où il fallait sauter deux pieds plus bas, sur un terrain fort en pente et très-glissant. Quatre cents grenadiers piémontais, postés à cinquante pas sur le flanc de ce rocher, gardaient ce passage, qu'enfilait une batterie de canons placée dans les retranchemens. Quand Chevert s'y

présenta il y régnait un brouillard fort épais; il ne put être distingué du retranchement, mais il reçut toute la décharge des grenadiers piémontais, aussitôt qu'ils entendirent, plutôt qu'ils ne virent la tête de son détachement. L'intrépide Chevert ramassa ce qu'il put de soldats, et pressant les autres de sauter l'escarpement, il fit mettre la baïonnette au bout du fusil à ceux qui le suivaient, et leur défendant de répondre au feu qu'on faisait sur eux, il vint fondre sur ces quatre cents grenadiers, qui, craignant de n'être pas soutenus et d'être écrasés par le nombre d'ennemis qu'ils ne pouvaient empêcher de déboucher du défilé, se retirèrent avec beaucoup de confusion vers la redoute du Baraquon. Ils se virent suivis avec tant de vivacité qu'ils n'osèrent pas s'y arrêter, quoiqu'elle fût en état de défense; ils entraînèrent même dans leur fuite ceux qui la gardaient. Les Français entrèrent avec eux dans une seconde redoute, où ils leur tuèrent encore beaucoup de monde. Les deux partis ne se séparèrent qu'à une troisième redoute. Là se trouvait le major-général du Verger. Un aide-major français se présenta à lui et le somma de se rendre, avec menace de le passer au fil de l'épée avec tout ce qui se trouvait dans la redoute, s'il s'obstinait à la défendre. Le major-général du Verger répondit, comme il le devait, qu'il ferait son devoir (1). Le combat recommença; mais les Français, après quelques efforts inutiles, tombèrent dans un tel découra-

(1) St-Simon, p. 79.

gement, qu'ils restèrent plus de deux heures immobiles, exposés à tous les coups des Piémontais. Enfin, le bailli de Givri, frappé d'un coup mortel, fit sonner la retraite.

Mais cette retraite était devenue presque aussi périlleuse que l'assaut même, puisqu'il fallait gravir une pente rapide et glissante, entièrement exposée au feu de la redoute. Ce fut dans ce moment de désespoir que deux régimens français se rallièrent spontanément, et malgré l'ordre réitéré de la retraite, retournèrent à l'attaque avec tant d'impétuosité, qu'ils entrèrent dans l'enceinte de la redoute par son front et par l'un de ses flancs. Les soldats montaient sur les épaules les uns des autres pour arriver au niveau du parapet; plusieurs y pénétrèrent par les embrasures des canons (1).

Alors le marquis de Seyssel, qui se tenait dans la vallée près de la Tour-du-Pont, au pied de la montagne sur laquelle on combattait, et envoyait ses ordres et des piquets à l'attaque, accourut avec les régimens, l'épée à la main, et fut tué, ainsi que le major-général du Verger, qui voyant le désastre des siens, accourut également l'épée à la main, et se joignant au marquis de Seyssel pour reprendre une batterie de canons dont les ennemis s'étaient emparés au commencement de l'action, fut frappé de deux balles, dont l'une lui traversa les pariétaux de part en part dans la direction des yeux, et l'autre l'estomac. Alors la déroute fut

(1) De Costa, t. 3, p. 200.

générale ; le poste ne fut plus qu'un champ de carnage; plusieurs soldats piémontais s'élancèrent dans le précipice et y périrent. Le plus grand nombre fut égorgé.

Vers la nuit, le comte de Danois donna une preuve d'inhumanité révoltante. Le baron de Givri était mortellement blessé ; le baron de Seyssel était étendu mort à ses côtés ; au même lieu il voyait à terre le major-général du Verger, auquel deux cruelles blessures arrachaient des cris douloureux, et il dit avec un sang-froid qui indigne : « Ce baron de Givri ne « sera plus occupé que de sa blessure, et emmènera « le mulet qui portait des provisions pour nous deux, « et moi je n'aurai rien à manger. » Le major-général, qui souffrait cruellement de ses blessures, interrompit les cris qu'elles lui arrachaient pour lui enseigner où étaient ses cantines. Le comte de Danois les fit apporter et mangea près du mourant. Mais comme celui-ci ne cessait de se plaindre : « Monsieur, lui dit « le comte, ne pourriez-vous pas mourir tranquille- « ment, et nous laisser manger de même. » L'étonnement ou la mort fit taire le major-général, qu'on ne regarda qu'après avoir cessé de manger. Quelle cruauté dans l'un ! quelle présence d'esprit et quelle bonté dans l'autre ! Il mourut à l'âge de 63 ans dix mois et neuf jours, après avoir servi son prince 46 ans quatre mois et dix jours, avec fidélité, dévouement et bravoure. Il a été regretté des généraux et des soldats. Lorsqu'on annonça sa mort au roi, il ne put s'empêcher de verser des larmes, et il ajouta qu'il aimerait mieux avoir perdu plusieurs bataillons qu'un

tel homme. Long-temps après, il en parlait souvent avec estime et avec l'accent de la douleur (1).

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BONNEFOY.

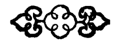
Jarsy, le 29 juillet 1838.

(1) De Costa, l. 3, p. 210. — St-Simon, p. 83, 3. — *Livre de Raison*, p. 92.

Nota. A la 10e ligne de la page 213e, après ces mots : *à la cour de Turin*, ajoutez :

Ce détachement en prit possession le 13 septembre (1).

(1) Note de Rd Franç. Donat, curé de St-Jean-de-la-Porte.



RÉFLEXIONS MORALES

SUR

LE ROMANTISME,

PAR M. LE COMTE MARIN.

(Lues dans la séance du 17 août 1838.)

Le *Romantisme*, ce nom seul fait assez sentir sa signification et son origine. Le faux substitué au vrai, l'idéal au positif, les rêves de l'imagination aux tableaux de la grande et belle nature, les haillons du vice, les guenilles de l'existence sociale et le ridicule perpétuel jeté sur la vertu, tels sont, en général, les élémens du romantisme : presque tous ses héros sont vêtus de malheur ; sa gloire même n'est qu'une grande misère, son existence, un long suicide, et le dénouement de ses drames est à Charenton, à la Morgue, ou à la Grêve.

D'où vient que le classique semble avoir été oublié pour cette misérable littérature de transition ? Demandez au palais de l'homme brûlé par des boissons in-

cendiaires, pourquoi il devient par degrés insensible aux liqueurs fortes ; demandez raison aux paroxysmes de la fièvre, des transports au cerveau ; demandez compte de son délire à l'aliénation mentale ; demandez au joueur pourquoi il met sa fortune sur une carte ; demandez à l'ivresse des sens pourquoi à vingt ans, l'univers est borné à l'existence d'une femme, à l'air qu'elle respire, aux vêtemens qui la touchent ; demandez à l'ambition, à la gloire ce que sont leurs illusions ; tous vous répondront : Nous sommes ainsi faits ; nous ne pouvons changer. Interrogez le romantisme, il fera la même réponse, car il est composé de tout cela. On renonce au romantisme quand on revient à la santé, à la raison et au bon goût.

Comment cette étrange école est-elle devenue le besoin, la pâture de la génération actuelle ? La réponse est aussi facile qu'affligeante : née dans les orages et les tempêtes, bercée au bruit du tonnerre, élevée sur des débris encore sanglans, cette génération n'a jamais connu la douce paix du foyer domestique. Le calme et le repos sont pour elle le silence et la nuit des tombeaux ; il lui faut des émotions vives, fortes, déchirantes, et surtout nouvelles ; et quand la vie, ce temps d'expiation pour le chrétien, ne lui en offre plus, elle brise la vie même, comme un enfant brise son hochet.

Ce besoin de l'époque a été exploité par la foule des littérateurs modernes ; c'est une branche nouvelle d'industrie. On fait aujourd'hui du romantisme par entreprise et par spéculation.

Le romantisme est venu après le classique, comme après les grands hommes viennent les pygmées. Les nains littéraires du 19me siècle rapetissent les sujets à leur taille : ils feignent de croire et disent que la nature est épuisée, parce que la belle nature est trop au-dessus d'eux ; elle brille à leurs yeux comme le soleil, qui blesse les vues trop faibles pour le supporter ; tandis que l'aigle le contemple fièrement du haut des cieux, le hibou se cache devant ses rayons ; et, si une comparaison trop vraie était permise, le romantisme a fait sa proie de la friperie de la littérature ; il s'est jeté sur elle ; il l'a livrée au pillage, sans pouvoir l'épuiser ; ce qui est bas et vil est inépuisable ; car il ne faut que de la boue ; on en trouve partout, et au besoin on l'enveloppe avec de l'or. De là les scènes ignobles de la vie, qualifiées de *scènes du beau monde*, où le vice apparaît sous toutes les formes : tantôt éhonté, levant une tête altière, montrant un front qui ne sait plus rougir ; tantôt se couvrant de ses passions, d'intérêts fantastiques, des prétendus besoins de la société : c'est, dit-on, la peinture de nos mœurs. Ah, si elles étaient telles, il faudrait couvrir ces odieux tableaux du voile de Timante, et le blasphème de Brutus résumerait notre époque. Nous arrêterons-nous aux peintures empruntées aux tripots, aux mauvais lieux, aux cachots, aux bagnes, au bourreau ? Nous laisserons à d'autres le soin de faire des volumes entiers pour torturer quelques heures de la proie de l'échafaud. *Le dernier jour d'un Condamné* est là pour répondre à toutes les exigences des amateurs du genre. C'est le

scalpel de la douleur morale brisée, broyée, triturée avant la hache du bourreau.

Le style est digne du romantisme : c'est une poésie extravagante prodiguée dans une prose heurtée, saccadée, pleine d'inversions, de répétitions et de mots étonnés de se trouver ensemble. Mais il y a dans ce désordre quelque chose qui remue, qui fait vibrer les passions, comme dans ces orages subits, où se mêlent des rayons de soleil, des éclairs et le tonnerre. On bâille devant un beau jour; mais la tempête donne des sensations, et c'est tout ce que l'on veut.

Le mobile des passions romantiques, l'amour, a été honteusement défiguré. Il a fallu l'avilir pour le mettre à l'unisson du genre. Nos aïeux avaient fait de l'amour une passion grande, noble, élevée, généreuse, respectant les mœurs au milieu même de la fièvre et du délire des sens. De nos jours, l'amour est bas, ignoble et vicieux. Si nos ancêtres, poussant trop loin les perfections de leurs personnages, nous présentaient souvent le beau idéal, nos modernes auteurs exagèrent en sens inverse les qualités de leurs acteurs : au lieu du pinceau de l'Albane, nous avons les tableaux de l'Arétin.

Sapant tout l'édifice social, violant les devoirs les plus saints, le lien le plus sacré et le plus indissoluble, que le christianisme a placé si haut, le *mariage* est le premier et constant objet des attaques du romantisme. On peint sous les couleurs les plus odieuses des unions mal assorties, où le mari est un monstre de vices, de travers, de ridicules, de passions effrénées. La femme,

au contraire, est une tendre victime arrachée à ses inclinations, à ses goûts, au choix de son cœur ; c'est une Iphigénie immolée à l'ambition, à la fortune, à la tyrannie de ses parens. Tout cela prépare merveilleusement l'adultère : car il faut bien que cette ame pure et candide, que cette vertu naïve, *trouve une ame qui comprenne son ame, un cœur qui réponde à son cœur ;* qu'elle goûte cette félicité dont elle s'est fait une si belle image, et qu'un époux abhorré n'a pu lui apporter. Un amant modèle d'amour, de sensibilité et de tendresse de boudoir, devine cette ame qui gémit sous le joug si pesant de la tyrannie conjugale, et répare les erreurs d'une union détestée.

Mais quand l'adultère est consommé, que faire de la victime dont on se dégoûte bientôt ? La ressource bannale est encore là, pour tirer l'auteur d'embarras ; le suicide pour l'amant, ou pour l'épouse infidèle, ou même pour tous deux, vient dignement couronner l'œuvre. En effet, la carrière du vice est achevée ; il ne lui reste plus rien à faire, sa mission est remplie ici-bas ; et que lui importe l'existence future, à laquelle il ne croit plus ?

Telles sont trop souvent les conceptions romantiques ; l'adultère, le duel et le suicide en sont les bases.

Une pénible réflexion se présente en parcourant ces annales du crime ; c'est que le profond oubli de toute croyance, de toute espèce de sentiment religieux a pu seul les enfanter. Au sein même des erreurs du paganisme, le polythéisme dans ses égaremens personnifiait les vertus et les vices ; il regardait l'homme

comme le faible jouet de ses dieux, comme l'aveugle instrument des décrets de ses divinités; et dans le terrible duel du bien et du mal, du bon et du mauvais principe, la vertu triomphait toujours : ses dures épreuves, ses luttes continuelles faisaient encore briller son triomphe d'un nouvel éclat.

Le christianisme éclairant le monde comme les rayons d'un soleil éternel, fit connaître à l'univers la lumière si vive et si pure de l'Evangile. Alors apparurent ces ouvrages immortels, ces étonnantes productions, qui resteront debout au milieu des ruines entassées par la suite des siècles. En vain le romantisme s'est emparé du matérialisme qui flétrit et dessèche tout; il sera lui-même la victime du sensualisme et du néant qu'il ose invoquer. Mais on doit signaler les maux qu'il entraîne dans son règne passager. Je m'arrêterai un instant à ses effets sur le théâtre.

Il est trop tard pour fermer les théâtres; et malgré les éloquentes déclamations du sophiste de Genève, malgré la voix plus grande et plus digne de la chaire évangélique, les spectacles sont un besoin qu'on ne peut plus supprimer. En les détruisant, on leur substituerait des plaisirs plus dangereux que ceux de la scène; ou plutôt on ne ferait que déplacer et multiplier ces vices obscurs, où la perversité croît encore dans l'ombre où elle s'enveloppe. Il faut seulement donner une autre direction aux théâtres : vouloir les anéantir parce qu'ils sont vicieux, serait presque aussi absurde que de brûler les bibliothèques parce qu'elles contiennent de mauvais livres. Ayons de bons ouvrages et de

bons spectacles. Une nation qui a produit Polyeucte, Cinna, Zaïre, Esther, Athalie, a prouvé que le théâtre dirigé par des mains habiles, pourrait devenir une des plus belles écoles de morale chrétienne, dont les succès seraient d'autant plus assurés, qu'ils auraient pour garantie l'attrait du plaisir. Un seul mot, un seul vers de Corneille ou de Racine, contiennent souvent les plus sublimes enseignemens évangéliques. Qu'elle plus belle apologie chrétienne de la clémence que Cinna! comme la religion du Christ, déjà si grande, grandit encore dans Athalie!

Après les chefs-d'œuvre de la scène française, des barbares, au 19e siècle, hurlent de plaisir à Antony, à Angelo, à la Tour de Nesle, à Lucrèce Borgia, au Roi s'amuse, à l'Auberge des Adrets, en un mot, à toute cette écume de honteuses turpitudes, où l'on ne sait qui se déshonore le plus des auteurs, où des spectateurs qui les applaudissent. Dans ces monstrueuses productions, on calomnie l'histoire; on choisit toujours de préférence les crimes chez les têtes couronnées. Dans un drame infâme, des reines de France font recruter dans les ténèbres et dans les boues de Paris, les victimes de leurs débauches, que la Seine engloutit chaque jour pour cacher leurs galanteries et ensevelir leur souvenir.

C'est après Cinna et Athalie, c'est sur les mêmes théâtres qu'on ose jouer ce que Messaline eût désavoué. Cependant, ce poison moral est distribué chaque jour dans la France à près de cent mille spectateurs. On se plaint ensuite que le peuple est immoral, cruel,

furieux, qu'il se porte dans les révolutions aux plus violens excès. Les spectacles mal choisis sont les principaux auteurs de ses égaremens; car les hommes ne sont que ce qu'on les fait.

Le théâtre vicieux est à la fois un crime social et une grande faute politique. On sait que le *Mariage de Figaro* fut l'avant-coureur de la révolution de 93, et un des marchepieds de l'échafaud du roi martyr. L'auteur de la *Folle journée* paya de sa tête le fruit de ses leçons; il reçut du peuple qu'il avait flatté, le sanglant démenti de la maxime de Figaro, *que l'ivresse du peuple est la seule bonne*; il eût le sort de Danton, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire qu'il avait créé. Mais ces sévères châtimens laissent subsister le mal. Dans cette époque trop récente, souillée par le crime, les tirades de la Mort de César, les imprécations voltairiennes de Brutus contre les rois, étaient déclamées, vociférées sur la scène française, tandis qu'Athalie en était proscrite.

Telle est, telle sera toujours l'influence du théâtre. On doit s'étonner avec raison qu'on la comprenne moins. Le théâtre fait l'opinion publique, cette opinion maîtresse du monde. Bien dirigée, elle est grande et généreuse : au milieu de nos misérables drames romantiques, elle sourit à l'injure, à l'envie, à la haine, et boit à longs traits la calomnie.

Le genre de spectacle d'un peuple est le tableau fidèle de ses mœurs, de ses habitudes, du caractère national, du progrès ou de la décadence de sa raison et de ses lumières. Dans les beaux siècles de la Grèce,

Euripide, Eschyle et Sophocle faisaient les délices d'Athènes. Aristophane prépara la ciguë de Socrate, comme l'auteur de Figaro prépara l'échafaud de Louis XVI. Rome avilie avait pour spectacle les combats des gladiateurs. Rien n'égala la scène française sous le règne de Louis XIV : elle était la première du monde; aujourd'hui elle est peut-être descendue au dernier rang.

Napoléon avait senti la nécessité morale et politique de soutenir la splendeur d'un théâtre national : il fit rougir la France de son mauvais goût pour les déclamations fausses et emphatiques de Voltaire : il eut la gloire, et ce ne fut pas la moindre, de la ramener aux beautés immortelles de Corneille et de Racine; les acteurs répondirent à ces chefs-d'œuvre. L'ame de Lekain semblait animer le talent sublime de Talma; Dumesnil et Clairon trouvèrent une interprète dans Duchesnois; Molé eut un successeur dans Fleury; Grandmesnil, Michaud, Armand et Mlle Mars portaient dignement le sceptre de Thalie à côté de celui de Melpomène. Erfurt vit le plus beau spectacle : un parterre de rois présidé par le maître de l'Europe. Le théâtre français a expiré avec Napoléon, mais que du moins les leçons qu'il nous a données ne soient pas à jamais perdues.

Ce ne sont pas cependant les sujets qui manquent au génie qui saurait les traiter; aucune époque ne semblent plus fertile, plus grande à exploiter pour la scène, que la nôtre. Si la révolution, l'empire et la restauration, si une monarchie héritage de quarante

rois, ne savaient rien inspirer, il faudrait déplorer la perte de l'esprit humain. Mais telle est la stérilité de nos dramaturges romantiques, leur pauvreté, leur misère, que Napoléon lui-même, ce colosse de gloire et d'infortune, ne leur a rien dit encore. Ils n'ont pas su prendre une seule empreinte sur le tombeau de Ste-Hélène.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de la régénération du théâtre. Il doit être l'objet de l'attention la plus sérieuse des gouvernemens, puisque c'est là que chaque jour se moule l'esprit du peuple. Les événemens, comme les livres, ont une préface; et le théâtre est souvent la préface des révolutions. L'esprit public se trahit toujours dans ces grandes réunions; et celui qui règne maintenant épouvante malgré soi: tout ce qui blesse l'autorité ou le pouvoir, tout ce qui attaque les institutions sociales ou les mœurs, tout ce qui rappelle les tirades de la démagogie, tout ce qui est bas, vil, obscène et irréligieux est applaudi, et de gré ou de force, on veut trouver partout de dangereuses allusions.

Les rois et la morale n'ont rien à craindre du théâtre de Corneille et de Racine; mais ils ont tout à redouter des théâtres romantiques, de ces dramaturges forcenés qui traînent avec eux les maîtres du monde dans la boue, tandis que les classiques ne les abaissent que sous le ciel. La majesté terrestre ne s'incline chez eux qu'en présence de la majesté divine; et le front d'un roi peut rester encore bien haut en se courbant devant Dieu.

DE LA MARCHE
DES
ÉTUDES HISTORIQUES
En Savoie et en Piémont,

DEPUIS LE XIV[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS,

ET DES DÉVELOPPEMENTS DONT CES ÉTUDES SERAIENT ENCORE SUSCEPTIBLES.

PAR M. LÉON MÉNABRÉA (1).

(Lu dans la séance du 2 août 1839.)

PREMIÈRE PARTIE.

Au XI[e] siècle, lorsque l'Europe était encore, si je puis m'exprimer ainsi, attachée au carcan de la barbarie, que la Savoie se trouvait morcelée en une infinité de petites juridictions féodales, toutes en état permanent d'hostilité réciproque, nous ne songions pas sans doute à avoir des historiens; les princes se souciaient fort peu de leur généalogie; ils ne cher-

(1) L'auteur de cet Essai ayant été nommé, dans le courant de juillet 1839, membre de la Société Royale Académique de Savoie, crut devoir choisir pour sujet de son discours de réception *les phases qu'ont subies, dès le*

chaient pas même à se distinguer de leurs homonymes par l'emploi d'une désignation numérique (2); le passé comptait pour rien dans le présent; une bonne épée formait les chances de l'avenir.

Néanmoins il arrivait souvent qu'au fond des cloîtres, un moine rédigeait la chronique de son monastère, et y consignait, de distance en distance, quelques événemens saillants de l'époque. C'est ainsi qu'est rédigé l'un des plus anciens monumens spéciaux de l'histoire de notre pays, la *Chronique de l'abbaye de la Novalaise*, écrite l'an 1060 environ, publiée d'abord par Duchêne, puis rectifiée et de nouveau mise au jour par l'illustre Muratori (3).

A la fin du XIVe siècle, la situation politique de la Savoie se présentait déjà une et compacte; les feudataires inférieurs avaient fléchi le genou devant les successeurs d'Humbert-aux-Blanches-Mains; ceux-ci

XIVe siècle, les études qui concernent l'histoire nationale, et les développemens dont ces études seraient encore susceptibles. Ce discours, lu en partie dans la séance du 2 août, sembla de nature à exciter quelque intérêt, et la Société en a bien voulu ordonner l'impression.

(2) Sur l'usage de distinguer les princes du même nom par l'emploi d'un ordre numérique, voy. Napione, *Osservazioni intorno alcune antiche monete del Piemonte;* voy. le chap. 66, liv. 3, de la chronique du Mont-Cassin, *in notis, apud* Muratori, *rer. ital. script. tom. 4, p.* 476.

(3) *Rer. ital. script. tom. 2, pars 2.* — Dom Jean-Louis Rochex s'est servi de cette chronique pour écrire sa *Gloire de l'abbaye de Novalaise;* Chambéry, 1670.

s'étaient depuis long-temps fait associer à une partie des droits temporels des archevêques de Tarentaise, des évêques de Maurienne et de Lausanne ; la Bresse, le Faucigny, la seigneurie de Romont, le pays de Vaud, avaient également accru à leur antique héritage. Alors nous eûmes une histoire, histoire enveloppée de langes, s'amusant dans son berceau à écouter les naïves chansons des nourrices, et à jouer avec les baies rouges des églantiers.

La première chronique dont fassent mention nos écrivains est une chronique en style roman, que l'on présume avoir été composée sous le règne du Comte-Vert (4). M. Vernazza dit qu'on en conserve un magnifique exemplaire dans les archives de cour à Turin (5). M. Napione en cite un autre exemplaire, déposé jadis au château de Brusolo (6). Elle n'a jamais été imprimée ; elle commence à Bérold, et finit au Comte-Rouge, exclusivement.

Un siècle après, parut une seconde chronique, plus ample et plus fabuleuse peut-être que la précédente : Servion en est l'auteur. Ce Servion, dont on ignore la vie, la rédigea en 1444 et 1446, pendant que son maître Philippe de Savoie, cinquième fils du duc Louis, était détenu à la tour de Loches.

O mon très redouté Seigneur ! dit-il dans son pro-

(4) Guichenon, *Préface de l'Histoire généal. de la Maison de Savoie.*

(5) *Considerazioni sopra la salvaguardia di Talloires.*

(6) *Discorso intorno la storia del Piemonte.*

logue, *je n'ay eu la mienne liberté, ains ai-je esté foulé et mal-mené durant la vostre detention ; et à ceste cause, me suis-je mis à faire ce présent livre, en y passant le deuil de ma tristesse et desplaisance.*

Le chapitre initial de la chronique de Servion est intitulé ainsi :

S'ensuyvent les gestes de la très-noble, très-haulte et très-illustre maison de Savoye, lesquels commencent à Ezeus roy de Collogne et à Hélène sa femme en l'an de grâce 942.

Ce singulier monument fut découvert en 1782, dans la bibliothèque de la famille *della Cisterna*, par un avocat Donaudi, qui le copia. L'ouvrage original, écrit sur parchemin en lettres gothiques, offrait de riches enluminures. Bien que Servion ait usé du langage français, certaines expressions caractéristiques, telles que *busser* et *tabusser à l'huis*, pour *frapper à la porte*, induisent à croire qu'il était né Piémontais (7).

(7) Cette chronique, dont un exemplaire existe dans la bibliothèque de M. Montréal, n'a jamais été imprimée ; M. J. Replat en a donné des fragmens dans son *Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle.*

M. François Montréal, ancien magistrat, père de M. Gabriel Montréal, actuellement avocat au Sénat de Savoie, avait, peu d'années avant la révolution, rassemblé avec des peines infinies un nombre considérable de livres rares, de manuscrits précieux, concernant l'histoire de la Savoie. Littérateur érudit, il a laissé des cartons pleins de *Notes*, *Mémoires*, *Remarques* et *Essais*, que le temps et les vicissitudes politiques ne lui ont pas permis de coordonner et de publier.

Soixante et dix ans après Servion, Symphorien Champier composa, par ordre de la mère de François Ier, ses *Grans chroniques de Gaule et Savoie*, qui furent imprimées à Paris en 1515. Champier, écrivain trop fécond pour être exact, Champier, qui s'était plu à explorer dans tous les sens le domaine de la littérature de son temps, témoins sa *Nef des Dames vertueuses*, son *Dialogue* sur la destruction des sorciers et sur l'adjuration des incubes et des succubes (8), Champier ne se donna d'autre souci que de transcrire le chroniqueur du XIVe siècle, et encore le transcrivit-il mal. Aussi l'évêque Charles-Auguste de Sales s'en plaignait-il amèrement dans le 6e pied de la 5e toise du 2e pan de son *Pourpris* (9), en ajoutant que sur les marges de l'exemplaire qui lui appartenait, il avait noté les différences des deux chroniques; or, cet exemplaire m'est tombé entre les mains, et j'ai pu juger de la négligence et de l'infidélité de Champier (10).

Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu, ferme la liste de nos chroniqueurs. Sa *Chronique de Savoie* est écrite avec élégance; elle eut beaucoup de vogue et

(8) Voy. la liste de ses ouvrages dans la Bibl. de Fr. du père Le Long.

(9) *Le Pourpris historique* de la maison de Sales de Torrenc, commencé sur un traict oriental de 400 pieds; Annessy, 1659.

(10) Ce précieux exemplaire appartient à M. Montréal, qui a eu la complaisance de me le communiquer.

obtint trois éditions, la première en 1553, la seconde en 1561, et la dernière en 1602. La manière de l'auteur est à la fois naïve et spirituelle; on remarque chez lui une certaine tendance à rattacher les faits spéciaux aux causes générales : la critique historique était sur le point de naître (11).

Il faut ajouter à cette nomenclature quelques chroniques dont j'ai omis de parler à leur rang, parce qu'elles sont moins connues, ou qu'elles ne comprennent qu'une suite d'événements particuliers, ou que le malheur des temps a amené leur destruction. Ainsi nous avons à regretter la perte des deux *Chroniques de Hautecombe*, rédigées sous Amédée VIII, l'une française, l'autre latine, partant de ces mots cités par del Bene (12), et critiqués par l'auteur anonyme de la *Chorographia medii ævi* (13) : GERAUDUS *(Beroldus) non fuit comes, sed officialis regum, primò quidem Bosonis, deinde Rodulphi, quibus defunctis, cessavit regnum Arelatense et Viennense.*

Guichenon cite la curieuse *Chronique du Comte-Rouge*, par Perinnet du Pin (14); il faut espérer que

(11) Guillaume Paradin et son frère Claude sont auteurs de plusieurs ouvrages, dont on trouvera la note dans la Bibl. de France du père Le Long.

(12) *De regno Burgundiæ, lib.* 3, *p.* 135.

(13) *Rer. ital. script. tom. X.*

(14) Perinnet du Pin était attaché au service personnel du Comte-Rouge. Outre sa *chronique*, il composa un roman qu'on imprima à Paris en 1527, intitulé : *La conqueste de Grèce par Philippe de Madian, aultrement dit le*

cette chronique sera incessamment mise au jour, et qu'elle figurera dans les MONUMENTA HISTORIÆ PATRIÆ. Guichenon cite encore la chronique de l'abbaye d'Ambronay en Bugey, celle de Machannée, celle de Juvenal d'Aquin (15). Enfin, la bibliothèque de l'Université de Turin, comme aussi plusieurs bibliothèques particulières, possèdent des manuscrits dont la publication paraîtrait devoir être d'un grand intérêt (16).

Maintenant notre histoire va sortir de l'enfance. Déjà sous le règne du duc Louis quelques bons esprits entrevoyaient la direction qu'il importait d'imprimer aux études historiques (17). En 1461, Jean-Louis de

Chevalier de l'Esparvier-Blanc, lequel, par ses vertueuses œuvres, fut roy de sept royaulmes, histoire moult délectable et récréative.

(15) Philibert de Pingon, dans son *Augusta Taurinorum*, cite un Jacques de Chisson et un Furneus Musingeus, dont les ouvrages sont probablement perdus.

(16) *Codices mss. bibl. regii Taurin. athenæi.* — Della Chiesa, *Catalogo de' scritt. piem.* — Cibrario, *Recherches sur l'hist. de la Savoie*, dissert. 1re.

(17) Même avant cette époque, Daniel Nicod, secrétaire d'Amédée VIII, sentant la nécessité de s'en tenir aux chartes plutôt qu'à la tradition, avait dressé un inventaire des titres du Genevois et du Faucigny, accompagné de remarques historiques. Un siècle plus tard, le notaire Pierre Saillet, de la Roche, fit un recueil de plusieurs pièces intéressantes existant dans les archives des villes et des plus anciennes maisons du duché de Savoie; ce recueil est perdu; l'évêque Charles-Auguste de Sales s'en était servi pour écrire son *Pourpris historique*. MM. Vernazza,

Savoie, évêque de Genève, avait fait transporter à Turin une infinité de titres précieux, parmi lesquels se trouvait, je crois, le fameux bullaire d'Amédée VIII, ce bullaire dont, cent cinquante ans plus tard, le P. Monod se servit pour composer son *Amedeus pacificus* (18). La renaissance commençait à étendre ses jeunes rameaux sur l'Europe à demi barbare; la critique osait se montrer, timide il est vrai, trébuchante, mais l'impulsion était donnée : une voie nouvelle s'ouvrait.

La France ne songeait guère ni aux Pithou ni aux Duchêne, les créateurs de son histoire, que déjà nous avions notre Philibert de Pingon. Philibert de Pingon, issu d'une illustre famille de Provence, et honoré de l'amitié du duc Charles-Emmanuel, consacra de longues veilles à élucider la généalogie de la maison de Savoie (19); cette tâche était difficile, aussi n'eut-il pas le bonheur de toujours réussir; ses erreurs ont été rectifiées par Guichenon, par Eccard, par Terraneo, etc. (20). Ce qu'il y a d'excessivement singulier, c'est

Napione, Cibrario, Promis, etc., citent souvent les protocoles d'un notaire Renaud, qui travailla à une compilation semblable; ces protocoles se trouvent aux archives de la Chambre des Comptes à Turin.

(18) Besson, *Mém. pour l'hist. des diocèses de Genève*, etc., p. 53. — Vernazza, *Considerazioni sopra la salvaguardia di Talloires.*

(19) *Inclytorum Saxoniæ Sabaudiæque principum arbor gentilitia, Philiberto Pingonio authore;* 1581.

(20) Guichenon, *Histoire généalog.* — Eccard, *Hist.*

de voir l'érudit Philibert de Pingon ne pas faire difficulté d'adopter toutes les fables des chroniqueurs touchant les anciens rois allobroges Samothès, Magus, Sarron, Drius, Bardus, Longo, Torgotus, Caramandus, Cabolès. Il est certain qu'à cette époque il n'y avait pas de ville, de bourg, de village qui n'eût la prétention de remonter à Noé, ou, pour le moins, au temps de la guerre de Troie. Cette fièvre d'antique origine dévorait petits et grands. C'est ainsi que l'évêque Charles-Auguste de Sales, dont j'ai déjà cité l'ouvrage (21), prétendait sérieusement que les de Sales étaient issus des Saliens, prêtres institués à Rome par Numa-Pompilius, en l'honneur de l'*ancile*, bouclier tombé du ciel; que le cri d'armes des de Sales *m'amour! m'amour!* ne signifiait point *mon amour! mon amour!* comme on pourrait le croire, mais que c'était le refrain *mamurius! mamurius!* des hymnes saliennes. La plupart de nos étymologies romanesques datent du XVe siècle. Ce fut au XVe siècle que Turin, ne se trouvant plus assez illustre de son illustration réelle, imagina de se dire fondée aux âges héroïques par l'Egyptien

geneal. principum Saxon. — Terraneo, *Adelaide illustr.*

Alphonse del Bene, dont je parlerai ci-après, attaqua violemment Philibert de Pingon, son contemporain, dans un opuscule intitulé : *De principatus Sabaudiæ et vera ducum origine a Saxoniæ principibus simulque regum Galliæ et stirpe Hugonis Capetti deducta;* 1581. Pingon y répondit par son *Apologia in Alphonsum del Bene pro arbore domus Sabaudiæ.*

(21) *Pourpris hist. de la maison de Sales.*

Phaéton, et substitua sur ses insignes l'image du taureau à l'aigle noir qu'elle avait porté jusque-là comme cité gibeline (22). Et le poète Antoine Astésan répétait avec tout le monde :

Condidit ergo urbem quam tauri a nomine dixit
Taurinum, ut nostro tempore nomen habet (23).

Il est encore évident que l'anecdote de Lémanus, de ce fils de Priam, qui, suivant Fodéré et Delex (24), imposa son nom au rocher de Lémenc, a sa source dans une chronique de la même époque, celle du pays de Vaud, qui, si l'on en juge par les rares fragments que le *Citadin de Genève* et quelques autres auteurs nous ont conservés, devait contenir en ce genre des choses fort curieuses. Il en existait jadis un exemplaire au château de Chillon (25) ; ce précieux et unique exemplaire s'est malheureusement égaré, et la chronique est à jamais perdue (26).

(22) Napione, *Osservazioni intorno ad alcune antiche monete del Piemonte.*

(23) *Antonii Astesani carmen, cap. 7, lib. 1, apud script. rerum ital. tom. 12.*

(24) Fodéré a écrit une *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François, 1619.* — Delex, plus ancien que Fodéré, a composé une *Chorographie des lieux remarquables qui dépendent de la domination du duc de Savoie, 1571.* — Voy. Grillet, *Diction. hist.*; Rossoto, *Syllabus script. Pedemont.*

(25) Citadin de Genève, *In princip.*

(26) M[me] de W... en cite un fragment dans le conte fan-

Revenons à Philibert de Pingon. L'ouvrage qui forme le plus beau fleuron de sa couronne est l'*Augusta Taurinorum* (27), composition solide et fondée en entier sur des documents authentiques rassemblés avec d'incroyables travaux. Philibert de Pingon a encore laissé quelques ébauches (28); il a écrit *sa vie*, laquelle, de même que son testament, a été imprimée à Turin en 1779.

La troisième période de la culture de l'histoire de notre pays commence au célèbre et infortuné père Monod. Durant l'intervalle qui s'était écoulé entre Philibert de Pingon et lui, plusieurs publications importantes avaient été faites. Il faut laisser de côté les opuscules d'André Alberti, de Jean Frisat, de Botéro, de Doglioni, de Wanderburch, de del Bene (29),

tastique des *Chats parlans*, 4e vol. des *Lettres de deux amies*. — M. J. Replat me disait dernièrement que les recherches de MM. Diodati et Grenus pour retrouver cette chronique, avaient été infructueuses.

(27) En 1577.

(28) Il avait commencé un ouvrage de longue haleine, intitulé : *Antiquitates Allobrogicæ*, manuscrit. — On a encore de lui une histoire pieuse du Saint-Suaire, *De syndone evangelica*.

(29) Le Florentin André Alberti et Jean Frisat, prieur de Tarentaise, ont écrit en vers la chronique des princes de Savoie ; l'ouvrage de Jean Frisat est divisé en *élégies*; la première débute par ces mots :

Arma Sabaudorum canimus, populoque potenti, etc.

Jean Botéro, abbé de St-Michel-de-la-Cluse, a composé

et citer avec éloge la *Vie d'Emmanuel-Philibert*, par Tonso (30), et surtout l'*Histoire du Piémont*, de L.

les *Vite de' principi christiani*, 1603, en deux parties; on y trouve les faits et gestes des comtes et des ducs de Savoie.

Fauste Doglioni publia, en 1608, *le Gloriose memorie della famiglia augustissima de serenissimi duchi di Savoia.*

Lambert Wanderburch, doyen de N^{e}-D^{e} d'Utrech, fit imprimer, en 1550, par les fameux Plantain d'Anvers, *Sabaudorum ducum principumque historiæ gentilitiæ libri duo.*

Del Bene Alphonse, abbé de Hautecombe, puis évêque d'Alby, a écrit un ouvrage intitulé : *De regno Burgundiæ et Arelatis, libri duo,* 1602; il met dans la bouche des personnages de son histoire, entre autres de Bérold, de longs discours à la manière de Tite-Live et de Salluste; il a le défaut de ne citer aucune autorité. La bibliothèque de l'Université de Turin a de lui un poème manuscrit (l'*Améléide*), lequel commence ainsi :

Je chante les travaux, les faits et la valeur
Du généreux Amé qui desmonta de Savoye,
En Orient alla secourir l'empereur,
Lors que le Turc félon issu du sang de Troye
Vint ravager l'Europe et s'en faire seigneur.

Ces mauvais vers me font souvenir que le célèbre Honoré d'Urfé, après avoir publié son roman d'*Astrée,* avait entrepris une histoire poétique intitulée *la Savoisiade;* en voici les premières lignes :

D'un grand prince Saxon je chante les allarmes,
Les efforts généreux, la fortune et les armes,
Les combats, les desseins, qui firent par le fer
Du rebelle ennemi ce prince triompher,

della Chiesa (31). On aime à entendre ce dernier écrivain dire dans sa préface : « Je sais que les « princes d'aujourd'hui s'offensent quand on leur « démontre leur véritable origine, qu'ils voudraient « trouver leurs ancêtres exempts de vices et brillants « de vertus, mais je ne hais rien tant que la flatterie. »

Le père Monod, jésuite, né à Bonneville vers la fin du XVI[e] siècle, aborda la carrière littéraire en publiant ses *Recherches historiques sur les alliances de France et de Savoie* (32), ouvrage qui, à travers le

Quand poussé du destin dont il se fit la voye,
Aux Alpes il planta le sceptre de Savoye.

Alphonse del Bene a laissé un manuscrit : *Alphonsi del Benei episcopi Albiensis ac abbatis Altacumbæ, de familiæ cisterianæ nec non Altacumbæ, Sancti Sulpicii ac Stamedei cœnobiorum in Sabaudia sitorum origine;* c'est, comme on voit, une Notice sur les abbayes de Hautecombe, de St-Sulpice et de Tamié. Ce manuscrit doit être dans la bibliothèque du Roi.

(30) Joannis Tonsi, *De vita Emm. Philibertis, libri* 2.

(31) *Historie del Piemonte,* 1608. — Louis della Chiesa, conseiller du duc Charles-Emmanuel et sénateur au Sénat de Turin, a composé plusieurs autres ouvrages, dont on trouvera la série dans le *Syllabus script. Pedemont.;* c'est de lui qu'est le recueil intitulé *Observationes forenses sacri Senatus Pedemontani.*

(32) *Recherches historiques sur les royales alliances de France et de Savoye, où sont montrées plusieurs admirables rapports entre ces deux maisons, et déduites dix-neufs alliances qui jusqu'à maintenant ont été entre icelles;* in-8°, 1621; in-4°, 1641.

clinquant du panégyrique, laisse apercevoir l'homme nourri d'études sérieuses. Son *Apologie de la maison de Savoie* (33) contre les fameux pamphlets intitulés : *La première et la seconde Savoisienne*, portent le même sceau que la production précédente (34). Son *Trattato del titolo e prerogative regie* (35), qu'il publia en réponse

(33) *Apologie françoise pour la sérénissime maison de Savoye, contre les scandaleuses invectives intitulées :* 1re et 2e Savoisiennes, *où se voit comme les ducs de Savoye ne possèdent chose aucune injustement usurpée sur la couronne de France, mais ont été les plus constans en l'amitié de ses roys, comme les plus anciens en leur alliance*; 1631.

(34) La première *Savoisienne* fut composée en 1600, à l'époque où Henri IV occupait militairement la Bresse et la Savoie ; ce pamphlet avait pour but d'empêcher la restitution de ces deux provinces. La seconde *Savoisienne* fut publiée en 1630, dans une circonstance à peu près semblable. On jugera de ce que l'une et l'autre contiennent par le titre de la réimpression qui en fut faite à Grenoble par P. Marnioles : *La 1re et la 2e Savoisienne, où se voit comme les ducs de Savoye ont usurpé plusieurs estats appartenans aux rois de France : comme les rois de France en ont eu plusieurs pour cruels ennemis, voire mesme tous ceux qui ont esté les plus proches de leur alliance ; les feintes propositions de paix qui se faisaient à Paris, Lyon, Suze, Pignerol et ailleurs, pour tromper le roi, faire périr ses armées, et assubjetir l'Italie sans moyen de s'y pouvoir opposer, et par conséquent la nécessité de cette dernière guerre.* — Sur les auteurs présumés de ces deux libelles, voy. la *Bibl.* du P. Le Long.

(35) En 1633, puis réimprimé sans date.

aux prétentions de la République de Venise, sur la préséance, est un chef-d'œuvre de logique et d'érudition. Enfin, son *Amedeus pacificus*, imprimé en 1624, a vengé Félix V des calomnies dont ce pontife a été l'objet (36).

On sait que le père Monod, victime de la haine du cardinal de Richelieu et de la faiblesse de Madame Royale, finit ses jours captif au château de Miolans : là il composa un *Traité de la faveur des princes* (37). Il a laissé en manuscrit une *Histoire de Genève* (38), une *Histoire des Evêques de Genève* (39), des *Annales ecclésiastiques et civiles de la Savoie*, restées inachevées (40), puis un ouvrage très-remarquable, inconnu à Guichenon, et portant le titre d'*Essai historique si la Savoie*

(36) Abraham Brovius a inséré cet ouvrage dans le 17e volume de sa continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius ; il s'en est servi comme de correctif aux jugements un peu hasardés qu'il avait précédemment portés sur le pontificat de Félix V.

(37) Grillet, *Dict. hist.* — Baylé, *Dict.*, art. *Caussin.* — Moreri, art. *Monod.*

(38) *Historia Genevensis et nascentis in ea civitatis primordia.*

(39) Duchêne en cite un fragment dans ses *Preuves* de l'histoire des Cardinaux français.

(40) *Annales Sabaudiæ.* Guichenon et quelques auteurs modernes, tels que MM. Vernazza, Napione, Cibrario, les citent parfois. — Le P. Monod avait également commencé un ouvrage intitulé : *Hieralogia*, ou recueil alphabétique des rits ecclésiastiques. — Voy. du reste la *Corona reale*, le *Syllabus* de Rossoto, le *Diction.* de Grillet, etc.

était jadis et doit être tenue aujourd'hui fief de l'empire. La première fois que j'eus l'occasion de voir le frontispice de ce livre, je m'imaginai que l'auteur, foulant aux pieds des faits avérés, n'avait eu d'autre but que celui de dresser un échafaudage de flagorneries; car après tant d'actes d'inféodations passés par les empereurs d'Allemagne en faveur de nos princes, je ne pouvais douter que ceux-ci ne fussent pas réellement ce qu'ils reconnaissaient être. Mais en examinant les raisons qui fondent l'opinion du savant religieux, on est presque forcé de les trouver bonnes. En effet, lorsque Rodolphe-le-Fainéant, dernier roi de Bourgogne, céda ses états à l'empereur Conrad, et lui envoya la lance de saint Maurice, il entendit que son royaume échût au donataire à titre de succession particulière, abstraction faite de la qualité d'empereur; et cela est si vrai, que Conrad, après la mort de Rodolphe, se fit couronner roi de Bourgogne, afin de témoigner que le royaume de Bourgogne, auquel était incorporé la Savoie, n'avait rien de commun avec l'empire. M. le comte Napione paraît être de l'avis du père Monod (41).

(41) *Notizia ed illustrazione di una carta dell' anno 1036, da cui risulta che Umberto I primogenito di Savoja era di sangue reale.* (Mem. dell' Acad. di Torino, t. 31.)

Le passage suivant, tiré des *Imagines historiarum* de Radulf de Dicet, recueil de dom Bouquet, vol. 13, p. 201, démontre que cette opinion était encore générale au XII[e] siècle : *Fredericus imperator romanus varias regnorum*

Avant d'arriver à Guichenon, je ne dois pas omettre d'indiquer les travaux de François-Augustin della Chiesa, évêque de Saluces. Sa *Corona reale*, publiée en 1655, contient une foule de recherches intéressantes concernant les différentes localités de notre pays; la forme anecdotique et descriptive adoptée dans cet ouvrage est cause qu'on le lit avec plaisir. Les *Fiori di biasoneria*, qui parurent à la même époque, offrent la série des insignes héraldiques de la plupart des familles nobles de la Savoie et du Piémont. Bien que della Chiesa ait quelquefois erré dans sa manière de blasonner (42), on ne peut

imperio subditorum metas pro varietate linguarum distinguens LONGOBARDOS, BAJOARIOS, AUSTRASIOS, BURGUNDIONES *diligenter recensuit (anno 1178), et juxta numerum quatuor populorum edoctus est plenius quatuor sibi competere diademata, quæ simul imperio consolidata romano, Fredericum in conspectu regum magnificant.* Cui BURGUNDIÆ regnum a multis retro temporibus usque nunc suppresso regis nomine, per comites administratum nomine dotis non est dubium accrevisse suis hæredibus, hæreditario jure devolvendum, non per electionem, sicut imperiale culmen transfertur in quempiam transferendum. *Et licet Fredericus in adversis huc usque semper extiterit constantissimus, vir tamen uxorius reputatur, a multis quærens quomodo placeat uxori. Rediens siquidem ab Italia ne quid imperatrici deesset ad gloriam, in terra nativitatis suæ capiti suo fecit imponi* DIADEMA BURGUNDIÆ *die Nativitatis B. Mariæ Virginis, in urbe Vienna.*

(42) Je me suis amusé à comparer les *Fiori di biasoneria* avec un manuscrit de Besson, trouvé par M. J. Replat,

nier que son recueil ne soit utile et piquant (43).

Puisque je parle armoiries, je ne puis m'empêcher de dire deux mots d'un livre fort rare, qui renferme à cet égard des choses précieuses; ce livre, je l'ai déjà cité: c'est le *Pourpris historique de la maison de Sales*, par Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, petit-neveu et l'un des successeurs de l'illustre apôtre du Chablais (44). Le *Pourpris historique de la*

dans le comble d'une vieille maison d'Annecy. Ce manuscrit, intitulé *Armoiries de diverses familles nobles de la Savoie, et de quelques autres étrangères avec lesquelles elles ont fait alliance,* renferme une suite d'armoiries peintes, selon toute probabilité, par Besson lui-même, et recueillies aux sources les plus authentiques; M. Cibrario en est maintenant possesseur.

(43) On a encore de F. A. della Chiesa : *Il catalogo de scritori Piemontese e Savoiardi*, 1614; *Historia chronologica cardinalium, archiepiscoporum, episcop. et abbat. Pedemontanæ regionis*, 1645; puis un grand nombre d'ouvrages restés inédits.

(44) Charles-Auguste de Sales était un homme d'un esprit ingénieux, d'une parole éloquente, d'un savoir éminent. Il eut le regret de ne pas voir réussir son ouvrage; mais cet insuccès résultait moins de la manière dont il avait traité sa matière que du sujet lui-même. Il se proposait d'écrire l'histoire de la Savoie; le manque de temps ou d'autres motifs l'empêchèrent de mettre à fin l'exécution de ce projet. Guichenon et Capré ont profité des immenses matériaux rassemblés par lui. (Voyez la *Maison naturelle de saint François de Sales*, par le P. de Hauteville, 1669; voy. encore les mémoires manuscrits de M. Montréal). — Puisque j'ai cité Capré, il faut que

maison de Sales, où l'on trouve tout au long déduite l'histoire fabuleuse, puis l'histoire vraie de cette antique lignée, est divisé en pans, toises et pieds, au lieu d'être distribué par sections, chapitres et paragraphes; la lecture en est ennuyeuse, parce qu'on s'intéresse naturellement peu à des événements domestiques dépouillés de l'attrait du drame; mais qui veut s'instruire y recueillera sûrement une ample moisson.

La connaissance de l'art héraldique est essentielle à quiconque s'occupe d'histoire : le moyen-âge, presque toujours si obscur, ne saurait être débrouillé qu'à l'aide du blason. Le blason donne la clef d'une multitude de faits spéciaux qui se rattachant aux faits généraux, contribuent à en expliquer les causes. Et d'ailleurs, quand il n'aurait que l'avantage de mettre en lumière la chronique de ces vieux manoirs qui, sur les flancs de nos montagnes, montrent leurs crénaux à demi ruinés, ne serait-ce pas un motif pour y consacrer quelques veilles? Une grossière sculpture à l'angle d'une tour, ou contre le pilier d'une église, ou gisante dans les décombres d'un cloître, vous

je dise quelque chose de son ouvrage. François Capré, conseiller du duc de Savoie, et maître ordinaire de la Chambre des comptes, a publié en 1662 un *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie, justifié par titres, statuts, ordonnances, édits et autres preuves tirées des archives*. Ce travail, qui n'a que le mérite des recherches, contient plusieurs documents concernant l'histoire judiciaire, économique et politique de notre pays; on ne peut se dispenser de le consulter.

apprend très-souvent ce que vous demanderiez en vain aux historiens. Si, par exemple, vous aviez jamais l'occasion de visiter le château de Miolans, vous remarqueriez en plusieurs endroits des écussons aux armes de Miolans, qui sont *bandées d'or et d'azur de six pièces*, écartelées de celles de Montmayeur, qui sont *de gueule à un aigle éployé d'argent membré d'azur*. Eh bien! les conséquences que vous tireriez de cette observation sont qu'originairement les fiefs de Miolans et de Montmayeur formaient des juridictions distinctes possédées chacune par des seigneurs particuliers; qu'à une époque difficile à préciser, le fief de Montmayeur fut dévolu héréditairement ou de toute autre manière aux sires de Miolans, et que ce n'est qu'ensuite que ces grands feudataires construisirent l'immense castel dont les restes offrent encore à l'antiquaire, au romancier, à l'artiste, de si beaux sujets d'études.

Je m'écartais de mon chemin, j'y retourne. La dernière moitié du XVII[e] siècle vint donner en Europe un surcroît d'activité aux élucubrations historiques; des monuments de tous les âges enfouis dans les archives des villes, des palais, des monastères, furent mis au jour, et dissipèrent à jamais les rêves des chroniqueurs. Entre les mains du grand Mabillon, *magni Mabillonii*, la diplomatique, la paléographie s'élevèrent au rang de science. En France, le père Labbe, le père Sirmond, dom Luc d'Achéry, les Sammarthan, Pithou, les deux Duchêne; en Allemagne, Reuber, Goldast, Lindebrog, Leibnitz, Grotius, Grœvius,

Pistorius, Eccard ; en Angleterre, Sawili, Cambden, Twysden ; en Espagne, André Schott ; en Italie, le célèbre Muratori, publièrent ces immenses collections qu'on regarde à juste titre comme les sources de l'histoire intermédiaire. Des voyages entrepris aux frais des princes protecteurs des lettres ajoutèrent de nouvelles richesses aux trésors précédemment recueillis. Déjà en 1500, l'empereur Maximilien et Frédéric III, électeur de Saxe, avaient chargé le fameux Conrad Celtès d'explorer scientifiquement une portion de la Germanie. Plus tard, les ducs de Bavière Guillaume, Louis et Ernest, assignèrent une semblable tâche au savant Jean Thurmer Aventin. Vers 1570, Marc Wagner entreprit plusieurs pérégrinations, et put fournir ainsi de nombreux matériaux aux Centuriateurs de Magdebourg. Soixante ans après environ, l'éminent jurisconsulte Ulrick Prégizer visita la Suisse, la Bourgogne, l'Alsace, la Savoie, le Lyonnais (45). En même temps, la Congrégation naissante de St-Maur, aidée de la munificence de Louis XIV, jetait les fondemens du merveilleux édifice qu'elle a dressé aux lettres, et préparait la venue des Ruinart, des Germain, des Montfaucon, des Martenne, des Durand, des Thierry, des Bouquet (46).

Ce fut au milieu de cet entraînement général que parut Guichenon. Samuel Guichenon naquit à Mâcon au commencement du XVIIe siècle, et fut d'abord

(45) *Christ. Gottlieb Buderus, de itineribus eruditorum.*
(46) *Hist. de la Congrég. de St-Maur.*

qu'il ne s'inquiétait guère de la vérité, pourvu qu'il continuât à jouir de la pension que lui avait accordée la maison de Savoie. Ceci est trop sérieux pour qu'on doive l'adopter sur de simples assertions. Bayle, il faut l'avouer, dit bien, en citant comme autorité l'*Histoire générale des églises vaudoises*, de Jean Léger, que « Guichenon n'osait écrire une ligne qui n'eût « passé au creuset de Turin, et qu'il ne pouvait « refuser de s'incliner devant les oracles du marquis « de Pianezza et du président Trucchi (51). » Je ne sais jusqu'à quel point Guichenon étendait sa déférence pour les deux favoris de la duchesse Christine; ce qu'il y a de certain, c'est que le savant Hoffmann, auteur de la vie de cet écrivain, ne tient nul compte de pareilles inculpations. M. le chevalier Gazzera, dans un ouvrage publié l'année dernière, et contenant plusieurs pièces inédites du Tasse (52), rapporte avoir vu, en 1837, à la bibliothèque de Lyon, un manuscrit de Guichenon, intitulé : *Histoire de la souveraineté de Dombes* (53), et en tête duquel se trouve une note de la main même de l'auteur, énonçant que si cette histoire n'a pas été imprimée, c'est que S. A. madame la princesse de Dombes exigeait qu'il y opérât des changements *indignes d'un homme d'honneur et qui fait profession d'être historien*. Cela me semble assez significatif.

(51) Bayle, *Dict.*, art. *Guichenon*.
(52) *Tratt. della Dignità ed altri inediti scritti del Tasso.*
(53) Ce manuscrit est cité par le P. Le Long, art. 3648.

Je ne prétends pas néanmoins qu'il faille suivre aveuglément Guichenon, et se tenir bouche close devant le *magister dixit*. Non : il est reconnu aujourd'hui que Guichenon était peu versé en paléographie et en numismatique ; les sceaux et les monnaies dont il a donné les dessins ont depuis long-temps été jugés comme destitués de tout caractère d'authenticité (54). Si l'on se donne la peine de comparer les chartes qu'il a transcrites avec celles qui se trouvent dans la publication récente des *Monumenta historiæ patriæ* (55), on y remarque des erreurs presque à chaque page ; aussi Muratori, dans la préface des chroniques d'Asti (56), dit-il de lui : *Guichenonius, vir alioqui multæ eruditionis, sed non semper accuratus*. Napione l'accuse d'avoir supprimé, dans une charte de l'an 1098, les mots *ex natione mea*, afin de rendre d'une démonstration plus facile la thèse de l'origine Saxonne des princes de Savoie (57). Enfin, on s'étonne souvent de le voir, dans de certaines opinions de haute conséquence, s'appuyer sur des titres qu'il ne produit pas, et dont ainsi l'on a le droit de révoquer en doute la réalité.

Après Guichenon et Emmanuel Tésauro, son

(54) Napione, *Disc. intorno alla stor. del Piemonte*. — Cibrario et Promis, *Sigilli de' principi di Savoja*.

(55) *Tomus I Chartarum*.

(56) *Rer. ital. script.*, tom. XI.

(57) *Osservaz. intorno ad alcune antiche monete del Piemonte*.

contemporain, qui écrivit avec succès les annales de la ville de Turin (58), et l'*Origine des guerres civiles du Piémont* (59), les études historiques ne firent que décheoir, et tombèrent presque entièrement dans l'oubli. « Nos souverains, dit M. Costa de Beauregard, « n'eurent plus guère d'historiographes ; ils favori-« sèrent même peu les personnes qui se seraient « dévouées à en remplir les fonctions (60). » Il est de fait qu'un système auquel on ne saurait trop quelle cause raisonnable assigner, arrêta dès lors toute espèce d'élan, et condamna à demeurer enfouis un grand nombre de manuscrits dignes de voir la lumière (61). Muratori, qui avait le désir d'insérer

(58) *Storia dell' augusta citta di Torino*. Giroldi a annoté et continué cette histoire.

(59) Tésauro est auteur de plusieurs autres ouvrages, et notamment d'une histoire d'Italie pendant la domination des Barbares.

(60) *Mém. hist. sur la maison de Savoie*, in prefat.

(61) La Commission royale des recherches historiques, à Turin, présidée par S. Exc. le chevalier César de Saluces, vient d'éditer un ouvrage dont la publication était, depuis plus d'un siècle et demi, sollicitée par tout ce que nous avons d'amis des lettres ; c'est la *Storia delle Alpi marittime*, par Pietro Gioffredo, laquelle occupe en entier le 3e vol. des *Monumenta historiæ patriæ*. Pietro Gioffredo, écrivain sagace et érudit, était contemporain de Tésauro et de Guichenon. Son immense travail jettera de grandes lumières sur l'histoire de notre patrie. M. le chevalier Costanzo Gazzera a donné, en tête du volume précité,

dans son vaste recueil des monuments propres à jeter quelques éclaircissements sur l'histoire du Piémont, n'hésite pas à se plaindre des obstacles qui lui furent suscités quand il s'occupait de parvenir à ce noble but ; on n'a qu'à lire à ce sujet ses préfaces aux chroniques d'Asti et à celle de Monferrat (62).

Pendant cette période de découragement, on cite le laborieux Besson, curé de Chapéry, qui, surmontant les dégoûts dont on l'abreuvait, publia en 1759, sous une indication pseudonyme du lieu de l'impression (63), ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, de Tarentaise, de Maurienne et d'Aoste* (64).

A la fin du XVIII[e] siècle et dans les premières années du XIX[e], les études historiques se relevèrent un peu. Les *Monumenta aquensia* de Moriondi, le *Pedemontium sacrum* de Meyranesio, l'*Adelaide illustrata* de Terraneo, les *Cariche del Piemonte* de Galli, le *Piemonte cispadano e traspadano* de Durandi, les *Piemontesi illustri* et la *Biografia piemontese* de Tenevelli, l'*Histoire militaire du Piémont* d'Alexandre de

une intéressante biographie de cet auteur. La Commission royale des recherches historiques, interprète de la reconnaissance publique, a dédié à S. M. le roi Charles-Albert ce nouveau fruit de ses veilles.

(62) *Script. rer. ital.*, tom. XI et XXIII.

(63) *Nancy* au lieu d'*Annecy*.

(64) Pasini et Rivantella publièrent à la même époque le cartulaire de l'église d'Oulx : *Chartarium Ulciensis ecclesiæ*.

Saluces, les savantes dissertations des Rangone, des Vernazza, des Napione, entourèrent de données nouvelles les points intéressants de notre histoire. En Savoie, Costa de Beauregard publia ses *Mémoires*, Grillet son *Dictionnaire historique et statistique*, Albanis Baumont sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*.

Quelques mots de critique sur ces trois dernières productions : l'ouvrage du marquis Costa de Beauregard est bien écrit, agréable à lire ; il contient beaucoup de recherches, de notes curieuses, mais l'ensemble n'en est pas assez compacte, les faits importants n'y sont pas assez approfondis. Grillet n'avait ni le génie de l'historien ni le tact du lexicographe ; on regrette qu'avec les immenses matériaux qui étaient en son pouvoir, matériaux que l'incurie des hommes a laissé périr, il n'ait fait qu'un livre maigre, décharné, sans intérêt, sans onction. Le vandalisme révolutionnaire qui a livré aux flammes les archives de nos villes, de nos châteaux, de nos monastères (65), a rendu toutefois précieux le Dictionnaire de Grillet (66). Je ne crois pas être sévère en disant que la

(65) Celles de la ville de Chambéry ont été respectées ; il ne reste presque rien de celles d'Annecy, de la Roche, de Bonneville, d'Yenne, etc.

(66) Grillet a composé en outre l'histoire de la Roche, sa ville natale ; un vol. in-8° de 115 pages. J'ai entre les mains le manuscrit de l'auteur ; ce manuscrit est orné d'armoiries et d'enluminures ; il contient quelques chartes qui n'ont pas été imprimées.

description des Alpes grecques et cottiennes, par Albanis Baumont, est un ouvrage dont je serais tenté de défendre la lecture à quiconque voudrait avoir sur l'histoire de notre pays des notions claires et saines : les conjectures hasardées s'y rencontrent à chaque page. Rien de puéril comme les tortures que cet écrivain se donne pour justifier ses éternelles étymologies grecques ou celtiques. Il fait dériver, par exemple, le nom du Mont-du-Chat de *mons thuatès*, mont de Mercure (on sait que les anciens Gaulois appelaient *Thuat* la divinité dont les attributs se rapprochaient de ceux du Mercure romain). Or, si M. Albanis Beaumont eût consulté les chartes, il aurait vu que la désignation de Mont-du-Chat est moderne, et qu'on la trouve pour la première fois dans les franchises octroyées à la ville de Chambéry, par le comte Thomas, en 1232, où il est dit : *Non recipientur burgenses nisi voluntate dominorum suorum, nec aliquis homo a* MONTE CATI *citra et a scalione de Cou nec citra Siluetam*.... « Nul ne sera reçu bourgeois sans le con-« sentement de son seigneur, non plus qu'aucun « homme en-deçà du Mont-du-Chat et de la montée « de Couz et en-deçà de Silvette. » Les documens antérieurs nomment le Mont-du-Chat *mons Munni*, *mons Muniti ;* au XVI[e] siècle, lorsque les romans de chevalerie tournaient toutes les têtes, on supposa que le roi Artus avait passé jadis cette montagne, suivi de l'enchanteur Merlin.

Du reste, ce n'est point à la langue celtique, dont les élémens sont un sujet de querelle entre les sa-

vans (67), qu'il faut recourir pour débrouiller nos étymologies nationales ; les racines teutoniques amènent à des résultats infiniment plus satisfaisants (68). Georges Eccard, dans sa belle édition de la loi salique, Hugo Grotius, dans son histoire des Goths, sont parvenus à ressusciter l'âpre langage des peuples qui s'établirent sur les débris de l'empire romain, et qui imposèrent à la plupart de nos villes, de nos rivières, de nos forêts, de nos vallées, les noms qu'elles portent encore aujourd'hui. Si le bon évêque Charles-Auguste de Sales eût vécu cent cinquante ans plus tard, il n'aurait pas sans doute imaginé de faire remonter jusqu'à Numa-Pompilius l'origine de sa famille : *Sales* dérive évidemment de *sal*, mot qui, chez les francs et les bourguignons, signifiait habitation, maison, château ; la *terre salique* était la terre qui environnait la demeure du barbare ; la *loi salique* était la loi qui régissait son patrimoine (69). On ren-

(67) La plupart des auteurs qui ont écrit sur la *langue celtique*, tels que Bullet, Duclos, Hotomann, Pezron, Larramendi, Baxter, Macpherson, Becan, Rudbeck, le Brigant, La Tour d'Auvergne, sont entre eux dans un état de dissidence continuelle.

(68) M. le baron Frédéric Gingins de la Sarraz, de Lausanne, dans son admirable ouvrage sur l'établissement des *Burgunden* en Suisse, en Savoie, en Dauphiné, etc., a montré tout le parti que l'on pouvait tirer des racines teutoniques pour l'histoire si obscure des Ve et VIe siècles.

(69) Le mot *sala* est employé avec la signification de *maison*, *habitation*, *pourpris*, dans toutes les lois bar-

contre des localités dénommées *Sales* non-seulement en Savoie, mais en France, en Suisse, en Allemagne; il y a en Genevois un *Sallenove;* Sallenove équivaut à *maison neuve*. On peut, en suivant avec modération cette route, arriver à des conséquences sinon toujours certaines, du moins probables.

Il me faudrait de longues pages pour mentionner tous les travaux qui, depuis vingt ans, ont enrichi les annales de notre patrie. L'*Histoire de Chieri*, par Cibrario, l'*Histoire des princes d'Achaïe*, par Datta, l'*Histoire de Sardaigne*, par Manno, l'*Histoire de Saluces*, par Muletti, l'*Histoire de la Ligurie*, par Serra, l'*Histoire de Nice*, par Durante, l'*Histoire de l'ancienne législation du Piémont*, par Sclopis, l'*Histoire de la maison de Savoie*, par Frezet, les *Antiquités d'Aqui*, par Biorci, les *Remarques sur Novarre*, par Bianchini, le *Dictionnaire géographico-historique* de Casalis, l'*Histoire de l'invasion des Sarrasins en France, en*

bares. Ainsi l'article 81 de la loi des Allemands, porte : *Domum ejus incendat seu* SALAM ; le § 7, tit. 11, liv. 1 de la loi des Lombards : *De* SALA *propria exire ;* le titre 4 de l'édit du roi Rotharis : *Si quis bovolcum de* SALA *occiderit, componat XX sol.* Au XIII[e] siècle, *sale* voulait encore dire *maison, château*, témoin le roman d'Auberi :

A Arras vont tout le chemin plenier
En la grant SALE sont alé hebergier.

Et le roman de Condat :

Là dedens ot sa SALE et son donjon.

Voy. le glossaire de Ducange.

Savoie et en Piémont, par M. Reinaud, membre de l'Institut, les savantes dissertations insérées dans les huit derniers volumes des Mémoires de l'Académie royale de Turin, les fruits de tant de veilles, de tant de méditations, sont venus se grouper autour de la noble effigie d'Humbert-aux-Blanches-Mains, et l'ont parée d'une auréole nouvelle.

La Société Royale Académique de Savoie n'est point demeurée étrangère à ce concours des intelligences : d'intéressantes recherches sur la généalogie de nos princes, sur l'histoire des Allobroges, sur les vicissitudes de la vieille abbaye de Hautecombe, sur l'apostolat de saint Bernard de Menthon, sur les écrits de saint François de Sales, sur la carrière politique d'Emmanuel-Philibert, sur celle de l'illustre général à qui nos concitoyens reconnaissants ont décerné la couronne civique, ont placé les membres de cette Société au niveau de ce qu'il y a de plus estimable dans la hiérarchie des gens de lettres.

Ce n'était pas assez pour nos augustes Souverains d'avoir favorisé dans ces derniers temps la culture des sciences, d'avoir répandu leurs bienfaits sur tous ces hommes qui rivalisaient de zèle pour élever le glorieux édifice de notre histoire ; ils ont voulu contribuer directement à cette œuvre. En 1828, M. Duboin commença, par ordre du roi Charles-Félix, cette grande collection des *Lois et Edits* (70),

(70) *Raccolta per ordine di materie delle leggi, editti, manifesti, ecc., compilata dall' avvocato Felice Duboin.*

qui déjà forme près de quatorze volumes in-folio, et où l'historien peut se promettre de recueillir une abondante moisson. Un peu plus tard parurent, sous les auspices du Ministre de l'intérieur, les *Traités publics de la maison de Savoie, depuis la paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à nos jours* (71). En 1832, MM. Luigi Cibrario et Domenico Promis entreprirent, aux frais de S. M. Charles-Albert, un voyage en Savoie, en Suisse et en France, d'où ils rapportèrent une foule de chartes, qui furent éditées l'année suivante sous le titre de *Documenti, monete e sigilli* (72). En 1834, les deux mêmes savans nous donnèrent leurs *Sigilli de' Principi di Savoja* (73), ouvrage plein d'érudition et de remarques neuves et curieuses. En 1837, M. le chevalier Gazzera visita, d'après les intentions du Roi, les principales bibliothèques de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné, du Lyonnais, et constata les richesses qu'elles renfermaient; la relation de cette exploration a été imprimée en 1838, dans la préface

Ce recueil sert de continuation à ceux de Borelli, de Bailly et de Joly; on y trouve pourtant un grand nombre d'édits et de manifestes déjà publiés par ces trois derniers collecteurs. Le peu d'exactitude du travail de Borelli était depuis long-temps connu; Bailly, en voulant rajeunir le style de Philibert-Emmanuel, a souvent altéré le sens des dispositions législatives de ce prince; je crois que Joly a été plus consciencieux.

(71) Cinq vol. in-4°.

(72) Un fort vol. in-8°.

(73) Un vol. in-4°.

critique historique était encore enveloppée de langes, on a vu naître une multitude d'opinions erronées ; on a vu des fautes de copistes ou un rapport fortuit de consonnances entre certains noms, être cause qu'on attribuait à telle contrée des habitants qu'elle n'avait jamais nourris, à telle ville, à tel hameau, une célébrité purement fantastique, à tel événement des résultats dont l'exagération passait toutes bornes. Ainsi les *Focunates*, qui probablement occupaient une portion du Tyrol (76), ont été placés dans le Faucigny ; cette opinion, accréditée par Guichenon (77), est encore l'opinion vulgaire. On a cru que le village de Chevron était le *Civaro* d'où Plancus, gouverneur des Gaules, datait sa correspondance avec Cicéron, son maître (78), tandis qu'il est bien reconnu aujourd'hui qu'au lieu de lire *Civarone ex finibus Allobrogum*, il faut lire *Cularone*, Grenoble (79). On a porté à 200 mille le chiffre des Allobroges et autres Gaulois tués à la célèbre bataille que gagna Q. Fabius Maximus, à la jonction du Rhône et de l'Isère (80), quoi-

(76) Lodovico della Chiesa, *dell' Historie di Piemonte.* —Josias Simler, *De lepont. Alp.* — Grillet, *Dict. histor.*

(77) Guichenon, *Hist. généal.*, p. 6.

(78) C'est ce qu'affirme Grillet dans son *Dict. histor.*, et ce que l'on a répété cent fois après lui.

(79) *Vide notas ad 25 epistolam Planci ad Ciceronem, in tomo I scrip. rer. gall. et francic.*

(80) M. le chanoine Chuit, dans son excellente *Notice sur les Allobroges*, a, je crois, lui aussi, laissé échapper

qu'on soit maintenant d'accord que le texte de Strabon a subi une altération, et que de 8 myriades (80 mille), on a fait 20 myriades (200 mille), par la facilité de confondre sur les manuscrits la note numérique de 20 avec celle de 8.

Mais si au XVI[e] siècle, alors que les chefs-d'œuvre épargnés par le temps portaient encore l'empreinte des substances impures dont l'ignorance les avait souillés ; si au XVI[e] siècle on ne pouvait avancer d'un seul pas sans crainte de se fourvoyer, la route est, aujourd'hui, devenue plus sûre. La découverte, la correction, l'illustration de plusieurs documents d'une haute importance, tels que la *Table de Peutinger* (81), l'*Itinéraire d'Antonin* (82), la *Notice des provinces et des cités de la Gaule* (83), la *Notice de l'empire d'Occident* (84), ont aplani une foule de diffi-

ce chiffre. Voy. le 3[e] vol. des *Mém. de la Société Royale Académique de Savoie.*

(81) Appelée ainsi parce qu'elle fut découverte par le savant Peutinger. On la nomme aussi *Table Théodosienne,* à cause du temps où l'on présume qu'elle a été faite. Dom Bouquet l'a éditée dans le 1[er] volume de son *Recueil des historiens des Gaules.*

(82) C'est mal à propos qu'on lui donne ce nom; car il y est fait mention de Constantinople, de Constance et autres villes qui certainement n'existaient pas du temps d'Antonin.

(83) Sirmondus, *Concil. Gall.*, tom. 1.

(84) Grævius, *Thesaurus antiq. rom.*, tom. 7. Cette notice, de même que celle de l'empire d'Orient, a été

cultés ; la numismatique et l'antiquité monumentale offrent libéralement leurs trésors à quiconque veut y puiser ; les matériaux de l'édifice sont prêts, il ne s'agit que de les mettre en œuvre.

Les peuples qui se ruèrent sur le monde romain et s'en distribuèrent les débris, font de l'Europe historique un chaos où l'on trouve à peine un sentier à suivre. Cette époque de désastres est pourtant essentielle à étudier, car elle a fourni de nombreux éléments à la civilisation actuelle. Personne, que je sache, que M. Frédéric de Gingins de la Sarraz, de Lausanne, n'a osé s'engager dans cette période si obscure des annales de notre pays ; on connaît son beau travail sur la migration des *Burgunden* (85). Long-temps avant d'avoir lu cet ouvrage, je pensais déjà que Grillet s'était trompé (86) en énonçant qu'il fallait attribuer à Charlemagne la division de la Savoie en divers *pagi* ou *comitatus*, comme le *pagus Genevensis*, le *pagus Savogensis*, le *pagus Albanensis*, etc. (87) ; cette division remonte nécessairement au

commentée par Guido Pancirole, qui, bien que né à Reggio, doit être revendiqué par nous comme un écrivain national, puisque c'est sous les auspices des Ducs de Savoie Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, qu'il a composé la plupart de ses ouvrages.

(85) *Mém. de l'Acad. Roy. de Turin*, vol. 40.

(86) Grillet, *Dict. hist.*, vol. 1, p. 13.

(87) Chez les Barbares, le *pagus* (d'où dérive le mot *pays*) était le territoire plus ou moins étendu qu'admi-

partage que les *Burgunden* ou Bourguignons firent du territoire avec les Gallo-Romains, vers 443, conformément aux bases convenues entre eux, partage qu'attestent la loi de Gundebaud, Prosper d'Aquitaine, Cassiodore, Marius, Prosper Tyro et une infinité de chroniqueurs et d'historiens (88). Dans des questions aussi ardues, et en parcourant un champ aussi inexploré, on ne peut guère obtenir de solution absolue, force est de s'en tenir aux conjectures.

S'il m'était permis d'essayer un jugement sur certaines parties du livre de M. de Gingins, je me hasarderais à dire que les raisons que donne cet auteur pour prouver que lors du partage dont je viens de parler, le *pagus Albanensis* (89) resta au lot des indigènes, ne me semblent pas à l'abri de toute objec-

nistrait le comte (*comes*). Le *pagus* se divisait souvent en d'autres *pagi* ou *pagelli*, où l'on trouvait les subdivisions de la *centena*, de l'*ager*, du *finis*, du *terminus*. Voy. le Glossaire de Ducange.

(88) *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda. Prosperi chronicon ad an.* 443.

(89) Le *pagus Albanensis* était intermédiaire entre la *Saboja*, *Savogia*, *pagus Savogensis* (l'ancien décanat de Savoie) et le *pagus Genevensis* (le territoire de Genève); il comprenait les mandements actuels d'Albens, d'Annecy, de Duing et de Rumilly. Au commencement du XI[e] siècle, il conservait encore cette étendue; car on voit par les deux chartes de fondation du monastère de Talloires, que ce lieu y est désigné comme se trouvant *in pago Albanense*. (Besson, *Mém. pour l'Hist. ecclés.*, preuves N[os] 3 et 5).

tion. Les différentes localités de ce *pagus*, non moins que celles du *pagus Alingiensis* (le Chablais) et du *pagus Falciniacus* (le Faucigny), portent des noms dont l'origine teutonique est évidente, témoins Desingy, Dingy, Bluffy, Sillingy, Lovagny, Gruffy, Pringy, Maclamoz, Duing, Vaux, Metz, Etercy, Argonnex, Alex, Semenod, Seynod, Seitenex, Bloye, Salagine, etc. Annecy, qui, malgré tout ce qu'on a avancé, ne fut jamais ni une colonie égyptienne, ni une ville romaine (90), n'a-t-il pas dans son appellation un certain caractère de teutonicité? Je n'ai point fait de la langue allemande une étude des plus approfondies, mais si j'avais à émettre une opinion d'après mes faibles connaissances, je pencherais à croire qu'*Annecy* dérive de AN, *auprès*, et de ACH, qui, dans l'ancien langage teutonique, signifiait *eau*, *ruisseau*, *lac*, *étang*; le CH aurait ici une prononciation adoucie qui se rapproche de celle de l'*s* ou de l'*x*; c'est pourquoi, dans les chartes des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, Annecy est appelé *Annassiacum*, *An-*

(90) Je ne nie pas toutefois qu'à l'extrémité de la plaine des Fins (*Finis* au moyen âge avait la même signification que *pagellus*, *ager*, *terminus*) il n'existât, du temps des Romains, une station qui sans doute est la même que celle qui est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin par le mot BAVTAS; les colonnes, les autels, les inscriptions, les monuments de toute espèce qu'on y découvre chaque jour témoignent assez de son antique splendeur; mais ceci n'a rien de commun avec Annecy.

nessiacum, *Annexiacum*, et en langue vulgaire *Annassy*, *Annessy*, *Annessiu*; on écrivait encore *Annessy* du temps de saint François de Sales, mais lorsqu'on eut imaginé l'anecdote de Titius Anicius, prétendu fondateur de cette ville, il fallut changer l'ancienne ortographe; on pensa de mieux se conformer à la nouvelle étymologie en écrivant *Annecy* par un *c*, et Annecy (ou Anneci) a prévalu.

Une autre considération qui engagerait à présumer que le *pagus Albanensis* fut dévolu en majeure partie aux Bourguignons, c'est qu'Annecy et son territoire paraissent avoir été, dès l'époque primordiale, le domaine des rois de cette nation, domaine que ceux-ci transmirent aux rois francs, et ces derniers aux rois du deuxième royaume de Bourgogne. Il résulte d'une charte du 17 janvier 867 qu'Annecy était la propriété, le fiscus de l'empereur Lothaire, car ce prince en fit donation à sa femme Tietberge, ainsi que des terres de Belmont, Talloires, Doussard, Marlens (*Belmontem*, *Talluyrum*, *Ducziardum*, *Marlendum*), toutes situées *in pago Albanense* (91). La charte contenant la fondation de l'abbaye de Talloires par la reine Hermangarde et par son époux Rodolphe-

(91) *Antiq. Ital. med. ævi*, tom. 2, p. 122. Une charte du 6 des ides de novembre 879, mentionnée par Lévrier (*Chronol. hist. des Comtes du Genevois*, tom. 1, p. 31), démontre qu'à cette époque le district de Talloires, *Tagleria*, où quelques moines avaient établi une *cella*, était déja rentré dans le domaine des rois francs.

le-Fainéant, en 1025 environ, témoigne que ces mêmes terres dépendaient alors du fisc des rois de Bourgogne (92) : les illustres conjoints donnent au nouveau monastère le village de Bluffy, avec ses dépendances, et la reine Hermangarde se réserve l'usufruit des propriétés de Doussard, Vésonne, Marlens (*potestates Dulsatis, Vesonnem et Marlendis*), à charge par elle de fournir aux moines les vêtements, l'encens et vingt sous par an (*vestituram, incensum et vinginti solidos*). Enfin, dans une troisième charte du 24 avril 1011, publiée en 1833 par MM. Cibrario et Promis (93), le roi Rodolphe qualifie Annecy *Annassiacum fiscus meus ;* il y parle d'Aix comme d'une résidence royale, *Aquis, villam sedem regalem*. Ce document est très-curieux.

Quant au *pagus Savogensis, Savogia* ou *Saboja* (94), si l'on devait se décider par la seule étymologie des désignations locales, on aurait de fortes raisons de croire que les Gallo-Romains demeurèrent dans ce district en plus grande quantité qu'ailleurs ; la plupart de ces désignations portent en effet la livrée latine :

(92) Besson, *Mém. eccl.*, pr. N° 5.

(93) *Documenti monete e sigilli*, p. 17.

(94) Le petit *pagus* correspondant à l'ancien décanat de Savoie, ce *pagus*, bien différent de la *Sapaudia* ou *Sabaudia* d'Ammien Marcellin, laquelle formait une vaste contrée tout le long du Rhône, porte le nom de *Saboja* dans le capitulaire vulgairement appelé *le testament de Charlemagne*, édité par Pithou, Baronius, Baluze et Muratori : *Sabojam, Moriennam, Tarentasiam, Montem Cinisium, etc.*

Apremont *(Aspes mons)*, Barbi *(Barbitium)*, Clarafond *(Clarus fons)*, Conflans *(Confluentes)*, le Désert *(Desertum)*, Drumettaz *(Dormitorium)*, Entremont *(Inter montes)*, l'Etable *(Stabulum)*, Frêterive *(Freta ripa)*, Montmayeur *(Mons major)*, Monterminod *(Mons Ermenoldus)*, Montmélian *(Mons Medianus* ou *Emilianus)*, Montfort *(Mons fortis)*, la Palud *(Palus)*, Planaise *(Planities)*, la Table *(Tabula)*, le Vivier *(Vivarium)*, Vimines *(Viminalia)*, etc., etc.

Ce serait une tâche, pénible il est vrai, mais pleine de résultats intéressants que de rechercher les vicissitudes de notre pays durant cette période si triste et si imposante de la chute de l'empire d'Occident. Je voudrais aller dérober des couleurs aux écrivains qui assistèrent à ce désastre, je voudrais me saisir de leurs pinceaux, et dérouler dans un cadre vivace la longue suite de maux que le Bourguignon, le Franc, le Goth, le Lombard imposèrent aux inoffensifs habitants de nos vallées ; je voudrais être assez pénétré de mon sujet pour pouvoir m'écrier avec un poète témoin des événements :

Non castella petris, non oppida montibus altis
Imposita, aut urbes amnibus æquoreis,
Barbarici superare dolos atque arma furoris
Evaluere; omnes ultima pertulimus (95).

Ceux d'entre les peuples barbares qui, les premiers, fondèrent un établissement en Italie, furent les

(95) *Prosperi carmen, de Provident. divin.*

Goths (96). Les Goths, respectant le grand nom romain, changèrent peu de chose à l'économie civile de la belle contrée qu'ils avaient conquise. Leur domination s'étendait au loin sur la Dalmatie, la Rhétie, la Pannonie, la Sicile, la Corse, la Sardaigne (97). Quant à la portion des Alpes qui touche à la Gaule et à l'Helvétie, il n'est peut-être pas si facile de déterminer d'une manière précise jusqu'où s'étendait l'empire de cette nation. Il est bien constant, d'après Ennodius et Cassiodore, que les Goths avaient des possessions au-delà des Alpes (98); ces possessions formaient un continuel sujet de querelles entre eux et les Bourguignons, querelles où ceux-ci, dévorés qu'ils étaient par les guerres intestines, eurent presque toujours le désavantage. Les souscriptions des évêques qui assistèrent, en 517, au concile d'Epaone (99), démontrent qu'à cette époque la Durance,

(96) En 489. Je ne parle pas des Hérules, qui ne laissèrent de leur passagères conquêtes d'autres traces que la ruine et l'incendie.

(97) *Cassiodori epist., lib.* 3, *ep.* 49; *lib.* 9, *ep.* 10, 11, 14. — *Procopius, de bello Goth., lib.* 4, *cap.* 24.

(98) *Cassiod. epist., lib.* 3, *ep.* 17, 40, 42; *lib.* 8, *epist.* 6. — *Ejusdem Cassiod. chron. ad an.* 508, *Venantio et Celere coss. — Ennodius in panegyrico Theodorico regi dicto. — Chorogr. Ital. med. ævi, tom.* 10 *Script. rer. ital.*

(99) Il s'est élevé de grandes discussions sur le point de savoir quelle était cette ville d'*Epaone*. Certains auteurs, tels que M. de Valbonnais (*Mém. de Trévoux*,

qui se jette dans le Rhône au-dessous d'Avignon, séparait au midi les Bourguignons des Goths d'Italie, ou Ostrogoths (100); on trouve parmi les souscriptions dont je parle celles des évêques de Grenoble, d'Embrun, de Genève, d'Octudurum (101); on y trouve celle d'un *Sanctus*, évêque de Tarentaise; on y cherche en vain celle de l'évêque de Maurienne, car la Maurienne faisait alors partie de la monarchie des Goths (102).

févr. 1715, p. 232), placent Epaone à Crezantien près de Vienne; d'autres, tels que M. Annet de Pérouse, évêque de Gap (*Journal eccl.*, 1763, févr., p. 176), disent qu'Albon est l'ancienne Epaone, dont le territoire se serait appelé *ager Epaonensis.* Papyre-Masson, Simler et dernièrement Schiner (*Description du Valais*), prétendent que St-Maurice-d'Agaune et Epaone sont deux localités identiques. Selon M. de Valois, Epaone était sur les bords du lac Léman, en Chablais, là où se trouve aujourd'hui Evian. Enfin, le P. Ménestrier, dans une dissertation mss., l'abbé Pernetti, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, Claude Châtellain, dans ses annotations au Martyrologe romain, ont pensé, peut-être avec quelque raison, que la ville d'Yenne en Savoie était l'Epaone où S. Avit convoqua le concile de 517. Les actes du concile d'Epaone ont été recueillis par le P. Labbe, tom. 4, p. 1573, et par le P. Sirmond, tom. 1, p. 195.

(100) *Rer. gall. et franc. script.*, tom. 4, *in præfat.*

(101) *Octodurum* (Martigny en Valais) fut la résidence primitive des évêques des Alpes pennines; cette résidence fut transférée ensuite à Syon.

(102) *Chorogr. Ital. medii ævi.*

Les Bourguignons, maîtres des Alpes grecques et pennines, avaient, au commencement, poussé leurs conquêtes dans la vallée d'Aoste (103), mais ils ne conservèrent pas long-temps ce pays, et sans doute ils ne l'occupaient déjà plus à la date du concile d'Epaone. Si l'on eût marqué le siége de chacun des évêques qui assistèrent au concile d'Arles, célébré en 524, sous le roi goth Théodoric, on saurait les progrès des armes de ce prince; tout fait présumer que les Goths s'avançaient alors au-delà de la Durance. Le concile de Carpentras, en 527, et celui d'Orange, en 529, prouvent qu'ils détenaient ces deux villes. On présume qu'ils étaient également établis à Octodurum (104).

En 534, les enfants de Hlodwig (ou Clovis) vainquirent Gundemar, et mirent fin au premier royaume de Bourgogne. Cette année-là, les Goths commandaient à Genève (105). On voit donc qu'ils avaient en leur pouvoir toute la ligne des Alpes, à l'exception de la Tarentaise, qui était restée aux Bourguignons.

Ce fut en 536 que Witigès, roi des Goths, céda aux Francs tout ce dont lui et ses ancêtres s'étaient emparés dans les Gaules, c'est-à-dire la deuxième Narbonnaise et la majeure portion de la Viennoise et

(103) Della Chiesa, *Hist. chronolog. archiep. ep. et abb. Pedemont. regionis, cap.* 43.

(104) *Rer. gall. et franc. script.*, tom. 4, *in præfat.*

(105) *Vide notam ad Marii chron. ann.* 534, *in tom.* 4 *Rer. gall. et franc. script.*

de la province des Alpes maritimes (106). La Maurienne se trouva également comprise dans cette cession (107). Les Francs firent probablement de cette vallée un *pagus*, et y établirent un comte (*comes*) pour la gouverner. Les annales de Lambécius parlent d'un Théodoin, que j'imagine avoir été comte de Maurienne en 753 : *Gripho Italiam cupiens penetrare, à Theodoino comite in valle Maurienna obprimitur, idemque Theodoinus in ipso certamine interimitur* (108).

Les chroniqueurs, portés en général à exagérer, ne manquèrent pas de donner à ces comtes, qui n'étaient que de simples officiers amovibles, le titre de rois. Ainsi, on lisait naguère sur un vieux registre, à Grenoble, qu'un *roi de Maurienne*, assiégé par les *païens* dans la *vallée profonde*, obtint secours de Pépin-le-Bref : *Rex Mauriannæ obsessus per paganos in valle profunda...... habuit succursum à Pipino rege Franciæ* (109). L'auteur du roman de *Garin le Loherain* mentionne, lui aussi, cet événement :

A quatre lieues sont païens ostelés
A Valparfonde l'orgueilleuse cité (110).

(106) *Rer. gall. et franc. script.* tom. 2, *in præfat.*
(107) *Chorogr. Ital. medii ævi.* — Grillet, *Dict. hist.*
(108) Muratori, *Rer. Ital. script.*, tom. 2, part. 2. — Dans tous les cas, ces comtes de Maurienne n'auraient jamais gouverné qu'une portion de la vallée; j'expliquerai plus tard comment les évêques étaient en possession du reste.
(109) *Revue du Dauphiné*, 1838, tom. 2, p. 158.

Le poète appelle Thierry, ce prétendu roi de Maurienne :

Là fut navré li riches roi Thierry.

Mais malgré l'autorité de Chorier (111), il est très-douteux que des hordes de *païens* se soient maintenues en Savoie ou en Dauphiné après la dernière expédition de Charles-Martel, et que Pépin-le-Bref ait eu à les combattre ; il y a ici un anachronisme, et le fait en question devrait être placé au Xe siècle, époque de la seconde et grande invasion de notre pays par les Sarrasins (112).

C'est une période également bien digne de fixer l'attention de l'historien que la période de dissolution qui suivit la mort de Charlemagne. Entre les mains de Louis-le-Débonnaire et de ses faibles successeurs l'unité monarchique s'écroule ; les grands bénéficiaires lèvent de tous côtés l'étendard de la rébellion ; Guy et Bérenger se disputent les lambeaux du royaume

(110) *Le Roman de Garin le Loherain*, Paris, 1833, tom. 1, p. 98 et suiv.

(111) *Hist. générale du Dauphiné*, tom. 2.

(112) *Invasions des Sarrasins en France et en Savoie*, par M. Reinaud, p. 184. — *Histoire de Grenoble*, par M. Pilot, p. 18 et suiv. — Lettre de M. Jules Ollivier à M. Reinaud, dans le tom. 1 de la *Revue du Dauphiné*, p. 225. — Lettre à M. Ollivier par M. Pilot, *ibid*, tom. 2, p. 137. — *Occupation de Grenoble par les Sarrasins*, par M. de Xivrey, *ibid.*, tom. 3, p. 101.

d'Italie ; Boson et Rodolphe se font couronner, l'un roi de Provence, l'autre roi de la Bourgogne jurane ; les pestes, les famines désolent les populations ; des peuples ennemis du nom chrétien viennent incendier nos cités.... Tous ces malheurs réunis avaient accrédité l'opinion de la fin prochaine du monde. En 1025, la reine Hermangarde, fondant le monastère de Talloires, s'exprimait ainsi : *Mundi terminum appropinquare ruinis crebrescentibus certa manifestant indicia* (113) : « Des signes évidents annoncent que « le monde penche vers sa fin. » Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces mots, les premiers de l'acte, sont la reproduction presque textuelle d'une ancienne formule éditée par Bignon, à la suite de celles de Marculfe, et où l'on trouve : *Mundi terminum adpropinquantem ruinis crebrescentibus jam certa signa manifestant* (114). On n'a qu'à ouvrir les codes qui renferment les monuments diplomatiques de cet âge, pour se convaincre combien cette crainte dominait alors les esprits. Les *Monumenta historiæ patriæ* (115)

(113) Besson, *Mém. eccl.*, pr. N° 5. — *Monumenta Hist. patr.*, tom. 1 *chartarum*, p. 496.

(114) *Marculfi monachi formularum libri duo, item veteres formulæ incerti auctoris, à Hieronimo Bignonio nunc primum editæ, p.* 296. — Baluze et Bouquet ont aussi inséré dans leurs recueils ces *veteres formulæ secundum legem romanam;* Baluze les appelle *formulæ sirmondicæ*, parce qu'il les a extraites de la bibliothèque du P. Sirmond.

(115) *Chartarum, tomus* 1.

nous en fournissent plusieurs exemples : *Dum hujus mundi finem simulque etiam terminum nostrum advenire non dubitamus*, dit une charte de 1025, passée en faveur de l'abbaye de Savigny, en Lyonnais ; *Quia vero deficiente jam mundi senio*, etc., dit une charte novarèse de l'an 1007 ; chacun s'attendait à voir les sept anges de l'Apocalypse emboucher la trompette du jugement dernier, à voir les tombeaux s'entr'ouvrir pour rejeter les morts.... Les églises gagnèrent beaucoup à cette croyance ; les ruines, les incendies, les extorsions de tout genre que leur avaient fait subir naguère les Sarrazins et les Hongrois furent réparés.

Les invasions simultanées de ces deux peuples, et surtout celle des Sarrasins, qui désolèrent notre pays pendant près de quarante ans, ces invasions, dis-je, ont laissé parmi nous des souvenirs que le merveilleux s'est plu à orner de sa brillante écharpe. En Savoie, les Sarrasins et les fées sont deux idées inséparables. Ce sont les Sarrasins et les fées qui ont creusé les *balmes* (116) profondes où la nature a dressé ces myriades de stalactites que le vulgaire transforme en êtres fantasques. Ce sont les Sarrasins et les fées qui ont jeté sur les torrents ces *ponts de verre* (117) dont

(116) Mot de la langue d'oc qui signifie grotte, défilé, passage, et qui s'est conservé dans le patois de notre pays.

(117) Le *pont-verre* (et non pas le *pont-vert*, comme l'a écrit mon excellent ami J. Replat dans son charmant Recueil intitulé *Duing, Menthon et Montrottier*), le *pont-verre* près d'Annecy fut sans doute ainsi nommé à cause de son apparence aérienne et fragile.

la pose hardie est encore un problème. Les Sarrasins et les fées ont légué leurs noms à tout ce que nos montagnes offrent de singulier, de frappant, soit dans l'ordre physique, soit dans les vestiges des âges passés. A Vayrier, sur le bord oriental du lac d'Annecy, on montre plusieurs grottes, l'une desquelles est dite par les paysans *la bornal de lo Sarrasins ;* on y remarque les restes d'une muraille qui servait à en fermer l'entrée; dans l'intérieur se trouve une pierre quadrangulaire qu'on appelle *la table des fées.* Je dois observer que le mot *bornal,* dont les gens de la campagne se servent ici quand ils veulent désigner un trou, une perforation de rocher, un puits, une source, dérive de BORN, qui, en langue teutonique, a la même signification. De là viennent les noms de *Grand-Bornand* et de *Petit-Bornand* que l'on a donnés à deux montagnes du Genevois et du Faucigny, de même que celui de *Bornes* que porte le torrent impétueux qui descend du *Grand-Bornand*, et que M. Frédéric de Gingins croit avoir été dénommé de la sorte parce qu'il séparait le *pagus Genevensis* du *pagus Falciniacus* (118).

L'histoire de l'invasion des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et en Suisse, au Xe siècle, a été traitée par M. Reinaud, membre de l'Institut, avec une lucidité et une profondeur de science admirables (119); cet ouvrage est du petit

(118) *Essai sur l'établissement des Burgunden.*
(119) Un vol. in-8°. Paris, 1836.

nombre de ceux qui échapperont au naufrage des productions littéraires de notre époque. Les incursions des Hongrois, en 924 et en 952, offrent un champ moins large à l'historien ; elles furent aussi rapides que désastreuses (120). Les Hongrois mieux que les Sarrasins méritaient le nom de *païens*, sous lequel il paraît qu'on les désignait collectivement. *Hungarorum gens*, dit Luitprand, *cupida, audax, omnipotentis Dei ignara, scelerum omnium non inscia, cædis et rapinarum solum modo avida* (121). La charte de l'investiture du comté de Tarentaise, faite en faveur de l'archevêque Amizzo, par Rodolphe-le-Fainéant, en 996, prouve à quels excès s'étaient portés ces hordes d'infidèles : *Archiepiscopatus hyberinis incursionibus penitus depopulatus*, y est-il dit (122). M. de Vignet, auteur d'un très-savant Mémoire sur l'origine de la maison de Savoie (123), ne pouvant concilier cette charte avec son système, en a révoqué en doute l'authenticité, par des motifs qui ne me semblent pas entièrement hors de critique ; et pour n'en combattre qu'un seul, je ne

(120) *Frodoardi chronicon, apud Script. rer. Gall.*, *tom.* 9.

(121) *Luitprandi hist. cap.* 5 *apud Muratori, Script. rer. Ital., tom.* 2, *part.* 1.

(122) *Monumenta Hist. patr., tom.* 1 *chartarum, p.* 304. — Besson a lu *Archiepiscopatum* HIBERNICIS *incursionibus penitus depopulatum*. Mém. eccl., pr. N° 1. L'original de cette charte est aux Archives de Cour à Turin.

(123) *Mém. de la Société Royale Acad. de Savoie*, t. 3.

crois point que le mot *Hyberinis* (ou *Hibernicis*), qui se lit dans la charte en question, soit inexplicable. D'abord, il aurait bien pu arriver qu'un fausse opinion, une opinion populaire, eût représenté les Hongrois, ces bêtes féroces devant qui tout fuyait, les eût représentés comme sortis d'un pays où l'on ne supposait pas qu'il dût naître rien d'humain, et qu'on eût dit *Hyberinis incursionibus depopulatus*. Mais telle n'est pas ma pensée : j'imagine qu'il y a eu ici faute de calligraphie ; le *notarius* ignorant ou préoccupé aura écrit *Hyberinis* ou *Hibernicis*, au lieu d'*Habaricis*, *Abaricis* ou *Avaricis*. On sait qu'au X[e] siècle, les Hongrois (*Hongari*, d'où l'on a fait *Agareni*) étaient souvent appelés *Abari* ou *Avari*, parce qu'on les supposait, ainsi que les Avars, de race hunnique, et que volontiers l'on confondait ces deux peuples ensemble. C'est pourquoi l'auteur anonyme du panégyrique de Berenger II, roi d'Italie, n'hésite pas à se servir d'*Abari* en parlant des Hongrois qui, en 909 (124), incendièrent Aquilée, Vérone et Pavie (125) :

Ac labor est sævis prætendere Abaris (126).

Hadrien Valesio, annotateur de ce poème, observe qu'un manuscrit portait par erreur *Iberis*, et qu'il n'a

(124) Cette date est contestée; voy. Sigonius *De regno Italiæ, lib.* 6.

(125) *Luitprandi hist.*, *lib.* 2, *cap.* 4 *et* 5.

(126) *Anonymi carmen panegyricum, de laudibus Berengarii, lib.* 2.

pas balancé un seul instant à y substituer *Abaris* (127). Les passages des anciens chroniqueurs où les mots *Abari*, *Avari*, s'appliquent à la désignation des Hongrois, sont en effet trop nombreux pour qu'il y eût matière à doute. Roswide ou Roswithe, savante religieuse du monastère de Gandersheim, qui écrivit en vers latins l'éloge d'Othon-le-Grand, dit, en racontant les victoires remportées sur les Hongrois par Henri de Bavière, frère de ce prince :

Avaresque per hunc sæpissime victi.

Ditmar, évêque de Mersebourg, Witichind, moine de Corbie, l'annaliste de Fulde, plus ancien qu'eux deux, usent indifféremment de *Hungari* et *Avari* (128). Il est donc vraisemblable que, par la phrase *Hyberinis* ou *Hibernicis incursionibus depopulatus*, on a voulu faire mention des pillages et dévastations de ces Abars, Avars ou Hongrois, dont quelques restes échappés au massacre qu'en fit, en 952, le roi de Bourgogne Conrad (129), et joints à des bandes sarrasines, s'étaient cantonnés dans les gorges des Alpes, et désolaient les pays voisins (130).

C'est du séjour de ces infidèles au sommet des

(127) *Rer. Ital. script.*, tom. 2, part. 1, p. 393.

(128) *Loc. cit.*

(129) *Frodoardi chronicon.*

(130) Schiner, *Descript. du Valais.*

deux Monts-Joux (131), que dérive l'épouvantable histoire des cacodémons, qui, établis là, arrêtaient les passants, les détroussaient ou les égorgeaient, et qui furent mis en fuite par saint Bernard de Menthon, après plusieurs jours d'exorcismes et de prières, non sans un grand tumulte de grêle, pluie, vents, tonnerres et éclairs (132). Ce sont encore les Sarrasins et les Hongrois qui forment le texte sur lequel nos chroniqueurs ont brodé les plus merveilleuses aventures de Bérold, et entre autres « comme ledict messire Bérold print et gaigna le chasteau de Cules « que pillards et robeurs tenaient et avaient par « force (133). »

Des tombeaux découverts il y a quelques années près du col de la Madelaine, au-dessous d'un rocher appelé le *rocher des Sarrasins*, tombeaux dont le savant évêque de Maurienne, Mgr Alexis Billiet, a

(131) *Mons Jovis*, le Grand-St-Bernard; *Columna Jovis*, le Petit-St-Bernard.

(132) *Le miroir de toute saincteté en la vie du sainct merveilleux Bernard de Menthon*, par R[d] messire Roland Viot; Lyon, 1627. — *Le héros des Alpes, ou la vie du grand S. Bernard*, par R[d] F. Bernard; Aoste, 1685. — *Historia dell'augusta città di Torino del conte Emmanuel Tesauro, tom. 1.* — *Notice sur S. Bernard de Menthon*, par M. le chanoine Dépommier, dans les *Mém. de la Société Acad. de Savoie*, tom. 3.

(133) Champier, fol. 15. — Paradin, liv. 2, *passim*. — Nostradamus, *Chronique de Provence*, p. 75 et suiv. — Del Bene, *De regno Burgund.*, *lib.* 3.

donné la description (134), ont fait conjecturer que ce lieu pouvait avoir été le théâtre d'un des nombreux combats de Bérold (135). On a trouvé de semblables tombeaux, et en grande quantité, au village de Drumettaz *(Dormitorium)*, proche de Chambéry (136); on en exhume chaque jour au hameau de Pringy, à trois quarts de lieue d'Annecy; ils se composent, pour la plupart, de six pierres plates grossièrement taillées; les squelettes ont la tête constamment placée du côté de l'Occident. Cette dernière circonstance est un puissant motif de croire que les sépultures dont je parle n'appartiennent pas à une époque antérieure à l'établissement du christianisme dans les vallées des Alpes. Mabillon nous apprend, dans l'appendix à son épître pseudonyme, *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum* (137), que les anciens chrétiens avaient l'habitude d'enterrer leurs morts avec la tête posée à l'Occident, en mémoire du sépulcre de Jésus-Christ, qui, suivant une tradition recueillie par Haimon, évêque d'Halberstad, écrivain du IXe siècle, était disposé de cette manière.

(134) Lettre de Mgr Alexis Billiet; tom. 3 des *Mém. de la Société Acad. de Savoie*. Cette lettre est citée par M. Reinaud dans son *Hist. de l'invasion des Sarrasins*, p. 184.

(135) Mém. sur Humbert-aux-Blanches-Mains, tom. 3 des *Mém. de la Société Acad. de Savoie*.

(136) *Mém. de la Société Acad. de Savoie;* tom. 3, p. 247.

(137) *Vetera analecta, nova editio; in-fol.*, p. 367.

gée, et pourtant il n'y est désigné que par le titre ordinaire de comte, *signum Umberti comitis*. Ajoutez que la donatrice, en énonçant qu'elle s'est déterminée à la libéralité dont il s'agit d'après les conseils de ses magnats *(optimates)*, place Humbert quasi en dernière ligne : *Per consilium archiepiscoporum et episcoporum scilicet Leodegarii viennensis et Emmonis darentasensis et Frederici genavensis et Pontii valentini et* COMITIS UMBERTI *et aliorum*..... (170).

La troisième charte est inédite : je ne l'ai pas lue ; MM. Cibrario et Promis l'ont invoquée en passant (171) ; on n'y trouve rien de plus que dans les deux précédentes ; c'est toujours le *signum Umberti comitis*.

La quatrième charte me paraît importante. L'an 1057, la reine Hermangarde, alors veuve de Rodolphe, donne à la cathédrale de Grenoble des biens situés à Aix et à Chambéry ; Humbert n'intervient point à l'acte, il ne l'approuve point, ne le ratifie point ; on ne se soucie point de se munir de son consentement (172).

La cinquième charte, qui est antérieure à toutes celles dont je viens de parler, offre matière aux mêmes arguments. C'est précisément cette charte sans date, citée par Salvaing, où Hermangarde et son pre-

(170) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, p. 496. — Besson, pr. N° 5.

(171) *Docum., mon. e sig., p. 43, in fine del rapporto.*

(172) *Doc. mon. e sig., p.* 31.

nom (140), n'ait joué un rôle important dans les annales de notre pays (141). Je ne vais pas plus loin dans mes conjectures.

Les opinions qui partagent les généalogistes sur l'origine des princes de Savoie, peuvent se réduire à trois catégories distinctes : l'origine *béroldienne*, l'origine italienne et l'origine bourguignone. Les partisans de l'origine béroldienne s'accordent à regarder Bérold comme la tige de l'illustre famille de nos Souverains, mais ils diffèrent entre eux sur la question d'où venait Bérold. Les uns, tels que Servion, Champier, Paradin, Wanderburch, Pingon, le prétendent issu d'un Hugues de Saxe, petit-fils de l'empereur Othon Ier. Les autres, tels que le P. Monod, Nostradamus, Guichenon, le font descendre de ce fameux Wittichind, chef des Saxons, qui, par son courage et sa noble résistance aux entreprises de Charlemagne, mérita le titre de grand (142). Del Bene attribue à Bérold et à Hugues-Capet une souche commune, savoir, Robert-le-Fort, qui lui-même aurait compté parmi ses ancêtres le roi de Saxe Sigesgard (143).

(140) Tous ces noms divers ont été donnés à Bérold par les chroniqueurs.

(141) Voy. le *Mém. sur Humbert-aux-Blanches-Mains*, par M. de Vignet.

(142) Cette nuance de l'origine *béroldienne* se nuance elle-même, ainsi qu'on peut le voir dans Guichenon, pp. 175 et 176.

(143) *De regno Burg. in tabula geneal.*

gée, et pourtant il n'y est désigné que par le titre ordinaire de comte, *signum Umberti comitis*. Ajoutez que la donatrice, en énonçant qu'elle s'est déterminée à la libéralité dont il s'agit d'après les conseils de ses magnats *(optimates)*, place Humbert quasi en dernière ligne : *Per consilium archiepiscoporum et episcoporum scilicet Leodegarii viennensis et Emmonis darentasensis et Frederici genavensis et Pontii valentini et* COMITIS UMBERTI *et aliorum*..... (170).

La troisième charte est inédite : je ne l'ai pas lue ; MM. Cibrario et Promis l'ont invoquée en passant (171) ; on n'y trouve rien de plus que dans les deux précédentes ; c'est toujours le *signum Umberti comitis*.

La quatrième charte me paraît importante. L'an 1057, la reine Hermangarde, alors veuve de Rodolphe, donne à la cathédrale de Grenoble des biens situés à Aix et à Chambéry ; Humbert n'intervient point à l'acte, il ne l'approuve point, ne le ratifie point ; on ne se soucie point de se munir de son consentement (172).

La cinquième charte, qui est antérieure à toutes celles dont je viens de parler, offre matière aux mêmes arguments. C'est précisément cette charte sans date, citée par Salvaing, où Hermangarde et son pre-

(170) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, p. 496. — Besson, pr. N° 5.

(171) *Docum., mon. e sig., p. 43, in fine del rapporto.*

(172) *Doc. mon. e sig.*, *p.* 31.

ego Humbertus qui professus sum lege vivere romana ; c'est précisément la charte qu'on dit avoir été tronquée par Guichenon, qui se serait permis d'en retrancher les mots *ex natione mea* (150).

A l'origine bourguignone se rapporte la généalogie que M. de Las Casas a insérée dans son *Atlas historique* (151), d'après une note du célèbre d'Hozier, énonçant que la secrète pensée de Guichenon était qu'Humbert-aux-Blanches-Mains descendait de Boson, roi de Provence ou d'Arles. A l'origine bourguignone se rattache aussi l'opinion que MM. Cibrario et Promis ont savamment développée dans le proème de leurs *Documenti monete e sigilli*, et suivant laquelle Humbert serait le fruit du mariage qu'Hermangarde, reine de Bourgogne, épouse de Rodolphe-le-Fainéant, avait primitivement contracté avec un Manassès, comte bourguignon. Cette opinion n'est point nouvelle ; au XVII[e] siècle, Denis de Salvaing l'avait adoptée, ne se fondant sur d'autres titres que sur une charte dépourvue de date, renfermant une concession du genre de celles qu'on appelle *in præstaria* (152). Nicolas Chorier l'avait pareillement hasardée, et s'était peu soucié d'en assurer les bases (153).

On ne saurait nier que des liens intimes, des liens de parenté, n'existassent entre Humbert-aux-Blan-

(150) Voy. ci-devant note 57.
(151) Carte 15.
(152) Salvaing, *De l'usage des fiefs*, 3[e] édit., p. 140.
(153) *Hist. générale du Dauphiné*, tom. 1.

ches-Mains et la famille royale de Bourgogne : ce fait est indiqué par une charte de 1024 environ, où Burchard, fils dudit Humbert, donne plusieurs choses à l'église de St-André de Vienne, pour le salut de son ame, pour le salut de l'ame de sa femme, pour le salut de l'ame de son père et de sa mère, pour le salut de l'ame du roi Rodolphe et de la reine Hermangarde, pour le salut de l'ame de l'archevêque de Lyon, frère de Rodolphe...... *Pro remedio animarum nostrarum..... domini regis Rodulphi et dominæ reginæ Ermengardis, dominique Burcardi, archiepiscopi, et domini Humberti comitis et uxoris ejus Hanchillæ, seu pro remedio patris et matris meæ, et comitissæ Ermengardis uxoris meæ* (154). Mais est-il prouvé, est-il même très-vraisemblable qu'Humbert-aux-Blanches-Mains soit né de l'union de la reine Hermangarde avec le comte bourguignon Manassès ? je ne le croirais pas.

Je ne veux point attacher trop d'importance aux réticences de l'historien Wippo, qui, dans la vie de l'empereur Conrad-le-Salique (155), mentionne un comte Hupert, un *Upertus comes* (on dit que c'est le même qu'Humbert-aux-Blanches-Mains) sans énoncer que ce personnage était fils de la reine Hermangarde ; je m'arrêterai à une objection plus forte.

(154) *Acherii spicileg.*, *tom.* 13, *p.* 280. — Guich., *Hist. généal.*, pr. p. 7. — Voy. ce qu'en dit M. de Vignet dans son *Mém. sur Humbert-aux-Blanches-Mains.*

(155) *Rer. German. script. vet.*, tom. 1.

ç'est-à-dire sur les Canons de l'église, sur l'Evangile, sur les reliques des saints. Ce dernier mode était le plus usité : saint Colomban, saint Denis, saint Germain, saint Anselme, saint Antoine, saint Martin, saint Maurice, saint Fiacre, saint Hilaire, de qui les ossements avaient été centuplés par de pieuses fraudes, jouissaient, en-deçà des Alpes, de la prérogative d'être chaque jour invoqués ; on se servait au reste de toutes les reliques dont on pouvait disposer ; on se plaisait à les réunir en grand nombre ; on croyait par là singulièrement augmenter la force des actes :

Touz les corps saincts fist demander
Et en un lieu totz assembler, etc. (161).

Mais ces précautions eussent été, en bien des cas, insuffisantes, si l'on n'eût eu soin de faire intervenir aux contrats les enfants ou les héritiers présomptifs de la personne qui devait s'obliger, afin de leur imposer le même engagement. Les églises, les communautés religieuses, lorsqu'elles acceptaient quelques donations, manquaient rarement de se procurer cette garantie. Les chartes du Xe et du XIe siècle en offrent une infinité d'exemples. Ainsi vers l'année 1030, Humbert-aux-Blanches-Mains remet divers immeubles à l'abbaye de Cluny ; on voit ce prince

(161) Le roman de *Rou*, cité par Ducange, v° *Juram. ad reliquias.*

figurer dans l'acte avec trois de ses fils, Amédée, Aymon et Oddon : *Ego Umbertus comes et filii mei quorum nomina hic habentur, Amedeus, Aymo et Oddo,* DONAMUS, etc.... (162). La donation passée en faveur de l'église de Saint-Laurent de Grenoble, l'an 1042 (je l'ai citée ci-dessus), contient également l'intervention des fils du donateur : *Ego Hubertus comes et filii mei Amedeus et Oddo*, DONAMUS, etc.... (163). La trentième année du règne de Rodolphe-le-Fainéant, Burchard, quatrième fils d'Humbert-aux-Blanches-Mains, concède certains droits à l'église de St-André de Vienne ; son jeune fils Aymon est présent à la concession : *Ego in Dei nomine Burchardus et filius meus nomine Aymo*, DONAMUS, etc...... (164). L'an 1090 environ, Aymon, comte de Genevois, institue le prieuré de Chamonix ; il n'oublie point de faire concourir à l'institution son fils Girold : *Ego Aymo comes Gebennensis et filius meus Giroldus*, DAMUS ET CONCEDIMUS, etc.... (165). Et pour m'appuyer d'un exemple plus récent, le comte de Savoie Thomas Ier achète, en 1232, le bourg de Chambéry *(burgum de Canberiaco)*, d'un vicomte Berlion, qui en était seigneur ; Willelme, fils de ce vicomte, n'ayant pu assister à la vente, la ratifie par une déclaration pos-

(162) Guich., pr. p. 5.
(163) Guich., pr. p. 7.
(164) *Acherii spicileg, tom. 13, p.* 280. — Guich., pr., p. 7.
(165) Besson, pr. N° 8.

mier époux Manassès reçoivent, *in præstaria*, de l'évêque de Grenoble, certains immeubles situés *in pago Gebennensi* (173), et lui remettent en échange des terres *in pago Gratianopolitano, in comitatu Savogensi*, et spécialement la *villa* de St-André, qui, deux siècles plus tard, fut écrasée par la chute du mont Grenier, et fit place à ce qu'on appelle aujourd'hui les *Abîmes de Myans*. On cherche en vain dans cet acte l'approbation ou la signature d'Humbert ; on n'y trouve que le nom d'une Ananie, fille de Manassès, *signum Ananiœ filiœ comitis* (174). Humbert était absent, dit-on ; cela se peut, mais c'est une hypothèse. D'ailleurs, comment se fait-il que, contre l'usage assez constant du XI[e] siècle (175), Manassès et Hermangarde, qui, suivant le système que je combats, auraient eu un enfant mâle, n'aient stipulé la concession *in præstaria* dont il est question, que pour la durée de leur vie, et ne se soient pas inquiétés d'en étendre l'effet à leur héritier, surtout qu'elle formait le correspectif de biens considérables ?

La sixième charte me semblerait décisive. Hermangarde donne à l'abbaye de Cluny deux mas *(mansos)*

(173) Les églises ne pouvant aliéner leurs biens, les concédaient à titre de précaire, *in præstaria*. Voy. les formules de Marculfe, *lib*. 2, *cap*. 5 *et* 40.

(174) Denis de Salvaing, *De l'usage des fiefs*, p. 140.

(175) Voy. *Monum. Hist. patr.*, *tom*. 1, *p*. 449. — De l'usage des fiefs, p. 139.—*Doc. mon. e sig.*, *p*. 97, *in fine del rapp.*

situés *in pago Genevense;* elle accomplit cet acte de libéralité par l'entremise de son AVOCAT, le comte Humbert, *dono itaque per* ADVOCATUM *meum comitem Humbertum* (176). Si Humbert eût été son fils, le contrat serait-il formulé de cette manière ?

Enfin, l'an 1040, Humbert abandonne plusieurs choses aux chanoines de St-Jean-d'Ours d'Aoste, pour le salut de son ame et des ames de ses parents, *propter animœ meœ remedium parentumque meorum animarum* (177) ; pourquoi ne trouve-t-on pas ici le nom d'Hermangarde ?

En admettant qu'Humbert-aux-Blanches-Mains soit issu de l'union d'Hermangarde avec le comte Manassès, on est forcé de restreindre singulièrement les périodes naturelles de la marche des générations ; on est forcé de supposer qu'Hermangarde est née en 969, et qu'elle est devenue mère d'Humbert à seize ans, en 985, d'où il résulte que ce dernier n'aurait eu que 38 ans en 1023 ; or, à cette époque, Humbert avait déjà quatre fils, l'un desquels, appelé Burchard, était marié et avait lui-même un fils du nom d'Aymon, que l'on jugeait alors assez capable de discernement pour intervenir à une donation, et y apposer sa croix ou sa signature (178). Il est rare de voir des

(176) *Doc. mon. e sig.*, p. 102, *in fine del rapp.*

(177) *Mon. Hist. patr.*, tom. 1, p. 530.

(178) C'est la donation déjà citée de Burchard et de son fils Aymon en faveur de l'église de St-André de Vienne, la 30e année du règne de Rodolphe.

grands-pères de trente-huit ans ; ne faudrait-il point dire, avec mon savant compatriote M. de Vignet, que la naissance d'Humbert-aux-Blanches-Mains doit être reportée à l'année 970 ? Dans ce cas Hermangarde ne pourrait être la mère de ce prince (179).

Les objections que je viens de proposer, MM. Cibrario et Promis se les sont faites en partie ; ils n'ont point prétendu au reste proclamer une vérité incontestable, mais développer une opinion fondée sur des conjectures ; et parmi les systèmes qui ont paru jusqu'à ce jour, le leur est un des plus ingénieux et en même temps des plus graves : MM. Cibrario et Promis ont rendu un service précieux à l'histoire de notre patrie.

Une seconde question s'offre ici de soi, question pleine d'intérêt : quelle autorité Humbert-aux-Blanches-Mains exerçait-il dans le royaume de Bourgogne et spécialement en Savoie ? On sait qu'au XI[e] siècle la *Savogia*, *Saboja*, *pagus Savogensis*, *comitatus Savogensis*, *ager Savogensis*, n'était qu'un fort petit district correspondant à l'ancien décanat de Savoie, c'est-à-dire aux mandements d'Aix, de Chambéry, de Montmélian et de la Rochette (180). Si

(179) *Mém. sur Humbert-aux-Blanches-Mains.*

(180) Même jusqu'à l'invasion de 1792, en disant la *Savoie,* on n'entendait parler que du *Bailliage de Savoie.* Aujourd'hui encore, les habitants de la vallée de Faverges se servent de la locution *aller en Savoie,* chaque fois qu'ils se dirigent du côté de Chambéry. Mais quand on disait le

Humbert-aux-Blanches-Mains eût été simplement *comte de Savoie*, à une époque où les comtes se regardaient encore comme de purs bénéficiaires, et ne jouissaient d'aucun droit de souveraineté, il eût été relégué dans la catégorie des comtes inférieurs *(comites minores)*, ou tout au plus dans celle des comtes moyens *(comites mediocres)* (181); il se fût trouvé en contact avec sept ou huit feudataires, tels que les seigneurs de Chambéry, qui auraient lutté contre lui d'influence et de pouvoir (182). Aussi ne remarque-t-on nulle

Duché de Savoie, c'était une expression collective par laquelle on désignait les provinces que nos Souverains possédaient en-deça des Alpes.

(181) Dans une décrétale éditée par le P. Sirmond, *Concil. Gall., tom. 2, p.* 160, il est question de trois ordres de comtes : *fortiores, mediocres et minores.* Lorsque cette décrétale fut promulguée, il s'agissait de déterminer le taux des aumônes, à raison de la dignité des personnes, et l'on y trouve : *Fortiores comites uncias tres, mediocres unciam et dimidiam, minores denarios triginta.*

(182) Les chartes de 1036 et de 1043 rapportées dans la *Gloire de l'Abbaye de la Novalaise*, par dom Rochex, liv. 3, pp. 30 et 32, et dans les *Monum. Hist. patr., tom.* 1, *pp.* 510 *et* 549; la donation de Lémenc à Itérius, abbé d'Ainay, que l'on trouve dans Guichenon, *Hist. généal., pr. p.* 4, établissent qu'à cette époque les seigneurs de Chambéry commençaient à se montrer. La charte insérée dans les *Doc. mon. e sig., p.* 31, ne prouve point, ce me semble, que le bourg de Chambéry, *burgum de Camberiaco,* appartînt à la reine Hermangarde; car il n'y est question

part qu'Humbert s'intitule comte de Savoie (183) ; il était en effet quelque chose de mieux.

Je ne crois pas devoir m'arrêter à certaines opinions exagérées qui le représentent comme un prince absolu, indépendant, investi de toutes les prérogatives de la royauté (184). Je laisse également de côté une autre opinion, qui fait d'Humbert-aux-Blanches-Mains un *lieutenant militaire des rois de Bourgogne*, un *comman-*

que de la maison qu'un certain Ebbon possédait en cet endroit, *domum Ebbonis*.

(183) Une charte de date incertaine, éditée par Guichenon, *Hist. généal., pr. p.* 8, pourrait peut-être fournir un texte à l'opinion contraire. Amédée, fils d'Humbert, et sa femme Adèla donnent au monastère de Cluny un *mas* ou corps de ferme, situé *in episcopatu Gratianopolitano, in* COMITATU NOSTRO, *in villa quæ dicitur Maltacina* (aujourd'hui le Bourget) *ad radicem montis Muniti* (aujourd'hui le Mont-du-Chat). Mais les mots *in comitatu nostro* signifient ici *dans notre héritage, dans notre domaine.* Voy. Ducange; Gloss. v° *Comitatus*, N° 4. Je ne sais pas où Grillet a lu qu'Humbert-aux-Blanches-Mains se qualifiait *comes in agro Savogensi.*

(184) M. Napione, homme de grande érudition et de beaucoup de critique, me paraît avoir commenté un peu trop dans ce sens le *terra regis* de la charte rapportée par Rochex, liv. 3, p. 30. Voy. *Notizia ed illustrazione di una carta dell'anno* 1036, *di cui risulta, etc., del conte Galeani Napione*; tom. 13 des Mém. de l'Acad. Royale de Turin. — M. Cibrario a donné une explication du *terra regis* dans une note du 1er vol. des *Mon. Hist. patr., p.* 145.

dant des marches d'Italie (185) : je ne sache aucunement que les rois de Bourgogne aient eu des *lieutenants militaires*, des *commandants dès marches d'Italie*; la dignité de *gubernator*, de *locumtenens generalis* est d'origine française et récente. Après la mort de Rodolphe-le-Fainéant, en 1032, tandis que la succession de ce prince était disputée entre Eudes ou Oddon, comte de Champagne, et l'empereur Conrad-le-Salique, on voit un Upert, comte bourguignon, conduire des bandes d'Italiens sur les bords du Rhône, pour y combattre le Champenois (186). On a supposé que cet Upert était Humbert-aux-Blanches-Mains ; cela est très-possible ; en tous cas, il y a loin d'un général d'armée à un *lieutenant militaire* qui remplit les fonctions de sa charge dans une circonscription déterminée.

Examinons maintenant s'il est bien prouvé qu'Humbert exerçât la juridiction *comitale*, non pas seulement dans le *pagus Savogensis*, mais encore dans ceux de Maurienne, d'Aoste, de Belley, de Nyon et de Salmorenc (187).

Dès avant le VIe siècle, les contrées qu'occupèrent les Francs, les Bourguignons, les Lombards, avaient été par eux divisées conformément à l'antique usage

(185) Grillet, *Dict. hist.*

(186) Wipp., *in vita Conradis Salici.*

(187) Voy., pour l'affirmative, la savante dissertation de MM. Cibrario et Promis, dans le proème des *Docum. mon. e sig.*, *p.* 50 *e seqq.*

des peuples germains (188), en divers districts, appelés en langue teutonique GAU ou GAW (189), et en latin *pagi*. Les gouverneurs de ces GAW ou *pagi* portaient le nom de GRAF, correspondant à celui de comte (*comes*). La loi des Bourguignons, publiée en 502 ou en 518, mentionne les *comites civitatum* et les *comites pagorum* (190). Les comtes avaient sous leurs ordres d'autres officiers nommés centeniers, en latin *centenarii*, en idiome teutonique HUNDA-FAHTS, de HUNDA, cent, et de FAHTS, magistrat local. Les centeniers étaient investis de la direction d'un certain nombre de chefs de famille libres, WAHREMANNER, FRYAI, VOLFRYAI ; ces petites corporations ou communautés formaient la BAURGIA, BAURGSCIPA, dont l'appellation s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans celle de *bourgade* (191). Entre les mains du comte se résumait toute l'autorité nécessaire pour le gouvernement du *pagus*, l'autorité administrative, judiciaire et militaire. C'était au comte qu'appartenait le droit de proclamer l'*herebannum* (192), et de conduire l'*host* au

(188) Tacite; *De moribus German.*

(189) On trouve encore en plusieurs endroits des vestiges de cette dénomination, tels que *Brisgau, Turgow,* etc. Voy. *Dei titoli e della potenza dei conti, duchi e marchesi, lezioni di Prospero Balbo.*

(190) *Lex Burgund. in proemio.*

(191) Essai sur l'établissement des *Burgunden*, par M. le baron de Gingins de la Sarraz.

(192) De HEÉR, armée, et *bannum*, citation, ordre,

prince, quand la défense de l'état l'exigeait (193); c'était devant le comte ou son vicaire (*vicarius*, *vicecomes*) (194), que se tenait à des époques fixes (195), le *mallum*, le *placitum* (plaids ou cour de justice), où intervenaient les hommes libres du *pagus*, les *rathimburgi*, *rachimburgi*, *wahremanni*, *heremanni*, *arimanni*, *boni homines*, pour décider les affaires d'une certaine importance; car les causes de médiocre valeur se jugeaient en présence du centenier, avec le concours des hommes libres de la *centena* ou *baurgia* (196); les

proclamation; citation pour l'armée. Voy. Ducange; Gloss., v° *Herebannum*.

(193) L'*host*, l'*houst*, la *cavalcade*, la *chevauchée*, la *chevauchie* signifiait, au moyen-âge, le service militaire que le feudataire devait au souverain. On appelait également ainsi la réunion des hommes qui faisaient ce service. Dans les lois lombardes, et dans les capitulaires des rois francs, on trouve *hostem debere*, *hostem facere*. Grégoire-le-Grand, *Epist.* 23, *lib.* 12, se servait déjà du mot *hostis* pour désigner une armée, une troupe d'hommes armés : *hostem collectum habet*.

(194) Je parle ici du *vicarius* ou *vicecomes* qui remplaçait le comte, et dont on trouve un exemple dans les *Monum. Hist. patr.*, *t.* 1, *p.* 60. Il y avait d'autres officiers appelés également *vicarii*, mais qui ne remplissaient que les fonctions de centeniers, et ne jugeaient que les causes médiocres.

(195) *Ad mallum venire nemo tardet primum circa æstatem, secundum circa autumnum. Capitul. Caroli Magni ad an.* 767.

(196) *Omnis controversia coram centenariis definiri po-*

contestations minimes étaient du ressort d'un juge inférieur, savoir, du dizenier, ZEHNEGRAF, *decanus*, ainsi nommé sans doute parce qu'il commandait à dix feux (197).

Dans le temps où les Bourguignons, les Francs, les Lombards erraient encore au milieu des forêts de la Germanie, le besoin d'assurer l'exécution des pactes individuels fit naître chez eux l'idée de soumettre ces pactes à la sanction des hommes libres assemblés. C'était sous les yeux des hommes libres, dont la réunion constituait ce qu'on appelait le MAEL ou *mallum*, qu'avaient lieu les ventes, les donations, les échanges, les transactions de tout genre. Lorsque ces peuples se furent établis sur les ruines de l'empire d'Occident, une civilisation nouvelle vint modifier leurs vieilles coutumes; les rapports sociaux se développant sur une plus large échelle, force fut d'adopter des modes de preuves plus faciles, plus expéditifs; de là les preuves particulières ou privées, par écrits et par témoins, *probationes privatæ* (198).

Déjà, suivant la loi des Bourguignons, trois témoins suffisaient pour les conventions ordinaires, et cinq pour les donations et les testaments (199). La loi

test, excepta redhibitione rerum immobilium et mancipiorum quæ non potest definiri nisi coram comite. Lex langob. lib. 2, *tit.* 52, § 10.

(197) Ducange; Gloss., vº *Decanus* et vº *Centenarius*.

(198) Par opposition aux preuves authentiques, lesquelles sont toutes *probationes probatæ*.

(199) *Lex burgund.*, *tit.* 43, *de donat.*

des ripuaires s'éloignait un peu moins des antiques usages barbares : « Quand quelqu'un, dit-elle, achète « une ferme *(villa)*, une vigne ou une parcelle de « terre quelconque, et ne peut se procurer une preuve « écrite *(testamentum)* du contrat : si la chose est « médiocre, qu'il se rende avec six témoins ; si elle « est minime, avec trois ; si elle est considérable, « avec douze et un nombre égal d'enfants, vers le « lieu de la tradition ; que là, en leur présence, il « livre le prix et reçoive la chose ; et puis qu'il donne « des soufflets à chacun des enfants, et leur fasse « éprouver des mauvais traitements *(alapas donet et « torqueat)*, pour qu'ils se souviennent de lui prêter « témoignage à l'avenir (200). » Cette dernière formalité a une frappante analogie avec celle qu'employaient les anciens Romains dans le testament *per æs et libram* (par la balance et la monnaie de cuivre) ; car le personnage nommé *antestatus* (antestat) ; qui figurait dans cet acte tout symbolique, s'approchait des témoins et leur tirait l'oreille, afin qu'ils fussent mémoratifs du fait (201).

Bien que les Bourguignons, les Francs et les Lombards eussent perdu de bonne heure l'usage de soumettre les transactions de la vie civile à l'approbation du *mallum ;* bien que, dès le règne de Charlemagne,

(200) *Lex ripuar., cap.* 60, *de tradit. et testib. adhib.*

(201) *Fragmenta ex corpore Ulpiani, tit.* 20. — Gellius, *Noctes Atticæ XV*, 26. — *Heinneccii recitat.*, § 488. — Hugo, *Hist. du droit romain*, tom. 1, p. 394.

les hommes libres ne s'étant plus soucié d'assister à ces sortes d'assemblées, on y eût appelé des officiers spéciaux, des juges-adjoints, des assesseurs nommés ESCEPEN (202), *scabini, scavini, scabiniones, eschevini, vasi comitum* (203), toutefois il arrivait souvent que des conventions d'une haute importance, soit à raison de l'objet auquel elles s'appliquaient, soit à raison de la qualité des parties contractantes, étaient portées au *mallum* du comte, ou au *placitum* du souverain, pour y être sanctionnées et homologuées. Ainsi, le 14 mars 940, dans une assemblée solennelle présidée par le comte d'Asti, et composée de juges royaux, *judices domnorum regum*, d'échevins, *scavini*, de vassaux royaux et de vassaux comitaux, *vassalli*, du vicomte et d'un comte du palais, fut approuvé un échange d'immeubles entre l'évêque Bruningo et l'archidiacre Bernard (204); ainsi encore, l'an 1001 ou 1002, dans un *placitum* non moins solennel, tenu près de Nyon par Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bour-

(202) ESCEPEN, du teuton SCEPEN, choisir; d'où l'on a fait *échevin*. Hugo Grotius, *Hist. Goth.*

(203) *Ut nullus alius de liberis hominibus ad placitum vel ad mallum venire cogatur, exceptis scabinis et vassis comitum. Caroli Mag. leges an.* 779, *cap.* 49, *apud Murat. Rer. ital. script., tom.* 1, *part.* 2. — Voy., pour la composition des plaids, *Monum. Hist. patr., tom.* 1, *pp.* 34, 60, 26, 74, 144; Muratori, *Antiquit. Ital. medii ævi, diss.* 9; Ducange; Gloss., v° *Scabini* et v° *Vassi*.

(204) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, p. 144.

gogne, et où se trouvaient les évêques de Genève, de Lausanne, de Sion, d'Aoste, le comte Manassès et plusieurs autres nobles hommes, *et multi alii quorum infinitus est numerus*, fut confirmée et authentiquée une donation du prêtre Marinus en faveur du monastère de Romain-Moûtiers (205).

Au XI[e] siècle, les institutions dont je viens de parler devaient avoir subi de nombreuses modifications, car tout se modifie avec le roulement des âges. Le XI[e] siècle est, on le sait, une époque très-difficile à saisir; les choses s'y présentent sous des formes vagues, incertaines, équivoques; à la fin de cette période de transition, la hiérarchie féodale se consolide, les serfs de glèbe se voient en plus grand nombre que dans les temps précédents; la société se divise en deux grandes sections, les nobles et les taillables ou main-mortables; l'administration de la justice se fractionne en autant de circonscriptions qu'il y a de seigneurs; chaque seigneur veut être absolu dans son petit fief, et prétend avoir le droit de créer des juges, des châtelains, des curiaux, des métraux, d'élever sur les confins de ses terres des fourches patibulaires, des piloris, des carcans........ On est effrayé quand on songe que dans le seul bailliage de Savoie (c'est toujours le *pagus Savogensis*), on comptait près de soixante feudataires exerçant juridiction (206).

(205) *Doc. mon. e sig.*, p. 7.

(206) Archives du château de Chambéry; Sommaire général des titres existant dans les archives de Cour.

Ce que j'ai dit suffit pour donner une idée de ce qu'étaient les comtes (*comites pagorum*) au Xe et au XIe siècle, et en quoi consistaient leurs attributions. Tâchons de découvrir, d'après ces notions, s'il est vrai qu'Humbert-aux-Blanches-Mains fût cumulativement comte du *pagus* de Savoie et de ceux de Maurienne, d'Aoste, de Belley, de Nyon et de Salmorenc.

J'ai déjà observé qu'Humbert ne prend nulle part le titre de *comes pagi Savogensis* ou de *comes de pago Savogensi*, et je dois en dire autant des quatre autres *pagi* dont on prétend qu'il était comte. Deux chartes, l'une de l'an 1030, l'autre de 1043, sembleraient démontrer que les évêques de Grenoble jouissaient dans le *pagus Savogensis*, des prérogatives comitales (207).

La première contient donation d'une certaine église de Saint-Maurice, située à Maltacène (aujourd'hui le Bourget, au pied du Mont-du-Chat), en faveur de l'abbaye de Cluny, par Amédée, fils d'Humbert, et son épouse Adelgide; on y trouve ces mots: PERMICTENTE ET CONFIRMANTE *domino Malleno episcopo Gracianopolitane ecclesie*; puis ceux-ci: *Si quis hanc donationem inquietare voluerit in aula regis centum libras auri componat et insuper maledictionem Gracianopolis episcopi* QUIA IN EJUS EPISCOPATU SE LAUDANTE ESTACTA *et firmiter roborata* (208).

(207) Je n'ai pas besoin de rappeler que ces exemples sont excessivement fréquents.

La seconde est pareillement une donation de Wifred seigneur de Chambéry (*donnus Wifredus de Cambariaco*), en faveur de l'abbaye de la Novalaise; on y trouve : *Hanc cartam offersionis in presencia donni Anselmi episcopi Gracianopolitani bone memorie laudavit et confirmavit* (209). Ces deux chartes sont d'autant

(208) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, p. 490. — Guich., *Hist. généal.*, pr. p. 8.

(209) Rochex, *Gloire de la Novalaise*, liv. 3, p. 32. — *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 549.

Comme je ne me fais le champion d'aucun système, et que je ne cherche que la vérité historique, je dois avouer que les deux chartes que je viens de citer ont été récemment soupçonnées, la première d'avoir été interpollée, voy. *Sigilli de' Principi di Savoia*, p. 5; et la seconde d'être apocryphe, voy. *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 550, *in notis*. On s'appuye, quant à la charte de l'an 1030, sur ce que le sceau qui y est appendu présente des caractères qui n'appartiennent qu'à une époque postérieure. En ce qui regarde celle de l'an 1043, on se fonde d'abord sur ce que Henri III y est nommé empereur des Romains, tandis qu'il ne fut couronné tel qu'en 1046; ensuite sur ce que le donateur Wifred y est appelé *donnus*, titre que les simples particuliers ne s'arrogeaient pas alors. Je ne suis point à même de répondre à l'objection qui concerne la nature du sceau; pour le surplus, j'observe qu'il est fort vrai que Henri III ne fut couronné empereur qu'en 1046; mais son père Conrad le Salique était mort sept ans auparavant, et c'était bien lui, Henri, qui régnait en 1043. L'étude des monumens diplomatiques du XI[e] siècle nous apprend que les désignations d'empereur et de roi n'avaient à cette

plus remarquables, que les monastères de Cluny et de la Novalaise n'étant point dans le diocèse des évêques de Grenoble, on ne peut pas dire que ces prélats soient intervenus aux actes dont il est question seulement à raison de leur juridiction spirituelle et disciplinaire ; je ne prétends pas cependant faire de ceci un argument irréfragable. Avançons.

Il ne me paraît point que les chartes alléguées pour établir qu'Humbert-aux-Blanches-Mains était comte du *pagus* de Belley et de celui de Salmorenc soient très-concluantes. Par la première, Humbert donne à l'abbaye de Cluny deux mas *(mansos)*, situés *in pago Bellicensi*. Cette donation prouve qu'il avait des

époque rien de bien déterminé ni de bien constant ; que tel était aujourd'hui le *roi*, qui le lendemain était l'*empereur ;* voy. Mabillon, *De re diplom., lib. 2, cap. 4.* Les rois francs, les rois anglo-saxons, les rois d'Espagne ont eu souvent porté le titre d'empereur, de même que les ducs prenaient parfois celui de roi ; voy. Ducange, Gloss., v° *Imperator* et v° *Rex*. Pour ce qui est de la qualification donnée à Wifred, je crois que c'est précisément au XI[e] siècle que le *donnus* ou *domnus* commença à devenir fréquent en Savoie par l'effet du développement subit que prit dans ce pays le régime féodal. Déjà auparavant, les comtes, les évêques, les dignitaires ecclésiastiques s'appelaient *domni*. La charte de donation de la terre de Lémenc aux Bénédictins d'Ainay, en 1029 environ, offre la signature d'un individu qui n'était ni comte, ni évêque, ni dignitaire, et qui pourtant se dit *domnus : signum dompni Ugonis ;* Guich., *pr. p.* 5.

biens dans le *pagus Bellicensis*, voilà tout (210). Plus tard (et c'est l'objet de la deuxième charte), il assiste à la fondation du prieuré de Burbanche (211); il y assiste avec plusieurs autres personnes, *et hoc fuit factum in præsentia episcopi Bellicensis et ante dominum Humbertum comitem et filium ejus Amedeum* ET ALIOS COMPLURES NOBILES (212); mais qu'induire de là? rien, j'imagine. La troisième charte atteste également la *présence* d'Humbert à une concession de biens dépendants du comté de Salmorenc, concession faite en faveur d'un nommé Eldrad, par Oddon, évêque de Grenoble (213) : même réflexion.

Je sais qu'on voit assez souvent les *comites pagorum* figurer comme témoins dans certaines chartes; toutefois ils n'exerçaient en cela aucune juridiction; et s'il leur arrivait de se trouver au contrat avec des fonctionnaires d'un grade supérieur, ceux-ci signaient les premiers; c'était, comme de nos jours, une affaire de courtoisie à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance. C'est différent, lorsqu'au lieu d'un simple *signum* on remarque les mots *interrogare, adprobare, consentire, recognoscere, laudare, confirmare;* on doit croire alors, jusqu'à preuve contraire, que le comte qui se sert de ces expressions est réellement le

(210) Guich. *pr. p.* 5.

(211) Toujours dans le comté de Belley.

(212) *Doc. mon. e sig.*, p. 27. L'évêque de Belley est ici mentionné le premier.

(213) Denis de Salvaing, *De l'usage des fiefs*, p. 495.

comte du *pagus* où sont situés les biens, objet de la convention (214).

Voyons maintenant si les raisons que l'on donne pour démontrer qu'Humbert-aux-Blanches-Mains possédait le comté de Maurienne sont plus déterminantes.

Lorsque par l'effet du traité conclu en 536 entre les Goths et les Francs (215), ceux-ci eurent occupé la Maurienne, leur roi Guntramn combla de biens l'église épiscopale de St-Jean, et lui conféra des droits très-étendus (216); aussi ce prince a-t-il toujours été considéré comme saint dans le diocèse; sa fête y fut même instituée en 1299 (217). Une charte très-curieuse nous apprend que déjà en 588, l'évêque de Maurienne et celui d'Embrun exerçaient, chacun dans sa terre, la juridiction de comte. Ces deux prélats s'étaient querellés au sujet de quelques confins, le roi Guntramn envoya des délégués pour terminer la contestation, et l'on trouve dans l'acte d'appointement : *Gloriosus Guntramnus rex legatos Mauriennam direxit, præcipiens ut confines episcopi qui* COMITES *in terminis ipsius episcopatus habebantur, quales fuerant, manifestissime declarent* (218).

(214) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, *passim.*

(215) Voy. ci-dessus, note 106.

(216) Besson, *p.* 283.

(217) Besson, *p.* 293.

(218) Besson, *pr.* Nº 209. — Le *qui* placé avant *comites* se trouve après ce dernier mot dans la leçon de Besson :

Ces exemples de comtes-évêques ne sont point rares ; jamais le clergé de France ne fut plus puissant qu'au VIe siècle ; Chilpérick, petit-fils de Hlodwig *(Clovis)*, s'en plaignait en ces termes : « Voici que « notre fisc est devenu pauvre ; voici que nos riches- « ses ont été transférées aux églises ; il n'y a que les « évêques qui règnent ; les évêques des cités se sont « emparé de notre gloire (219). »

Walafridus Strabo, savant religieux du monastère de Fulde, puis abbé de Reichnau, en 830, assimilait les primats et les patriarches aux rois, les archevêques aux ducs, les évêques aux comtes (220). Tandis que la succession de Rodolphe-le-Fainéant était disputée à l'empereur Conrad-le-Salique par Oddon, comte de Champagne, les habitants de la Maurienne prirent le parti d'Oddon ; Conrad, vainqueur, satisfit sa vengeance en supprimant le diocèse de Maurienne, et en le réunissant à celui de Turin (221). La bulle de ce prince est de l'an 1038 ; elle contient la désignation de tout ce qui ressortissait de la juridiction temporelle des évêques déchus ; on y remarque entre autres cinq châteaux ou villages fortifiés, *castra*, à la possession

episcopi comites qui in terminis ; cela ne change en rien le sens de la phrase.

(219) *Greg. tur. hist., lib. 6, cap. 46.*

(220) Walafridus Strabo, *De divinis off. seu de exordiis et increment. rer. eccl., cap.* 31. — Bignonius, *Gloss., ad lib.* 1, *formul. Marculfi.*

(221) Besson, *p.* 285.

desquels était attaché le droit de justice, *districtus;* on en peut juger par ce fragment : *Curtem videlicet S. Andreæ cum castro et districto, curtem de Sigueriis cum castro et districto, curtem de Albuzo cum castro et districto, curtem de Monte-Rotundo cum castro et districto.... curtem de Chignino cum capello* (222), *castro et districto* (223). La bulle dont il est ici question n'eut qu'un effet passager : en 1061, l'évêché de Maurienne était déjà rétabli.

L'histoire du moyen-âge nous représente les évêques toujours inquiétés par les seigneurs dans l'exercice de leurs prérogatives séculières. On sait les luttes sanglantes des évêques de Genève contre les barons de Faucigny et les comtes de Genevois (224). Qui ne connaît les pages vivaces de nos chroniqueurs sur les sires de Briançon, ces petits fléaux de Dieu et des évêques de Tarentaise (225)? Au XII[e] siècle, les princes de la maison de Savoie, qui, bien souvent, eux aussi, ne se souciaient guère des anathêmes, les princes de la maison de Savoie s'étaient arrogé le

(222) Ce dernier château était situé dans le *pagus Savogensis ;* c'est le château de Chignin, dont les vieilles tours attirent encore les regards du voyageur. — *Capello* signifie probablement ici *bois-taillis.*

(223) Besson, *pr. N*° 6.

(224) Spon, *Hist. de Genève.* — Lévrier, *Chronol. hist. des comtes de Genevois.*

(225) J. Replat, *Esquisse du comté de Savoie au XI*[e] *siècle.*

droit de disposer des revenus du diocèse de Maurienne, chaque fois que le siége devenait vacant, et pendant la durée de la vacance. Par un acte du 17 juillet 1248, ils abjurèrent cet usage sacrilége et digne de damnation, *illam pravam, sacrilegam et dampnosam consuetudinem* (226). Le XIVe siècle donna le coup de massue aux attributions régaliennes de l'épiscopat ; le régime municipal et le principe monarchique commençaient à se dresser au-dessus de la féodalité déjà chancelante ; l'indépendance des évêques n'était plus possible. En 1327, Aymon, évêque de Maurienne, saisit l'occasion d'une révolte qu'il avait eu à souffrir de la part de ses sujets (*homines et subditi*), pour associer le comte de Savoie Edouard à sa juridiction temporelle (*in mero et mixto imperio*), et acquérir ainsi un protecteur. La charte qui fut dressée en mémoire de cette association définit parfaitement de quelles terres se composait la principauté de l'évêque (227). Enfin, les évêques de Maurienne, qui alors exerçaient à peu près tous les actes constitutifs du souverain, qui créaient des nobles (228), des juges, des notaires, faisaient des traités (229), arrivèrent au XVIIe siècle, complètement dépouillés de leurs attributions princières. Cela est si vrai, que

(226) *Doc. mon. e sig.*, p. 173.

(227) Besson, *pr.* *N*° 81. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 3, p. 268, note 6.

(228) Besson, *p.* 194.

(229) Besson, *passim.* — Grillet, *loc. cit.*

l'évêque Hercule Berzet s'étant avisé de publier en 1660 une défense générale de chasser dans le diocèse de Maurienne, sous peine d'excommunication et de cent livres d'amende, le procureur-général près le Sénat de Savoie en appela comme d'abus, et obtint le 7 août de la même année un arrêt portant inhibition contre le prélat de s'intituler à l'avenir *Prince de Maurienne*, et de se mêler de chasse (230).

On pressent, d'après ce que je viens de dire, qu'il est bien difficile qu'Humbert-aux-Blanches-Mains fût comte de la *Maurienna* ou *pagus Mauriannensis* (231); on ne saurait nier toutefois qu'il n'y eût quelques possessions (232), telles que les châteaux de la Charbonnière et d'Hermillon, et même une portion de la vallée, depuis Aiguebelle jusqu'à St-Rémy ou à la Chambre (233). Là fut en effet le noyau autour duquel vinrent se grouper les domaines qu'acquit plus tard la maison de Savoie, par une politique habile, jointe à une bravoure qui jamais ne se démentit. *Cela*

(230) *Pratique de Savoie pour les affaires ecclésiastiques*; manusc.

(231) On ne trouve nulle part dans les chartes l'expression de *pagus Mauriannensis*, qui désigne une circonscription purement civile; mais on y rencontre très-souvent les mots *Maurienna*, *episcopatus Mauriannensis*.

(232) Guich., *pr. p.* 6. — Besson, *pr. N°* 7. — *Doc. mon. e sig., p.* 95, *in fin del rapp.*

(233) Par induction tirée des possessions de ses successeurs.

explique encore le titre de *comites Maurianenses* que l'on voit apparaître, dès la fin du XII[e] siècle, dans les chartes émanées des princes de cette maison, titre auquel, cent ans après, ils substituèrent celui de *comites Sabaudiæ*. Cette progression est assez curieuse à suivre ; en voici un spécimen :

Date des Chartes.

1092. *Ego Umbertus* (Humbert II), *Maurianensis comes* (234).

1093. *Ego Umbertus Maurianensis comes et Italiæ marchio* (235).

1098. *Ego Umbertus comes* (236).

1100. *Ego Umbertus, gratia Dei, comes* (237).

1125. *Ego Amedeus* (Amédée II), *comes de Savoya* (238).

1128. *Ego Amedeus, Dei gratia, comes et marchio* (239).

.... *Ego Amedeus, Dei gratia, Burgundiæ et Lombardiæ comes* (240).

1137. *Ego Amedeus comes et marchio* (241).

(234) *Monum. Hist. patr.*, tom. 1, p. 709.
(235) Guich., *pr. p.* 26.
(236) Guich., *pr. p.* 27. — *Mon. Hist. patr.*, tom. 1, p. 723.
(237) *Mon. Hist. patr.*, tom. 1, p. 728.
(238) Guich., *pr. p.* 31.
(239) Guich., *pr. p.* 31.
(240) Guich., *pr. p.* 34.
(241) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 778.

1138. *Ego Amedeus comes et marchio* (242).
1147. *Ego Amedeus comes* (243).
1150. *Ego Umbertus* (Humbert III), *Maurianensis comes et marchio* (244).
1167. *Ego Umbertus Maurianæ et Savoiæ comes et Italiæ marchio* (245).
1170. *Ego Umbertus comes de Savoia et marchio Italiæ* (246).
.... *Ego Umbertus comes Maurianensis et marchio Italiæ* (247).
1189. *Ego Thomas, Dei gratia, comes Maurianensis et marchio Italiæ* (248).
1195. *Ego Thomas comes Sabaudiæ* (249).
1196. *Ego Thomas comes Sabaudiæ* (250).

Je ne crois donc pas qu'Humbert-aux-Blanches-Mains fût, à proprement parler, comte de Maurienne, bien que ses successeurs se soient intitulés *comites Maurianenses*, et quelquefois (moins fréquemment cependant) *comites Mauriennæ*. La thèse contraire

(242) *Doc. mon. e sig.*, p. 46.
(243) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 794.
(244) *Doc. mon. e sig.*, p. 64.
(245) Guich., *pr. p.* 42.
(246) Guich., *pr. p.* 42.
(247) Guich., *pr. p.* 43.
(248) Guich., *pr. p.* 44.
(249) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 1027.
(250) Guich., *pr. p.* 45.

trouverait peut-être des arguments dans une charte de l'an 1007 ou de l'an 1008, par laquelle Humbert et Théobald, évêque de Maurienne, donnent aux chanoines de la ville de St-Jean, les terres de Cuynes, de St-Rémy, du Mont-Revérier, etc., en se servant de l'énonciation *Ego Humbertus dominicaturam, episcopus vero fevatariam* (251); mais ces expressions n'impliquent, je pense, aucune subordination féodale en faveur d'Humbert; elles se traduisent naturellement par cette phrase: « Moi Humbert, je donne le « domaine direct *(dominicaturam)*, et moi Théobald, « je donne l'usufruit, la jouissance bénéficiaire *(fevatariam)*; » il résulte en effet d'une charte postérieure qu'Humbert avait abandonné à Théobald la jouissance de plusieurs biens situés en Maurienne (252).

Passons à ce qui concerne les comtés de Nyon et d'Aoste. On sait que la ville de Nyon, sur les bords du lac Léman, s'appelait anciennement *Colonia Equestris*, *Civitas Equestris* (253), et qu'elle devint le chef-lieu d'un *pagus*, le *pagus Equestricus* ou *Equestrinus*. Le cartulaire de l'église de Lausanne renfermait un

(251) *Doc. mon. e sig.*, p. 95.

(252) Besson, *pr.* N° 7. — Guich., *pr. p.* 6. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 3, p. 271.

(253) Nyon était le siége d'un évêché qui fut transporté à Belley, dans le Ve siècle. Les villes épiscopales étaient qualifiées autrefois *civitates*, les autres simplement *oppida*, *castra*, *villæ*.

acte de 889, où il était question d'un Verlandus, comte des Equestres (254). Le *placitum* édité par MM. Cibrario et Promis, dans les *Documenti monete e sigilli*, mentionne un Anselmus, également comte des Equestres en 929, *Anselmus comes de pago Equestrino* (255). Pour démontrer qu'Humbert-aux-Blanches-Mains était comte du *pagus Equestricus*, un acte unique est invoqué. Le prêtre Marinus avait fait une donation au monastère de Romain-Moutiers; il meurt; un nommé Racherius se retenait, j'ignore à quelle cause, une partie des immeubles objets de la libéralité; ces immeubles dépendaient du *pagus Equestricus;* Humbert-aux-Blanches-Mains s'entremet de l'affaire; Racherius consent à relâcher les biens; le relâchement a lieu par le ministère d'Humbert: *Et ipsas res Racherius per manu Umberti comiti uirpiuit* (256). Comme ce relâchement, ce déguerpissement, ce *wirpitio* aurait pu être exécuté par l'entremise de toute autre personne, par exemple, de Lambertus, comte de Vaud, qui assistait à l'acte (257), j'imagine que l'indice allégué n'est point concluant.

(254) Note de M. de Rivaz, à la page 103 des *Docum. monete e sigilli.*

(255) Pag. 1.

(256) *Doc. mon. e sig.*, p. 25. Notez que je conserve aux chartes que je cite leurs solécismes et leur orthographe vicieuse.

(257) Ce Lambertus est encore nommé dans un autre acte de l'an 1126. Voy. *Mon. Hist. patr.*, p. 448.

Reste le comté d'Aoste, *vallis Augustana, comitatus Augustanus*. Trois chartes se présentent à notre examen. La première ne renferme rien de particulier ; c'est une simple donation d'Humbert aux chanoines d'Aoste, une donation sous réserve d'usufruit (258). La seconde est un échange d'immeubles entre un certain Katelmus et un Brocardus, évêque d'Aoste ; la présence d'Humbert à l'acte est signalée par les souscriptions qu'on y trouve : *Sig. domn' Brocardus eps qui hanc commutacionem fierit. et manu sua firmauit et ei relictuest. sig. domn' Umbertus comes qui hanc commutacionem firmauit. manno pposito. fir. Arimo archidiacono fir. armann' fir.* (259). Toutes les personnes un peu familiarisées avec les chartes de ce temps-là savent que *firmare*, *manu firmare*, *firma manu*, ne signifient point confirmer, approuver, autoriser, mais apposer sa croix ou sa signature ; ainsi Humbert ne confirma, n'approuva ni n'autorisa la donation dont il s'agit ; il la signa seulement *(firmavit)*, il la signa avec le prévôt et l'archidiacre du chapitre d'Aoste, Manno et Arimo, autres témoins de la convention : *Manno pposito fir. Arimo archidiacono fir.* La clause stipulée contre l'infracteur de ce contrat d'échange, *qui hanc commutacionem infringere aut inquietare uoluerit. dupla bona melioratis in consimilis locis reb; componat. et in argento libras CC*, n'est guère

(258) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 350.
(259) *Doc. mon. e sig.*, p. 100, *in fin. del rapp.*

d'une plus grande importance ; cette clause, qui est ici le fait des parties et non pas celui d'Humbert, ne serait, en tous cas, attributive d'aucune juridiction ; les clauses de ce genre se rencontrent à chaque pas dans les chartes du X[e] et du XI[e] siècle ; je pourrais en citer plusieurs ; je renvoie à celle qui est insérée au bas de la donation du prêtre Letardus, en faveur des chanoines de St-Ours, en 1032 : *Qui istam donacionem infringere aut inquietare voluerit, sit excommunicatus......, insuper eciam componat pena de auro centum libras* (260). La troisième charte (nous voilà au terme de ces arides discussions) est également un échange entre Humbert et le monastère de Saint-Bénigne, concernant des biens situés dans la vallée d'Aoste. Les échangistes se délivrent réciproquement des terres qui sont *de comitatu et beneficio costabile* (261); j'ai expliqué plus haut (262) que le mot *comitatus*, en une infinité de circonstances, était pris dans l'acception de propriété, domaine (263) ; cependant j'avoue que cette charte est obscure ; elle mériterait d'être étudiée et approfondie ; il serait possible d'en tirer quelques lumières pour l'éclaircissement de la question que j'effleure.

(260) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 497.
(261) *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 498.
(262) Voy. ci-devant, note 183.
(263) Domaine, propriété d'un individu ayant le titre de comte. Les comtes avaient souvent des propriétés hors de leurs *pagi*.

Si Humbert-aux-Blanches-Mains, dira-t-on, n'était comte ni du *pagus Savogensis*, ni du *pagus Equestricus*, ni du *pagus Bellicensis*, ni de la *Maurienna*, ni de la *vallis Augustana*, qu'en faites-vous donc? J'ai déjà énoncé comme une probabilité qu'Humbert tenait par des liens de parenté à la famille royale de Bourgogne (264). On ne saurait nier, sans nier l'évidence, qu'il ne fût un personnage éminent et bien au-dessus des *comites pagorum;* on le voit accompagnant partout Rodolphe et Hermangarde, et apposant sa signature aux nombreuses libéralités de ces illustres époux en faveur des églises et des monastères. Il ne se qualifie pourtant nulle part comte du palais, *comes palatii* (les rois de Bourgogne avaient, eux aussi, des comtes du palais (265), quoique Ducange n'en ait pas parlé); il nourrissait en outre des relations d'amitié avec les dignitaires les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique; ainsi, par une charte de l'an 1022, l'évêque de

(264) Cette probabilité est fondée sur une charte de l'an 1024, où Burchard, fils d'Humbert, fait une donation à l'église de St-André de Vienne, *pour le salut de l'ame du roi Rodolphe et de la reine Hermangarde*. Ceci, on le sent bien, n'est pas une preuve; car je trouve qu'en 1011, Everard, évêque de Maurienne, qui n'était pas, que je sache, parent des rois de Bourgogne, fait une donation au monastère de Savigny *pour le salut de l'ame du roi Conrad et du prince Rodolphe* (Besson, *pr.* *N*° 4).

(265) Voy. dans les *Doc. mon. e sig.* un *placitum* de l'an 926, où il est question d'un Hugues, comte du palais, p. 1.

Langres l'appelle NOTRE AMI LE COMTE HUMBERT, *amico nostro Humberto comiti* (266).

Mais si l'on veut savoir quelque chose de précis, l'on n'a rien de mieux à faire, je crois, qu'à s'arrêter à la charte sans date qu'ont éditée en 1833 MM. Cibrario et Promis (267), laquelle contient une donation d'Hermangarde à l'abbaye de Cluny, donation que cette princesse énonce opérer par l'entremise de son *avocat* le comte Humbert : *Dono itaque* PER ADVOCATUM MEUM *comitem Hubertum duos mansos in pago Genevense*. Il me paraît évident qu'Humbert-aux-Blanches-Mains était investi de la haute inspection du *fiscus* ou des *fiscales villæ* (268) de la couronne de Bourgogne, dans la ligne des Alpes cottiennes, grecques et pennines. Par là s'expliquent naturellement les mots *terra regis sive Huberti comitis*, que l'on trouve dans la charte de fondation du prieuré de Coyse en 1036, et sur lesquels on a tant disputé (269). Les domaines du roi Rodolphe étant administrés par Humbert, il était tout simple que la fondatrice (270), en

(266) *Doc. mon. e sig.*, *p.* 97, *in fin del rapp.*

(267) *Doc. mon. e sig.*, *p.* 102, *in fin del rapp.*

(268) Terres domaniales.

(269) Rochex, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, liv. 3, p. 30. — Napione, *Illustraz. di una carta, etc.* — *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 510.

(270) Marie, fille de Maginerius, dont le fils Wifred s'intitule *Wifredus de Cambariaco* dans une charte de 1042. *Mon. Hist. patr.*, t. 1, p. 549.

désignant les confins des biens qui devaient former le pourpris du nouveau monastère, dit : « Ces choses « sont confinées, au levant, par la terre du roi ou « du comte Humbert. » *Terminant autem ipse res à mane terra regis sive Huberti comitis, etc.* Et ne serait-ce point en mémoire d'une administration pure et sainte que le peuple donna le surnom de *Blanches-Mains* à Humbert? Les chroniques fondées en majeure partie sur la tradition, les chroniques, hélas! trop peu respectées de nos jours, elles que l'on foule aux pieds parce qu'elles contiennent des fables, sans penser qu'elles recèlent également des trésors, les chroniques s'accordent à dire qu'Humbert remplaça Bérold dans une administration dont la circonscription territoriale et l'objet ne sont pas, à la vérité, bien déterminés, et pourtant cela suffit (271). Le vieux chroniqueur de Hautecombe avait peut-être quelque raison de débuter par ces mots : *Geraudus (Beroldus) non fuit comes, sed officialis regum* (272). « Bérold ne fut pas « comte, mais officier des rois de Bourgogne. » Bérold et Humbert n'étaient comtes d'aucun *pagus ;* seulement ils exerçaient les fonctions de procureurs, administrateurs royaux, car c'est ainsi qu'il faut tra-

(271) Paradin, Servion, etc.

(272) *Chronicon Altæcumbæ,* citée par Del Bene, *De regn. Burg.*, lib. 3; par Nostradamus, *Chronique de Provence*, part. 1, p. 75; par Guichenon, *Hist. généal.*, p. 184.

duire l'*officialis regum* de la chronique (273) ; *officialis* correspond à l'*advocatus* de la charte que j'ai citée plus haut. Enfin, y aurait-il impossibilité que Bérold et Humbert eussent succédé aux attributions de ce *Thurumbertus comes*, qui, dans le *placitum* tenu à St-Gervais, hors des murs de Genève, en 926, est nommé avant Anselme, comte du *pagus Equestrinus*, et avant le comte du palais Hugo (274) ? J'abandonne ces idées aux savants ; ils sauront en tirer un meilleur parti que moi.

Je n'ai point l'intention de m'engager dans les interminables discussions qu'a soulevées la question de savoir comment les descendants d'Humbert-aux-Blanches-Mains étaient devenus maîtres de quelques-unes des provinces dont se composèrent leurs états, telles que le Bugey, le Chablais, la vallée d'Aoste, etc.; les historiens du XI[e] et du XII[e] siècle ne nous ont transmis à cet égard qu'obscurité et incertitude. Qui ne connaît les dissertations auxquelles a donné lieu le texte de Lambert de Scafnabourg (275) ? Cet écrivain raconte qu'en 1076, l'empereur Henri IV devant se rendre en Italie, où l'appelait la fameuse querelle des investitures, demanda passage sur les terres d'Amé II,

(273) Voy. Ducange, Gloss. v° *Officialis*.

(274) *Doc. mon. e sig.*, p. 1.

(275) Botero, *Principi di Savoja*, p. 92. — Simler, *Valesia*, lib. 2. — Guich., *Hist. généal.*, p. 210. — Muratori, *Annali d'Italia ad ann.* 1076. — Napione, *Notizia ed illustraz.*, etc.

ce que celui-ci déclara ne vouloir accorder que sous l'expresse condition qu'on lui remettrait cinq évêchés au-delà des Alpes. L'empereur trouva cette condition un peu dure ; il négocia, et Amé finit par se contenter d'une riche province de la Bourgogne, province que l'annaliste ne désigne point (276).

Il faut avouer que la narration de Lambert de Scafnabourg est ici des plus équivoques ; on conçoit difficilement qu'Amé II osât formuler des prétentions aussi tranchées vis-à-vis du chef de l'empire, et l'on doit croire avec Botero, que la concession dont il s'agit fut moins le résultat d'une loi imposée à Henri que de la munificence de ce prince (277). Au reste, lorsque les documents sont rares, louches, manchots, pourquoi ne laisserait-on pas subsister le doute historique ? Les jurisconsultes se torturent le cerveau pour concilier des dispositions inconciliables ; ils ont peut-être quelques raisons ; car si le *oui* de Papinien est revêtu de la sanction législative, le *nenni* d'Ulpien l'est également ; force est de créer un *mezzo-termine* qui serve de règle ; mais en histoire, c'est différent, rien n'oblige à poser une illumination de bougies là où le soleil refuse d'épandre sa lumière. Acceptons donc le moyen-âge avec ses réticences, ses hésitations, ses énigmes.

C'est depuis le commencement du XIe siècle jus-

(276) *Lambert. Scafnab.*, p. 219.
(277) Botero, *loc. cit.*

qu'au milieu du XIII[e], que la féodalité jouit en Europe de sa plus large existence. Durant cette période, l'histoire de la Savoie, bien que riche de détails, est malheureusement dépourvue d'unité; on cherche en vain une pensée dominante autour de laquelle on puisse grouper les faits curieux et intéressants qui surgissent de toutes parts. Chaque ville, chaque monastère, chaque donjeon a ses légendes, ses annales particulières; on dirait une suite de tableaux empreints de caractères divers. A dater du règne de Conrad-le-Salique, une trentaine de feudataires se partagent notre territoire : au premier rang, les archevêques de Tarentaise, les évêques de Genève, les évêques de Maurienne, les comtes mauriennais, les comtes de Genevois, les barons de Faucigny; en second ordre, les sires de la Chambre, de Viry, de Chevron, de Miolans, de Montmayeur, de Briançon, de Chambéry, de Menthon, de la Rochette, de Compey, de Sales, de Sallenove, de Beaufort, de Lucinge, d'Allinges, etc. Peu à peu, les petits feudataires s'effacent; une étoile grandit et flamboie au milieu du firmament féodal; c'est l'étoile de la maison de Savoie.

Cette maison offre l'exemple presque unique d'une famille princière échappant au naufrage de la féodalité, et retrempant son existence dans la monarchie. Que sont devenus les puissants suzerains qui jadis faisaient trembler les empereurs et les rois? Que sont devenus les ducs de Bourgogne, les ducs de Bretagne, les ducs de Lorraine, les ducs d'Aquitaine, les ducs

de Milan, les comtes de Toulouse, les dauphins de Viennois? le principe monarchique les a engloutis. Les princes de Savoie ont résisté à ce principe, puis ils se le sont approprié : ils règnent; les autres ne vivent plus que dans la tradition.

L'histoire spéciale des successeurs d'Humbert-aux-Blanches-Mains, cette histoire que l'on a malheureusement trop confondue avec l'histoire de la Savoie (je dis malheureusement, car il en est résulté une manière fausse et panégyristique d'envisager les choses); l'histoire d'Humbert-aux-Blanches-Mains offre, de temps à autre, des faits aussi remarquables qu'ils sont peu connus, et dont l'étude apporterait peut-être un grand jour dans certaines parties obscures des annales de l'Europe. Au XII[e] siècle, par exemple, il ne s'en fallut pas de beaucoup que la Savoie n'accrût aux vastes domaines des rois d'Angleterre.

Henri Plantagenet (Henri II), successeur du roi Etienne, venait d'ajouter aux possessions de ses devanciers la Tourraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Saintonge, la Guienne, la Gascogne; il paraît que dans ses projets d'ambition, il aurait voulu être maître des gorges des Alpes, et aller planter bannière jusqu'en Italie. Son fils, Jean-sans-Terre, était à peine âgé de sept ans, qu'il résolut de le fiancer à Agnès, fille du comte de Maurienne Humbert III, et de se faire céder les états de ce prince. Radulf de Dicet, doyen de St-Paul de Londres, mentionne cet événement et le rapporte à l'année 1173 (278). L'anonyme de Laon raconte que l'empereur de Constantinople,

Manuel Comnène, ayant engagé Henri II à lui envoyer Jean-sans-Terre, afin de le marier à sa fille unique, ce roi se rendit à Angers, pour délibérer sur cette proposition; que là, il reçut la visite d'Humbert, et prit tout-à-coup le parti d'unir son fils à Agnès; et comme ses barons lui en témoignaient leur surprise : « La fille du comte, dit-il, sera l'épouse « de Jean; Humbert est des plus nobles, quoique « non des plus puissants; considérez que si ses pos- « sessions étaient miennes, je pourrais dominer et « l'Italie et la Bourgogne, car je tiendrais les Alpes, « qui sont la clef de l'une et de l'autre (279). » Benoît, abbé de Péterboroug, narre les choses au long, mais il ne parle point des offres de l'empereur Manuel Comnène : « Or, l'an MCLXXIII de l'incarnation du « Seigneur, le roi tint son parlement à Chinon dans « l'Anjou, à l'occasion de la fête de Noël; son épouse « Alienor (280) y était. Il partit ensuite pour Mont- « ferrand en Auvergne, menant après lui le roi Jean « son fils (281). Là vint Humbert, comte de Mau- « rienne, et sa fille Aalis, laquelle fut achetée par le « Roi, au moyen de cinq mille marcs d'argent, *avec*

(278) Radulfi de Diceto, *Imagines hist.*, *apud Twysden*, *Script. rer. angl.*, t. 10.

(279) *Chronicon anonymi laudun.*, *apud* Bouquet, *Script. rer. gall.*, t. 13.

(280) Eléonore de Guienne.

(281) On donnait encore à cette époque le titre de roi aux fils des rois; cet usage remontait au VI[e] siècle.

« *tout le comté de Maurienne, dans le cas où ledit comte* « *n'aurait pas d'enfant mâle né de légitime mariage* « (282). » L'historien relate ensuite le *cyrographum* dressé en mémoire de cette convention. Humbert prévoit la possibilité qu'un fils lui naîtra, et alors il promet de remettre au roi d'Angleterre, à titre de dot, plusieurs terres et châteaux; tant en deça qu'en delà des monts, tels que le comté de Belley, la vallée de la Novalaise, Pierre-Châtel, Aix, Chambéry, Apremont, La Rochette, Montmayeur, La Chambre, Turin, Cavoret, Châtillon près d'Aoste, etc. (283); l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Genève et de Maurienne, l'abbé de St-Michel-de-la-Cluse assistent à l'acte, et s'engagent à excommunier Humbert s'il y contrevient. On sait qu'Agnès mourut en bas âge, et que, suivant la prédiction de S. Anthelme, Humbert eut de sa troisième femme un fils, le vaillant comte Thomas (284).

Mais laissons là les faits excentriques, et jetons un regard sur ce que j'appelle notre véritable histoire, le peuple, ses institutions, son organisation intime, histoire long-temps méconnue et jugée indigne de figurer à côté de l'épopée des combats.

(282) *Benedictus Petroburg. in vita Henrici II, Angliæ regis.*

(283) Les comtes de Maurienne n'avaient alors qu'un simple droit de suzeraineté sur la plupart de ces terres et châteaux; Humbert III ne put donc céder que ce droit.

(284) Guich., *Hist. généal.*, p. 243.

Jamais la servitude n'étreignit l'Europe avec autant de véhémence qu'aux Xe et XIe siècles. Montesquieu a parfaitement développé les causes de ce phénomène social (285). Dans la période qui accompagna le déclin de la race des rois carlovingiens, le débiteur incapable de payer devenait esclave : « Cet homme-« ci, dit une ancienne formule, cet homme-ci est « Martin, qui m'a été adjugé comme serf à raison « de ses dettes. » *Martinus servus meus qui mihi fuit traditus propter debitum* (286). Au reste, à cette époque où les pestes, les famines portaient de tous côtés la désolation, le pauvre habitant des campagnes était souvent bien aise d'aller se livrer en esclavage aux églises et aux monastères ; il se ménageait ainsi des protecteurs. Pasquier observe que le rite usité en pareil cas était de se passer au cou la corde de la cloche, *involvens juxta morem collum suum chorda signi* (287). On faisait donation non-seulement de sa personne, mais encore de celle de ses descendants, *cum omni*

(285) *Esprit des lois*, tome 4.

(286) *Formulæ ad Lotharii leges, apud Script. rer. ital.* tom. 1, part. 2.

(287) Pasquier, *Recherches de la France.* — *Signum* signifie ici *cloche ;* ce mot avait même passé dans la langue vulgaire, comme on le voit par ces deux vers du roman de *Garin le Loherain :*

Et la roine mult grant joie lui fist;
Li seint sonnèrent tout contreval Paris.

filiorum filiarumque progenie (288). La dévotion non moins que la misère contribuait à augmenter le nombre des serfs qui se plaçaient sous les ailes du clergé. « Moult gens, dit Beaumanoir, si se donnoient, eux « et leurs hoirs et chouses, ès saincts et sainctes « (289). » Enfin, durant la période suivante, c'est-à-dire au Xe siècle, on vit surgir, par l'effet d'une transformation dont les phases sont curieuses à étudier, ces infortunées tribus de taillables et de main-mortables, que les anciens papiers-terriers de la Savoie distinguent en diverses classes, tels que les taillables à miséricorde et exploitables haut et bas, les taillables admodérés, les taillables acensés, les taillables ammoissonnés, les taillables-liges, les taillables conditionnés, sujets à échûte, commise, etc. (290).

A la fin du XIIe siècle, un fait important se manifeste ; le régime municipal semble se raviver ; un pacte de liberté vient unir les habitants des villes et des bourgs, les *franchises* apparaissent.

L'établissement des franchises s'opéra probablement en Savoie au milieu des mêmes circonstances qu'en France. Les villes s'étaient enrichies par le commerce

(288) Muratori, *Antiq. Ital. medii œvi* ; diss. 14.

(289) Beaumanoir, *Sur la coutume de Beauvoisis*, chap. 45.

(290) *Observations sur les usages des provinces de Bresse et Bugey*, par M. Perret, avocat au parlement de Dijon, 1728. —Bailly, *Traité des taillables*. — D'Oncieu, *Traité des mains-mortes et conditions taillables*.

et l'exercice des arts utiles ; elles se trouvèrent bientôt en état de lutter contre la féodalité ; et la féodalité fut obligée de respecter les priviléges qu'elles s'attribuèrent. Les seigneurs guerroyaient sans cesse ; ils allaient en Palestine dans l'espoir de conquérir des royaumes ; ils avaient besoin d'argent, et, pour de l'argent, ils se départaient volontiers de certains droits dont ils étaient déjà dépouillés de fait, ou dont ils ne jouissaient qu'à grand'peine ; aussi la plupart des franchises se rapportent-elles *ad bonas et antiquas consuetudines villæ* (291).

Les premières franchises sanctionnées en France par le souverain datent de la moitié du XIIe siècle : Beauvais en 1144, Soissons en 1145, Orléans en 1147, Meaux en 1179, Dijon en 1187, Blois en 1195, etc. (292). En Savoie, elles commencèrent à se montrer un peu plus tard. Montmélian formula ses franchises en 1223, Flumet en 1228, Chambéry en 1232, Evian en 1265, Seyssel en 1285, Bonneville en 1289, Rumilly en 1292, etc., etc. Je ferais un livre si je prenais à tâche de dérouler les feuilles inexplorées de nos franchises, et de leur ravir les pages brillantes qu'elles ont refusées jusqu'à ce jour à l'histoire de notre pays ; c'est une carrière vierge où personne encore n'a osé s'engager. Le vandalisme

(291) Renouard, *Hist. du droit municipal.*

(292) Brillon, *Dict. des arrêts*, v° *Affranchissement*. — *Bibliothèque des coutumes de France*, passim.

révolutionnaire nous a privés, hélas! d'une infinité de documents dont la perte est irréparable ; mais ce qui reste ne laisse pas de mesurer un champ vaste à l'historien. MM. Cibrario et Promis ont publié récemment les franchises accordées à la ville de Chambéry par le comte Thomas (293) ; j'aurais voulu qu'ils en eussent fait autant de celles que lui octroya le Comte-Vert en 1285 ; ces dernières offrent un intérêt plus grave, en ce qu'elles renferment les principes de notre droit municipal (294).

Les deux savants que je viens de citer ont également publié les franchises d'Aoste (295) ; M. Cibrario, dans un ouvrage remarquable intitulé : *Delle finanze della monarchia di Savoja*, a édité les franchises de Thonon, d'Evian, de Saint-Maurice-d'Agaune, de Rivoli (296). On trouve dans l'histoire de Bresse et Bugey, par Guichenon, les franchises de Seyssel, de Bourg, de Bagé-le-Châtel, etc. ; moi-même j'ai exhumé des archives d'Annecy une copie des *privilèges et libertés* accordés à cette ville par Amé III, comte de Genevois, le 19 novembre 1367. Enfin, la publication du tome 2e des *Monumenta historiæ patriæ* a mis à la portée des érudits les statuts de Turin, de

(293) *Doc. mon. e sig.*, p. 126.

(294) Livre noir des archives de la ville de Chambéry, *fol.* 4.

(295) *Doc. mon. e sig.*, p. 82.

(296) *Mém. de l'Acad. Royale de Turin*, tome 36.

Suze, d'Ivrée, de Casal, de Nice, de Gênes, etc.; on y puisera de nouveaux termes de comparaison; on en fera jaillir des lumières inespérées.

Mais pour réussir dans cette étude intime, étude bien autrement intéressante que celle des événements extérieurs, il faut avoir la patience, je dirais le courage, de compulser les volumineux documents qui gisent méprisés ou ignorés sous la poussière nauséabonde des archives de nos vieilles cités. Les registres des délibérations consulaires, surtout, sont pleins de faits curieux dont les conséquences atteignent souvent à une hauteur qu'on n'aurait jamais soupçonnée.

Quelques mots sur les asssemblées générales appelées les *états* ou les *trois états*, se placent naturellement ici (297). L'auteur du *Supplément à l'état politique du Dauphiné, de Nicolas Chorier*, dit : « Nous ne savons « pas précisément à quelle époque ont commencé les « assemblées générales des états du Dauphiné ; il est « certain qu'avant que ce pays fût donné à la Fran- « ce (298), l'usage n'en était pas connu. » J'ignore si cette opinion est fondée ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en Savoie la tenue des *états* remonte au XIIe siècle, et coïncide avec l'établissement des franchises : ces deux institutions sont en effet corrélatives (299). Mal-

(297) Grillet s'est trompé en les qualifiant *états généraux ;* ce sont toujours les *états* ou les *trois états*.

(298) En 1349.

(299) Déjà auparavant les grands suzerains ne prenaient

gré les assertions contenues dans l'*Appendice al titolo sesto dell' opera intitolata Cariche del Piemonte* (300), on doit reconnaître que les *états* ont joué un rôle important chez nous pendant près de quatre cents ans. L'auteur anonyme de l'*Appendice* prétend que, sous le duc Charles III, les *états* furent convoqués *une fois;* cela est inexact : ils le furent *souvent*. Ce mot *souvent* n'est pas de moi, il est de Charles III lui-même, qui, dans le préambule des *Statuts, Edits et Règlements* qu'il fit pour sa Chambre des comptes, le 10 septembre 1522, dit : « Considérant que l'office de vray « prince et seigneur est de donner ordre et pourvoir « à l'administration de justice, dont avons fait sou- « vent assembler les trois estats de nos pays pour ce « entendre advis et conseil (301). »

Mais en quoi consistait l'autorité des états ? Tout était alors de fait, rien de droit ; une réponse absolue est donc impossible. Le cerveau humain organise des systèmes, et la nature ne produit que l'individualité ; en certaines circonstances, l'influence des états a pu prévaloir sur la pensée du souverain ; en certaines autres, la volonté du souverain a pu prévaloir sur les remontrances des états ; l'histoire ne nous fournit

aucune détermination importante sans l'avis de leurs barons ; de là cette formule si fréquente : *Baronum meorum consensu.*

(300) Turin, 1798.

(301) *Raccolta delle legi, editti e manifesti, compilata dall' avvocato Duboin*, tom. 3, part. 1, p. 220, *in notis.*

cependant pas d'exemple d'une collision entre les deux pouvoirs. M. dal Pozzo, dans son *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie et du Piémont*, a, ce me semble, un peu exagéré la puissance des *états ;* il avait à combattre les opinions de l'auteur de l'*Appendice*, et il lui était difficile de se préserver complètement de l'esprit de réaction.

Dans la forme, les *trois états* se présentaient comme *suppliants ;* ils articulaient leurs *doléances* : « Chapitres « présentés à nostre très-redoubté seigneur, mon- « seigneur le duc de Savoye, par les trois estats de « ce pays deça les monts, par les très-humbles et « très-obéissants subjects et serviteurs assemblés en « ceste ville de Chambéry, le XIX[e] febvrier 1528, « etc....... (302). » Au fond, les *trois états* s'occupaient de mille choses diverses : de la tutelle et du mariage des princes, de l'administration de la justice et des deniers publics, de l'extirpation des hérésies, de la réforme des mœurs du clergé, de la répression de l'usure, etc. ; ils portaient même quelquefois leur attention jusque sur la conduite des officiers attachés à la personne ou à la maison du souverain : « ....Plus, « qu'il plaise à mondit seigneur donner ordre sur les « sommillers et poullaliers, bouchiers et pourvoy- « sieurs qui font plusieurs abus en leur office, au « grand travail et préjudice du peuple. » — *Ré- « ponse :* Monseigneur n'en est pas content, et il a

(302) Extrait de pièces inédites.

« donné bon ordre, lequel il fera publier (303). »

L'histoire de nos institutions politiques et de nos institutions municipales se lie essentiellement à la connaissance de notre législation proprement dite; ce sont autant de rouages qui s'engrennent et forment un tout compacte et indivisible. M. Frédéric Sclopis, dans une publication remarquable, a déroulé naguère le système complet de l'organisation législative du Piémont aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles (304): la Savoie est encore à attendre un travail semblable. Ce serait chose fructueuse que de rechercher l'origine de nos coutumes; de saisir à son principe ce fil délié; de le suivre à travers ses détours; de deviner les influences qui l'ont fait fléchir tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Il est évident, par exemple, que l'avantage nuptial, connu chez nous sous le nom d'*augment*, remonte au MORGENGAP OU MORGENGABE des lois barbares (305). Le MORGENGABE (*donum matutinale*, don du matin), était la donation que l'époux faisait à l'épouse le jour de la consommation du mariage, *in præmium deflorationis* (306). C'est à

(303) Extrait de pièces inédites.

(304) *Storia dell' antica legislazione del Piemonte, Torino*, 1833.

(305) Canciani, *Leges Barbarorum antiquæ*, passim.

(306) Ce mot est énoncé par le président Favre, dans la définition 3e, allégation 1re du Code Fabrien, au titre *De donat. ante nupt.*

tel point, que nous pourrions encore invoquer aujourd'hui comme axiome de droit cette disposition de la loi des Lombards : *Habeat ipsa mulier* MORGENGAP *et quod de parentibus ejus adduxerit, id est* PHADERPHIUM ; « que la femme ait d'abord son MORGENGABE, et puis « son PFADERPHIUM, c'est-à-dire sa dot (307). » L'exclusion des filles de la succession du père paraît avoir sa source, en ce qui concerne du moins l'usage de Savoie, dans la loi des Bourguignons : *Inter Burgundiones id volumus custodiri, ut si quis filium non reliquerit, in loco filii, filia, in patris hæreditate succedat* (308). Plusieurs de nos franchises, de nos statuts municipaux, avaient formulé cette exclusion au XIII[e] siècle : *Si burgensis filiam suam maritaverit, de dote sua debet esse contenta et nihil petere potest et debet in hæreditate paterna* (309).

Quant aux coutumes qui réglaient les rentes foncières, les institutions contractuelles, l'hypothèque légale résultant de tous les contrats notariés, il faut en aller chercher l'origine dans des éléments divers (310).

(307) *Rotharis leges, cap.* 182.

(308) *Lex Burgund., tit.* 14, *de success. et sanctimon.*

(309) *Hist. de Bresse, pr.* p. 205. — Voy. *Observat. sur les usages de Bresse et Bugey*, tome 2. — *Storia dell' antica legislat. del Piem. cap.* 5. — Grillet, *Dict. hist.*

(310) Bouhier, *Observations sur la coutume de Bourgogne*, tom. I, *in præfat.* — Je dois hâter de mes vœux l'achèvement du *Dictionnaire de la Législation des Etats Sardes*, par M. Léopold Cot; cet ouvrage, quoique essen-

Je ne finirais pas si j'entreprenais seulement d'esquisser l'histoire législative et judiciaire de notre pays : les faits intéressants abondent ; ils se suivent tantôt graves et tantôt piquants ; ici la pompe des costumes, les disputes de préséance, les procès de sorciers, les monitoires contre les puces, les chenilles, les sauterelles, les souris, distrairont parfois le lecteur des hauts enseignements du publiciste (311).

Je ne puis clorre ce discours sans jeter un regard sur ce qui reste de nos vieux châteaux, de nos saintes abbayes. Il faut se hâter de marquer la place qu'occupent ces nobles vestiges, et de dire : là il y eut une gloire ; car tout sera bientôt nivelé. La Bande-noire s'agite : ces crénaux autour desquels se rattachent tant de souvenirs, serviront à former les angles de la maison carrée d'un bourgeois ; cette pierre qui supporte le nid de l'aigle, ira figurer dans le ceintre d'une porte d'auberge ; cela est triste. Mais consolons-nous : une main, peut-être, a déjà fouillé parmi ces imposantes mines et en a exhumé des trésors ; il se trouve encore, grâce à Dieu, des hommes qui savent faire autre chose que se repaître du présent, et dont l'ame puise dans le passé l'espérance pour l'avenir.

tiellement pratique, renferme sur l'origine de nos lois et coutumes des données précieuses.

(311) Je veux citer à ce propos deux livres fort rares, qui sont le *Traité des Monitoires*, par Bailly, et les *Questions notables sur le sortilège*, par de Ville.

EMMANUEL-PHILIBERT.

PAR

M. LE BARON J. JACQUEMOUD,
SÉNATEUR
ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

S'il est vrai que les grands hommes honorent leur patrie, s'il est vrai qu'ils font rejaillir sur elle la gloire qu'ils se sont acquise, à combien de titres la Savoie doit être fière d'avoir donné le jour à Emmanuel-Philibert! Cette noble association de gloire entre un grand homme et le pays qui l'a vu naître, cet héritage d'illustration, sublime apanage de la patrie, ce lien d'amour et de dévouement entre un prince magnanime et un peuple fidèle, donnent, surtout pour les Savoisiens, un vif intérêt à la statue équestre que S. M. Charles-Albert vient d'élever à la mémoire d'un de ses plus illustres aïeux. Dans ce beau travail de M. Marochetti, généralement apprécié comme un chef-d'œuvre, le duc est représenté en costume de guerre, après la bataille de St-Quentin; il est monté sur un cheval fougueux qu'il force à s'arrêter, et remet son épée dans le fourreau, pour exprimer sa résolution de renoncer à la gloire militaire, afin de consacrer son règne au bonheur de ses peuples.

Laissons à l'histoire la mission de comparer l'auguste souverain qui nous gouverne, digne descendant de l'immortel prince Eugène, au héros législateur auquel il a rendu un si bel hommage, et jetons un coup d'œil sur les traits principaux de la vie d'Emmanuel-Philibert.

Emmanuel-Philibert, dixième duc de Savoie, est né au château de Chambéry le 8 juillet 1528. Cette ville était alors le siége du gouvernement et la capitale des états de la maison de Savoie, quoique déjà ses domaines s'étendissent au-delà des Alpes. Charles III, père d'Emmanuel-Philibert, avait suivi le parti de son beau-frère Charles-Quint, empereur d'Allemagne, contre François 1er, dans ces guerres sanglantes qui troublèrent pendant si long-temps le repos de l'Europe. Les armées françaises ayant envahi la Bresse, le Bugey et la Savoie, pour se rendre en Italie, Charles III alla s'établir à Nice, seule partie de ses états dont il fût resté possesseur. Emmanuel-Philibert y passa son enfance; mais aussitôt qu'il fut en âge de porter les armes, il vint prendre place dans les bataillons de l'empereur, et il ne tarda pas à mériter son estime et sa confiance. Nous ne parlerons point des lauriers que le duc cueillit aux batailles de Nordling, de Mulberg, de Renti, au siége de Metz et en Espagne; nous rappellerons seulement qu'à l'âge de vingt-cinq ans il avait le commandement général des armées de Charles-Quint, et qu'il justifiait ce choix par toutes les qualités qui distinguent un grand capitaine; il joignait un coup d'œil sûr à une grande

promptitude d'exécution ; tacticien habile, plein de courage et de sang-froid dans le danger, il était rempli de générosité et de clémence après la victoire.

Le duc de Savoie venait de perdre son père, ses états étaient envahis par les Français, ou livrés au désordre, lorsque le monde étonné apprit en 1556 que Charles-Quint avait abdiqué l'empire d'Allemagne pour terminer ses jours dans le couvent de St-Just en Estramadure. Philippe II, son fils, qui lui avait succédé pour le trône d'Espagne, voulut garder Emmanuel-Philibert à la tête de ses troupes, et le duc de Savoie lui donna une preuve éclatante de sa loyauté chevaleresque, car il refusa les propositions du roi de France Henri II, successeur de François 1er, qui lui offrait la restitution de tous ses états, s'il voulait embrasser son parti. Emmanuel-Philibert n'hésita pas à sacrifier ses intérêts aux lois de l'honneur, et sa reconnaissance pour Charles-Quint lui fit un devoir de s'attacher à la cause de son fils. Il accepta le commandement des armées impériales contre Henri II, et il remporta en 1557 la brillante victoire de St-Quentin qui fut si désastreuse pour la France. La nouvelle de cette bataille avait causé une telle épouvante à Paris, qu'on s'attendait à chaque instant d'y voir entrer Emmanuel-Philibert. Il voulait en effet marcher sur cette capitale, pour y dicter en vainqueur les conditions de la paix; mais Philippe II, qui n'avait contribué à la victoire que par son vœu si connu à St-Laurent, s'opposa à l'exécution de ce projet. Cependant, le duc eut la gloire d'être l'arbitre du célèbre traité de Ca-

teau-Cambrésis, qui rendit en 1558 la paix à l'Europe; il en régla les conditions avec Anne de Montmorency, son prisonnier, et Henri II signa la cession de cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées et la restitution des états d'Emmanuel-Philibert. Ce traité fut cimenté par le mariage du duc avec Marguerite de Valois, fille de François Ier et sœur de Henri II.

Suivant un manuscrit authentique, auquel nous avons eu recours et qui est intitulé : *Procès-verbal de l'heureuse et très-joyeuse restitution des biens de Monseigneur*, la Savoie est rentrée, le 4 août 1559, sous le gouvernement de son prince légitime. Ce procès-verbal est signé par le comte *René de Chalant*, mareschal de Savoie, pour le duc, et par *Guillaume Desportes*, président du parlement de Chambéry, pour Henry II. Emmanuel-Philibert ne fut réintégré que plus tard dans la possession de certaines parties du Piémont, sur lesquelles le roi de France élevait des prétentions du chef de la mère de François Ier. Ces débats furent terminés pacifiquement, et le duc, entouré de sa noblesse, du nonce du pape et des ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Malte, fit sa rentrée solennelle à Turin le 12 décembre 1562; dès lors les princes de la maison de Savoie ont résidé dans cette ville, où ils ont fixé le siége du gourvernement.

Le duc fut accueilli dans tous ses états avec le plus vif enthousiasme, car depuis long-temps le peuple soupirait après son retour. L'occupation étrangère et les maux qui en sont la suite, avaient ruiné le com-

merce et l'agriculture, et réduit la population à la misère : la force avait été substituée au droit dans les relations privées, l'impunité avait multiplié les crimes, le trésor public était épuisé, et les joyaux de la couronne étaient entre les mains des usuriers, enfin toutes les branches d'administration étaient dans le plus grand désordre ; Emmanuel-Philibert sut guérir tous ces maux par sa prudence, sa sagesse et sa fermeté. Pressé par des besoins urgens, et redoutant néanmoins de surcharger d'impôts ses peuples appauvris, il essaya de faire un appel à leur dévouement et à leur amour ; il en reçut les plus doux et les plus consolans témoignages : non-seulement chacun lui apporta tout l'argent dont il pouvait disposer, mais plusieurs gentilshommes vendirent leurs terres pour lui en remettre le prix.

Quoique le héros législateur ait fait briller, à côté des trophées de la victoire, de sages institutions qui ont servi de modèle aux têtes couronnées, cependant Robertson dans son Histoire de Charles-Quint, l'auteur espagnol Tonso, l'Histoire universelle par une société de gens de lettres anglais, de Thou et les historiens français, n'ont pas assigné au duc de Savoie la place élevée que lui mérite son génie. Les étrangers étaient jaloux d'un talent qui devançait son siècle. Charles-Quint lui-même ne voyait pas sans une secrète envie ses exploits effacés par ceux de son général ; son successeur, prince sombre et jaloux, revendiquait l'éclat des victoires d'Emmanuel-Philibert, et il aima mieux sauver la France au bord de

son trône par des distinctions et des honneurs ; il donne de l'importance à la marine, il encourage l'industrie, il introduit en Piémont le système des canaux d'irrigation et la culture du murier, sources immenses de richesses ; il propage l'instruction en ouvrant des colléges publics et en dotant l'université de Turin de plusieurs chaires pour l'enseignement des hautes sciences ; enfin, au lieu de confier la sûreté de son territoire à des mercenaires étrangers, il appelle le peuple à la défense de la patrie, et, le premier en Europe, il organise une milice nationale, ce qui développe à un tel point le sentiment de nationalité et l'esprit militaire en Savoie et en Piémont, qu'un de ses successeurs a pu dire avec vérité à l'ambassadeur d'une puissance étrangère : *Je n'ai qu'à frapper du pied le sol de mon royaume pour en faire sortir des soldats.*

Les lois d'Emmanuel-Philibert sont basées sur les principes immuables de justice et de religion dont ce prince était pénétré. Elles renferment des vues profondes et portent l'empreinte d'un génie supérieur, qui a devancé son siècle ; aussi remarque-t-on que la prospérité toujours croissante de la maison de Savoie et la civilisation moderne doivent une grande partie de leur développement aux sages institutions qu'il a fondées ; et malgré l'éclat de ses hauts faits d'armes, il est encore plus grand et plus illustre par la seconde époque de sa vie, que par ses brillantes victoires.

Chambéry, 6 novembre 1838.

ÉTAT

DE LA SUITE DES DONS

FAITS A LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE SAVOIE.

(Voyez les Volumes précédens.)

NOTIZIE BIOGRAFICHE *del conte Prospero Balbo, cavaliere dell' ordine supremo dell' Annunziata, ecc.*; envoyées par M. Cibrario.

IN MORTE *della nobil donna Manim Turinetti Cibrario; canzone di Felice Romani, recata in versi latini*; envoyée par le même.

NOTICE sur la culture de la Betterave à sucre; extraite des Mémoires de MM. Hennequand-Brame et Chaptal; in-8°, par M. J.-B. Routin; envoyée par l'auteur.

VARIÉTÉS historiques, biographiques et littéraires, par M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant; les cinq premières feuilles; envoyées par l'auteur.

LETTRE du P. Menestrier à Marc Mayer, sur une pièce authentique; envoyée par le même.

Deux cent cinquante-six volumes, de divers ouvrages ; donnés à la Société par les dernières volontés de feu M. le comte de Loche.

Traité de la culture du Melon en pleine terre, etc., par M. Dupuits de Maconex ; broch. in-8°. Donnée par M. Bonafous.

Note sur l'état actuel et les améliorations récentes de la culture des Betteraves, et de l'extraction du sucre ; par M. Payen. Broch. in-8°, donnée par M. le docteur Bonafous.

Manuel pratique du petit fabricant de sucre de betterave dans le midi de la France ; par M. Lacroix fils. Broch. in-8°, donnée par le même.

Institution royale agronomique de Grignon, département de Seine-et-Oise ; donnée par le même.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, etc. ; 36e année. Broch. in-4°, donné par le même.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Turin, tome 39e ; envoyé par l'Académie.

Calendario georgico *della reale Società Agraria di Torino, per l'anno* 1837 ; envoyé par la Société Agraire.

Histoire hagiologique du diocèse de Belley ; 1er vol. Envoyé par M. le chan. Deperi, correspondant.

Recherches sur les caractères des grandes espèces de Rhinocéros fossiles ; par M. Jules de Christol, secrétaire de la Société d'Histoire naturelle de Montpellier, etc. ; in-4°. Envoyées par l'auteur.

Note sur la découverte de débris organiques ma-

rins sur le sol de l'Auvergne ; par M. Lecoq ; in-8°, envoyée par l'auteur.

Bulletin des Eaux d'Aix-en-Savoie, par le docteur Despine fils, médecin à Aix pendant la saison des eaux ; 3e année ; broch. in-8°, 1837. Remis par M. Bonjean fils, pharmacien à Chambéry.

Le même Bulletin, envoyé par M. Despine fils.

Lettre à M. le chevalier Mathieu Bonafous, sur l'Institut agricole de Meleto en Toscane, par le profr Michel St-Martin ; broch. in-8° ; Turin, 1837. Envoyée par l'auteur.

Fragment d'une histoire de l'impiété, et réfutation du système religieux de Benjamin Constant ; ouvrage traduit de l'Italien par M. Ch.... ; broch. in-8° ; envoyée par le traducteur, M. le chan. Challamel.

Notice historique sur le général Dumouriez ; extrait de la *Biographie universelle ;* accompagné d'une carte ; par M. Michaud jeune, membre non résidant. Broch. in-8°, envoyée par l'auteur.

Une page de rêves (recueil de poésies) ; par M. Ougier. Broch. in-8°, envoyée par l'auteur.

Vie d'Anastase Germonio, archevêque et comte de Tarentaise, etc. ; par M. l'abbé Gaspar Bonnefoy. Un vol. in-12 ; envoyé par l'auteur, correspondant de la Société.

Dell' arte di coltivare i Gelsi, *e di conservare i bachi di seta secondo il metodo chinese ; sunto di libri chinesi, tradotto in francese da Stanisl. Julien, membro del reale Instituto di Francia ; versione italiana, con note e sperimenti del cavaliere Matteo Bonafous, dottore*

in medicina, *ecc.*, *ecc.* Vol. in-8°, envoyé par M. Bonafous.

Envoyé par le même dix-neuf brochures dont voici les titres :

Essai sur la topographie et le climat de la côte de Coromandel, sur les maladies qui règnent le plus communément à Pondichéri et à Karikal, et notamment sur le choléra indien; par Joseph-Saliés Negrin, de Toulon, docteur en médecine.

Leçon de Botanique, à l'ouverture du cours de cette science à la faculté de médecine de Montpellier, le 11 avril 1833; par Alire Raffeneau-Delile, profr de médecine.

De l'Education fructueuse des Vers à soie dans le nord et dans le centre de la France; par M. Husard fils.

Eloge historique de J.-B. Dugas-Montbel, par J.-B. Dumas; 1835.

Rapport sur l'état de l'industrie séricole dans le midi de la France; par M. Henri Bourdon.

Notice sur C. M. Jacquard; par L. F. Grognier, secrétaire-général de la Société royale d'Agriculture de Lyon.

Extrait d'un Rapport sur le concours pour le percement des puits forés, etc.; par M. le vicomte Héricart de Thury; 1834.

De l'observation dans les grands hôpitaux, et spécialement dans ceux de Lyon; par M. F. Imbert, docteur en médecine, etc.; 1830.

Semis d'Arbres fruitiers; Rapport d'une commis-

sion fait à la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris.

Coup d'oeil impartial sur l'état présent de l'Egypte, comparé à sa situation antérieure ; Paris, 1836.

Discours d'ouverture du Cours de botanique de la faculté de médecine de Strasbourg ; 1836.

Dell' Arte *del pubblico Insegnamento, dissertazione di Giovanni Florio ;* 1834.

De l'application du feu dans les maladies chirurgicales ; par J.-B. Igonin, docteur en médecine, etc. Lyon, 1834.

Mémoires de thérapeutique médico-chirurgicale, etc., par G. Montain, professeur de matière médicale à l'école de médecine de Lyon ; Paris, 1836.

Essai sur la mortalité dans l'infanterie française ; par M. Benoiston de Châteauneuf.

De l'utilité des machines, de leurs inconvéniens et des moyens d'y remédier, en assurant l'extension et les progrès de l'agriculture ; par M. le baron de Morogues. Mémoire présenté à l'Académie royale des Sciences de Paris ; in-4°.

Rapport sur le concours relatif à la construction des turbines hydrauliques, etc., fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, etc., par M. Héricart de Thury ; in-4°.

Funérailles de Joseph-Marie Jacquard, mort le 7 août 1834, à Oullins ; projet d'érection d'un monument à sa mémoire ; Lyon, 1834.

Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, etc. ; par M. Edouard Mallet,

docteur en droit, etc.; Paris, 1837. Broch. in-8°.

LETTRE à M. le chevalier Bonafous, sur l'utilité du Mûrier des Philippines *(morus cucullata)*; par M. le comte Villa de Montpascal. Broch. in-8°; Turin, 1838. Envoyée par M. Bonafous.

RAPPORT fait à la Société royale et centrale d'agriculture (de Paris), par M. Bonafous, l'un de ses membres, sur l'ouvrage intitulé : *De la Muscardine*, de ses principes, de sa marche, etc. Envoyé par l'auteur.

ANNUAIRE d'observations faites à St-Jean-de-Maurienne, en 1837; 3e année. Envoyé par l'auteur, M. le docteur Mottard.

MANUALE *pratico per la cura degli apparentemente morti premessevi alcune idee generali di polizia medica per la tutella della vita negli asfittici; opera di Pietro Manni, cavaliere dell' I. et R. ordine di san Giuseppe di Toscana, professore, ecc., ecc.; Napoli*, 1835. Remis par l'auteur; un vol. in-8°, 4e édition.

DELLE MALATTIE *periodiche e principalmente delle periodiche febrili*; *saggio critico di Pietro Manni*. Remis par le même. Broch. in-8°; Paris, 1837.

NOTICE sur le Pê-Tsaie, appelé chou chinois; par M. Ducroz, de Sixt, avocat à la Cour royale de Paris. Envoyée par l'auteur.

NOTICE (sur l'abbé Gaultier) extraite des Portraits et histoire des hommes utiles, bienfaiteurs de l'humanité; publiés par la Société Montyon et Franklin. Envoyée par le même.

MÉMOIRES de la Société de Physique et d'Histoire

naturelle de Genève ; tom VIII, première partie. Vol. in-4°, avec planches, envoyé par ladite Société.

MONUMENTA *historiæ patriæ, edita jussu Regis Caroli Alberti. — Leges municipales, Augustæ Taurinaurum;* 1838. Vol. grand in-folio ; envoyé par la Commission royale pour les recherches historiques.

NUOVO SISTEMA *di ventilazione applicato alle bigattaie; discorso del cavaliere Bonafous; Torino.* Envoyé par l'auteur.

CALENDARIO GEORGICO *della reale Società agraria di Torino, per l'anno* 1838 ; envoyé par la Société agraire.

DE VENDITORIS *privilegio ad normam legis XI brum. ann. VII Reip. Gallorum, etc. Dissertatio juris doctoris Joannis Tonso, Astensis.* Astæ, 1835.

OSSERVAZIONI *geologiche et mineralogiche sopra i monti posti tra la valle di Aosta e quella di Susa in Piemonte, del professore di mineralogia Angelo Sismonda,* correspondant.

NOTIZIE *intorno a due fossili trovati nei colli di San Stefano Roero;* par le même, et envoyées par l'auteur.

JOURNAL HISTORIQUE du siége de la ville et de la citadelle de Turin, en 1706, etc., etc. ; par le comte Solar de la Marguerite, lieutenant-général d'artillerie, commandant celle de la place pendant le siége ; édition revue sur les originaux, augmentée, etc., avec plans et portraits ; in-4°, 1838. Envoyé par M. Datta, prof. de paléographie aux archives royales de la Cour, à Turin, correspondant.

BULLETIN des Eaux d'Aix-en-Savoie, 4e année ;

par M. le docteur Despine fils, correspondant. Annecy, 1838. Envoyé par l'auteur.

CODICE *farmaceutico militare*. Un vol. petit in-4° ; envoyé par M. le Dr Bonino, correspondant, membre et secrétaire du conseil supérieur de santé de Turin.

NOTES ET DOCUMENS pour servir à l'histoire de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année 1349 ; par M. A. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., correspondant de la Société. Broch. grand in-8°, envoyée par l'auteur.

CRONOLOGIA *de' Principi di Savoia* ; par M. Cibrario, membre de l'Académie royale des Science de Turin, de la Commission pour les études de l'histoire nationale, etc., etc. Envoyé par l'auteur.

INSCRIPTIONS à la mémoire de M. le marquis Lascaris de Vintimiglia, etc., par le même.

CATALOGUE de 1601 médailles antiques romaines, la plupart à fleur-de-coin, formant la deuxième collection privée en importance, rareté, etc., du Piémont ; chez M. Joseph L. E. Curt, à Turin.

QUELQUES MOTS de réclamation sur un ouvrage de M. Pagès ; par M. Challamel, chanoine d'Annecy. Lyon, 1838. Envoyé par l'auteur.

ANNUAIRE du bureau des longitudes, pour l'année 1838 ; envoyé par M. Eugène Bouvard neveu, correspondant de la Société.

HISTOIRE d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, précédée d'une Notice sur le règne de Charles-le-Bon, et suivie de la description du monument que S. M. le Roi Charles-Albert a fait ériger au premier,

sur la place St-Charles, à Turin. Par J.-P. Ducroz (de Sixt), avocat à la Cour royale de Paris, etc., correspondant de la Société. Un vol. in-8°, envoyé par l'auteur.

NOTICE sur la statue équestre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, surnommé Tête-de-Fer, etc.; par M. le comte de Fortis, chevalier des SS. Maurice et Lazare, de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris, 1838; broch. in-8°, envoyée par l'auteur.

MÉMOIRES de l'Académie royale des Sciences de Turin, tome XL; envoyé par l'Académie.

FISICA *de' corpi ponderabili, ossia Trattato della costituzione generale de' corpi; del cavaliere Amedeo Avogadro, dell' ordine civile di Savoia, ecc., ecc.; tomo* 1°. Un fort vol. in-8°, envoyé par l'auteur.

BULLETIN de la classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève, dès janvier 1835 jusqu'en février 1838; envoyé par M. Bonafous.

RELAZIONE *del signor medico Angelo Maccari, d' un' angina di petto, da noi poco conosciuta, e da W. Heberden descritta nell' anno* 1772, *col nome di Angina Pectoris*. Une feuille. Nice. Envoyée par M. Maccari, correspondant.

NOTICE sur la population de la Suisse; tirée de la *Bibliothèque universelle de Genève*. Envoyée par l'auteur, M. Edouard Mallet.

HÉRÉSIE (de la grande) du prêt à intérêt, signalée par M. Pagès, prêtre, docteur en théologie, etc., en son discours préliminaire de 1838, seconde partie

de sa dissertation sur le prêt, et d'une cause particulière de l'importance qu'on attache à ce livre. Lyon, 1838. Br. in-8°, envoyée par M. le chan. Challamel.

Mémoires et observations de médecine et de chirurgie-pratiques, par M. J.-L. Aronssohn, docteur-médecin, agrégé en exercice à la faculté de médecine de Strasbourg, etc., etc.

Costruzione *del Termosifone, ossia calorifera ad acqua adoprato nel reggio stabilimento agrario-botanico di Burdin maggiore e Comp., e premiato all' esposizione del R. Valentino; Cenni del prof. Michele Saint-Martin.* Envoyé par l'auteur.

Istruzioni *sulla fabbricazione dell' Oricello, del Cudbear, e del Tornasole principalmente coll' uso dei Licheni Nostrali; del professore G. L. Cantù. Varallo,* 1838. Envoyée par S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

Economia *politica della mezza età.* Un fort. vol. in-8°, par M. Louis Cibrario; envoyé par l'auteur.

Observatións géologiques; par M. Angelo *Sis*monda, professeur de minéralogie à l'Université de Turin. Mémoire envoyé par l'auteur.

Historiæ *patriæ monumenta. — Scriptores.* — Un vol.; envoyé par S. Exc. le Ministre des affaires étrangères.

De quibusdam insectis *Sardiniæ novis aut minus cognitis.* Deux cahiers avec grav., envoyés par M. le docteur J. Genè, prof. de zoologie à l'Université de Turin.

Vu pour être imprimé :

Le Présid. de la Soc. Roy. Acad. de Savoie,
Comte DE BOIGNE.

